

UNITED STATES
SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

Formulaire 20-F

DÉCLARATION D'INSCRIPTION SUIVANT L'ALINÉA 12(b) OU (g)
DE LA *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*; ou

RAPPORT ANNUEL SUIVANT L'ARTICLE 13 OU L'ALINÉA 15(d)
DE LA *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*
Pour l'exercice terminé le 31 août 2020; ou

RAPPORT DE TRANSITION SUIVANT L'ARTICLE 13 OU L'ALINÉA 15(d)
DE LA *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*; ou

RAPPORT D'UNE SOCIÉTÉ NOMINALE SUIVANT L'ARTICLE 13 OU L'ALINÉA 15(d)
DE LA *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*
Date à laquelle ce rapport est requis
Pour la période de transition du _____ au _____;

Numéro de dossier à la Commission **0-30895**

EXFO INC.

(Dénomination exacte indiquée dans les statuts de la société inscrite)

Non applicable

(Traduction anglaise de la dénomination de la société inscrite)

Canada

(Territoire de constitution)

400, avenue Godin, Québec (Québec) G1M 2K2, Canada
(Adresse du bureau principal)

Benoit Ringuette, (418) 683-0211, benoit.ringuette@exfo.com, (418) 683-9839, 400, avenue Godin, Québec (Québec), G1M 2K2, Canada

(Nom, numéro de téléphone, courriel et/ou numéro de télécopieur et adresse d'affaires de la personne contact)

Titres inscrits ou à inscrire suivant l'alinéa 12(b) de la Loi :

Dénomination de chacune des catégories	Nom de chacune des bourses auxquelles les titres sont inscrits
Actions avec droit de vote subalterne, sans valeur nominale	NASDAQ
Actions avec droit de vote subalterne, sans valeur nominale	TSX

Titres inscrits ou à inscrire suivant l'alinéa 12(g) de la Loi :

Aucun
(Titre de la catégorie)

Titres assujettis à l'obligation d'information suivant l'alinéa 15(d) de la Loi :
Aucun
(Titre de la catégorie)

Au 31 août 2020, la société inscrite avait 24 060 766 actions avec droit de vote subalterne en circulation et
31 643 000 actions avec droit de vote multiple.

Indiquez, en cochant la case appropriée, si la société inscrite est un émetteur saisonnier reconnu, tel qu'il est défini à la règle 405 de la *Securities Exchange Act*.

Oui [] Non [X]

S'il s'agit d'un rapport annuel ou d'un rapport de transition, indiquez, en cochant la case appropriée, si la société inscrite n'est pas tenue de déposer les rapports prévus à l'article 13 ou 15 d) de la *Securities Exchange Act fo 1934*.

Oui [] Non [X]

Indiquez, en cochant la case appropriée, si la société inscrite 1) a déposé tous les rapports qui doivent l'être en vertu de l'article 13 ou de l'alinéa 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934* au cours des 12 derniers mois (ou pour la période plus courte pendant laquelle la société inscrite était tenue de déposer de tels rapports) et 2) est assujettie à ces obligations de dépôt depuis les 90 derniers jours.

Oui [X] Non []

Indiquez, en cochant la case appropriée, si la société inscrite a soumis électroniquement tous les fichiers interactifs de données devant être soumis ou affichés conformément à la Règle 405 du Règlement S-T (paragraphe 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois derniers mois (ou pour la période plus courte pendant laquelle la société inscrite était tenue de soumettre ou d'afficher ces fichiers).

Oui [X] Non []

Indiquez, en cochant la case appropriée, si la société inscrite est un important dépositaire rapide (« large accelerated filer »), un dépositaire rapide (« accelerated filer »), un dépositaire non rapide (« non-accelerated filer ») ou une société émergente de croissance (« an emerging growth company »). Se référer aux définitions de « large accelerated filer », d'« accelerated filer » et d'« emerging growth company » à la règle 12b-2 de l'*Exchange Act*.

Important dépositaire rapide []

Dépositaire rapide [X]

Dépositaire non rapide []

Société émergente de croissance []

Indiquez en cochant la case appropriée, les conventions comptables utilisées par la société inscrite pour préparer les états financiers inclus dans le présent dépôt :

PCGR des États-Unis

Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board*

Autre

Si le présent document est un rapport annuel, indiquez en cochant la case appropriée, si la société inscrite est une société nominale (« shell company ») (telle que décrite dans la règle 12b-2 de l'*Exchange Act*).

Oui [] Non [X]

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I.....	1
Rubrique 1. Identité des administrateurs, de la haute direction et des conseillers.....	1
Rubrique 2. Statistiques et calendriers prévus pour le placement.....	1
Rubrique 3. Renseignements clés.....	2
A. Principales données financières.....	2
B. Structure du capital et endettement.....	3
C. Motifs du placement et emploi du produit.....	3
D. Facteurs de risque.....	3
Rubrique 4. Renseignements sur la Société.....	21
A. Historique et évolution de la Société.....	21
B. Survol des activités.....	22
C. Structure d'entreprise.....	37
D. Immobilisations corporelles.....	38
Rubrique 4A. Commentaires de l'autorité non résolus.....	39
Rubrique 5. Revue des données financières et des résultats d'exploitation, et perspectives d'avenir...40	
Rubrique 6. Administrateurs, hauts dirigeants et employés.....	64
A. Administrateurs et hauts dirigeants.....	64
B. Rémunération.....	71
C. Pratiques du conseil.....	107
D. Employés.....	117
E. Propriété des actions.....	118
Rubrique 7. Actionnaires importants et opérations entre personnes apparentées.....	122
A. Principaux actionnaires.....	122
B. Opérations entre personnes apparentées.....	123
C. Intérêts d'experts et de conseillers.....	123
Rubrique 8. Information financière.....	124
A. États financiers consolidés et autres informations financières.....	124
B. Changements importants.....	124
Rubrique 9. Le placement et l'inscription à la cote.....	126
A. Le placement et les détails de l'inscription à la cote.....	126
C. Marché.....	126
Rubrique 10. Renseignements supplémentaires.....	127
A. Capital social.....	127
B. Statuts constitutifs.....	127
C. Contrats importants.....	127
D. Contrôle en matière d'échange.....	127
E. Fiscalité.....	127
F. Dividendes et agents payeurs.....	134
G. Déclaration des experts.....	134
H. Documents disponibles.....	134
I. Renseignement sur les filiales.....	135

Rubrique 11.	Information qualitative et quantitative sur les risques du marché.....	136
Rubrique 12.	Description des titres autres que les titres de participation.....	139
PARTIE II.....		140
Rubrique 13.	Manquements, arriérés de dividende et défaillances.....	140
Rubrique 14.	Modifications importantes aux droits des porteurs de titres et emploi du produit.....	140
Rubrique 15.	Contrôles et procédures.....	141
Rubrique 16.	[Réservée]	143
Rubrique 16A.	Expert financier du comité d'audit.....	143
Rubrique 16B.	Code de déontologie	143
Rubrique 16C.	Frais et services de l'expert-comptable principal.....	143
Rubrique 16D.	Dispenses des normes d'inscription pour les comités d'audit	144
Rubrique 16E.	Achat de titres de participation par l'émetteur et des membres de son groupe	144
Rubrique 16F.	Remplacement du comptable de la société inscrite	146
Rubrique 16G.	Gouvernance d'entreprise.....	146
Rubrique 16H.	Information sur la sécurité des mines.....	146
PARTIE III.....		146
Rubrique 17.	États financiers	146
Rubrique 18.	États financiers	146
Rubrique 19.	Annexes	147

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et il est de notre intention que de telles déclarations prospectives soient assujetties aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leur forme négative identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique, notamment les effets de la pandémie du coronavirus sur nos employés, nos clients et nos activités internationales, incluant la capacité de nos fournisseurs de combler les besoins en matières premières et en services, ainsi que notre capacité à produire et livrer nos produits et services à nos clients; les effets des mesures d'urgence relatives aux périodes d'isolation des personnes dans les zones affectées, aux fermetures imposées aux entreprises par les gouvernements nationaux dans les pays où nous avons des activités et des employés, ainsi qu'aux limitations de voyage dans le but d'attirer de nouveaux clients ou de servir ceux existants; la détérioration des conditions financières et de marché ainsi qu'une récession potentielle; les guerres commerciales; notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons; les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des communications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché); la consolidation de l'industrie mondiale des tests, de la surveillance et de l'analyse dans le secteur des communications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité limitée du moment et de la nature des commandes des clients; les délais dans la constatation des revenus en raison de cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes en raison des étapes d'acceptation chez les clients; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales et à gérer notre entreprise à l'international; ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos activités sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20-F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas vous assurer qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document.

Tous les montants inscrits dans ce rapport annuel sont en dollars US, à moins d'avis contraire. Dans le présent document, le masculin comprend également le féminin.

PARTIE I

Rubrique 1. Identité des administrateurs, de la haute direction et des conseillers

Sans objet.

Rubrique 2. Statistiques et calendriers prévus pour le placement

Sans objet.

Rubrique 3. Renseignements clés

A. Principales données financières

Les données relatives aux états des résultats consolidés pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 ainsi que les données relatives aux bilans consolidés aux 31 août 2019 et 2020 sont tirées de nos états financiers consolidés audités qui figurent dans le présent rapport annuel sur le formulaire 20-F. Les données relatives aux états des résultats consolidés pour les exercices terminés les 31 août 2016 et 2017 ainsi qu'aux bilans consolidés aux 31 août 2016, 2017 et 2018 sont tirées de nos états financiers consolidés audités qui ne figurent pas dans le présent rapport annuel sur le formulaire 20-F.

Les états financiers consolidés desquels sont tirées les principales données financières, ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Les principales données financières devraient être lues en parallèle avec la rubrique 5 intitulée « Revue des données financières et des résultats d'exploitation, et perspectives d'avenir », et nos états financiers consolidés audités et les notes afférentes, figurant dans le présent rapport annuel sur le formulaire 20-F.

	Exercices terminés les 31 août				
	2020	2019	2018	2017	2016
	(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)				
Données tirées des états des résultats consolidés :					
Ventes.....	265 583 \$	286 890 \$	269 546 \$	243 301 \$	232 583 \$
Coût des ventes ¹	114 558	118 677	105 004	94 329	87 066
Frais de vente et d'administration	92 293	98 646	98 794	86 256	82 169
Frais de recherche et de développement nets	45 487	50 553	57 154	47 168	42 687
Amortissement des immobilisations corporelles.....	5 563	5 469	5 444	3 902	3 814
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	3 349	–	–	–	–
Amortissement des actifs incorporels	6 467	9 012	10 327	3 289	1 172
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces.....	–	–	(670)	(383)	–
Intérêts et autres (revenus) dépenses	956	718	1 378	303	(828)
(Gain) perte de change	428	949	(1 309)	978	(161)
Quote-part de la perte nette d'une entreprises associée.....	–	–	2 080	–	–
Gain sur la disposition présumée de la participation dans une entreprise associée	–	–	(2 080)	–	–
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices.....	(3 518)	2 866	(6 576)	7 459	16 664
Impôts sur les bénéfices	6 022	5 346	5 678	6 608	7 764
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice.....	(9 540)	(2 480)	(12 254)	851	8 900
Perte nette pour l'exercice attribuable aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	–	–	(352)	–	–
Bénéfice net (perte nette) pour l'exercice attribuable à la société mère.....	(9 540) \$	(2 480) \$	(11 902) \$	851 \$	8 900 \$
Bénéfice net (perte nette) de base attribuable à la société mère par action.....	(0,17) \$	(0,04) \$	(0,22) \$	0,02 \$	0,17 \$
Bénéfice net (perte nette) dilué(e) attribuable à la société mère par action.....	(0,17) \$	(0,04) \$	(0,22) \$	0,02 \$	0,16 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base utilisé dans le calcul des montants par action (en milliers).....	55 604	55 325	54 998	54 423	53 863
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué utilisé dans le calcul des montants par action (en milliers)	55 604	55 325	54 998	55 555	54 669
Autres données tirées des états des résultats consolidés:					
Frais de recherche et de développement bruts.....	54 564 \$	57 972 \$	65 243 \$	53 124 \$	47 875 \$

	Aux 31 août				
	2020	2019	2018	2017	2016
	(en milliers de dollars US)				
Données tirées des bilans consolidés :					
Espèces	32 818 \$	16 518 \$	12 758 \$	38 435 \$	43 208 \$
Placements temporaires.....	919	2 918	2 282	775	4 087
Total de l'actif.....	310 654	277 602	284 544	259 241	237 793
Emprunt bancaire.....	32 737	5 000	10 692	-	-
Dette à long terme (excluant la portion à court terme).....	2 144	3 293	5 907	-	-
Capital social.....	94 024	92 706	91 937	90 411	85 516
Capitaux propres	172 563 \$	172 564 \$	177 921 \$	196 790 \$	181 401 \$

(1) Le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté distinctement.

B. Structure du capital et endettement

Sans objet.

C. Motifs du placement et emploi du produit

Sans objet.

D. Facteurs de risque

La pandémie de coronavirus a fortement ébranlé la façon dont nous et nos clients gérons nos entreprises respectives. L'étendue et la durée de cette pandémie demeurent incertaines, tout comme ses conséquences sur nos ventes futures, nos résultats d'exploitation et notre performance financière.

Une éclosion de coronavirus est survenue en Chine en décembre 2019. Afin de contenir la propagation du virus, les autorités chinoises de santé publique ont imposé des mesures préventives dans les régions touchées, incluant une fermeture générale des entreprises, des restrictions dans les réseaux de transport public et des périodes de confinement des individus. Toutes ces mesures ont eu des conséquences sur nos activités de fabrication à Shenzhen, en Chine, et sur notre chaîne d'approvisionnement mondiale, ce qui a fait en sorte que nos revenus au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2020 ont été inférieurs à ce qui était prévu. En mars 2020, l'épidémie de coronavirus est devenue une pandémie mondiale selon l'Organisation mondiale de la Santé, ce qui a causé une crise sanitaire généralisée qui a des conséquences négatives sur les conditions économiques mondiales, les marchés financiers et la demande globale de nos produits et services.

En réponse à cette pandémie, nous avons fait de la sécurité de nos employés, clients et partenaires une priorité, et avons par conséquent suspendu ou limité temporairement nos activités dans certains sites. Toutes les mesures préventives ont été prises en concertation avec les autorités fédérales, provinciales et locales ainsi qu'avec les gouvernements étrangers dans les pays où nous exerçons des activités. La majorité de nos employés à travers le monde travaillent de la maison. Nous avons annulé notre participation à des événements de marketing et restreint les voyages d'affaires à l'échelle internationale, ce qui a donné lieu à une baisse des activités de vente et de développement des affaires.

Nous avons connu des interruptions dans nos usines et de la part de nos fournisseurs et nous pourrions en connaître à nouveau, et ces interruptions ont eu et pourraient continuer d'avoir une incidence négative sur nos ventes et nos résultats d'exploitation. De plus, nous avons fait face et pourrions continuer de faire face à des difficultés d'expédition et de logistique puisque certains de nos clients ont fermé leurs installations et exercent leurs activités avec des restrictions semblables aux nôtres. Nos groupes de produits Tests et mesures (T&M) et Assurance de services, systèmes et services (ASSS) ont tous deux rapporté des baisses de revenus pendant l'exercice 2020 comparativement à l'exercice précédent en raison de la pandémie.

Il n'existe actuellement pas de vaccin contre le coronavirus, mais des mesures de sécurité ont été mises en place sur les sites où nous exerçons des activités essentielles, incluant des procédures sanitaires renforcées, le port du masque dans les espaces partagés et le respect des mesures de distanciation physique. Aucune de ces mesures ne peut toutefois éliminer complètement le risque d'exposition au coronavirus ou sa propagation. Même lorsque les autorités gouvernementales lèveront les restrictions, des vagues ou des hausses d'infection pourraient survenir à nouveau et entraîner de vastes répercussions sociales, économiques et sur les activités.

La pandémie de coronavirus a eu des conséquences dommageables sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale et pourrait continuer à en avoir. La détérioration des conditions macroéconomiques pourrait réduire ou retarder davantage les dépenses des clients et diminuer la demande pour nos produits et services, en plus d'augmenter les risques de défaut ou de retard de paiement de la part de nos clients. Les conditions économiques actuelles ont entraîné un resserrement des marchés du crédit. Pour renforcer notre situation de liquidité, nous avons augmenté la limite de nos facilités de crédit renouvelables, les faisant passer de 50,8 millions USD (70,0 millions CAD) à 65,3 millions USD (90,0 millions CAD) jusqu'au 31 mai 2021. Leur montant sera ramené à 50,8 millions USD (70,0 millions CAD) le 1^{er} juin 2021. Si la pandémie cause un ralentissement économique à long terme, nous pourrions avoir des besoins de liquidités additionnels. Rien ne nous assure que nous pourrions obtenir du financement ni que nous pourrions en obtenir à des conditions favorables.

En raison de l'incertitude quant à l'étendue et la durée de cette pandémie, il est impossible de prévoir tous les effets qu'elle aura sur notre entreprise. Cependant, toute interruption prolongée de la production de nos produits, toute diminution des activités de ventes et de développement des affaires ou toute baisse significative de la demande de nos produits et services pourrait avoir une incidence importante et défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Si la pandémie de coronavirus entraîne des conséquences négatives sur nos activités et nos résultats financiers, cela pourrait également avoir pour effet d'augmenter d'autres risques décrits dans la présente rubrique, incluant les risques liés aux revenus trimestriels, aux résultats d'exploitation et à notre capacité à rembourser nos dettes.

Nos activités pourraient subir les contrecoups des conditions économiques et de marché générales défavorables.

Nos activités sont affectées par les conditions économiques au niveau mondial et régional, particulièrement par les conditions dans les marchés des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications. Dans le passé, nos résultats d'exploitation ont été touchés de manière négative par des conditions économiques défavorables et des dépenses inférieures ou retardées dans les régions de l'Amérique, de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique (EMOA) et de l'Asie-Pacifique.

Les conditions économiques au niveau mondial et régional continuent d'être volatiles et incertaines. Si les conditions économiques et de marché au niveau mondial et/ou régional ou la situation causée par la pandémie de coronavirus entraînent une récession prolongée, nos activités pourraient subir des effets défavorables importants. Les conditions économiques et les marchés défavorables et/ou incertains pourraient entraîner une baisse des dépenses en capital ou disposer nos clients à retarder des dépenses en capital pour des solutions de tests, de surveillance et d'analyse de réseau. Par conséquent, la demande pour nos produits pourrait diminuer et avoir des répercussions négatives sur nos revenus. Des conditions économiques et/ou de marché défavorables pourraient aussi se traduire, notamment, par :

- des difficultés en matière de prévisions, de budgets et de planification en raison des plans d'investissements incertains des clients actuels ou éventuels;
- une augmentation de la concurrence pour moins de projets de réseaux et moins de possibilités de vente;
- une augmentation de la pression sur les prix qui pourrait avoir une incidence négative sur les ventes et la marge brute;
- une structure de coûts plus élevée comparativement au niveau de ventes;
- une augmentation des risques de charges liées aux stocks excédentaires et désuets, la radiation d'actifs d'impôt différé et de crédits d'impôt et la dépréciation d'actifs incorporels et d'écarts d'acquisition;

- des difficultés financières pour les clients et une difficulté accrue dans la perception des comptes débiteurs;
- des frais de restructuration additionnels;
- un protectionnisme accru ou des obstacles au commerce international.

Ces effets, ainsi que tout autre effet inattendu, sont difficiles à prévoir et à atténuer. Par conséquent, nous pourrions subir des effets défavorables importants à l'égard de nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et le cours de notre action.

Les politiques géopolitiques et économiques en faveur des intérêts nationaux pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Notre rendement global dépend en partie des conditions économiques et politiques à l'échelle internationale. Plusieurs de nos fournisseurs, vendeurs, partenaires et autres entités avec qui nous faisons affaire ont des relations avec la Chine. Par conséquent, leur capacité à faire des affaires en Chine a une grande incidence sur leur capacité à nous fournir des matériaux ou à travailler avec nous. Notre principale usine de fabrication est d'ailleurs située en Chine. Si la relation entre les États-Unis et la Chine se détériore ou entraîne des mesures protectionnistes supplémentaires, des mesures de rétorsion, des droits de douane accrus, l'augmentation des obstacles, des exigences plus sévères relativement aux permis d'importation et d'exportation, ou d'autres restrictions ou politiques en faveur des industries nationales, nos activités pourraient en subir les contrecoups.

Nous exerçons des activités et comptons des centres R&D et d'autres installations d'importance aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Inde, en Finlande, au Canada et en Chine, notamment. Les politiques économiques nationalistes et les tendances politiques de certains de ces territoires, telles que l'opposition à la mondialisation et au libre-échange, les sanctions ou les restrictions commerciales, le retrait ou la renégociation des accords commerciaux mondiaux, les politiques fiscales qui favorisent les industries et les intérêts nationaux, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (appelée le Brexit), la sortie éventuelle d'autres pays de l'Union européenne, et d'autres actions similaires pourraient entraîner l'augmentation des coûts de transaction, la diminution de la capacité à embaucher des employés, la restriction de l'accès à des fournitures et matériaux, une chute de la demande ou un accès restreint aux clients dans les marchés internationaux, et l'incapacité à mener nos activités comme elles ont été menées dans le passé. Chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

Les fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar US, l'euro, la livre sterling et d'autres devises pourraient avoir une incidence négative sur nos ventes et nos résultats d'exploitation.

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien malgré le fait que nos divulgations sont effectuées en dollars US. En conséquence, toute augmentation de la valeur du dollar US par rapport au dollar canadien, à l'euro, et à la livre sterling peut nuire à nos revenus, car nous générons un certain pourcentage de nos ventes en dollars canadiens, en euros, et en livres sterling, mais nous les divulguons en dollars US dans nos états financiers.

Nous sommes également exposés à un risque de change en termes de résultats d'exploitation pour toute fluctuation du taux de change entre le dollar canadien, d'une part, et le dollar US, l'euro, la livre sterling et d'autres devises, d'autre part. En effet, la majorité de nos revenus sont libellés en dollars US, en euros ou en livres sterling, mais une portion importante de notre coût des ventes, de nos frais d'exploitation et de nos dépenses en capital est libellée en dollars canadiens, dollars US, euros et d'autres devises comme la livre sterling, la roupie (Inde) et le renminbi (Chine). Bien que nous gérons dans une certaine mesure notre exposition aux risques de change au moyen de contrats de change à terme (en vendant des dollars US contre des dollars canadiens et des roupies indiennes) et bien que certaines de nos charges d'exploitation soient libellées en monnaies autres que le dollar canadien, notamment le dollar US, l'euro et la livre sterling, nous demeurons exposés aux variations des taux de change entre le dollar canadien et le dollar US, l'euro et d'autres devises. Toute augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à d'autres devises, ou toute variation défavorable entre la valeur du dollar canadien et les taux contractuels de nos contrats de change à terme liés au dollar US-canadien, pourraient entraîner une augmentation des dépenses libellées en dollar US ou des pertes de change et avoir une incidence défavorable importante sur nos résultats d'exploitation.

Les fluctuations des taux de change des devises étrangères ont aussi une incidence sur certains éléments de nos états des résultats, car une partie importante du coût des ventes et des frais d'exploitation sont libellés en dollars canadiens, en euros, en livres sterling et en roupies indiennes, et nous présentons nos résultats en dollars US. Toute diminution de la valeur du dollar US par rapport au dollar canadien et d'autres devises pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation et procurer des avantages concurrentiels à nos concurrents.

Nous devons continuer à surpasser une concurrence importante dans nos secteurs d'activité visés afin de conserver ou d'augmenter notre part de marché et de réaliser notre stratégie de croissance.

Le marché de notre secteur d'activité, soit celui de la conception, de la fabrication, de la commercialisation et de la vente de solutions de test, de surveillance et d'analyse pour les fournisseurs de services de communications, les opérateurs de centres de données, de l'infonuagique et de services Web et pour les fabricants d'équipement de réseaux, connaît une évolution rapide et est caractérisé par une vive concurrence, une forte consolidation et de nombreuses innovations techniques. Nous nous attendons à ce que le rythme des changements demeure élevé ou s'accroisse dans l'avenir pour nos marchés cibles. Nous pourrions assister à l'arrivée de nouveaux concurrents dans le domaine ou au regroupement de nos concurrents actuels étant donné que les marchés des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications évoluent en fonction des innovations techniques et de la conjoncture économique. De plus, il est possible que certains de nos concurrents se trouvent dans une situation financière plus favorable que la nôtre pour faire face à la pandémie de coronavirus actuelle. Ils rencontrent possiblement moins de difficultés économiques dans les pays où ils exercent leurs activités en raison de mesures de confinement moins restrictives imposées par les gouvernements de ces pays.

Les principaux concurrents dans le secteur des tests et mesures comprennent des fournisseurs mondiaux comme Anritsu Corporation, Fortive Corporation (Fluke Networks), Keysight et Viavi Solutions, de même que d'autres joueurs tels que AFL Noyes, Deviser Instruments, Kingfisher International, Shineway Tech, Terahertz Technologies Inc., VeEX Inc. et Yokogawa Electric Corporation. Dans le domaine de l'assurance de services, systèmes et services, nos principaux concurrents sont Accedian Networks, Anritsu Corporation, Empirix, Keysight (IXIA), Netrounds, NetScout Systems, Inc., Elisa (Polystar), Radcom, Spirent Communications plc et Viavi Solutions.

Certains concurrents disposent de ressources financières, techniques et/ou commerciales supérieures aux nôtres. Par conséquent, ils pourraient être en mesure de consacrer davantage de ressources au développement, à la commercialisation, à la fabrication, à la vente et au soutien de leurs produits afin de s'approprier des parts de marché.

Certains concurrents peuvent aussi être mieux positionnés que nous pour acquérir des entreprises et de nouvelles technologies susceptibles de supplanter nos produits ou de les rendre désuets, ou mieux positionnés que nous pour s'approprier des parts de marché. Nous ne pouvons prédire si des concurrents actuels ou futurs développeront ou commercialiseront des produits plus performants, qui offrent plus de caractéristiques ou qui soient moins coûteux que les nôtres. Afin de demeurer concurrentiels et de réaliser notre stratégie de croissance, nous devons développer des produits à l'interne ou acheter des technologies au moyen d'acquisitions qui soient plus performants et plus fonctionnels, dans les secteurs actuels et des secteurs nouveaux, afin d'augmenter notre part de marché. Notre incapacité à le faire pourrait nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Il est possible que nous ne puissions pas effectuer les acquisitions ou alliances stratégiques nécessaires au développement de notre entreprise et, si nous les effectuons, nous pourrions ne pas être en mesure d'intégrer avec succès les entreprises, les produits, les technologies et le personnel liés à ces acquisitions ou alliances stratégiques, ou de réaliser les bénéfices prévus des alliances.

Nous avons l'intention, via des acquisitions et des alliances, de chercher avec prudence des entreprises dont les produits et les technologies sont complémentaires aux nôtres ou qui nous permettront d'élargir nos marchés et/ou notre part de marché. Le 7 septembre 2020, nous avons conclu un accord d'échange d'actions visant l'acquisition d'InOpticals Inc., un chef de file de la technologie qui offre des instruments de tests à très haute vitesse

destinés aux marchés des laboratoires et du secteur manufacturier. Cependant, il est possible que nous ne puissions pas effectuer d'opérations avantageuses ou un nombre suffisant d'opérations dans le futur pour atteindre nos objectifs stratégiques. Nos concurrents pourraient être en meilleure position pour acquérir les mêmes entreprises, produits et technologies que nous voulons acquérir. Les fluctuations du prix de notre action, nos liquidités ou notre capacité à émettre des capitaux ou des titres d'emprunt à des conditions avantageuses au moment d'une acquisition pourraient également nuire à notre capacité de conclure une telle acquisition. Des acquisitions ou des alliances pourraient aussi détourner l'attention des membres de la direction de leurs tâches et responsabilités quotidiennes. Dans l'éventualité d'une acquisition ou d'une alliance stratégique future, nous pourrions, entre autres :

- émettre des actions qui dilueraient le pourcentage de propriété détenu par chacun des actionnaires;
- contracter plus de dettes, être assujettis à des clauses restrictives additionnelles à l'égard de la dette et augmenter les charges d'intérêts;
- assumer des responsabilités et des engagements;
- engager des coûts d'acquisition importants;
- engager d'importantes dépenses d'amortissement d'actifs incorporels additionnels;
- subir d'importantes baisses de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels liés à de telles acquisitions;
- subir des pertes d'exploitation.

Si nous réalisons des acquisitions ou signons des alliances stratégiques, il est possible que nous ne puissions pas intégrer avec succès l'entreprise acquise ou réaliser les avantages prévus dans le cadre des alliances. Les risques d'intégration comprennent, notamment, les suivants :

- des problèmes liés à l'intégration des opérations, des technologies, des produits et du personnel acquis;
- des risques associés au transfert de l'expertise et des technologies acquises;
- des coûts ou passifs imprévus;
- le détournement de l'attention de la direction de nos activités principales;
- des conséquences négatives sur nos relations d'affaires actuelles avec nos fournisseurs et nos clients;
- des risques liés à la pénétration des marchés dans lesquels nous n'avons pas ou peu d'expérience préalable;
- la perte potentielle d'employés clés, notamment ceux des entreprises acquises.

En définitive, le fait de ne pas effectuer d'acquisitions ou d'alliances stratégiques ou l'incapacité d'intégrer efficacement les entreprises acquises et de réaliser les bénéfices attendus pourrait perturber l'entreprise et nuire à notre situation financière.

Si nous échouons à nous adapter de manière appropriée aux défis liés à l'exercice d'activités internationales, la croissance attendue de notre entreprise pourrait en être entravée et nos résultats d'exploitation en être touchés.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, les ventes à nos clients situés à l'extérieur du Canada ont représenté 93,8 % de nos ventes. Nos ventes internationales seront restreintes si nous ne pouvons nouer et maintenir des relations avec des distributeurs, implanter des établissements additionnels à l'étranger, élargir nos canaux de ventes, embaucher du personnel supplémentaire, établir des relations efficaces avec les fournisseurs de services de communications, les opérateurs de services Web et les fabricants d'équipement de réseaux et assurer le soutien après-vente approprié, le tout à l'échelle internationale. Il est également possible que nous ne puissions pas expédier des solutions de test, installer des systèmes de surveillance, ni fournir de soutien ou de services professionnels dans certains pays en raison des mesures de confinement actuelles ou futures imposées par les gouvernements relativement à la pandémie de coronavirus.

Même si nous sommes en mesure d'exercer et d'accroître nos activités internationales, il se pourrait que nous ne puissions maintenir ni accroître la demande internationale pour nos produits. Nos activités internationales sont assujetties à un certain nombre de risques, notamment :

- les défis posés par le recrutement et la rétention de personnel et la gestion d'établissements étrangers en raison d'un nombre limité de candidats qualifiés, des lois du travail et des pratiques commerciales dans des pays étrangers, n'importe lequel de ceux-ci étant susceptible d'accroître le coût et de réduire l'efficacité liée à l'exploitation d'un établissement étranger;
- les fluctuations des cours du change;
- notre incapacité à nous conformer à la réglementation en matière d'importations et d'exportations, d'environnement et autres réglementations du commerce dans les pays où nous sommes présents, de même que tout changement imprévu à ces réglementations, et les accords commerciaux bilatéraux entre pays;
- des mesures pour garantir que nous concevons, mettons en œuvre et maintenons des contrôles appropriés et efficaces sur nos processus financiers et la divulgation d'informations financières à l'avenir;
- le défaut de respecter les lois, règlements et obligations contractuelles qui ont trait aux contrats passés avec les clients dans divers pays;
- les difficultés liées à l'établissement et à l'exécution de nos droits de propriété intellectuelle;
- l'incapacité à maintenir une liste compétitive de distributeurs en vue de ventes indirectes;
- les tarifs et autres obstacles au commerce, y compris ceux entre les États-Unis et la Chine;
- l'instabilité économique sur les marchés étrangers, à savoir la décision de la Grande-Bretagne de sortir de l'Union européenne, et l'impact potentiel de ce choix sur les affaires en Europe;
- les guerres, les actes de terrorisme et l'agitation politique;
- les obstacles linguistiques et culturels;
- l'absence d'intégration des établissements étrangers;
- les conséquences fiscales étrangères et nationales potentielles;
- les normes technologiques qui diffèrent de celles sur lesquelles nos produits sont fondés, ce qui pourrait nécessiter une reprise de conception coûteuse, ainsi que l'emploi de personnel connaissant bien ces normes;
- des cycles de paiement des créances plus longs et de possibles difficultés de recouvrement des paiements, ce qui pourrait accroître nos frais d'exploitation et nuire à notre performance financière;
- le défaut de satisfaire aux exigences d'homologation.

N'importe lequel de ces facteurs pourrait nuire à nos activités internationales et avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. La récurrence de faiblesses dans ces économies ou de faiblesses dans d'autres économies étrangères pourrait également nuire considérablement à nos résultats d'exploitation futurs.

Nous continuons d'aligner notre structure de coûts sur les conditions du marché actuelles et anticipées.

Nous avons mis en œuvre des plans de restructuration au cours des dernières années pour aligner notre structure de coûts sur les conditions anticipées du marché. Notre dernier plan de restructuration a été annoncé après le quatrième trimestre de l'exercice 2020 et visait à accroître l'importance que nous accordons aux vecteurs de forte croissance tels que la fibre, la 5G et les déploiements dans le nuage, et ainsi atténuer les effets de la pandémie de coronavirus sur nos activités. Des retards dans l'application des réductions prévues d'effectifs dans les lieux hautement réglementés en dehors du Canada et des États-Unis pourraient nuire de manière significative à notre capacité à atteindre les réductions de coûts prévues ou perturber notre entreprise. De plus, les réductions anticipées de coûts et les autres avantages que nous espérons obtenir en prenant ces mesures sont fondés sur plusieurs estimations et hypothèses. Ces estimations et hypothèses sont assujetties à certaines incertitudes, notamment sur le plan économique et de la concurrence, dont certaines sont hors de notre contrôle. Si ces estimations et hypothèses sont incorrectes, si nous connaissons des retards ou si d'autres événements imprévus surviennent, notre entreprise et nos résultats d'exploitation pourraient être touchés de manière négative.

Notre dépendance envers des ressources en développement de logiciels en Inde et le personnel de fabrication en Chine pourrait nous exposer à des obligations ou des coûts non prévus.

En plus des centres de recherche et de développement à Québec (Canada), à Montréal (Canada), à Oulu (Finlande), à Rennes (France), à Lannion (France) et à Valence (Espagne), nous avons un centre de développement de logiciels à Pune (Inde). Nous fabriquons également des produits dans nos installations de production détenues en propriété exclusive qui sont situées à Shenzhen, en Chine.

Au fil des ans, nous avons augmenté de façon importante nos activités de développement de logiciels et de fabrication en Inde et en Chine, respectivement. Rien ne garantit que notre dépendance envers les ressources en développement de logiciels en Inde et le personnel de fabrication en Chine nous permettra de maintenir notre structure de coûts aux niveaux actuels, d'atteindre des économies supplémentaires ou d'obtenir une plus grande efficacité des ressources. De plus, nos efforts de développement de logiciels et de fabrication à l'étranger comportent des risques importants en plus de ceux énumérés dans les autres facteurs de risque, notamment :

- les difficultés d'embauche et de fidélisation des ressources nécessaires en ingénierie et en fabrication en raison de la forte concurrence pour ces ressources et de l'inflation des salaires qui en découle;
- l'exposition à l'appropriation illicite de la propriété intellectuelle et de renseignements exclusifs;
- l'exposition accrue aux changements apportés par la conjoncture économique, la réglementation, la sécurité et les conditions politiques de ces pays;
- les fluctuations des taux de change;
- les modifications apportées aux lois et aux règlements en matière fiscale en Inde et en Chine, y compris les politiques de prix de transfert;
- la gestion de l'encaisse et le rapatriement des profits;
- les taux élevés d'inflation qui pourraient faire augmenter nos coûts d'exploitation et rendre ces activités trop onéreuses.

La défaillance de notre infrastructure des technologies de l'information pourrait nuire à notre entreprise.

Nous comptons sur la capacité, l'efficacité et la sécurité de nos infrastructures matérielles et logicielles des technologies de l'information (TI) et sur celles de tiers, de même que sur notre capacité à développer et à mettre à jour ces infrastructures, pour répondre à nos besoins en évolution. Notre incapacité à gérer, à développer et à mettre à jour nos infrastructures des technologies de l'information ou à assurer la sécurité de celles-ci, ou tout échec dans l'exploitation de ces infrastructures pourrait porter atteinte à notre entreprise.

Nos systèmes d'information et les systèmes d'information de tiers peuvent être vulnérables aux dommages provoqués par les virus informatiques et logiciels malveillants. Nous avons connu un problème de TI pendant l'exercice 2020, mais il a été considéré comme non significatif. Nous pouvons également être vulnérables aux catastrophes naturelles, aux accès non autorisés, au vol d'information et à d'autres perturbations semblables. Toute défaillance de systèmes, tout accident, toute atteinte à la sécurité ou cyberattaque pourrait perturber nos activités. Toute perturbation, atteinte à la sécurité ou cyberattaque qui entraîne une perte de nos données ou des dommages à nos données ou une divulgation non souhaitée de renseignements confidentiels pourrait nuire à notre entreprise. En outre, ces événements pourraient nous forcer à devoir consacrer plus d'argent et de ressources pour nous protéger contre les dommages causés par ces perturbations ou atteintes à la sécurité dans le futur.

Si nous sommes incapables de nous adapter aux changements technologiques présents et futurs ou si nous ne sommes pas en mesure de lancer de nouveaux produits ou des produits améliorés en temps opportun, nos produits pourraient devenir désuets, ce qui pourrait nous empêcher d'atteindre notre stratégie de croissance et pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Les marchés que nous desservons sont caractérisés par une technologie qui évolue rapidement et des normes de l'industrie qui entraînent le lancement fréquent de nouveaux produits. Par exemple, nous nous transformons graduellement d'un fournisseur dédié aux instruments de tests vers un fournisseur de solutions logicielles de surveillance et d'analyse afin de répondre aux besoins émergents des fournisseurs de services

de communications. Bien que nous consacrons des ressources substantielles pour répondre à ces besoins, cette tendance pourrait entraîner une baisse de la demande pour notre équipement de test de matériel. De plus, les barrières à l'entrée sont généralement plus faibles pour ces solutions logicielles, ce qui peut entraîner une concurrence accrue pour nos produits et services. L'incapacité de prévoir les progrès technologiques, les besoins des clients ou l'évolution des normes et de réagir dans ces circonstances, ainsi que l'incapacité d'adapter nos produits de façon appropriée pourraient nous occasionner d'importantes baisses de valeur du goodwill et/ou des pertes d'exploitation. Par conséquent, cela pourrait nuire considérablement à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. En plus de comporter d'importants risques techniques et commerciaux, le développement d'une technologie exclusive entraîne d'importantes dépenses et des délais de mise en production. La réussite du lancement de nos nouveaux produits dépendra de divers facteurs, notamment de notre capacité à faire ce qui suit :

- identifier de façon appropriée et anticiper les besoins des clients;
- innover et élaborer de nouveaux produits en temps opportun;
- obtenir l'acceptation d'un produit par le marché en temps opportun;
- fabriquer et livrer nos nouveaux produits dans les délais prévus, en quantité suffisante et en assurant une qualité adéquate;
- établir le prix de nos produits de façon concurrentielle;
- continuer d'investir dans nos programmes de recherche et de développement;
- prévoir le lancement de nouveaux produits par les concurrents;
- transformer avec succès l'entreprise en un fournisseur de solutions bout-en-bout de surveillance et d'analyse.

Nos concurrents pourraient tirer parti de notre incapacité à faire ce qui précède. Si nous perdions une part de marché en raison de retards dans le développement de nos produits, notre entreprise pourrait en souffrir.

Les conditions incertaines entourant le cycle d'investissement dans l'infrastructure 5G pourraient causer des fluctuations de notre taux de croissance des revenus et avoir des répercussions sur nos résultats financiers.

Les marchés liés au cycle d'investissement dans l'infrastructure 5G pourraient ne pas progresser de la façon ni dans le délai que nous estimons. Si les conditions économiques mondiales s'aggravent en raison de la pandémie de coronavirus ou de tout autre facteur, la dépense globale sur l'infrastructure 5G pourrait diminuer ou être retardée, ce qui aurait un effet défavorable sur la demande pour nos solutions dans ces marchés. De plus, une évolution défavorable des lois et règlements liés au 5G à l'international pourrait limiter ou ralentir le rythme d'adoption mondiale, nuire à notre stratégie et avoir un effet négatif sur nos attentes à long terme dans ce domaine. Même si le marché et le rythme d'adoption de l'infrastructure 5G évoluent de la façon ou dans le délai que nous prévoyons, si nous ne disposons pas de solutions efficaces, à prix concurrentiels et acceptées sur le marché pour servir au déploiement des plateformes et systèmes 5G de nos clients, nous risquons de manquer une opportunité de marché significative, ce qui pourrait nuire considérablement à notre entreprise, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie.

Un accroissement de la demande de la part de nos clients en matière de services de soutien technique pourrait avoir une incidence négative sur nos relations avec nos clients et nos résultats financiers.

Nous offrons des services de soutien technique pour plusieurs de nos solutions et des services professionnels liés à l'installation de nos solutions de surveillance et d'analyse. Il est possible que nous soyons incapables de répondre assez rapidement aux augmentations à court terme des demandes des clients pour nos services de soutien. Nous pourrions aussi être incapables de modifier le format de nos services de soutien pour faire concurrence aux changements apportés dans les services de soutien chez nos concurrents. Nos clients dépendent de notre équipe de soutien pour résoudre des problèmes liés à nos solutions déployées dans leurs réseaux. Un niveau de soutien élevé est essentiel pour maintenir les relations d'affaires avec nos clients. Si nous, y compris nos partenaires, n'assistons pas nos clients de manière efficace dans le déploiement de nos solutions, n'arrivons pas à aider nos clients à résoudre rapidement les problèmes après le déploiement, ou ne fournissons pas un soutien continu et efficace, notre capacité à vendre nos solutions à nos clients existants et à attirer de nouveaux clients

pourrait diminuer. Par conséquent, toute lacune dans le maintien d'un soutien et de services de haute qualité pourrait nuire à nos résultats d'exploitation et à notre réputation. Si elle ne génère pas le chiffre d'affaires correspondant, une croissance de la demande de la part de nos clients quant à ces services pourrait nuire considérablement à notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous avons subi une pression sur les prix de nos produits actuels et prévoyons continuer à subir une telle pression. Si nous ne continuons pas à baisser nos coûts de fabrication ou à lancer de nouveaux produits dégagant une plus forte marge, notre bénéfice brut pourrait diminuer et nos résultats d'exploitation pourraient se détériorer.

L'augmentation de la concurrence dans les marchés des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications, ainsi que le regroupement de certains de nos concurrents et de nos clients, donneront vraisemblablement lieu à une pression à la baisse continue sur les prix de vente moyens. Par exemple, certains de nos clients ont fait l'objet de regroupements et pourraient donc obtenir des produits d'un autre fournisseur que nous ou pourraient exiger de nous des modalités et des conditions plus favorables, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre bénéfice brut. En outre, certains clients pourraient fusionner avec nos concurrents ou acquérir nos concurrents et mettre fin à la relation qu'ils entretenaient avec nous. La pression sur les prix peut être provoquée, entre autres, par les raisons suivantes :

- une concurrence accrue sur le marché;
- la diminution de la demande;
- le nombre limité de clients potentiels;
- la concurrence de sociétés jouissant de plus bas coûts de fabrication, y compris les sociétés exerçant leurs activités dans des environnements à faibles coûts;
- le lancement de nouveaux produits par les concurrents;
- des économies d'échelle plus grandes réalisées par des concurrents ayant un volume de ventes plus élevé;
- l'important pouvoir de négociation exercé par les clients majeurs qui achètent nos produits en grandes quantités;
- la revente d'appareils usagés.

Comme la pression sur les prix continuera vraisemblablement d'avoir une incidence sur nos produits existants, nous pourrions être appelés à accroître le nombre d'appareils vendus pour maintenir le niveau de ventes actuel. Si nous ne parvenons pas à augmenter le niveau des ventes, à diminuer nos coûts de fabrication ou à lancer de nouveaux produits dégagant des marges supérieures, notre bénéfice brut pourrait diminuer et nos résultats d'exploitation pourraient se détériorer.

Nos produits pourraient présenter des défauts imprévus, des spécifications techniques non conformes aux normes ou ne pas inclure des fonctionnalités clés désirées par les clients, ce qui serait susceptible de nuire à notre réputation, d'entraver l'acceptation de nos produits sur le marché et d'avoir une incidence négative sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En raison de leur complexité, nos produits peuvent présenter des défauts non décelés à l'égard des logiciels ou du matériel, un étalonnage inexact, des problèmes de compatibilité ou des difficultés de conformité réglementaire, particulièrement lors du lancement d'un produit ou de la mise en vente d'une nouvelle version. Nos nouveaux produits pourraient également ne pas respecter les normes relatives aux spécifications techniques ou ne pas comprendre les fonctionnalités clés recherchées par les clients. Rien ne garantit, en dépit de nos tests et de nos efforts diligents, que les nouveaux produits ne comporteront pas de défauts après qu'ils aient été entièrement déployés et soumis à des conditions d'utilisation intensive, ou que les produits personnalisés respecteront les exigences d'approbation écrite des clients. Si nous sommes incapables de corriger ces défauts ou autres problèmes ou de respecter les exigences des clients, nous pourrions être confrontés, entre autres, aux situations suivantes :

- des réparations coûteuses;
- des coûts supplémentaires de développement et de soutien;
- des retours ou rappels de produits;
- des annulations de ventes;
- une atteinte à la réputation de notre marque;
- une perte de clients et une incapacité d'attirer de nouveaux clients ou de faire accepter nos produits par le marché;
- un détournement de l'attention des ressources de développement et d'ingénierie;
- des poursuites intentées par nos clients, notamment des réclamations en dommages-intérêts indirects et pour manque à gagner;
- des poursuites par des entités gouvernementales, notamment des actions pour obliger le rappel ou le retrait de produits.

Si l'une des situations précitées survenait, elle pourrait nuire gravement à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

Notre propriété intellectuelle et notre technologie exclusive sont importantes pour le succès continu de notre entreprise. Si nous nous révélons incapables de protéger cette technologie exclusive, notre compétitivité pourrait en souffrir substantiellement.

Notre succès et notre compétitivité dépendent dans une large mesure de notre technologie exclusive et de notre capacité à prévenir des tiers d'utiliser les innovations qui sont au cœur de nos produits existants et futurs. Au 31 août 2020, nos registres indiquent que nous détenons le portefeuille suivant de brevets d'invention, soit : 92 brevets actifs délivrés aux États-Unis, 124 brevets délivrés ou validés dans des pays de l'Europe et 27 brevets dans d'autres pays. De plus, nous avons 72 demandes de brevets d'invention (y compris les demandes provisoires) en instance aux États-Unis, 24 demandes de brevets d'invention en instance dans des pays de l'Europe et 15 demandes de brevets d'invention en instance dans d'autres pays. Les dates d'expiration de nos brevets délivrés actifs s'échelonnent de 2021 à 2040, et aucun brevet actuellement considéré important n'expire dans un avenir rapproché.

En date du 31 août 2020, nos dossiers indiquent également que nous détenons 48 enregistrements actifs de dessins industriels, ainsi que 4 demandes d'enregistrement de dessins industriels aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans d'autres pays.

Nous comptons aussi sur un ensemble de lois sur le droit d'auteur et les marques de commerce, de secrets commerciaux, de procédures visant à garantir la confidentialité, de clauses contractuelles et de contrats de licence pour protéger notre technologie exclusive.

Nous pourrions devoir tenter des poursuites, des procédures d'opposition officielles ou autres procédures afin de défendre nos brevets et nos autres droits de propriété intellectuelle ou de déterminer la validité ou la portée des droits exclusifs de tiers. De telles poursuites et procédures d'opposition officielles pourraient se révéler longues et onéreuses, peu importe que nous gagnions ou perdions.

Le processus visant à obtenir la protection par brevet est long et coûteux et nous ne pouvons être certains que les brevets en instance ou les demandes de brevets futures aboutiront à la délivrance de brevets ou que, même si un brevet est délivré dans un pays particulier, qu'il ne sera pas ensuite invalidé par l'office des brevets pertinent à la suite d'une procédure en opposition intentée par un tiers. En outre, nous ne pouvons pas non plus être certains qu'un brevet délivré aura une portée ou que les garanties données seront suffisantes pour nous assurer une protection efficace ou un avantage commercial.

Nous comptons aussi sur le secret commercial pour protéger notre technologie, notamment en faisant signer des contrats de confidentialité aux employés, conseillers, distributeurs et tiers avec lesquels nous traitons. Cependant, ces contrats peuvent être rompus ou se révéler inefficaces et nous pourrions ne pas disposer de recours suffisants advenant leur rupture ou une lacune dans ces contrats. Dans tous les cas, d'autres peuvent en venir à connaître nos secrets commerciaux au moyen de différentes méthodes. De surcroît, la législation dans certains territoires où nous vendons nos produits pourrait ne pas protéger nos droits de propriété intellectuelle dans la même mesure que le font les lois du Canada et des États-Unis.

Nos droits de propriété intellectuelle, en particulier nos brevets présents et futurs, pourraient être invalidés, contournés, contestés ou nous pourrions être tenus d'accorder une licence à des tiers.

Nos droits de propriété intellectuelle constituent des actifs importants pour nous. Divers événements qui échappent à notre contrôle peuvent porter atteinte à nos droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à nos produits, services et technologies. Par exemple, une protection efficace de la propriété intellectuelle pourrait ne pas être offerte dans tous les pays où nos produits et nos services sont distribués. De plus, les efforts que nous avons déployés pour protéger nos droits exclusifs pourraient se révéler insuffisants ou inefficaces.

En outre, des tiers pourraient mettre au point des technologies similaires ou supérieures aux nôtres, copier ou rétroconcevoir notre technologie, ou concevoir des solutions de rechange aux brevets que nous possédons ou pour lesquels nous avons accordé des licences. Rien ne garantit que les mesures que nous prenons pour protéger notre technologie empêcheront son appropriation illicite ou sa contrefaçon. Si nous ne parvenons pas ou sommes incapables de protéger notre technologie, permettant de ce fait à des tiers de la copier ou de l'utiliser, nous serons moins en mesure de démarquer nos produits et nos ventes fléchiront.

Des tiers pourraient alléguer que nos produits violent leurs droits de propriété intellectuelle ou ces tiers pourraient violer nos droits de propriété intellectuelle et nous pourrions devoir affecter beaucoup de ressources à l'exécution ou à la défense de nos droits, ou nous pourrions subir un préjudice de la concurrence.

Les litiges concernant les droits de propriété intellectuelle sont courants dans le secteur technologique, et les plaintes de tiers pour contrefaçon de technologies pourraient augmenter. Si une plainte en contrefaçon est déposée contre nous, nous pourrions être empêchés d'utiliser certaines de nos technologies et devoir engager d'importants frais pour régler le différend. Inversement, nous pourrions être tenus de consacrer des ressources importantes à la surveillance et à la protection de nos droits de propriété intellectuelle.

Alors que des personnes morales sans activités (aussi officieusement appelés « trolls de brevets ») invoquent continuellement des revendications de brevet contre des entreprises œuvrant dans le domaine des technologies de l'information et des communications, les « trolls de marques de commerce » deviennent de plus en plus communs. Ces « trolls de marques de commerce » déposent des marques dans des pays où la marque n'a pas encore été enregistrée. Dans les deux cas, puisque leur modèle d'affaires repose entièrement sur le dépôt de procédures judiciaires visant l'obtention de royalties ou de frais de licences auprès de personnes morales « pratiquantes », comme EXFO, elles déposent souvent des requêtes même si la pertinence présumée de leur revendication de marque ou de brevet peut être discutable. Par conséquent, nous pourrions être contraints à négocier un règlement monétaire hors cours ou nous lancer dans des procédures judiciaires coûteuses si un « troll de brevets » ou un « troll de marques de commerce » formule de telles revendications contre nous.

De façon plus générale, nous pourrions devoir engager des frais importants pour nous défendre et défendre nos clients contre des plaintes en contrefaçon déposées par des tiers (incluant notamment nos concurrents), ou pour déposer des plaintes en contrefaçon contre d'autres. Les litiges pourraient aussi miner les ventes du produit ou de la technologie faisant l'objet de la contestation et détourner les efforts de notre direction et de notre personnel technique. En cas de plainte fondée en contrefaçon, nous pourrions être tenus d'obtenir une ou plusieurs licences de tiers. Nous ne pouvons garantir que nous ou nos clients pourrions obtenir les licences nécessaires de ces tiers, ou les obtenir à un coût raisonnable, si tant est que cela soit possible. Si nous échouions à obtenir une licence qui est requise, nous pourrions devoir payer d'importants dommages-intérêts et être forcés de suspendre la commercialisation des produits faisant l'objet de la contestation.

Notre utilisation de logiciels libres dans nos produits pourrait nuire considérablement à notre capacité de vendre nos produits, en plus de nous exposer à d'éventuelles poursuites.

Certains de nos produits renferment des logiciels qui nous ont été concédés sous licence par des auteurs tiers aux termes de licences de « source libre ». Si notre logiciel commercial exclusif devait intégrer un logiciel libre, nous pourrions, selon les modalités de certaines licences de source libre, être tenus de mettre sous licence ce logiciel combiné ainsi que de libérer le code source du logiciel combiné à des tiers. Cela pourrait permettre à des tiers d'utiliser notre logiciel exclusif sans frais, permettre à nos concurrents de créer des produits semblables avec peu d'effort et de temps de développement et entraîner, en fin de compte, la perte de ventes de nos produits et une baisse de nos ventes.

Nous pourrions également être exposés à des poursuites par des parties invoquant la violation des droits de propriété intellectuelle dans ce que nous estimons être un logiciel libre sous licence. De plus, nous ne pouvons vous garantir que nos procédures internes de contrôle relativement à l'utilisation du logiciel libre dans nos produits seront efficaces. Si nous devions être réputés avoir violé les modalités d'une licence de logiciel libre, nous pourrions être tenus de demander des licences auprès de tiers afin de continuer d'offrir nos produits, de refaire la conception de nos produits, d'abandonner la vente de nos produits si la conception ne peut être refaite en temps opportun, de permettre à des tiers d'utiliser nos produits sans frais selon les modalités de cette licence de logiciel libre, ou de rendre accessible, en code source, notre logiciel exclusif, alors que l'une ou l'autre de ces éventualités pourrait avoir un effet négatif important sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nos ventes et nos résultats d'exploitation trimestriels sont susceptibles de connaître d'importantes fluctuations et il ne faut pas voir dans ces résultats une indication de notre rendement futur.

Nos ventes et nos résultats d'exploitation ont fluctué d'un trimestre à l'autre dans le passé et ils pourraient varier considérablement dans l'avenir, en particulier dans le contexte de la pandémie de coronavirus. Puisque la taille et la complexité de nos commandes pour des solutions de surveillance et d'analyse varient et, dans certains cas, requièrent l'acceptation des clients avant d'entraîner la reconnaissance de revenus, nos ventes peuvent fluctuer de façon importante d'un trimestre à l'autre. Aussi, plusieurs de nos ententes comportent de longs cycles de vente, des négociations de contrats, des services professionnels ainsi que des essais approfondis sur les produits, l'installation, les attestations de laboratoire ou de réseaux, y compris des processus spécifiques à un réseau ou spécifiques à une région. De plus, nos ventes et nos résultats d'exploitation sont habituellement tributaires du volume et du calendrier des commandes que nous recevons de nos clients ainsi que de notre capacité de remplir les commandes reçues.

D'un autre côté, nos coûts des ventes et nos charges d'exploitation, qui comprennent les frais généraux de fabrication, les frais de vente et d'administration, les frais de recherche et de développement ainsi que les dépenses d'amortissement, sont relativement fixes à court terme. Si nous vendions moins de produits que prévu, si nous éprouvions des retards dans le lancement de nouveaux produits ou si le prix de nos produits chutait, nous pourrions ne pas être en mesure de réduire rapidement le coût des ventes et nos charges d'exploitation en réponse à des ventes plus faibles. Parmi les facteurs qui pourraient avoir des conséquences sur le montant et le calendrier de nos ventes et se traduire par des fluctuations trimestrielles de nos ventes et de nos résultats d'exploitation, on dénote notamment :

- la durée du cycle de vente de certains produits, particulièrement pour nos produits plus complexes et plus chers;
- la prolongation du cycle de vente en raison de l'acceptation nécessaire des produits par les clients;
- le moment où les produits sont lancés et l'acceptation par le marché de nos nouveaux produits que nous et nos concurrents lançons;
- notre capacité à soutenir les volumes de production et des niveaux de qualité élevés sur l'ensemble de nos gammes de produits;
- le moment de l'expédition des commandes importantes;
- l'effet de la saisonnalité sur les ventes et les commandes;
- la perte de comptes clés et l'incapacité d'en développer de nouveaux.

Nos ventes et nos résultats d'exploitation pourraient aussi être volatils en raison de nombreux facteurs, dont certains sur lesquels nous n'avons que très peu ou aucun contrôle, notamment les suivants :

- la variation de la demande de solutions de test, de surveillance et d'analyse;
- les changements dans les budgets d'exploitation et de dépenses en capital de nos clients, ce qui pourrait entraîner des fluctuations saisonnières ou autres dans la composition des produits, dans le volume, le calendrier et le nombre de commandes que nous recevons de la part de notre clientèle;
- l'annulation de commandes ou le report des dates de livraison;
- la modification des prix par nos concurrents ou fournisseurs;
- un inventaire insuffisant ou excédant;
- les changements dans la composition des produits et services vendus entre ceux à marges élevées et ceux à faible marge;
- les faillites de clients et les difficultés à recouvrer les comptes clients;
- les frais de restructuration et les baisses de valeur;
- les variations des taux de change;
- la conjoncture économique en général, notamment la pandémie de coronavirus et la récession qui en découle;
- la distorsion du taux d'imposition effectif en raison des éléments non imposables ou non déductibles et des actifs d'impôt différé non constatés; et
- l'effet de récentes acquisitions d'entreprises.

Nous pourrions, dans l'avenir, choisir de réduire les prix, d'augmenter les dépenses ou de modifier notre éventail de produits à la suite de mesures prises par des concurrents ou pour saisir de nouvelles opportunités de marché. Ces mesures pourraient également nuire à notre entreprise et à nos résultats d'exploitation et faire en sorte que nos résultats trimestriels soient inférieurs à ceux des trimestres précédents. En raison de ces facteurs, il ne faut pas voir dans l'évolution de nos résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre une indication de notre rendement futur.

Nous dépendons d'ententes à court terme conclues avec un seul fournisseur ou un nombre limité de fournisseurs pour certains des composants et matériaux clés de nos produits, ce qui nous rend vulnérables aux pénuries d'approvisionnement ou aux fluctuations de prix qui pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

Nous dépendons d'un seul fournisseur ou d'un nombre limité de fournisseurs pour plusieurs pièces servant à fabriquer nos produits et à l'égard desquelles des fournisseurs de rechange ne sont pas nécessairement disponibles. De plus, toutes nos commandes sont passées individuellement et par conséquent nos fournisseurs peuvent cesser de nous approvisionner à tout moment. Le fait pour nous de dépendre d'un fournisseur unique ou d'un nombre limité de fournisseurs pourrait augmenter nos coûts, nous causer des difficultés de livraison, diminuer le contrôle que nous exerçons sur le prix et la qualité des produits et nous forcer à stocker des pièces critiques. Nous avons subi les contrecoups de cette dépendance dans une certaine mesure pendant le confinement imposé par le gouvernement en Chine au début de l'épidémie de coronavirus, et tout nouveau confinement en Chine en raison de la pandémie pourrait avoir des conséquences sur nous. Les difficultés financières des fournisseurs pourraient aussi avoir une incidence sur notre capacité à obtenir les pièces dans les délais prévus. Toute interruption ou tout retard dans l'approvisionnement de ces pièces pourrait sensiblement nuire à notre capacité de respecter le calendrier des livraisons de produits à nos clients et ainsi nous occasionner de perdre des ventes. En outre, le processus d'accréditation d'un nouveau fournisseur de pièces complexes, conçues selon nos spécifications, comme nos pièces optiques, électroniques et mécaniques, est long et exigerait de notre personnel technique et de direction d'y consacrer beaucoup de temps. Si nous étions appelés à changer de fournisseur à brève échéance, notre entreprise en serait perturbée. De plus, nous pourrions ne pas réussir à trouver un nouveau fournisseur capable ou désireux de répondre à nos besoins à des conditions acceptables. Le regroupement de fournisseurs pourrait davantage réduire le nombre de solutions de rechange qui nous sont offertes et augmenter le coût des pièces, ce qui réduirait le caractère concurrentiel de nos produits et diminuerait nos marges.

Si nous échouons à maintenir un système de contrôles internes efficace à l'égard de l'information financière, nous pourrions ne pas être en mesure de publier l'information financière de la Société avec précision ou de prévenir les fraudes, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation et mener nos investisseurs à ne plus avoir confiance en notre information financière.

Notre direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Nous consacrons beaucoup de ressources et de temps pour respecter les exigences de la loi Sarbanes-Oxley de 2002. Nos efforts pour se conformer aux exigences annuelles en matière de rapports de contrôle interne pour chaque exercice dépendent de l'efficacité de nos rapports financiers ainsi que des systèmes de données et de contrôle dans l'ensemble de notre société et de nos filiales opérationnelles. Nous ne pouvons pas être certains que ces mesures nous permettront de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des contrôles adéquats sur nos processus financiers et nos rapports à l'avenir. Notre incapacité à mettre en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés ou à adapter nos contrôles, ou les difficultés rencontrées dans leur fonctionnement ou difficultés d'assimilation des entreprises acquises à notre système de contrôle peuvent nuire à nos résultats d'exploitation, ou nous empêcher de respecter nos obligations d'information financière ou entraîner le retraitement des états financiers publiés antérieurement. Des contrôles internes inférieurs pourraient également entraîner une perte de confiance des investisseurs dans nos informations financières présentées, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le cours de nos actions et sur notre accès au capital.

Nous avons besoin d'employés et de gestionnaires qui connaissent la nature spécialisée de nos activités. Si nous sommes incapables d'attirer et de retenir un nombre suffisant de personnes possédant des compétences techniques élevées, des personnes en vente et en mise en marché, du personnel pour assumer des fonctions de haute direction ainsi que du personnel dans d'autres domaines, nos résultats d'exploitation et financiers se détérioreront.

Étant donné la nature spécialisée de nos activités, notre entreprise dépend beaucoup de notre capacité d'attirer des spécialistes en génie, en vente et en marketing, des cadres de haute direction et d'autres personnes qualifiées. Si nous ne sommes pas en mesure d'attirer et de retenir ce personnel qualifié, cela pourrait nuire considérablement à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Nous devons également assurer à notre effectif une formation poussée en raison du caractère très spécialisé des marchés des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications. La base de connaissances de notre personnel actuel pourrait ne pas être à la hauteur ou nous pourrions ne pas parvenir à intégrer et former de nouveaux employés. Les employés très compétents ayant fait les études et reçu la formation dont nous avons besoin, particulièrement ceux ayant beaucoup d'expérience et de compétences dans les domaines du développement des affaires à l'échelle internationale, de la gestion des produits, des ventes, de l'ingénierie et de l'exploitation, peuvent être difficiles à recruter. Une fois formés, nos employés peuvent quitter l'entreprise ou être embauchés par des concurrents et leur divulguer des informations très sensibles.

Nous pourrions être engagés dans des litiges longs et coûteux qui pourraient sensiblement augmenter nos coûts et nuire à notre entreprise.

Il est possible que, de temps à autre, nous soyons partie à diverses poursuites. Le litige est assujéti à certaines incertitudes inhérentes et un résultat défavorable pourrait survenir de temps à autre et pourrait nuire considérablement à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière. Tout litige dans lequel nous sommes engagés pourrait nécessiter la participation de nos hauts dirigeants et pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités.

De plus, si nos produits ne se révèlent pas à la hauteur des attentes des clients, notre responsabilité pourrait être mise en cause et donner lieu à des réclamations au titre de responsabilité de produits ou au titre de la garantie. Nous maintenons une police d'assurance responsabilité de produits et des réserves comptables pour les réclamations au titre de la garantie que nous jugeons adéquates compte tenu des pratiques de l'industrie, mais cela pourrait ne pas être suffisant pour couvrir toute responsabilité potentielle.

Nous pourrions aussi faire face à d'autres types de réclamations par des tiers par rapport à la conduite de nos affaires. Si nous devons payer une réclamation dont le montant est supérieur à la limite de notre police d'assurance, nous serions forcés d'utiliser nos propres ressources pour payer la réclamation, ce qui pourrait entraîner une réduction de notre encaisse, laquelle est destinée à d'autres fins, augmenter nos dépenses et nuire à notre entreprise, à nos résultats d'exploitation et à notre situation financière.

Si nos usines ou nos installations devaient subir des pertes, nos activités pourraient subir un préjudice important.

Nos usines et nos installations pourraient faire l'objet de sinistres en raison d'un incendie, du vandalisme, du terrorisme ou d'autres désastres naturels ou causés par l'humain. Nous ne disposons pas de sites multiples redondants, et si l'une de nos installations ou usines devait être l'objet d'un sinistre, cela perturberait nos activités, la fabrication, les expéditions et les revenus et donnerait lieu à des dépenses importantes, portant ainsi atteinte à nos résultats d'exploitation.

Une diminution imprévue des crédits d'impôt et des subventions à la recherche et au développement et des autres crédits d'impôt et subventions pourrait nuire à l'entreprise.

Nos résultats d'exploitation traduisent les avantages importants tirés de programmes subventionnés par les gouvernements pour appuyer les activités de recherche et de développement menées au Canada et en France. Les crédits d'impôt et les subventions pour la recherche et le développement représentaient 14,0 % de nos frais de recherche et de développement bruts pour l'exercice terminé le 31 août 2020.

Si des modifications à la loi ou aux politiques gouvernementales modifient défavorablement ou interrompent les programmes gouvernementaux canadiens ou français en vertu desquels nous recevons nos crédits d'impôt et subventions pour la R.-D. ou d'autres crédits d'impôt et subventions, ou si, de manière inattendue, nous ne pouvons plus y participer ou en tirer profit, nos frais de R.-D. nets et autres dépenses augmenteront alors de façon importante, ou nous pourrions diminuer nos activités de recherche et de développement.

De plus, dans la mesure où nous pourrions intensifier nos activités de R.-D. en Inde, ou si nous faisons l'acquisition de nouvelles entreprises, il est possible que les activités supplémentaires de recherche et de développement ne soient pas admissibles à ces programmes. Si nous devons diminuer nos activités de recherche et de développement ou n'étions pas en mesure d'obtenir d'autres crédits d'impôt ou subventions, notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière pourraient se détériorer de façon importante.

Des modifications à notre taux d'impôt effectif ou le dénouement défavorable de vérifications fiscales, y compris les vérifications des prix de transfert intersociétés, pourraient nuire à nos résultats.

À titre de société internationale, nous sommes soumis à l'impôt dans divers territoires où nous exerçons des activités. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer notre charge d'impôts globale et cette détermination nécessite d'interpréter et d'appliquer des lois et règlements fiscaux complexes. Les niveaux de bénéfice atteints, des changements dans la répartition des bénéfices/pertes parmi nos filiales et nos territoires, qui pourraient avoir des taux d'impôt statutaire différents, la radiation d'actifs d'impôt différé, les prix de transfert intersociétés utilisés et des changements aux règles et règlements fiscaux, peuvent avoir un effet négatif sur notre taux d'impôt global effectif. Nous sommes également soumis aux vérifications fiscales et aux vérifications des prix de transfert dans les territoires concernés où nous exerçons nos activités. Nous évaluons régulièrement les probabilités de dénouements défavorables issus de telles vérifications et vérifions le caractère adéquat de nos provisions pour impôts. Rien ne garantit que le résultat de telles vérifications fiscales ne nous engagera pas à une responsabilité au-delà de nos provisions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Notre principal actionnaire actuel exerce un contrôle effectif sur notre Société.

Au 1^{er} novembre 2020, M. Germain Lamonde, notre président exécutif du conseil, détenait 93,98 % des droits de vote rattachés à nos actions. Ceci permet à M. Lamonde d'exercer le contrôle effectif sur toutes les questions présentées à nos actionnaires, y compris l'élection de nos administrateurs, et d'exercer un contrôle important sur les politiques et les affaires internes. Cette concentration des droits de vote pourrait retarder ou empêcher un changement de contrôle ou d'autres regroupements d'entreprises qui pourraient autrement être profitables à nos actionnaires, et elle peut avoir une incidence défavorable sur le cours de nos actions.

Si nous concluons des acquisitions majeures d'entreprises, de produits ou de technologies complémentaires, nous pourrions avoir besoin de financement additionnel et ne pas être en mesure d'en obtenir ou, s'il est disponible, d'en obtenir dans des termes satisfaisants, ce qui pourrait limiter notre croissance et augmenter nos coûts.

Nos besoins futurs en liquidités et en capitaux sont difficiles à prévoir, car ils dépendent de nombreux facteurs, notamment les succès remportés par les produits existants et nouveaux ainsi que le développement de marchés et de technologies concurrentielles. Par conséquent, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pourraient ne pas être suffisants pour répondre aux besoins accrus en fonds de roulement, pour financer des dépenses en capital supplémentaires ou pour saisir des occasions d'acquisition. Au 31 août 2020, nos espèces et nos placements temporaires totalisaient 33,7 millions \$, alors que le total de nos dettes et emprunts bancaires atteignait 37,0 millions \$. Nous disposons également de facilités de crédit renouvelables totalisant 44,5 millions \$ au 31 août 2020.

Nous pourrions avoir besoin de financement additionnel dans le futur. Notre capacité à obtenir ce financement dépend de plusieurs facteurs, notamment des conditions du marché, de l'accès à des facilités de crédit, de nos résultats d'exploitation et de notre niveau d'endettement actuel. Le moment, l'importance et les modalités de ce financement supplémentaire peuvent ne pas être propices en raison de ces facteurs. Si nous obtenons des fonds supplémentaires en émettant des titres de capitaux propres, la part relative des investisseurs existants pourrait en être diluée ou les nouveaux investisseurs pourraient jouir de conditions plus favorables que celles des investisseurs précédents. Si nous nous finançons par emprunts, nous pourrions engager d'importants coûts d'emprunt et être assujettis à des clauses restrictives contraignantes. Si nous sommes incapables de réunir les fonds supplémentaires au moment où nous en avons besoin ou selon des termes satisfaisants, notre capacité d'exploiter notre entreprise et de la faire croître pourrait être entravée.

Nos dettes actuelles et celles que nous pourrions contracter dans le futur pourraient avoir une incidence négative sur notre situation financière, notre liquidité et nos résultats d'exploitation.

Nous avons présentement des dettes impayées ainsi que la capacité de contracter des dettes additionnelles en vertu des facilités de crédit renouvelables. Nous pourrions emprunter des montants supplémentaires dans le futur et utiliser les liquidités de tout emprunt futur pour des besoins généraux d'entreprise, des acquisitions futures, des dépenses en capital, l'expansion de notre entreprise ou des rachats de nos actions avec droit de vote subalterne. Cet endettement et la hausse de notre niveau de dette global pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière, dans la mesure où il y aurait, entre autres :

- utilisation d'une partie de nos flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour payer des intérêts sur cette dette;
- augmentation de notre vulnérabilité aux conditions générales défavorables de nature économique ou propres à l'industrie;
- réduction des flux de trésorerie disponibles pour financer des dépenses en capital et d'autres besoins d'entreprise et pour le développement de l'entreprise; et
- limitation de notre flexibilité à planifier des changements au sein de l'entreprise ou dans l'industrie ou à réagir à ces changements.

Nos facilités de crédit renouvelables et emprunts bancaires actuels nous imposent des restrictions, incluant des restrictions sur notre capacité à accorder des sûretés sur nos actifs et sur la capacité d'endettement de nos filiales, et nous obligent à respecter des ratios financiers déterminés. Notre capacité à nous conformer à ces ratios pourrait être affectée par des événements hors de notre contrôle. En cas de manquement à l'une de ces restrictions sans avoir obtenu une renonciation de la part des prêteurs, nos prêts en cours pourraient devenir immédiatement exigibles, sous réserve de périodes de réparation applicables.

L'adoption de lois et de règlements sur la protection des renseignements personnels dans les pays dans lesquels nous exerçons nos activités pourrait nous forcer à utiliser des ressources de l'entreprise importantes ou limiter nos clients dans leur façon d'utiliser nos produits.

L'adoption de nouvelles lois et réglementations fédérales, provinciales ou étrangères sur la protection des données pourrait empêcher des clients d'avoir recours à toutes les fonctionnalités et capacités de nos produits, ce qui pourrait ainsi réduire la demande pour certains de nos produits. De plus, des changements dans la législation internationale en matière de protection des renseignements nous ont forcés à modifier par le passé certains de nos processus et certaines de nos ressources importantes à l'interne et d'éventuels changements pourraient nous demander des efforts et des ressources similaires afin de nous y conformer. L'adoption de lois et règlements sur la protection des données ou des changements à ces lois et règlements pourraient causer une diminution de la demande pour nos produits, une augmentation du coût de vente de nos produits et nécessiter du temps et de l'attention de la part des membres de notre direction, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Par exemple, la législation sur la protection des données de l'Union européenne (UE), appelée le Règlement général sur la protection des données (RGPD), a une portée très vaste. Pour nous adapter à ces nouvelles exigences, nous avons investi les ressources nécessaires pour renforcer nos politiques et nos mesures de contrôle au sein de nos unités d'affaires et de nos services relativement aux façons de recueillir et d'utiliser les données personnelles de nos clients et employés et aux façons dont les fournisseurs gèrent les données personnelles que nous leur transmettons. Nous évaluerons aussi les effets potentiels de la *Loi sur la protection des renseignements personnels numériques* (Canada) et de la loi sur la cybersécurité de la République populaire de Chine, ainsi que ceux de la *California Consumer Privacy Act* (loi sur la confidentialité des consommateurs de la Californie) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Cependant, nous nous attendons à ce que, à l'avenir, le transfert de données personnelles à l'échelle internationale entraîne des défis de conformité permanents et complique nos opérations commerciales lors de négociations et mises en œuvre de dispositions appropriées avec nos clients à l'international et nos fournisseurs internationaux et locaux.

Le fait de nous conformer aux règles de la SEC relativement aux « minéraux des conflits » pourrait entraîner des dépenses importantes pour nous ou pour nos fournisseurs, et pourrait exiger la divulgation que certains minéraux utilisés dans nos composantes et (ou) les produits que nous faisons fabriquer pourraient contenir de tels « minéraux de conflits ».

La SEC a adopté des exigences en matière de divulgation pour les émetteurs en vertu de l'article 1502 de la loi Dodd-Frank au sujet de l'origine de certains minéraux des conflits qui sont nécessaires à la fonction ou à la production d'un produit fabriqué en propre ou sous contrat par cet émetteur et qui sont extraits de la République Démocratique du Congo (« RDC ») et des pays limitrophes. Les métaux couverts par les règles comprennent l'étain, le tantale, le tungstène et l'or, connus sous le vocable anglais de « 3TG ». Étant donné que nous utilisons des composantes qui renferment de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or, les règles de la SEC nous obligent à effectuer une enquête raisonnable du pays d'origine pour déterminer si nous savons ou avons des motifs de croire que l'un des minerais utilisés dans le processus de production pourrait provenir de la RDC ou d'un pays limitrophe (appelé collectivement les « pays visés ») et, selon les résultats de cette enquête, à effectuer une vérification diligente de la chaîne d'approvisionnement pour déterminer l'origine et la chaîne de possession de ces minéraux afin d'établir s'ils proviennent de l'un des pays visés et, s'il est le cas, s'ils ont été financés par des groupes armés des pays visés ou que ces groupes en ont profité. Notre approvisionnement de matériaux est diversifié et comporte plusieurs paliers, et nous pourrions ne pas être en mesure de vérifier facilement l'origine de tous les métaux utilisés dans nos produits. Par conséquent, les coûts d'un tel effort de vérification par nous et nos fournisseurs pourraient être considérables. De plus, les divulgations prévues par les règles, qui risquent d'être mal perçues par le marché, pourraient faire en sorte que les clients refusent d'acheter nos produits. Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer

les coûts de conformité de cette règle, et rien ne garantit que ces coûts n'aient pas un effet négatif sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation.

Advenant le cas où nous serions tenus responsables de la violation des lois anticorruption applicables, notre entreprise pourrait en souffrir un effet défavorable important.

Nous sommes assujettis aux lois anticorruption applicables dans les pays où nous exerçons des activités, qui en règle générale interdisent aux sociétés, leurs filiales, les membres de leur groupe et leurs intermédiaires d'effectuer des paiements irréguliers aux fonctionnaires dans le but d'obtenir ou de conserver des activités d'affaires ou d'obtenir autrement un traitement favorable. Les lois anticorruption s'appliquent en règle générale aux sociétés et à leurs administrateurs, dirigeants, employés et agents pris individuellement. En vertu des lois anticorruption applicables, les sociétés peuvent être reconnues coupables pour les mesures prises par les agents, les partenaires ou représentants locaux. Si nous-mêmes ou nos intermédiaires omettions de nous conformer aux exigences des lois anticorruption applicables, les autorités gouvernementales des États-Unis, du Canada ou d'autres pays pourraient imposer des pénalités civiles et (ou) criminelles, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Le cours de nos actions est volatil.

Le cours de nos actions a connu une volatilité élevée par le passé et pourrait demeurer volatil à l'avenir. La volatilité du cours de nos actions peut survenir en raison des facteurs abordés à la présente rubrique « Facteurs de risque ». Le prix de notre action à la bourse fluctuera en fonction de nos performances financières et de nos attentes de croissance. Il peut également être affecté par les annonces publiques de nos concurrents et de nos clients dans le secteur des communications. De plus, les turbulences sur les marchés du crédit et dans l'économie en général peuvent contribuer à des fluctuations des cours et des volumes sur les marchés boursiers mondiaux. Au cours de l'exercice 2020, le cours de clôture de nos actions au NASDAQ a culminé à 4,90 \$ l'action et a connu un creux de 2,09 \$ l'action. Les facteurs mentionnés ci-dessus, dont la volatilité du cours de nos actions, sont souvent sans rapport avec les résultats d'exploitation de notre entreprise, mais peuvent avoir une incidence importante sur le prix de nos actions à l'avenir.

Rubrique 4. Renseignements sur la Société

A. Historique et évolution de la Société

Notre dénomination sociale est EXFO inc./EXFO Inc. Notre siège social est situé au 400, avenue Godin, Québec (Québec) Canada G1M 2K2 et notre numéro de téléphone principal est le (418) 683-0211. Notre adresse électronique est info@EXFO.com et notre site Web est www.EXFO.com. Les renseignements qui figurent sur notre site Web ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport annuel. Notre représentant pour signification aux États-Unis est CT Corporation System, 111 Eighth Avenue, 13th Floor, New York (New York) 10011. Notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres est la Société de fiducie AST (Canada) (AST), 2001, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1600, Montréal, Québec, Canada, H3A 2A6. Le présent rapport annuel contient nos marques de commerce et nos marques déposées et celles d'autres entreprises.

EXFO a été constituée au Canada le 18 septembre 1985 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Depuis cette date, nous avons modifié nos statuts à différentes occasions, principalement pour modifier notre dénomination sociale et notre capital social.

Puisque nous utilisons le présent formulaire 20-F comme rapport annuel, nous avons fourni aux présentes les renseignements exigés aux termes de la rubrique 4A(4) pour la période commençant le 1^{er} septembre 2019 et se terminant à la date du présent rapport annuel. Pour obtenir les renseignements comparatifs pour la présente rubrique 4A(4) des périodes antérieures, veuillez vous reporter à nos rapports annuels sur formulaire 20-F déposés antérieurement. L'information qui figure dans nos rapports annuels sur formulaire 20-F déposés antérieurement n'est pas intégrée par renvoi au présent rapport annuel.

Le 7 janvier 2020, nous avons annoncé que notre conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant au plus 600 000 actions avec droit de vote subalterne, au cours en vigueur sur le marché. La période de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2020 et se terminera le 13 janvier 2021. Du 14 janvier 2020 au 16 novembre 2020, nous avons consacré environ 0,4 million \$ US (y compris les frais) au rachat de 136 855 actions avec droit de vote subalterne.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons modifié certaines facilités de crédit, de sorte que des facilités de crédit sous la forme de crédit rotatif, qui permettaient d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 70 millions \$ CA (53,7 millions \$ US), permettent maintenant d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 90 millions \$ CA (69,0 millions \$ US), et ce, jusqu'au 31 mai 2021, pour revenir à 70 millions \$ CA le 1^{er} juin 2021.

En août 2020, nous avons mis en place un plan de restructuration afin d'ajuster notre structure de coûts aux défis découlant de la pandémie du coronavirus et pour nous concentrer sur les vecteurs de forte croissance comme le déploiement de la fibre, la 5G et l'infonuagique. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, nous avons comptabilisé des frais de restructuration avant impôts sur les bénéfices de 2,9 millions \$, composés principalement de primes de départ pour les employés mis à pied. Ce plan, qui devrait générer des économies annuelles de 5 millions \$, sera complété au cours de l'exercice 2021.

Le 7 septembre 2020, nous avons conclu un accord d'échange d'actions visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'InOpticals Inc. (InOpticals), une société privée située au Taiwan, offrant des instruments de test à très haut débit destinés aux marchés des laboratoires et de la fabrication. Cet accord est sujet à l'approbation des autorités réglementaires Taiwanaises. Nous prévoyons compléter l'acquisition d'InOpticals au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, et que la juste valeur de la contrepartie totale ne sera pas significative.

B. Survol des activités

Nous fournissons des solutions de test, de surveillance et d'analyse aux fournisseurs de services de communications et aux opérateurs de centres de données, de l'infonuagique et de services Web pour assurer le déploiement, la maintenance et la gestion fluide des réseaux de nouvelle génération. Nous avons aussi forgé des relations solides avec des fabricants d'équipement de réseaux et des fabricants d'équipement optique pour approfondir l'expertise, du laboratoire vers le terrain et au-delà. Notre spécificité provient de l'association de solutions de test et de surveillance intelligentes, automatisées et infonuagiques avec des analyses en temps réel qui offrent des résultats supérieurs en matière de performance des réseaux, de fiabilité des services et d'informations sur les abonnés. Nous sommes le fournisseur numéro un des solutions de tests optiques en termes de part du marché mondial et sommes parmi les cinq principaux fournisseurs de solutions de surveillance et d'analyse dans l'industrie des communications à l'échelle mondiale.

Nous estimons que grâce à notre assortiment unique d'équipement, de logiciels et de services, nous accélérons la transformation numérique liée aux déploiements de réseaux fixes et mobiles. Plus particulièrement, nous concentrons nos efforts sur des créneaux de marché à fort potentiel de croissance qui permettent aux clients d'augmenter la capacité de la bande passante et d'améliorer la qualité de l'expérience sur les infrastructures de réseaux : les réseaux 5G et Internet des objets (IdO), 4G/LTE (*long-term evolution*, ou évolution à long terme), de liaison mobile, les petites cellules et les systèmes d'antennes distribuées (DAS), la transition des réseaux vers la transmission à 400G et 100G, ainsi que les déploiements de fibre jusqu'au domicile (*fiber-to-the-home*, ou FTTH), jusqu'au trottoir (*fiber-to-the-curb*, ou FTTC) et jusqu'au nœud (*fiber-to-the-node*, ou FTTN).

Notre entreprise a été fondée en 1985 à Québec, au Canada. Nos premiers produits étaient axés sur les besoins des installateurs et des opérateurs de réseaux de fibre optique. Nos clients utilisent ces solutions portatives destinées aux tests sur le terrain pour l'installation, l'entretien et la réparation de réseaux optiques. Au cours des dernières années, nous avons renforcé notre positionnement concurrentiel dans les marchés des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications grâce à l'acquisition d'entreprises de tests de transport et de données, de cuivre/xDSL et de sans-fil, une entreprise d'assurance de services IP, une compagnie de logiciels d'analyse, l'acquisition de technologies de tests de fréquences radio pour les réseaux d'accès radio (RAN) sur fibre, de logiciel automatisé de topologie de réseau, d'équipement de test optique pour applications de laboratoire et de recherche et de solutions d'analyse du rendement des réseaux mobiles et de l'expérience des abonnés.

Contexte de l'industrie

EXFO a bénéficié de l'expansion en cours de la fibre et des déploiements de la 5G et des réseaux hébergés dans le nuage au cours de l'exercice 2020, jusqu'à ce que l'écllosion du coronavirus perturbe l'activité manufacturière en Chine. L'épidémie de coronavirus nous a forcés à interrompre nos activités de fabrication à Shenzhen, en Chine, pendant presque tout le mois de février 2020, ce qui a eu une incidence négative sur nos revenus. Afin de limiter la propagation du virus, les autorités chinoises de santé publique ont imposé un certain nombre de mesures préventives, incluant une fermeture temporaire des usines de fabrication, des restrictions dans les réseaux de transport public et des périodes de confinement des individus dans les régions touchées.

Même si cette épidémie qui est devenue une pandémie mondiale et a causé des problèmes de logistique et d'approvisionnement semblables dans d'autres pays, toutes nos usines de fabrication et tous nos centres de service à la clientèle sont pleinement opérationnels et en mesure de servir nos clients partout dans le monde. L'ampleur complète des répercussions de la pandémie sur notre entreprise, nos activités et nos résultats financiers, incluant une potentielle récession mondiale, dépendra de multiples facteurs qui évoluent et qui sont difficiles à prédire.

Dans ce contexte, les fournisseurs de services de communication (FSC) ont maintenu leurs investissements dans les technologies clés comme la fibre, la 5G, et les réseaux hébergés dans le nuage, mais les projets ont connu des retards inévitables en raison de la pandémie. Du côté des lignes terrestres, le cycle d'amélioration 100G s'est poursuivi dans les réseaux métropolitains, les vitesses de transmission 400G sont devenues plus courantes dans les centres de données, tandis que les modèles 800G ont été développés dans les laboratoires. Les FSC ont aussi

déployé de la fibre et des petites cellules jusqu'en périphérie du réseau pour répondre aux exigences de très haute vitesse et de faible latence des infrastructures sans fil de demain. Du côté de la mobilité, la Chine a pris les devants dans la course au déploiement des réseaux 5G et compte un total de plus de 110 millions d'abonnés 5G. Aux États-Unis, la clôture de la fusion entre T-Mobile et Sprint, de même que l'émergence du partage dynamique du spectre, devraient accroître la concurrence entre les trois principaux FSC. D'un autre côté, le retard dans la tenue des enchères du spectre 5G dans plusieurs pays d'Europe aura probablement comme effet de repousser à 2021 l'accès généralisé aux réseaux 5G commerciaux. Selon le dernier rapport sur la mobilité d'Ericsson, on estimait que d'ici la fin de l'année 2020, le nombre d'abonnés à la 5G à l'échelle mondiale grimperait à 190 millions.

Stratégie de croissance

Notre objectif à long terme est de devenir le leader mondial dans l'industrie des tests, de la surveillance et de l'analyse pour les communications. Nous croyons qu'une transformation numérique est en cours dans toute l'industrie des communications pour tenir compte de la montée en flèche de la demande de bande passante et du besoin de rentabiliser les réseaux. Par conséquent, les fournisseurs de services de communication, les entreprises de services Web, les fabricants d'équipement de réseaux et les fabricants de composants optiques effectuent des investissements considérables pour moderniser les infrastructures de leurs réseaux.

Notre stratégie de croissance est axée sur les investissements internes et les acquisitions dans trois domaines technologiques clés : la fibre, la 5G et les réseaux hébergés dans le nuage.

Tout d'abord, la demande pour l'équipement de tests sur le terrain devrait se rétablir en 2021 grâce aux importants projets de déploiement de la fibre à l'horizon, à moins qu'une deuxième vague de coronavirus n'entraîne d'autres mesures de confinement à grande échelle. Nous prévoyons également profiter de l'acquisition prochaine d'InOpticals pour augmenter notre part de marché dans les marchés à forte croissance des tests 400G et 800G destinés aux laboratoires et au secteur de la fabrication. Étant donné les besoins importants en matière de déploiement de la fibre, incluant la fibre au domicile, les infrastructures 5G et la connectivité des centres de données, ainsi qu'en matière de composants optiques, nous prévoyons tirer profit de notre position de chef de file dans le secteur des tests optiques en 2021, si les conditions du marché demeurent stables.

Ensuite, pour ce qui est de la 5G et des réseaux hébergés dans le nuage, nous prévoyons une augmentation des commandes pour nos solutions de dépannage et de surveillance en 2021, puisque les opérateurs de réseau mobile commenceront à migrer vers des architectures 5G autonomes et hébergées dans le nuage. Ces deux technologies sont étroitement liées, car elles permettent aux opérateurs mobiles d'optimiser les occasions de monétisation et de réduire les coûts d'exploitation. À ce jour, nous avons déployé avec succès une solution d'assurance de services virtualisée avec l'entreprise 3UK afin de surveiller son réseau hébergé dans le nuage. Nous avons aussi conclu des contrats d'assurance de services de plusieurs millions de dollars sur plusieurs années avec cinq nouveaux clients lors du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Le cycle d'investissement 5G s'est entamé dans des zones géographiques limitées en 2019 et en 2020. Les premiers cas d'utilisation portaient principalement sur le sans-fil fixe et le mobile à large bande amélioré, mais nous croyons que le 5G vise surtout les machines et l'accroissement des revenus. Les communications massives de type machine et les applications à faible latence ultra fiables suivront plus tard dans le cycle.

C'est à ce moment que les solutions de surveillance et de dépannage d'EXFO permettront une visibilité de bout en bout des réseaux 5G et hébergés dans le nuage.

Clients

Les clients du monde entier utilisent nos solutions de test, de surveillance et d'analyse pour permettre à leurs réseaux d'offrir un rendement optimal tout au long de leur cycle de vie : recherche, développement, fabrication, installation, entretien et surveillance.

Initialement, nous avons développé des instruments de test destinés aux fournisseurs de services de communication filaires, ainsi qu'aux fournisseurs de composants et aux fabricants d'équipement de réseaux dans une moindre proportion. Au fil des ans, cependant, nous avons étendu notre offre aux fournisseurs de services de communications sans fil, aux câblodistributeurs, aux centres de données et aux opérateurs de services Web et infonuagique, aux entreprises de services publics, aux opérateurs de réseaux privés, aux installateurs indépendants, aux entreprises de location d'équipement, aux grandes entreprises et aux laboratoires de recherche.

Au cours de l'exercice 2020, notre plus grand client a représenté 8,3 % de nos ventes contre 18,1 % pour nos trois plus grands clients. Par comparaison, en 2019, notre plus grand client a représenté 6,9 % des ventes contre 18,1 % pour nos trois plus grands clients, et en 2018, notre plus grand client a représenté 9,1 % des ventes, contre 15,9 % pour nos trois plus grands clients.

Produits

Depuis le début de l'exercice 2019, nous avons commencé à compiler les résultats des ventes et des commandes en distinguant deux familles de produits : Tests et mesures (T&M) et Assurance de services, systèmes et services (ASSS). Les solutions de tests de fibre optique, de transport et de cuivre forment la famille de produits T&M, incluant l'équipement portatif pour le terrain et les unités de table destinées aux environnements de laboratoire et de fabrication. La famille ASSS comprend principalement l'assurance de services, la surveillance de la fibre, l'analytique et les services professionnels ainsi que d'autres solutions liées aux systèmes comme la simulation de réseaux et la topologie de réseaux. La famille de produits ASSS tend à se concentrer sur les logiciels, ce qui se solde en cycles de ventes et de reconnaissance des revenus plus longs que ceux du groupe T&M. Nous croyons que cette nouvelle répartition des produits est mieux alignée avec notre stratégie à long terme, tout en facilitant la comparaison avec nos pairs dans l'industrie et la compréhension de notre entreprise par les investisseurs.

Tests et mesures (T&M)

Nous offrons une vaste gamme de solutions de tests qui aident les clients dans la transformation numérique de leurs réseaux, du centre jusqu'en périphérie de ceux-ci. Nous croyons que les avantages concurrentiels de nos produits comprennent leur caractère hautement innovateur, leur modularité et leur facilité d'utilisation. En définitive, nous croyons que nos produits permettent aux fournisseurs de services de communication, aux fabricants d'équipement de réseaux, aux fabricants de composants optiques ainsi qu'aux opérateurs de centres de données, de l'infonuagique et de services Web de concevoir, déployer et dépanner les réseaux filaires et sans fil, tout en aidant les clients à réduire leurs coûts d'exploitation.

Nous offrons des solutions portatives de test principalement utilisées par les fournisseurs de services de communication pour l'installation, l'activation et l'entretien de leurs réseaux de communications de fibre optique, de cuivre et sans-fil. Ces instruments sont disponibles sous la forme d'appareils de test portatifs, de plateformes portatives modulaires et de plateformes modulaires montées sur châssis.

Nos appareils portatifs sont durables, compacts et conviviaux. Ils peuvent prendre la forme d'instruments dédiés comme des wattmètres pour les réseaux optiques et des testeurs de ligne d'abonné numérique (DSL) pour les réseaux d'accès de cuivre. Ils peuvent aussi prendre la forme d'unités multifonctions qui effectuent plusieurs mesures différentes.

Nos plateformes de test de terrain, soit la plateforme FTB-1 Pro, la plateforme FTB-1, la plateforme FTB-2 Pro, la plateforme FTB-4 Pro et la plateforme FTB-500, sont le fondement de notre éventail de produits portatifs. Notre plateforme modulaire FTB-1 Pro, qui est disponible avec une configuration à emplacement unique ou double, permet aux techniciens de première ligne sur le terrain d'effectuer des tests optiques, Ethernet et multiservices simplement et efficacement. Elle se distingue par sa capacité de traitement extrêmement puissante et un ensemble complet de fonctionnalités telles qu'un grand écran tactile de pointe à haute résolution. La plateforme FTB-1 ne possède pas la même puissance de traitement ou un aussi riche ensemble de fonctionnalités que la plateforme FTB-1 Pro, mais elle est adaptée pour les tests de fibres optiques, de cuivre, d'Ethernet et multiservices.

Notre FTB-2 Pro offre la puissance et l'évolutivité d'une unité multitechnologies de haute performance, mais dans un format compact. La plateforme FTB-2 Pro peut recevoir simultanément deux modules simples tels qu'une combinaison de réflectomètre optique temporel (OTDR), de mesureur d'atténuation optique (OLTS) avec une variété de sondes d'inspection de fibre (FIP) et de tests Ethernet qui peuvent caractériser des taux de transmissions jusqu'à 100 Gbit/s.

Le FTB-4 Pro, dernier-né de notre famille de plateformes, prend en charge jusqu'à quatre modules pour les tests dans les réseaux haute vitesse, les centres de données et les laboratoires de recherche et développement. Il fournit aux techniciens de terrain une combinaison d'outils de mise en service, de service de dépannage à 400 Gbit/s sur une seule plateforme pour les tests de transport et de dispersion avancés.

Notre plateforme FTB-500, est offerte en deux configurations pour effectuer diverses tâches de niveau supérieur exigeant un taux de transmission jusqu'à 400 Gbit/s. Le modèle à quatre emplacements du FTB-500 est destiné aux tests de données, aux tests OTDR, aux mesures d'atténuation optique, aux tests Ethernet et aux tests de transport multiservice (SONET/SDH/OTN). Le modèle à huit emplacements constitue une configuration multiprotocole à haut rendement qui permet de combiner des fonctions SONET/SDH nouvelle génération à des tests Ethernet, *Fibre Channel* et optiques. Ce modèle peut traiter la caractérisation de la dispersion (PMD et dispersion chromatique), ainsi que les tests DWDM/ROADM et l'analyse de spectre optique, et une variété de sondes d'inspection de fibre (FIP).

Les cinq plateformes portatives supportent la connexion USB, mobile, Wi-Fi et Bluetooth pour faciliter la gestion des tests et la production de rapports sur le terrain. Basées sur l'architecture PC, ces plateformes ouvertes, combinées aux applications logicielles infonuagiques, peuvent être transformées en un environnement de test entièrement connecté qui permet aux fournisseurs de services de communication d'automatiser des tâches complexes demandant beaucoup de main d'œuvre comme les déploiements de la fibre jusqu'à l'antenne (FTTA), les petites cellules et les systèmes d'antennes distribuées (DAS). Tirant profit de la connectivité de la plateforme, les clients peuvent aussi localiser tous leurs appareils de test, gérer les mises à jour logicielles et planifier les procédures d'étalonnage. Toutes les données des tests peuvent être sauvegardées dans une base de données centralisée et servir de point de référence pour les mesures ultérieures effectuées dans le cadre de notre solution infonuagique. En conséquence, cet environnement de test amélioré permet aux clients d'accroître la productivité et de réduire les coûts d'exploitation.

Nos solutions pour les fabricants d'équipement de réseaux sont principalement articulées autour de notre plateforme LTB-8 montée sur bâti, et se présentent sous la forme de modules de test ou d'appareils de table autonomes.

Notre plateforme LTB-8 hautement évolutive, qui peut accueillir jusqu'à huit modules de test 100G, répond aux nombreuses exigences auxquelles les fabricants d'équipement de réseaux s'attendent à l'égard de leurs équipements de réseau multiservice de transport et de données. Les utilisateurs en laboratoire peuvent effectuer des tests pour une variété de technologies, y compris Ethernet, OTN, *Fibre Channel*, et SONET/SDH. Les tests optiques peuvent également être effectués par des mesureurs d'atténuation, des atténuateurs variables et des commutateurs. Le contrôle à distance d'une ou plusieurs plateformes LTB-8 est possible via une interface Web exclusive. Nous offrons également une solution de test 400G pour la plateforme LTB-8 dédiée aux marchés des laboratoires et de la fabrication.

De plus, nous offrons une plateforme CPT10 qui est idéale pour la caractérisation des composants passifs utilisés dans les réseaux de multiplexage par répartition en longueurs d'onde denses (DWDM) et les circuits photoniques intégrés.

Outre ces deux plateformes, nous fournissons des appareils de tests optiques avancés conçus pour les laboratoires de R.-D. Ce portefeuille de produits haut de gamme comprend les analyseurs de spectre optique de table, les lasers ajustables, les filtres accordables et les systèmes de test de composants optiques passifs conçus pour les fabricants d'équipement de réseaux et les fournisseurs de composants optiques. Avec l'acquisition prochaine d'InOpticals Inc., nous fournirons également à nos clients des oscilloscopes à échantillonnage à très haute vitesse, des testeurs de taux d'erreurs sur bits et d'autres instruments de tests critiques.

Assurance de services, systèmes et services

Nous offrons un portefeuille complet de solutions de surveillance et de dépannage destinées aux fournisseurs de services de communication filaires et sans fil, qui permettent une visibilité complète du réseau, du service et des abonnés.

Du côté des réseaux, nous offrons des solutions de surveillance de la fibre qui exploitent la technologie de réflectométrie optique temporelle (OTDR), ce qui permet une surveillance centralisée pour détecter les bris de fibre ou les problèmes de performance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Du côté des services, nous fournissons une solution de surveillance active qui offre une visibilité bout-en-bout de la qualité de service (QoS) en temps réel et de la qualité d'expérience (QoE) des services, des réseaux IP de nouvelle génération. Conçus selon une architecture distribuée, les produits de notre portefeuille de surveillance active permettent selon nous le bon déploiement et l'exploitation rentable des applications et services Ethernet/IP de voix, de vidéo et de données sur les réseaux filaires et sans fil.

Notre offre de produits de surveillance active répond également au besoin croissant de solutions virtualisées grâce à une variété de sondes basées sur des logiciels qui permettent l'interfonctionnement avec les architectures et fonctions de réseau virtualisées.

Nous croyons qu'un des avantages concurrentiels de la solution de surveillance active d'EXFO réside dans la possibilité d'instaurer une surveillance des SLA (ententes de niveau de service) et d'assurer le bon rendement de tout service IP sur tout type de réseau, et ce, vers toute destination – le tout à partir d'une même plateforme à architecture ouverte et échelonnable.

EXFO offre également une solution passive de surveillance, d'analyse et de dépannage des réseaux mobiles multitechnologiques (2G, 3G, 4G, 5G), jusque chez l'abonné. Notre solution de surveillance passive offre aux opérateurs de réseaux mobiles des fonctionnalités de détection, de corrélation, d'analyse, de signalisation, de géolocalisation et de dépannage de problèmes liés à la performance du réseau, au comportement des terminaux et à l'utilisation des services. Elle est entièrement virtualisée et intègre l'information précise provenant des traces d'appels, sondes, systèmes CRM, systèmes de facturation, etc. pour exploiter la puissance des mégadonnées.

Cette solution virtualisée est utilisée par 3UK pour la surveillance passive de son réseau central mobile hébergé dans le nuage.

Nos solutions de surveillance sont combinées au logiciel de topologie de réseau pour produire des applications d'analyse automatisée des causes fondamentales et d'inventaire de réseaux (physiques, virtuels et hybrides).

Au cours de l'exercice 2020, nous avons lancé la plateforme d'automatisation intelligente Nova Adaptive Service Assurance (Nova A|SA), qui permet aux opérateurs de réseau mobile d'offrir une expérience de service ultra fiable et de grande qualité dans un environnement 5G.

Au cœur de Nova A|SA se trouve Nova SensAI, une solution d'assurance automatisée en temps réel qui agit comme le système nerveux central de la plateforme. Cette combinaison de produits tire profit de l'apprentissage automatique et permet aux opérateurs mobiles de mieux visualiser l'expérience des abonnés et la performance des réseaux.

La gamme complète de solutions de surveillance, de dépannage et d'analyse d'EXFO améliore l'expérience des abonnés et le rendement des opérateurs de réseau, optimise la qualité de service bout-en-bout et fournit les renseignements nécessaires pour accroître l'expérience des abonnés. Elle répond aux critères des équipes d'opérations de réseaux, d'opérations de centres de service, de service à la clientèle et de marketing. Les principales solutions incluses dans cette plateforme comprennent :

- la détection et la prédiction et le diagnostic de problèmes qui peuvent avoir des impacts pour l'abonné;
- la surveillance de réseaux en nuage et de fonctions réseau virtuelles (VNF) à l'aide de la télémétrie, d'agents et de la topologie;
- l'analyse et les diagnostics basés sur l'apprentissage automatique/l'intelligence artificielle;
- la surveillance proactive de la performance des réseaux et des services (surveillance active);
- la visibilité en profondeur des réseaux, des services et des abonnés (surveillance passive);
- la visibilité de la couche physique : interférence et dégradation optiques et des radiofréquences (RF) (surveillance de la fibre);
- la surveillance et l'optimisation des réseaux d'accès radio (RAN) à l'aide de données de géolocalisation avancées;
- la liaison entre les réseaux, les services, les systèmes et les clients en contexte grâce à la topologie.

Pour permettre aux clients de tirer pleinement profit de leurs investissements dans nos produits de surveillance et d'analyse, nos experts travaillent en collaboration avec eux grâce à nos services à valeur ajoutée qui incluent l'assurance qualité et des audits de performance ainsi que des services de consultation et de personnalisation commerciale. Les services supplémentaires comprennent la formation, la gestion de projet et un soutien à la clientèle 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Nous fournissons également des simulateurs de réseaux 2G, 3G, 4G/LTE et 5G pour les laboratoires de fournisseurs de services de communications et les fabricants d'équipement de réseaux. Les simulateurs de réseaux d'EXFO émulent un trafic réseau réel et massif et le comportement de l'utilisateur dans un environnement de laboratoire afin de pouvoir prédire le rendement du réseau, découvrir les défauts et optimiser le réseau avant que les services de sans-fil ne soient déployés. Les tests les plus typiques comprennent le test de charge fonctionnelle et de charge réseau du nœud sans fil (EPC, IMS).

Ces différents produits sont à la base de l'offre d'EXFO en matière d'assurance de services automatisés dans un contexte de réseaux 5G et hébergés sur le nuage de plus en plus complexes.

Finalement, nous offrons des outils de renseignement sur les communications à la police, aux forces armées et à d'autres organisations gouvernementales pour lutter contre le crime organisé et les terroristes.

Recherche et développement

Nos opérations mondiales de R.-D. sont sous la supervision d'un vice-président. Nous maintenons des centres de recherche et de développement à Québec et Montréal (Canada), Oulu (Finlande), Pune (Inde), Lannion et Rennes (France), Valence (Espagne) et Londres (R.-U.). Pour l'exercice 2020, nos frais de recherche et de développement bruts se sont élevés à 54,6 millions \$ contre 58,0 millions \$ en 2019 et 65,2 millions \$ en 2018.

Nous estimons que notre succès futur dépend en grande partie de notre capacité à ajouter de nouvelles solutions et des produits améliorés à nos technologies de base. Grâce à des processus d'analyse de notre gamme de produits télécom axés sur le marché, nous veillons à ce que nos investissements en recherche et développement correspondent aux possibilités du marché et aux besoins des clients. Ce processus nous permet de maximiser le rendement des investissements en recherche et développement en concentrant nos ressources sur des projets prioritaires. Les réunions d'examen de la gamme des produits qui ont lieu deux fois l'an nous permettent de sélectionner l'éventail approprié de nouveaux produits et d'affecter les ressources nécessaires à leur développement. Tous nos projets, y compris ceux déjà en cours, sont examinés et nous leur attribuons une cote de priorité et y affectons des crédits et des ressources en conséquence. Les projets existants peuvent être arrêtés ou remaniés en profondeur si l'état du marché a changé profondément ou si le calendrier ou le budget de développement du projet a fait l'objet de changement important.

Nos projets de développement de produits une fois qu'ils sont lancés, sont gérés par un processus rigoureux de gestion qui consiste en une approche par étapes combinée avec la méthodologie Agile. Cette approche se fonde sur la revue systématique de la progression du projet au cours de différents stades de son cycle de vie. Les principales étapes de la revue du projet sont les suivantes :

- Étude de marché et faisabilité de la recherche ;
- Définition du produit ;
- Faisabilité du développement ;
- Développement ;
- Qualification ;
- Transfert à la production.

À chaque étape, nous examinons les risques du projet, son coût et le délai estimatif jusqu'à son achèvement. Nous comparons notre plan aux besoins prévus du marché et nous nous assurons que notre développement de produits est synchronisé avec les autres services internes et les événements extérieurs dans l'industrie.

La méthodologie Agile permet le développement de logiciels par petites étapes avec une validation constante auprès des clients principaux. L'exécution efficace est effectuée par des groupes collaboratifs appelés équipes SCRUM, assurant que chaque étape est entièrement testée et validée.

Ventes

Nous vendons nos solutions de tests, de surveillance et d'analyse par l'entremise de circuits de ventes directs et indirects en Amérique (États-Unis, Canada et Amérique latine), dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) et dans la région de l'Asie-Pacifique.

En Amérique, nous utilisons un modèle hybride combinant la gestion de comptes clés avec des ventes directes et indirectes. En règle générale, nous avons des gestionnaires de comptes clients au service des clients qui génèrent un volume de ventes élevé ou pourraient éventuellement générer un volume de ventes élevé. Ces gestionnaires de comptes clés sont secondés par des directeurs régionaux des ventes, des ingénieurs de ventes, des représentants et des distributeurs dans les régions métropolitaines des États-Unis, de l'Amérique centrale et du Sud, ainsi que par des directeurs régionaux des ventes et des ingénieurs de vente au Canada.

Nous privilégions une approche de vente directe lorsque nous vendons des produits de haute technologie à des acheteurs avertis. Les ventes de produits présentant une complexité faible ou moyenne à des acheteurs dont les besoins techniques sont moins exigeants sont généralement faites par l'entremise de représentants autorisés ou de distributeurs et sont supportées par les directeurs régionaux des ventes. Nos principaux bureaux de représentation en Amérique sont situés à Richardson (Texas), à Québec (Canada) et dans la ville de Mexico (Mexique). De plus, nous avons une présence locale dans les régions métropolitaines à travers les États-Unis et l'Amérique centrale et du Sud, ainsi que le Canada.

À l'échelle internationale, nous comptons sur une force de vente directe couvrant des comptes stratégiques en EMOA et en Asie-Pacifique et des partenaires de distribution pour les petits clients des régions à plus faible revenu.

Notre réseau de ventes en Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA) est chapeauté par un bureau principal et un centre de service à Chandler's Ford, Hampshire (Royaume-Uni), qui constituent le quartier général de nos activités de vente en EMOA et qui fournissent des services de réparation, d'étalonnage et de soutien technique à nos clients T&M sur ce territoire. Nous avons également des bureaux de vente dans plusieurs pays à travers l'EMOA qui offrent un service et un soutien à nos divers clients et partenaires de distribution, notamment un bureau principal à Rennes, en France, d'où nous offrons la majorité des services de soutien pour nos solutions de surveillance et d'analyse.

En ce qui concerne l'Asie-Pacifique, notre bureau régional est situé à Singapour, et nous avons d'autres bureaux des ventes dans plusieurs pays de la région pour appuyer nos différents clients et partenaires de distribution.

Nous comptons sur un réseau de distributeurs à travers le monde, travaillant en collaboration avec nous pour principalement assurer nos ventes à l'échelle internationale et pour participer à un grand nombre de nos événements internationaux. Nous estimons que la présence locale et l'appartenance culturelle de nos distributeurs sont des qualités qui nous permettent de mieux servir les marchés mondiaux.

Notre équipe de ventes est dirigée par notre président-directeur général (PDG), qui est assisté d'un vice-président chargé de chaque région géographique principale, soit l'Amérique, l'Europe, Moyen-Orient et Afrique et l'Asie-Pacifique. Ces dirigeants des ventes sont appuyés par des directeurs régionaux des ventes qui dirigent une équipe bien répartie agissant comme gestionnaires de comptes clés, représentants régionaux des ventes, ingénieurs de vente et ingénieurs d'application et situés dans les principales régions métropolitaines du monde. Nos effectifs des ventes possèdent en moyenne plus de 15 années d'expérience dans le domaine des télécommunications, de la fibre optique ou des tests et de la surveillance. Au sein de chaque région géographique principale, nous pouvons compter sur du personnel de vente dévoué aux clients des produits de tests, de surveillance et d'analyse.

Nous possédons également à l'interne un groupe de service à la clientèle pour répondre aux besoins des clients existants et des nouveaux clients. Ce groupe est chargé de fournir des propositions de prix aux clients, d'apporter du soutien à l'équipe de ventes, de gérer les appareils de démonstration et les commandes, de fournir du soutien technique et de la formation ainsi que d'offrir des services d'étalonnage et de réparation.

Les ventes à des clients en Amérique ont représenté 49 % de nos ventes au cours de l'exercice 2020, alors que les ventes à des clients en EMOA et en Asie-Pacifique ont respectivement constitué 30 % et 21 % de nos ventes. Par comparaison, l'Amérique, l'EMOA et l'Asie-Pacifique ont respectivement constitué 50 %, 32 % et 18 % de nos ventes en 2019 et 2018.

Gestion de produits

L'ensemble des fonctions relatives à la gestion de nos produits relèvent de la direction de notre président-directeur général, qui est assisté de deux vice-présidents respectivement responsables des tests et mesures (T&M) et de l'assurance de services, systèmes et services (ASSS). Chaque dirigeant des produits est appuyé par des directeurs et/ou des responsables de produits possédant des diplômes en génie, en sciences et en administration des affaires. Les directeurs et responsables de produits sont chargés de certains aspects du programme marketing de télécom, à savoir la stratégie relative aux produits, la mise en marché des nouveaux produits, la définition de nouvelles caractéristiques et fonctions, l'établissement des prix, le lancement des produits et les campagnes publicitaires. Nous assurons le suivi de nos initiatives en marketing en participant à des foires commerciales. En raison de la pandémie de coronavirus en 2020, nous avons rejoint nos clients par de nouveaux moyens, notamment par des démonstrations de produits virtuelles, des webinaires et des conférences téléphoniques. De plus, nous avons un système de gestion des relations avec la clientèle pour recueillir des données sur les marchés et les clients comprenant des prévisions, des possibilités, des clients potentiels et des données sur les concurrents. Nous utiliserons cette information pour prendre des décisions stratégiques sur le plan opérationnel.

Marketing corporatif et communications

Toutes les activités de marketing et de communications relèvent de notre président-directeur général, qui est appuyé par un directeur de marketing corporatif. Ce groupe est responsable de la promotion de la marque EXFO à l'international; du renforcement de la pertinence de l'entreprise auprès de nos clients, de nos marchés et de l'industrie; du positionnement des portefeuilles T&M et ASSS; du support à l'équipe et aux partenaires de ventes; et de l'aide à l'amélioration de l'expérience client.

Pour accomplir ces tâches, les stratégies de marketing et de communications sont développées et exécutées par cinq groupes multidisciplinaires qui ont les responsabilités suivantes :

- *Marketing numérique* : utiliser les technologies numériques et les médias au profit des objectifs de marketing;
- *Gestion de campagne de marketing* : planifier et mettre en œuvre des campagnes de marketing pour l'ensemble des produits EXFO, en étroite collaboration avec les gestionnaires de produits;
- *Plan commercial* : élaborer un plan commercial et s'assurer de son adoption en appui à notre équipe et nos partenaires de vente; entretenir les relations avec les analystes; et gérer notre plateforme d'apprentissage et de formation en ligne.
- *Marketing sur le terrain et événements* : placer EXFO sous les projecteurs partout sur la planète en démontrant notre expertise et l'étendue de notre portefeuille lors d'événements de l'industrie, de webinaires et de conférences virtuelles;
- *Stratégie de marque et communications* : gérer la marque de l'entreprise, produire du contenu à des fins de marketing et de communications d'entreprise (graphisme, textes, etc.) et placer EXFO sous les projecteurs partout sur la planète, en démontrant notre expertise et l'étendue de notre portefeuille dans les médias et auprès d'autres publics cibles externes et internes.

Service à l'échelle mondiale

EXFO offre à ses clients du monde entier un soutien technique et une vaste gamme de services. L'équipe de service a des employés internes en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Elle offre également un soutien local dans certains pays par l'intermédiaire de partenaires sélectionnés. Cette stratégie permet à EXFO d'avoir une portée mondiale tout en privilégiant des contacts locaux.

L'objectif de cette équipe est d'assurer la satisfaction de la clientèle par une expérience d'affaires parfaite et la réalisation de notre mission à long terme en offrant des services à l'interne ainsi que des services directs aux clients. Plus précisément, son rôle implique les aspects suivants :

- *Soutien aux ventes* – Maximiser l'efficacité de notre force de vente en offrant des démonstrations prévente, en guidant les clients vers les bons produits selon leurs applications respectives, en préparant des propositions de prix, ainsi qu'en faisant la promotion de notre programme de garanties prolongées et de soutien;
- *Gestion des commandes* – Traiter les commandes des clients, du moment où ceux-ci les enregistrent jusqu'à la fin du processus de livraison et gérer les modifications aux commandes;
- *Service à la clientèle* – Être la première interface pour les communications internes et externes relatives aux clients. Constituer le principal point de contact pour les clients, et travailler avec eux dès le moment où ils achètent leur équipement jusqu'aux appels de service, s'il y a lieu;
- *Soutien technique* - Fournir un soutien technique après-vente aux utilisateurs de produits de test et de mesure, en fournissant des correctifs et des mises à niveau logiciels, en identifiant le mauvais fonctionnement ou la mauvaise utilisation de l'équipement et en suggérant des moyens d'améliorer la productivité et la performance de l'équipement;
- *Soutien de terrain* – Offrir un excellent soutien technique ainsi que des services liés aux produits à l'échelle mondiale. Soutenir nos centres de service du monde entier et gérer directement le programme des partenaires en services. Lorsqu'applicable, offrir un service d'installation et d'entretien sur place pour les instruments et applications plus complexes;
- *Services aux clients* – Offrir un soutien technique quant à nos systèmes de surveillance des réseaux et de l'assurance de services convergents, ainsi qu'un service d'actualisation des systèmes de nos clients, et ce, avant l'achat, au moment de la livraison et après l'achat;
- *Services de formation* – Colliger l'expertise, développer des outils de référence et offrir des formations, dont certaines gratuites;
- *Services professionnels* – Offrir des solutions à valeur ajoutée à nos clients qui achètent des instruments de test et des systèmes.

Fabrication

Nos activités de fabrication comprennent principalement la planification des besoins en matériel, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'assemblage partiel, l'assemblage et les tests finaux, le chargement des logiciels, l'étalonnage, le contrôle de qualité, l'expédition, la facturation et la gestion des questions relatives aux douanes. La plupart de nos activités de fabrication, qui occupent au total 125 000 pieds carrés, ont lieu à nos installations de Québec (Canada), de Shenzhen (Chine) et de Lannion (France), mais nous avons aussi des installations à Rennes (France) et à Oulu (Finlande), pour la configuration de produits, le chargement de logiciels, le contrôle de la qualité et l'expédition de systèmes de surveillance. Toutes nos activités de fabrication sont sous la supervision d'un vice-président.

Nos opérations de Québec, au Canada, concernent principalement les produits télécoms à faible volume de production et à haute complexité. Elles sont certifiées ISO 9001 depuis 1994 et elles sont certifiées TL 9000 depuis juillet 2012. Notre usine de fabrication de Shenzhen en Chine, qui a été fermée pendant presque tout le mois de février 2020 en raison des mesures de confinement imposées par le gouvernement à la suite de l'écllosion de coronavirus, est chargée des produits télécoms à haut volume de production et à faible complexité. Notre usine de Shenzhen se conforme aux mêmes normes d'entreprise en matière de qualité, et a reçu sa première certification ISO 9001 en janvier 2009 et sa certification TL 9000 en juillet 2012. Notre unité d'exploitation de Lannion, en France, acquise de Yenista en 2017, produit de l'équipement de tests et mesures à faible volume de production et à haute complexité destiné aux laboratoires, aux universités et à la production de composantes optiques.

Tous nos produits sont conformes aux normes en vigueur dans l'industrie, et certains de nos produits sont conformes à des normes additionnelles que nous appliquons de façon volontaire, telles que celles qui sont établies par Telcordia, l'IEC, l'IETF, l'ETSI et d'autres grands organismes de normalisation de notre secteur. Pendant sa fabrication, chaque produit est accompagné d'un plan d'assurance-qualité spécifique, comportant des étapes de vérification rigoureuses, dans le but d'assurer la conformité du produit. Parmi les tâches du processus d'assurance qualité, on peut noter le contrôle de qualité, les tests de conformité, la documentation sur les produits, l'amélioration continue des produits, la conformité aux règlements en vigueur, la métrologie et l'étalonnage.

Nos activités de fabrication comprennent les responsabilités suivantes :

- **Production.** Le service de la production est chargé de l'ensemble de la fabrication à temps de produits de haute qualité. Les usines sont organisées en cellules de travail; chacune d'elles comprend des techniciens et du matériel spécialisés et est entièrement responsable d'une famille de produits. Les techniciens possèdent une formation multidisciplinaire et sont suffisamment polyvalents pour pouvoir accomplir des fonctions précises dans plus d'une cellule. Cela permet de réduire les délais d'approvisionnement en atténuant les engorgements.
- **Ingénierie de test et fabrication.** Ce service, qui épaulé les cellules de production, agit comme un chien de garde pour assurer la qualité des produits et l'efficacité des procédés de fabrication. Il est chargé de faire passer les produits du stade de la recherche et du développement au stade de la fabrication, de l'amélioration des produits, de la documentation, de l'étalonnage et du processus de contrôle de qualité et de conformité réglementaire. Le contrôle de qualité représente un élément essentiel des opérations de fabrication. La qualité est assurée au moyen d'essais de produits à diverses étapes du processus de fabrication; de cette façon, nous nous assurons que nos produits répondent à la fois aux normes rigoureuses de l'industrie et aux exigences de rendement de la clientèle.
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement.** Ce service est chargé des prévisions de ventes, de l'approvisionnement des matières premières, de la réduction des coûts du matériel et de la gestion du rendement des fournisseurs. Nos produits sont constitués de pièces optiques, électroniques et mécaniques qui sont achetées auprès de fournisseurs partout dans le monde. Environ le tiers de nos pièces sont fabriquées selon nos spécifications. Les matières premières représentent la plus grande partie de notre coût des ventes. Notre rendement est étroitement lié au rendement des fournisseurs, exigeant une attention plus grande sur cet aspect critique de notre entreprise.

Nos opérations manufacturières sont sujettes aux lois environnementales dans divers pays du monde. Pendant que la terre subit des changements climatiques, les questions liées à l'environnement et à la biodiversité deviennent de plus en plus critiques dans notre société. Nous avons obtenu la certification ISO 14001 en octobre 2013 et, en conséquence, nous avons entrepris une amélioration continue visant à réduire notre empreinte environnementale.

Sources et disponibilité des matières premières

Nous avons divers fournisseurs pour les matériaux utilisés pour la fabrication et le soutien de nos multiples gammes de produits. Bien que nous visions à identifier au moins deux sources d'approvisionnement pour tous les matériaux, nous obtenons plusieurs composants aux termes d'ententes d'approvisionnement de source unique ou limitée. Il est possible que nous ne puissions pas nous procurer ces composants chez d'autres fournisseurs à des prix acceptables et dans un délai raisonnable; par conséquent, la perte ou l'interruption de telles ententes pourrait avoir un impact sur notre capacité de livrer à temps certains produits. Veuillez vous reporter à la rubrique 3D du présent rapport annuel intitulée « Facteurs de risques - Nous dépendons d'ententes à court terme conclues avec un seul fournisseur ou un nombre limité de fournisseurs pour certains des composants et matériaux clés de nos produits, ce qui nous rend vulnérables aux pénuries d'approvisionnement ou aux fluctuations de prix qui pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats d'exploitation ».

Nous continuerons à atténuer le risque d'interruptions de production et de pénuries de matériaux : (1) en gardant un inventaire de sécurité des composants critiques, (2) en surveillant les délais de livraison de nos fournisseurs, (3) en sélectionnant et en qualifiant d'autres sources d'approvisionnement pour les matériaux clés chaque fois que c'est possible de le faire, et (4) en évaluant rapidement les effets potentiels des catastrophes naturelles dans le monde.

Saisonnalité

Historiquement, nous avons été affectés par la saisonnalité, principalement au cours du deuxième trimestre (décembre, janvier et février), en raison des vacances de Noël et des retards d'approbation chez les fournisseurs de services de communication quant aux budgets de dépenses de la nouvelle année civile. Ces deux facteurs peuvent avoir des effets négatifs sur nos commandes au deuxième trimestre, mais ceux-ci sont amoindris par le renouvellement des contrats annuels de maintenance, et parfois par les liquidations de fin d'année civile chez les fournisseurs de services de communications. Nous sommes de plus en plus soumis à une saisonnalité au quatrième trimestre (juin, juillet et août), puisque les commandes ont tendance à ralentir durant les mois d'été, particulièrement en Europe. La saisonnalité durant l'été pourrait nous affecter davantage depuis l'acquisition d'Astellia en 2018 puisque les ventes de cette filiale sont fortement concentrées en Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA). Ces effets saisonniers ne se font pas toujours sentir et n'ont pas toujours d'impact sur nos résultats financiers. Ils ne devraient donc pas être considérés comme des indicateurs fiables quant à nos revenus ou à nos résultats d'exploitation futurs.

Concurrence

L'industrie des tests, de la surveillance et de l'analyse dans les communications est très concurrentielle et susceptible de connaître une évolution rapide en raison des progrès technologiques et des conditions du marché. Nous livrons concurrence à de nombreuses sociétés différentes, tout dépendant de la gamme de produits et du secteur géographique. Nous estimons que les principaux facteurs de concurrence dans le secteur sont les suivants :

- niveau de conformité technique et alignement avec le cas d'utilisation
- performance et fiabilité des produits
- apport des solutions à la productivité
- prix et qualité des produits
- niveau d'innovation technologique
- délai de production
- offre de produits
- facilité d'utilisation

- reconnaissance du nom commercial
- service à la clientèle et soutien technique
- solidité des ventes et relations avec les distributeurs
- stabilité financière du fournisseur.

Nos principaux concurrents du secteur des tests et mesures comprennent des fournisseurs mondiaux tels qu'Anritsu Corporation, Fortive Corporation (Fluke Networks), Keysight et Viavi Solutions, ainsi que d'autres joueurs comme AFL Noyes, Deviser Instruments, Kingfisher International, Shineway Tech, Terahertz Technologies Inc., VeEX Inc. et Yokogawa Electric Corporation. Dans le marché de l'assurance de services, systèmes et services, nous sommes en concurrence principalement avec Accedian Networks, Anritsu Corporation, Empirix, Keysight (IXIA), Netrounds, NetScout Systems, Inc., Elisa (Polystar), Radcom, Spirent Communications plc et Viavi Solutions. Voir l'article 3D du présent rapport annuel sous la rubrique « Facteurs de risque - Nous devons continuer à surpasser une concurrence importante dans nos secteurs d'activité visés afin de conserver ou d'augmenter notre part de marché et de réaliser notre stratégie de croissance. »

Employés

Au 1^{er} novembre 2020, nous avons 1 814 employés à temps plein, comparativement à 1 810 et 1 803 pour les mêmes périodes en 2019 et en 2018, respectivement. Notre personnel au 1^{er} novembre 2020 incluait 382 employés de fabrication, 665 employés de recherche et de développement, et 767 employés de ventes, de marketing et de fonctions générales et administratives.

Jusqu'à un certain point, notre rendement futur dépend de notre capacité à continuer à attirer et à retenir du personnel hautement qualifié pour les postes techniques, de vente, de marketing et de haute direction. La majorité de nos employés ne sont pas représentés par un syndicat, à l'exception de nos employés de fabrication de Québec (Canada), de nos employés à la R.-D. et au service à Valence et Madrid (Espagne) et à Rennes (France). Nous croyons que nos relations avec nos employés sont bonnes. Veuillez vous reporter à la rubrique 3D du présent rapport annuel intitulée « Facteurs de risques - Nous avons besoin d'employés et de gestionnaires qui connaissent la nature spécialisée de nos activités. Si nous sommes incapables d'attirer et de retenir un nombre suffisant de personnes possédant des compétences techniques élevées, des personnes en vente et en mise en marché, du personnel pour assumer des fonctions de haute direction ainsi que du personnel dans d'autres domaines, nos résultats d'exploitation et financiers se détérioreront ».

Cadre réglementaire

Dans la plupart des pays où nos produits sont vendus, ceux-ci doivent se conformer à la réglementation d'une ou de plusieurs entités gouvernementales. Ces règlements sont souvent complexes et varient d'un pays à l'autre. Selon le pays et le produit considérés, le règlement en vigueur peut exiger l'essai, l'homologation, l'enregistrement, le marquage du produit et comporter des restrictions particulières quant à sa conception. En conséquence, nous avons constitué une équipe de spécialistes chargés de s'assurer que nos produits respectent tous les règlements en vigueur.

Aux États-Unis, nos produits doivent se conformer à des règlements émanant de certains organismes du gouvernement fédéral américain, notamment la *Federal Communications Commission* (la « FCC »), la *Food and Drug Administration* (la « FDA ») et l'*Occupational Safety and Health Administration* (l'« OSHA »). En vertu des règlements de la FCC, nos produits doivent notamment respecter certaines exigences d'interférence électromagnétique afin de s'assurer qu'ils ne produisent pas de parasites d'origine électromagnétique, ce qui pourrait entraîner un fonctionnement non désirable et perturber d'autres instruments environnants. De plus, certains de nos produits doivent se conformer aux normes de performance non médicale de la FDA et aux règles connexes concernant les produits luminescents comme les lasers. Les règlements de la FDA applicables à nos produits visent à promouvoir la sécurité en limitant l'exposition de l'être humain aux rayonnements non ionisants dangereux. De la même façon, nos produits doivent se conformer aux normes de sécurité adoptées par l'OSHA.

Des règlements analogues s'appliquent dans les autres pays. Ainsi, au Canada, nos produits doivent respecter les normes applicables adoptées par le Conseil canadien des normes (CCN). Parmi celles-ci, on retrouve les normes de sécurité des produits établies en collaboration avec l'Association canadienne de normalisation ainsi que les exigences d'interférence électromagnétique adoptées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Les pays de l'Union européenne exigent la conformité des produits conformément aux directives applicables, lesquelles doivent appliquer le marquage CE au produit. Cette directive comprend la mise à l'essai pour s'assurer qu'il répond aux normes harmonisées EN (European Norm) pour la sécurité des produits, les exigences d'interférence électromagnétique et sans-fil et RoHS.

Afin de prendre une mesure en matière de la conformité environnementale, l'Union européenne observe la directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses ou la directive RoHS (2011/65/UE), laquelle couvre tous les produits compris dans les directives WEEE. L'obligation de la conformité des produits comprend l'interdiction de certaines substances à l'intérieur de certaines concentrations à moins qu'une exception formelle n'ait été émise par la directive. Afin d'assurer le respect de cette directive, un programme de contrôle de substances restreintes (RSC) a été mis en place pour nos produits devant se conformer aux directives WEEE. Les paramètres du programme permettent d'assurer que la conception, l'obtention et la fabrication des produits en question ne contiennent aucune substance interdite comme précisé dans la directive RoHS.

D'autres règlements non mentionnés dans le présent rapport annuel peuvent s'appliquer, selon le type de produit et le pays de destination.

Propriété intellectuelle

Notre compétitivité dépend entre autres de notre capacité à développer et à protéger notre technologie exclusive. Nous déposons des demandes de brevet d'invention aux États-Unis ainsi que dans d'autres pays étrangers pour protéger les technologies, les inventions et les améliorations qui sont importantes pour l'essor de l'entreprise. Nous disposons aussi de brevets de dessins, de droits d'auteur, de marques de commerce, de droits de secret commercial et de conventions de licence et de confidentialité.

Notre propriété intellectuelle et notre technologie exclusive sont importantes pour le succès continu de notre entreprise. Si nous protégeons mal cette technologie exclusive, notre compétitivité pourrait en souffrir substantiellement. Il demeure aussi un risque que nos droits de propriété intellectuelle, en particulier nos brevets présents et futurs, puissent être invalidés, contournés, contestés ou nous pourrions être tenus d'accorder une licence à des tiers. De plus, des tiers pourraient alléguer que nos produits violent leurs droits de propriété intellectuelle ou ces tiers pourraient violer nos droits de propriété intellectuelle et nous pourrions devoir affecter beaucoup de ressources à l'exécution ou à la défense de nos droits, ou nous pourrions subir un préjudice de la concurrence.

Notre succès et notre compétitivité dépendent dans une large mesure de notre technologie exclusive avec laquelle nous tentons de prévenir des tiers d'utiliser les innovations qui sont au cœur de nos produits existants et futurs. Au 31 août 2020, nos registres indiquent que nous détenons le portefeuille suivant de brevets d'invention : 92 brevets actifs délivrés aux États-Unis, 124 brevets délivrés ou validés en Europe et 27 brevets dans d'autres pays. De plus, nous avons 72 demandes de brevets d'invention en instance (y compris des demandes de brevets provisoires) aux États-Unis, 24 demandes de brevets d'invention en instance dans des pays de l'Europe et 15 demandes de brevets d'invention en instance dans d'autres pays. Les dates d'échéance de nos brevets actifs délivrés s'échelonnent de 2021 à 2040 et aucun brevet actuellement considéré important n'expire dans un avenir rapproché.

En date du 31 août 2020, nos dossiers indiquent également que nous détenons 48 enregistrements actifs de dessins industriels, ainsi que 4 demandes d'enregistrement de dessins industriels aux États-Unis, en Europe, en Chine et dans d'autres pays.

Nous estimons que quatre de nos inventions sont importantes. Ces inventions, protégées par des brevets délivrés ou des demandes de brevet en instance, sont :

- un appareil et une méthode pour une meilleure caractérisation des « évènements » induisant des pertes le long d'une fibre optique en utilisant un réflectomètre optique (OTDR). Par une combinaison judicieuse de données OTDR correspondant à différentes durées d'impulsions optique, l'emplacement et les pertes caractéristiques d'un événement peuvent être quantifiés avec une précision bien meilleure et/ou plus rapidement que par des approches conventionnelles;
- une méthode pour déterminer le rapport du signal sur bruit optique sur des signaux multiplexés en polarisation utilisés dans les réseaux optiques DWDM à fortes bandes larges en utilisant un analyseur de spectre optique. Cette méthode utilise une trace de référence acquise avec un canal désactivé;
- une méthode d'analyse active du canal de transmission des paquets de données visant à établir des diagnostics et à identifier la cause de problèmes liés aux canaux de transmission des réseaux;
- une méthodologie de communication utilisée pour exécuter les tests de protocole bidirectionnels indépendants sur une connexion ou un réseau sans connexion entre deux instruments de tests, dans le cadre de laquelle le mécanisme de transfert du statut et des résultats des tests intermédiaires au cours d'un test actif et la transmission des résultats définitifs à l'un des instruments permet à l'utilisateur d'effectuer un test de diversion bidirectionnel.

Les conventions de confidentialité et de renseignements exclusifs passées avec les hauts dirigeants, les salariés et d'autres personnes stipulent en général que tous les renseignements confidentiels produits par ces personnes ou que nous leur communiquons dans le cadre de leurs fonctions doivent rester confidentiels et ne pas être divulgués à des tiers, sauf dans des circonstances particulières. Ces conventions prévoient aussi généralement que toute la propriété intellectuelle acquise par la personne pendant qu'elle est à notre service nous appartient en exclusivité. Par contre, ces mesures n'apportent qu'une protection limitée.

Divulgarion en vertu de l'article 219 de la *Iran Threat Reduction and Syria Human Rights Act of 2012*

Conformément à l'article 219 de la loi intitulée *Iran Threat Reduction and Syria Human Rights Act of 2012*, qui a ajouté l'alinéa 13(r) à la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*, en sa version modifiée (la « Exchange Act »), un émetteur public assujéti est tenu de divulguer le fait que l'émetteur ou un membre de son groupe a volontairement pris part à certaines activités, transactions ou négociations liées à l'Iran ou à certains individus ou entités désignés.

De septembre à novembre 2018, EXFO Solutions (auparavant, Astellia), une filiale d'EXFO, qui a été organisée et existe en vertu des lois de la France, a conclu des transactions de vente de solutions de surveillance et de dépannage de composants passifs et de services connexes à des utilisateurs finaux en Iran. EXFO Solutions a vendu des appareils destinés à l'utilisation finale par Mobile Communications Company of Iran (MCCI) et MTN Irancell, des opérateurs de réseaux mobiles iraniens. Même s'il est difficile d'en être absolument certains, nous avons conclu que nous ne pouvons pas exclure la possibilité que MCCI ou MTN Irancell soient détenues ou contrôlées, directement ou indirectement, par le gouvernement de l'Iran.

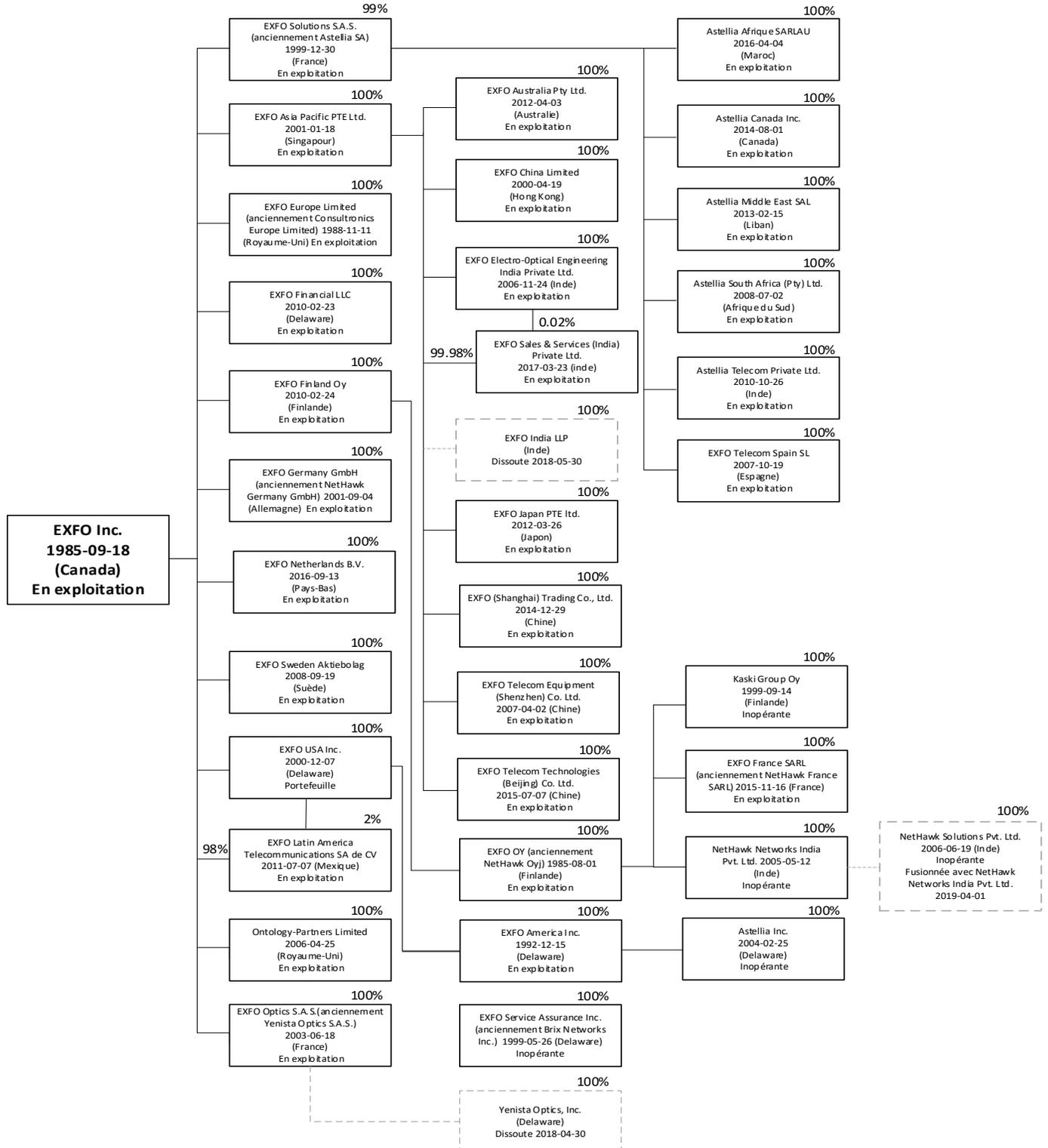
Les revenus bruts déclarés par EXFO Solutions (auparavant, Astellia) qui découlent de ces transactions s'élèvent approximativement à 122 379 \$ US pour la période de trois mois mentionnée ci-haut; les résultats nets estimatifs de ces transactions correspondaient à une valeur négligeable.

Avant son acquisition par EXFO, EXFO Solutions (auparavant, Astellia) comptait, par le biais d'une filiale située au Liban, quatre (4) employés qui offraient des services en Iran. Cette pratique s'est poursuivie après l'acquisition jusqu'à la fin octobre 2018. Ces activités se conformaient, à tous égards importants, aux lois et aux règlements sur les sanctions en vigueur, mais allaient à l'encontre des politiques internes d'EXFO. EXFO a découvert ces activités au cours de la vérification diligente préalable à l'acquisition d'EXFO Solutions (auparavant, Astellia) et a mené une enquête interne approfondie. À la suite de cette enquête, EXFO a mis en œuvre des procédures de conformité supplémentaires visant à prévenir toute violation future de sa politique interne et a entamé le processus de retrait de toute activité, transaction ou négociation directe en lien avec l'Iran ou certains individus ou entités désignés et aucun de ses employés n'offriront des services en Iran. De plus, EXFO a révisé sa politique interne pour permettre de manière indirecte le soutien et la maintenance des systèmes d'EXFO Solutions qui ont été déployés chez MCCI et MTN Irancell, c'est-à-dire par le biais d'une tierce partie indépendante située à l'extérieur de l'Iran afin d'honorer les engagements préalables d'EXFO Solutions (auparavant, Astellia) avec les clients existants en conformité avec les lois, règles et règlements applicables sur le contrôle des exportations et les sanctions et les autres lois, règles et règlements applicables. Le processus de retrait s'est terminé le 4 novembre 2018 et la prestation des services de soutien a été prise en charge à cette date par une tierce partie indépendante et s'est terminée le 31 décembre 2019.

Les revenus bruts déclarés par EXFO Solutions (auparavant Astellia) qui découlent de ces services de soutien par le biais d'une tierce partie indépendante étaient d'environ 50 472 \$ US pour l'exercice 2019 et d'environ 18 104 \$ US pour l'exercice 2020; les résultats nets estimatifs de ces transactions correspondaient à une valeur négligeable.

C. Structure d'entreprise

En date du 1^{er} novembre 2020, le tableau qui suit présente notre structure d'entreprise, le territoire de constitution de nos filiales ainsi que le pourcentage d'actions que nous détenons dans ces filiales (représentant également le pourcentage de droit de vote).



D. Immobilisations corporelles

Notre siège social est situé dans la ville de Québec, Québec, au Canada, où nous occupons deux bâtiments. Ces bâtiments abritent les bureaux de la direction et de l'administration, les installations de recherche et de développement et les installations de production. Nous avons également des bureaux situés à Montréal, Québec, au Canada, à Richardson, Texas, aux États-Unis (EXFO America Inc.), à Pune, en Inde (EXFO Electro-Optical Engineering India Private Ltd.), à Chandler's Ford, Hampshire, au Royaume-Uni (EXFO Europe Limited), à Lannion, en France (EXFO Optics SAS), à Oulu, en Finlande (EXFO Oy), à Rennes, en France (EXFO Solutions SAS), à Shenzhen, en Chine (EXFO Telecom Equipment (Shenzhen) Ltd.), à Valence, en Espagne (EXFO Telecom Spain SL), et à Londres, au Royaume-Uni (Ontology-Partners Limited).

De plus, nous avons des bureaux de ventes et/ou des directeurs régionaux des ventes en Afrique du Sud, en Allemagne, en Australie, en Chine, aux Émirats arabes unis, en Espagne, aux États-Unis, en France, en Grande-Bretagne, en Inde, au Japon, au Liban, au Maroc, au Mexique, en République tchèque, à Singapour et en Suède.

Le tableau qui suit donne des renseignements sur les principaux établissements que nous occupons au 1^{er} novembre 2020.

Adresse	Vocation	Superficie en pi ²	Pourcentage utilisé	Type de participation
400, avenue Godin Québec (Québec) G1M 2K2	Occupé par la recherche et le développement, le service à la clientèle, la fabrication, la direction et l'administration	129 000 ¹	95 %	Propriété
2500, Alfred-Nobel Montréal (Québec) H4S 2C3	Occupé par la recherche et le développement, la direction et l'administration	75 000	70 %	Propriété
2500, Alfred-Nobel Montréal (Québec) H4S 2C3	Loué à des tiers	23 736	100 %	Propriété
2500, Alfred-Nobel Montréal (Québec) H4S 2C3	Disponible pour la location	26 264	0 %	Propriété
F1 à F3, No. 71-3, Xintian Avenue, Xintian Community Fuhai Subdistrict, Bao'an District Shenzhen, Guangdong 518103 Chine	Occupé par la fabrication de produits, les services de réparation et d'étalonnage	64 000	90 %	Loué
ZAC Airlande 2, rue Jacqueline Auriol CS 69123 Saint-Jacques-de-la-Lande 35091 Rennes Cedex 9 France	Occupé par la recherche et le développement, le service à la clientèle, la fabrication, la direction et l'administration	50 235	90 %	Loué

Adresse	Vocation	Superficie en pi ²	Pourcentage utilisé	Type de participation
436, rue Nolin Québec (Québec) G1M 1E7	Occupé par la fabrication de produits et les services de réparation et d'étalonnage	44 000	95 %	Propriété
Bureaux No 602, 603, 604, 701 et 702 Tower S-4 Cybercity Magarpatta, Hadapsar Pune 411 013 Inde	Occupé par la recherche et le développement	33 981	85 %	Propriété
250 Apollo Drive Chelmsford, MA 01824 États-Unis	Inoccupé	25 400	0 %	Loué
4 rue de Louis de Broglie Lannion 22300 France	Occupé par la recherche et le développement, la fabrication, la direction et l'administration	24 800	50%	Loué
Elektroniikkatie 2 FI-90590 Oulu Finlande	Occupé par la recherche et le développement, la fabrication, la direction et l'administration	13 380	100 %	Loué
Winchester House School Lane, Chandler's Ford, Eastleigh, Hampshire SO53 4DG Royaume-Uni	Occupé pour le service à la clientèle européenne, les services de réparation et d'étalonnage, la gestion des ventes et l'administration	13 000	85 %	Loué
Ronda Narciso Monturiol 6 Oficina 110B, 111B, 112B et 113B, Parque Tecnológico Paterna, Valence 46980 Espagne	Occupé par la recherche et le développement et le service à la clientèle	10 398	100 %	Loué
Bureau No 102 Tower S-4 Cybercity Magarpatta, Hadapsar Pune 411 013 Inde	Loué à une tierce partie	5 979	100 %	Propriété
Phoenix Yard 65-69 Kings Cross Road London WC1X 9LW Royaume-Uni	Occupé par la recherche et le développement, la direction et l'administration	5 000	100%	Loué

1) Y compris l'entrepôt. Le bâtiment, sans l'entrepôt, fait environ 115 000 pieds carrés.

Rubrique 4A. Commentaires de l'autorité non résolus

Sans objet.

Rubrique 5 Revue des données financières et des résultats d'exploitation, et perspectives d'avenir

Cette analyse contient des déclarations prospectives selon la U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, et il est de notre intention que de telles déclarations prospectives soient assujetties aux règles d'exonération prévues par cette loi. Les déclarations prospectives sont des déclarations ne renfermant aucun renseignement historique et n'étant aucunement liées à la situation actuelle. Des mots comme « peut », « s'attend à », « croit », « planifie », « prévoit », « a l'intention de », « pourrait », « estime », « continue », des expressions similaires ou leur forme négative identifient des déclarations prospectives. De plus, toute déclaration concernant nos attentes, nos prévisions ou toute autre description ayant trait aux événements ou aux circonstances à venir est considérée comme étant une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de notre rendement futur et comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels peuvent différer de façon importante de ceux des déclarations prospectives en raison de plusieurs facteurs, dont notamment l'incertitude macroéconomique, notamment les effets de la pandémie du coronavirus sur nos employés, nos clients et nos activités internationales, incluant la capacité de nos fournisseurs de combler les besoins en matières premières et en services, ainsi que notre capacité à produire et livrer nos produits et services à nos clients; les effets des mesures d'urgence relatives aux périodes d'isolation des personnes dans les zones affectées, aux fermetures imposées aux entreprises par les gouvernements nationaux dans les pays où nous avons des activités et des employés, ainsi qu'aux limitations de voyage dans le but d'attirer de nouveaux clients ou de servir ceux existants; la détérioration des conditions financières et de marché ainsi qu'une récession potentielle; les guerres commerciales; notre capacité à intégrer avec succès les entreprises que nous acquérons; les dépenses en capital et l'ampleur des déploiements de réseaux dans les secteurs des communications (dont l'adaptation rapide de nos structures de coûts aux conditions économiques anticipées et la gestion de nos niveaux de stocks en fonction de la demande du marché); la consolidation de l'industrie mondiale des tests, de la surveillance et de l'analyse dans le secteur des communications et la compétition accrue dans le marché, la capacité d'adapter notre offre de produits aux changements technologiques futurs; la prévisibilité limitée du moment et de la nature des commandes des clients; les délais dans la constatation des revenus en raison de cycles de vente plus longs pour les systèmes complexes en raison des étapes d'acceptation chez les clients; les taux de change instables, la concentration des ventes, le lancement en temps opportun de nos produits et l'accueil du marché quant à nos nouveaux produits et à d'autres produits futurs, notre capacité à développer avec succès nos activités internationales et à gérer notre entreprise à l'international; ainsi que notre capacité à maintenir un personnel technique et de gestion qualifié. Les hypothèses, d'après ce qui précède, impliquent des jugements et des risques qui sont difficiles ou impossibles à prévoir et dont plusieurs sont hors de notre contrôle. D'autres facteurs de risque qui peuvent influencer notre rendement futur et nos activités sont détaillés dans notre rapport annuel selon le Formulaire 20-F et dans nos autres dépôts auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission et des commissions canadiennes des valeurs mobilières. Nous jugeons que les attentes mentionnées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, compte tenu de l'information actuellement disponible, mais nous ne pouvons pas vous assurer qu'elles s'avéreront exactes. Par conséquent, vous ne devriez pas faire preuve d'une confiance totale en ces déclarations prospectives. Ces déclarations sont valables seulement en date du présent document. À moins que ce ne soit requis par la loi ou la réglementation, nous ne nous engageons pas à réviser ou à mettre à jour ces déclarations afin qu'elles reflètent les événements ou circonstances survenant après la date de ce document. Cette analyse doit être lue en parallèle avec les états financiers consolidés.

La présente analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation est datée du 25 novembre 2020.

Toutes les données financières sont inscrites en dollars US, à moins d'avis contraire, et elles sont établies selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Cette analyse inclut également des données financières qui ne sont pas établies selon les IFRS. Lorsque de telles mesures sont présentées, elles sont définies et le lecteur en est informé.

SURVOL DE L'ENTREPRISE

Nous sommes un important fournisseur de solutions intelligentes de test, de monitoring et d'analyse destinées aux fournisseurs de services de communication filaires et sans fil, aux fournisseurs de services Web et aux fabricants de composants optiques et d'équipements de l'industrie mondiale des communications. Notre vaste portefeuille d'équipements intelligents et de solutions logicielles facilite les transformations en lien avec la fibre optique, la 5G et l'infonuagique. Nos clients se fient à nos solutions pour augmenter la capacité de leurs réseaux, améliorer la qualité de l'expérience utilisateur et gagner en efficacité.

Notre succès est grandement attribuable à notre expertise fondamentale dans le développement d'appareils de test pour les réseaux fixes. Ces solutions sont offertes sous la forme d'appareils de test portatifs, de plateformes modulaires portatives et de plateformes modulaires montées sur châssis. Nos plateformes ouvertes basées sur l'architecture PC, combinées aux applications logicielles de type « nuage », peuvent être transformées en un environnement de test entièrement connecté pour permettre aux clients d'automatiser des tâches complexes et exigeantes comme le déploiement de la fibre jusqu'à l'antenne (FTTA), de systèmes d'antennes distribuées (DAS) et de petites cellules. Tirant avantage de la connectivité de la plateforme, les clients peuvent aussi localiser l'ensemble de leurs appareils, gérer les mises à jour logicielles et planifier les procédures d'étalonnage. Toutes les données de test peuvent être stockées dans une base de données centrale et comparées avec de futures mesures. Ainsi, cet environnement de test optimisé leur permet d'accroître leur productivité tout en réduisant leurs coûts d'exploitation.

Au fil des ans, nous avons élargi notre éventail de produits pour ajouter le monitoring de fibres, l'assurance de services des réseaux IP (protocole Internet) et le monitoring de réseaux sans fil 2G, 3G, 4G/LTE et 5G. Notre solution de monitoring de fibres s'appuie sur l'expertise poussée et la position dominante dans le marché d'EXFO en matière de réflectomètres optiques temporels (OTDR), que nous utilisons comme unités de test à distance (RTU) pour surveiller les installations optiques en continu. Cette solution détecte de façon proactive les dégradations et bris de fibres des réseaux de grande portée, métropolitains ou d'accès radio afin d'être en mesure d'agir rapidement pour optimiser la qualité du service. Notre solution d'assurance de services IP est une solution à base de sondes qui combine appareils et logiciels pour procurer une visibilité de la qualité de service et permettre la surveillance en temps réel des services et la vérification des réseaux IP de nouvelle génération. Nous avons élargi notre offre en ce qui a trait à l'assurance de services IP, qui peut également être virtualisée, afin d'y inclure des outils de gestion de performance d'infrastructure, des solutions de logiciels analytiques, et des solutions de topologie réseau, par l'entremise d'acquisitions de technologies.

À la suite de l'acquisition d'Astellia S.A. (renommée EXFO Solutions S.A.S.) en janvier 2018, EXFO offre des solutions de monitoring de réseaux mobiles multi-technologies (2G, 3G, 4G et 5G). Ce portefeuille fournit aux fournisseurs de services de communication mobiles des capacités de détection, de corrélation, d'analyse, de signalement, de géolocalisation et de dépannage de problèmes liés à la performance des réseaux, au fonctionnement des appareils et à l'utilisation du service. Ces solutions peuvent être entièrement virtualisées et combinées avec les données obtenues grâce à la géolocalisation des appels, aux sondes de tiers, à la gestion des relations clients, à la facturation, etc. afin d'optimiser la visibilité des réseaux.

Notre offre pour les réseaux mobiles est principalement composée de simulateurs de réseaux et de solutions de test des fréquences radio (RF) optiques. Nos simulateurs de réseaux reproduisent, dans un environnement de laboratoire, le trafic réel et à grande échelle sur les réseaux ainsi que le comportement des utilisateurs pour prédire la réaction des réseaux, déceler les défauts et optimiser les réseaux mobiles avant qu'ils ne soient déployés avec tous leurs services. Nos solutions de test de fréquences radio optiques servent au dépannage et à l'ajustement des réseaux mobiles optiques. Ces solutions sont essentielles à la détection et à l'analyse d'interférences de fréquences radio, que ce soit de la fibre à l'antenne ou encore dans les systèmes d'antennes distribuées, les têtes radio distantes ou les unités de base de bande qui prennent en charge les réseaux 4G/LTE et 5G.

Les avantages concurrentiels de nos produits comprennent un haut niveau d'innovation, la modularité (notamment pour les produits destinés aux réseaux filaires) et la facilité d'utilisation. Nos produits aident les fabricants d'équipement de réseaux, les fournisseurs de services de communication fixes et sans fils et les fournisseurs de services Web à concevoir, à déployer, à dépanner et à surveiller les réseaux et, ce faisant, à réduire le coût d'exploitation de leurs réseaux.

Nous avons environ 1 900 employés répartis dans 25 pays et desservant plus de 2 000 clients à travers le monde. Nous exploitons trois principales usines de fabrication, à Québec au Canada, à Shenzhen en Chine et à Lannion en France, en plus d'installations de configuration de produits, de chargement de logiciels, de contrôle de la qualité et d'expédition de systèmes de monitoring, à Rennes en France et à Oulu en Finlande. Nous avons également cinq principaux centres d'expertise en recherche et en développement (Montréal, Québec, Rennes, Oulu et Londres) qui sont soutenus par un centre de conception de logiciels situé en Inde.

Au cours de l'exercice 2020, nous avons modifié certaines facilités de crédit, de sorte que des facilités de crédit sous la forme de crédit rotatif, qui permettaient d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 70 millions \$ CA (53,7 millions \$ US), permettent maintenant d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 90 millions \$ CA (69,0 millions \$ US), et ce, jusqu'au 31 mai 2021, pour revenir à 70 millions \$ CA le 1^{er} juin 2021.

En août 2020, nous avons mis en place un plan de restructuration afin d'ajuster notre structure de coûts aux défis découlant de la pandémie du coronavirus et pour nous concentrer sur les vecteurs de forte croissance comme le déploiement de la fibre, la 5G et l'infonuagique. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, nous avons comptabilisé des frais de restructuration avant impôts sur les bénéfices de 2,9 millions \$, composés principalement de primes de départ pour les employés mis à pied. Ce plan, qui devrait générer des économies annuelles de 5 millions \$, sera complété au cours de l'exercice 2021.

Le 7 septembre 2020, nous avons conclu un accord d'échange d'actions visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'InOpticals Inc. (InOpticals), une société privée située au Taiwan, offrant des instruments de test à très haut débit destinés aux marchés des laboratoires et de la fabrication. Cet accord est sujet à l'approbation des autorités réglementaires Taiwanaises. Nous prévoyons compléter l'acquisition d'InOpticals au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021 et que la juste valeur de la contrepartie totale ne sera pas significative.

Nos ventes ont atteint 265,6 millions \$ au cours de l'exercice 2020, soit une baisse de 7,4 % comparativement à 286,9 millions \$ en 2019, notamment en raison des effets généralisés de la pandémie du coronavirus, alors que les contraintes et les mesures préventives en cours ont eu un effet négatif sur notre capacité à livrer nos produits et fournir nos services. Nos commandes ont atteint 264,9 millions \$ au cours de l'exercice 2020, soit une baisse de 11,1 % comparativement à 297,8 millions \$ en 2019, également en raison des effets généralisés de la pandémie du coronavirus sur nos clients, pour un rapport commandes-facturation de 1,00.

Au cours de l'exercice 2020, la perte nette s'est établie à 9,5 millions \$, ou 0,17 \$ l'action, comparativement à 2,5 millions \$, ou 0,04 \$ l'action, au cours de l'exercice 2019. Au cours de l'exercice 2020, la perte nette incluait des charges nettes d'un montant de 10,3 millions \$, comprenant un montant de 5,5 millions \$ en amortissement après impôts des actifs incorporels, un montant de 2,0 millions \$ en charges de rémunération à base d'actions, un montant de 2,4 millions \$ en frais de restructuration après impôts, et une perte de change de 0,4 million \$. La perte nette de l'exercice 2020 comprenait également un montant de 2,4 millions \$ en subvention salariale après impôts, octroyée par le gouvernement du Canada, en réponse à la pandémie du coronavirus. Au cours de l'exercice 2019, la perte nette incluait des charges nettes d'un montant de 15,1 millions \$, comprenant un montant de 7,8 millions \$ en amortissement après impôts des actifs incorporels, un montant de 1,8 million \$ en charges de rémunération à base d'actions, un montant de 3,2 millions \$ en frais de restructuration après impôts, un montant de 1,4 million \$ pour l'ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis, et une perte de change de 0,9 million \$. La perte nette incluait également un gain de 1,7 million \$ sur la disposition d'immobilisations corporelles et un recouvrement d'impôt différé de 2,4 millions \$.

Au cours de l'exercice 2020, le BAIIA ajusté (perte nette avant intérêts et autres dépenses, impôts sur les bénéfices, amortissement, charges de rémunération à base d'actions, frais de restructuration, ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis, et gain ou perte de change) s'est élevé à 18,2 millions \$, ou 6,8 % des ventes, comparativement à 25,6 millions \$, ou 8,9 % des ventes en 2019. Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS. Se référer à la page 62 du présent document pour un rapprochement complet du BAIIA ajusté et de la perte nette selon les IFRS.

PERSPECTIVES D'AFFAIRES

Prévisions de BAIIA ajusté à court et à moyen terme

Nous prévoyons un BAIIA ajusté de 33 millions \$ pour l'exercice 2020 et que notre BAIIA ajusté atteindrait 15 % des ventes d'ici la fin de l'exercice 2021. En raison de l'incertitude quant à la portée et à la durée de la pandémie du coronavirus, nous suspendons indéfiniment nos prévisions de BAIIA ajusté à court et à moyen terme.

Ventes

Nous vendons nos produits à une clientèle diversifiée située dans environ 100 pays, grâce à notre réseau direct de vente et à des partenaires tels que des représentants et des distributeurs. La plupart de nos ventes sont libellées en dollars US, en euros et en dollars canadiens.

Au cours des exercices 2018, 2019 et 2020, aucun client n'a constitué plus de 10 % de nos ventes et notre client le plus important représentait 9,1 %, 6,9 % et 8,3 % de nos ventes respectivement.

Nous croyons que nous avons un vaste éventail de produits, une clientèle diversifiée, ainsi qu'une bonne répartition géographique de nos ventes, ce qui nous confère une protection raisonnable quant à la concentration des ventes et au risque de crédit.

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des matières premières, les salaires et les dépenses afférentes à la main-d'œuvre de production directe et indirecte, aux services professionnels, ainsi que les frais généraux de fabrication. Les charges liées aux stocks excédentaires et désuets ainsi qu'aux rebuts sont également incluses dans le coût des ventes. Cependant, le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté distinctement dans les états des résultats consolidés.

Frais de vente et d'administration et frais de recherche et de développement

Les frais de vente et d'administration se composent essentiellement de salaires et des dépenses afférentes, de commissions de vente, de frais de déplacement, de coûts des programmes de mise en marché, de services professionnels, de frais relatifs aux systèmes d'information et aux ressources humaines, ainsi que d'autres charges du siège social.

Les frais de recherche et de développement bruts se composent essentiellement des salaires et des dépenses afférentes des ingénieurs et des autres membres du personnel technique, du coût du matériel ainsi que des honoraires versés aux experts-conseils. Nous sommes admissibles à des crédits d'impôt à la recherche et au développement pour les activités de recherche et de développement effectuées au Canada et en France. Tous les crédits d'impôt à la recherche et au développement sont comptabilisés en diminution des frais de recherche et de développement bruts.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers de dollars US, sauf les données par action et en pourcentage des ventes pour les exercices indiqués)

Données tirées des états des résultats consolidés ¹ :	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Ventes	265 583 \$	286 890 \$	269 546 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Coût des ventes ²	114 558	118 677	105 004	43,1	41,4	39,0
Frais de vente et d'administration	92 293	98 646	98 794	34,8	34,4	36,7
Frais de recherche et de développement nets	45 487	50 553	57 154	17,1	17,6	21,2
Amortissement des immobilisations corporelles	5 563	5 469	5 444	2,1	1,9	2,0
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	3 349	–	–	1,2	–	–
Amortissement des actifs incorporels	6 467	9 012	10 327	2,4	3,1	3,8
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	–	–	(670)	–	–	(0,3)
Intérêts et autres dépenses	956	718	1 378	0,4	0,3	0,5
(Gain) perte de change	428	949	(1 309)	0,2	0,3	(0,5)
Quote-part de la perte nette d'une entreprise associée	–	–	2 080	–	–	0,8
Gain sur la disposition présumée de la participation dans une entreprise associée	–	–	(2 080)	–	–	(0,8)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices	(3 518)	2 866	(6 576)	(1,3)	1,0	(2,4)
Impôts sur les bénéfices	6 022	5 346	5 678	2,3	1,9	2,1
Perte nette pour l'exercice	(9 540)	(2 480)	(12 254)	(3,6)	(0,9)	(4,5)
Perte nette pour l'exercice attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	–	–	(352)	–	–	(0,1)
Perte nette pour l'exercice attribuable à la société mère	(9 540)\$	(2 480)\$	(11 902)\$	(3,6) %	(0,9) %	(4,4) %
Perte nette de base et diluée attribuable à la société mère par action	(0,17)\$	(0,04)\$	(0,22)\$			
Autres informations :						
Bénéfice brut avant amortissement ⁴	151 025 \$	168 213 \$	164 542 \$	56,9 %	58,6 %	61,0 %
Données relatives à la recherche et au développement :						
Frais de recherche et de développement bruts	54 564 \$	57 972 \$	65 243 \$	20,5 %	20,2 %	24,2 %
Frais de restructuration inclus dans le (les) :						
Coût des ventes	898 \$	304 \$	517 \$	0,4 %	0,1 %	0,2 %
Frais de vente et d'administration	1 882 \$	495 \$	673 \$	0,7 %	0,2 %	0,2 %
Frais de recherche et de développement nets	106 \$	2 506 \$	3 219 \$	– %	0,9 %	1,2 %
Subvention salariale d'urgence du Canada incluse dans le (les) :						
Coût des ventes	(723)\$	– \$	– \$	(0,3) %	– %	– %
Frais de vente et d'administration	(1 082)\$	– \$	– \$	(0,4) %	– %	– %
Frais de recherche et de développement nets	(1 457)\$	– \$	– \$	(0,5) %	– %	– %
BAIIA ajusté ^{3,4,5}	18 152 \$	25 585 \$	17 198 \$	6,8 %	8,9 %	6,4 %
Données tirées des bilans consolidés ¹						
Total de l'actif	310 654 \$	277 602 \$	284 544 \$			

1) Les données tirées des états des résultats consolidés et des bilans consolidés proviennent de nos états financiers consolidés préparés selon les IFRS, telles que publiées par l'IASB, à l'exception des mesures non conformes aux IFRS ⁴.

2) Le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté séparément.

3) La perte nette selon les IFRS pour l'exercice terminé le 31 août 2020 inclut l'effet de l'adoption d'IFRS 16, « Contrats de location », le 1^{er} septembre 2019. L'adoption d'IFRS 16 a eu un effet positif de 3,3 millions \$ ou 1,2 % des ventes sur le BAIIA ajusté pour l'exercice terminé le 31 août 2020. Les montants des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.

4) Se référer à la page 62 pour les mesures non conformes aux IFRS.

5) Inclut des frais relatifs aux acquisitions de 2,2 millions \$ ou 0,8 % des ventes pour l'exercice 2018 (zéro en 2019 et 2020).

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Ventes et commandes

Les tableaux ci-dessous résument les ventes et les commandes par gamme de produits, en milliers de dollars US :

Ventes

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Tests et mesures	197 419 \$	204 693 \$	197 423 \$
Assurance de services, systèmes et services	69 192	82 788	71 248
	266 611	287 481	268 671
Gains (pertes) de change sur les contrats de change à terme	(1 028)	(591)	875
Ventes totales	265 583 \$	286 890 \$	269 546 \$

Commandes

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Tests et mesures	197 141 \$	210 055 \$	193 836 \$
Assurance de services, systèmes et services	68 750	88 341	72 982
	265 891	298 396	266 818
Gains (pertes) de change sur les contrats de change à terme	(1 028)	(591)	875
Commandes totales	264 863 \$	297 805 \$	267 693 \$

Répartition géographique

Le tableau suivant détaille les ventes par région :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Amérique	49 %	50 %	50 %
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMOA)	30	32	32
Asie-Pacifique (APAC)	21	18	18
	100 %	100 %	100 %

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Pour l'exercice 2020, nos ventes ont atteint 265,6 millions \$, soit une baisse de 7,4 % comparativement à 286,9 millions \$ en 2019, alors que nos commandes ont atteint 264,9 millions \$, soit une baisse de 11,1 % comparativement à 297,8 millions \$ en 2019, pour un rapport de commandes-facturation de 1,00.

Ventes

Au cours de l'exercice 2020, la baisse de nos ventes totales de 7,4 % d'un exercice à l'autre provient de nos deux gammes de produits.

Au cours de l'exercice 2020, les ventes de notre gamme de produits de tests et mesures ont diminué de 7,3 millions \$ ou 3,6 % d'un exercice à l'autre, principalement en raison des effets de la pandémie du coronavirus. Notamment, nos ventes ont subi une baisse en Amérique et en EMOA alors que les contraintes et les mesures préventives en cours ont eu un effet négatif sur notre capacité à livrer nos produits et fournir nos services. Nous avons également observé une pause dans les installations de fibre à grande échelle, alors que les fournisseurs de services de communications se sont concentrés sur des travaux d'entretien au plus fort de la pandémie. Enfin, l'effet négatif des devises a réduit dans une certaine mesure les ventes de notre gamme de produits de tests et mesures d'un exercice à l'autre. Par ailleurs, nous avons connu une forte hausse des ventes en Chine pour nos solutions optiques haut de gamme pour les fabricants d'équipement de réseau et des laboratoires de recherche et de développement, notamment pour les déploiements de la 5G, alors que la Chine a été le premier pays à mettre fin aux fermetures d'usines, ce qui a compensé en partie la baisse globale des ventes de notre gamme de produits de tests et mesure d'un exercice à l'autre au cours de l'exercice 2020.

Au cours de l'exercice 2020, les ventes de notre gamme de produits d'assurance de services, systèmes et services (ASSS) ont diminué de 13,6 millions \$ ou 16,4 % d'un exercice à l'autre. Au cours de l'exercice 2019, les ventes de notre gamme de produits de ASSS incluaient un effet négatif de 1,4 million \$ pour l'ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis lors de l'acquisition d'EXFO Solutions. En excluant cet ajustement, les ventes de notre gamme de produits de ASSS auraient diminué de 17,8 % d'un exercice à l'autre au cours de l'exercice 2020. La baisse des ventes d'un exercice à l'autre de notre gamme de produits de ASSS au cours de l'exercice 2020 est principalement attribuable à la commande de 4,9 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel, constatée en 2019. Nous n'avons pas eu de telle commande en 2020. De plus, les ventes de notre gamme de produits de ASSS ont subi en partie les effets de la pandémie du coronavirus au cours de l'exercice 2020, alors que les effets négatifs de la pandémie ont rendu plus difficiles la livraison et la mise en service de nos solutions. Enfin, l'effet négatif des devises a réduit dans une certaine mesure les ventes de notre gamme de produits de ASSS d'un exercice à un autre.

Commandes

Au cours de l'exercice 2020, la baisse de 11,1 % des commandes totales d'un exercice à l'autre provient de nos deux gammes de produits.

Au cours de l'exercice 2020, les commandes de notre gamme de produits de tests et mesures ont diminué de 12,9 millions \$ ou 6,1 % d'un exercice à l'autre, principalement en raison des effets négatifs de la pandémie du coronavirus, alors que nous avons constaté une baisse des commandes d'un exercice à l'autre en Amérique et en EMOA pour nos solutions de tests optiques. Également, l'effet négatif des devises a réduit dans une certaine mesure les commandes de notre gamme de produits de tests et mesures d'un exercice à l'autre. Ces baisses des commandes ont été compensées en partie par une forte hausse des commandes en Chine pour nos solutions optiques haut de gamme pour les fabricants d'équipement de réseau et des laboratoires de recherche et de développement, principalement pour les déploiements de la 5G, ainsi que par la bonne performance de nos solutions optiques de transport à haute vitesse, qui ont connu une légère hausse d'un exercice à l'autre, malgré les effets négatifs de la pandémie.

Au cours de l'exercice 2020, les commandes de notre gamme de produits de ASSS ont diminué de 19,6 millions \$ ou 22,2 % d'un exercice à l'autre. La baisse des commandes d'un exercice à l'autre de notre gamme de produits de ASSS au cours de l'exercice 2020 est principalement attribuable aux commandes importantes totalisant environ 11 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel, reçues en 2019. Nous n'avons pas eu de telles commandes au cours de l'exercice 2020. De plus, les effets de la pandémie ont occasionné des délais plus longs pour ratifier des ententes de ventes, ce qui a eu un effet négatif sur les commandes de notre gamme de produits de ASSS d'un exercice à l'autre. Enfin, l'effet négatif des devises a réduit dans une certaine mesure les commandes de notre gamme de produits de ASSS d'un exercice à un autre.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Pour l'exercice 2019, nos ventes ont atteint 286,9 millions \$, soit une hausse de 6,4 % comparativement à 269,5 millions \$ en 2018, alors que nos commandes ont atteint 297,8 millions \$, soit une hausse de 11,2 % comparativement à 267,7 millions \$ en 2018, pour un rapport de commandes-facturation de 1,04.

Ventes

Au cours de l'exercice 2019, la hausse de nos ventes totales de 6,4 % d'un exercice à l'autre est attribuable à l'effet positif de l'acquisition d'EXFO Solutions, dont l'apport aux ventes a été sur l'ensemble de l'exercice comparativement à un apport sur sept mois en 2018. Nous avons aussi bénéficié d'une commande de 4,9 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel, qui a été constatée aux ventes au cours de l'exercice 2019. Nous n'avions pas reçu de telle commande au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, l'effet négatif des devises a réduit nos ventes totales d'un exercice à un autre.

Au cours de l'exercice 2019, les ventes de notre gamme de produits de tests et mesures ont augmenté de 7,3 millions \$ ou 3,7 % d'un exercice à un autre, en dépit de l'effet négatif des devises. Au cours de l'exercice 2019, nous avons connu une hausse des ventes de nos solutions optiques de transport à haute vitesse, ainsi qu'une hausse des ventes des solutions optiques haut de gamme d'EXFO Optics S.A.S. offertes aux fabricants d'équipement de réseau et des laboratoires de recherche et de développement comparativement à 2018.

Au cours de l'exercice 2019, les ventes de notre gamme de produits d'ASSS ont augmenté de 11,5 millions \$ ou 16,2 % d'un exercice à l'autre, en dépit de l'effet négatif des devises, principalement en raison de l'effet positif de l'acquisition d'EXFO Solutions, dont l'apport a été sur l'ensemble de l'exercice 2019 comparativement à un apport sur sept mois en 2018. Nous avons également bénéficié d'une commande de 4,9 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel, qui a été constatée aux ventes au cours de l'exercice 2019. Nous n'avions pas reçu de telle commande au cours de l'exercice 2018.

Commandes

Au cours de l'exercice 2019, la hausse de 11,2 % des commandes totales d'un exercice à l'autre provient principalement de l'effet positif de l'acquisition d'EXFO Solutions dont l'apport aux commandes a été sur l'ensemble de l'exercice comparativement à un apport sur sept mois en 2018.

Nous avons aussi bénéficié d'un niveau plus élevé de dépenses budgétaires de fin d'année civile de la part de certains fournisseurs de services de communication en Amérique pour notre gamme de produits de tests et mesures, de la commande de 4,9 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel survenue, ainsi que de 4 nouvelles commandes en monitoring reliées au déploiement 5G, au cours de l'exercice 2019. Nous n'avions pas reçu de telle commande au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, l'effet négatif des devises a réduit nos commandes totales d'un exercice à l'autre.

Au cours de l'exercice 2019, les commandes de notre gamme de produits de tests et mesures ont augmenté de 16,2 millions \$ ou 8,4 % d'un exercice à l'autre, principalement en raison d'un niveau plus élevé de dépenses budgétaires de fin d'année civile de la part de certains fournisseurs de services de communication en Amérique. Nos commandes de solutions optiques de transport de haute-vitesse et nos commandes de solutions optiques haut de gamme offertes aux fabricants d'équipement de réseau et des laboratoires de recherche et de développement ont également augmenté comparativement à 2018. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, cette augmentation a été partiellement compensée par la baisse des commandes de nos solutions de tests optiques et l'effet négatif des devises d'un exercice à l'autre.

Au cours de l'exercice 2019, les commandes de notre gamme de produits d'ASSS ont augmenté de 15,4 millions \$ ou 21,0 % d'un exercice à l'autre, notamment en raison de l'effet positif de l'acquisition d'EXFO Solutions, dont l'apport aux commandes a été sur l'ensemble de l'exercice comparativement à un apport sur sept mois en 2018. Nous avons aussi bénéficié de la commande de 4,9 millions \$ pour notre solution de topologie de réseau en temps réel, ainsi que de 4 nouvelles commandes en monitoring reliées au déploiement 5G. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, l'effet négatif des devises a réduit nos commandes totales d'un exercice à l'autre.

BÉNÉFICE BRUT AVANT AMORTISSEMENT (mesure non conforme aux IFRS, se référer à la page 62 du présent document)

Le bénéfice brut avant amortissement s'est élevé à 56,9 % des ventes au cours de l'exercice 2020, comparativement à 58,6 % en 2019 et 61,0 % en 2018.

Au cours de l'exercice 2020, l'adoption d'IFRS 16 a eu un effet positif de 1,1 million \$ ou 0,4 % des ventes sur notre bénéfice brut avant amortissement. Les montants des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.

De plus, au cours de l'exercice 2020, le bénéfice brut avant amortissement incluait un montant de 0,7 million \$ pour une subvention salariale octroyée par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie du coronavirus. Cette subvention a représenté un effet positif de 0,3 % des ventes sur notre bénéfice avant amortissement d'un exercice à l'autre.

Enfin, au cours de l'exercice 2019, notre bénéfice brut avant amortissement incluait un effet négatif de 1,4 million \$ ou 0,5 % des ventes en raison de l'ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis d'EXFO Solutions (zéro en 2020).

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, notre bénéfice brut avant amortissement incluait un effet négatif de 0,9 million \$ ou 0,3 % des ventes en frais de restructuration, comparativement à 0,3 million \$ ou 0,1 % des ventes au cours de l'exercice 2019.

En excluant ces éléments, notre bénéfice brut avant amortissement aurait diminué de 2,7 % d'un exercice à l'autre au cours de l'exercice 2020.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2020, la pandémie du coronavirus a mené à des fermetures prolongées d'entreprises, incluant la fermeture temporaire de nos installations de fabrication à Shenzhen, en Chine, ce qui a eu un effet négatif sur nos ventes et notre bénéfice brut avant amortissement au cours de l'exercice, puisqu'un niveau de ventes inférieur s'est traduit par une absorption plus faible de nos coûts fixes.

De plus, au cours de l'exercice 2019, la commande de 4,9 millions \$ pour notre logiciel de topologie de réseau a eu un effet positif de 0,7 % des ventes sur notre bénéfice brut avant amortissement de cet exercice, puisque cette solution logicielle génère une marge bénéficiaire supérieure à notre marge bénéficiaire moyenne.

Enfin, au cours de l'exercice 2020, une composition moins favorable des produits vendus comparativement à 2019 a eu un effet négatif sur notre bénéfice brut avant amortissement.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2019, EXFO Solutions, qui a contribué au bénéfice brut avant amortissement sur l'ensemble de l'exercice comparativement à sept mois au cours de la même période de l'exercice précédent, a généré une marge bénéficiaire inférieure à notre marge corporative habituelle, alors qu'une portion importante de ses ventes est constituée de services professionnels, ce qui a eu un effet négatif sur notre bénéfice brut avant amortissement d'un exercice à l'autre.

De plus, au cours de l'exercice 2019, une composition moins favorable des ventes comparativement à 2018 a eu un effet négatif sur notre bénéfice brut avant amortissement.

Également, au cours de l'exercice 2019, nous avons enregistré des pertes de change sur nos contrats de change à terme de 0,6 million \$, comparativement à des gains de change de 0,9 million \$ en 2018, ce qui a eu un effet négatif sur notre bénéfice brut avant amortissement de 0,2 % d'un exercice à l'autre.

Enfin, au cours de l'exercice 2019, nous avons enregistré des dépréciations de stocks plus importantes par rapport à 2018, ce qui s'est traduit par une baisse de notre bénéfice brut avant amortissement de 0,3 % d'un exercice à l'autre.

FRAIS DE VENTE ET D'ADMINISTRATION

Les frais de vente et d'administration se sont élevés à 92,3 millions \$, 98,6 millions \$ et 98,8 millions \$ au cours des exercices 2020, 2019 et 2018 respectivement. En pourcentage des ventes, les frais de vente et d'administration étaient de 34,8 %, 34,4 % et 36,7 % pour les exercices 2020, 2019 et 2018 respectivement.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2020, nos frais de vente et d'administration ont légèrement diminué de 6,3 millions \$ comparativement à 2019.

Au cours de l'exercice 2020, les frais de vente et d'administration incluaient un montant de 1,1 million \$ pour une subvention salariale octroyée par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie du coronavirus. Cette subvention a représenté un effet positif de 0,4 % des ventes sur nos frais de vente et d'administration.

De plus, au cours de l'exercice 2020, l'adoption d'IFRS 16 a eu un effet positif de 1,5 million \$, ou 0,6 % des ventes respectivement sur nos frais de vente et d'administration. Les montants des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.

Également, au cours de l'exercice 2020, les restrictions quant aux déplacements sous diverses formes et les périodes d'isolement à l'échelle mondiale en raison de la pandémie du coronavirus se sont traduites par une baisse de nos frais de déplacement d'un exercice à l'autre.

De plus, au cours de l'exercice 2020, les commissions sur nos ventes ont été plus basses comparativement à 2019 en raison d'un niveau de ventes plus faible.

Aussi, au cours de l'exercice 2020, la hausse de la valeur moyenne du dollar US par rapport à d'autres devises a eu un effet positif sur nos frais de vente et d'administration comparativement à 2019.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, nous avons encouru des frais de restructuration de 1,9 million \$ ou 0,7 % des ventes, comparativement à 0,5 million \$ ou 0,2 % des ventes en 2019.

De plus, au cours de l'exercice 2020, l'inflation et les augmentations salariales ont contribué à augmenter nos frais de vente et d'administration d'un exercice à l'autre.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2019, nos frais de vente et d'administration ont légèrement diminué en dollars (0,2 million \$) comparativement à 2018.

Au cours de l'exercice 2019, nos frais de vente et d'administration incluaient des frais de restructuration de 0,5 million \$ comparativement à 0,7 million \$ en 2018. De plus, au cours de l'exercice 2018, nos frais de vente et d'administration incluaient des frais relatifs aux acquisitions de 2,1 millions \$ (1,0 % des ventes). Nous n'avons pas eu de tels frais au cours de l'exercice 2019.

Également, au cours de l'exercice 2019, l'impact positif de notre plan de restructuration de 2018 s'est traduit par une réduction de nos frais de vente et d'administration comparativement à 2018. Enfin, la hausse de la valeur moyenne du dollar US par rapport à d'autres devises a eu un effet positif sur nos frais de vente et d'administration d'un exercice à l'autre.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, nous avons engagé des dépenses additionnelles comparativement à 2018, en raison de l'apport de l'acquisition d'EXFO Solutions sur l'ensemble de l'exercice en 2019, comparativement à un apport sur sept mois en 2018. De plus, l'inflation et les augmentations salariales ont contribué à augmenter nos frais de vente et d'administration d'un exercice à l'autre.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Frais de recherche et de développement bruts

Les frais de recherche et de développement bruts ont totalisé 54,6 millions \$, 58,0 millions \$ et 65,2 millions \$ pour les exercices 2020, 2019 et 2018 respectivement. En pourcentage des ventes, les frais de recherche et de développement bruts ont respectivement représenté 20,5 %, 20,2 % et 24,2 % des ventes pour les exercices 2020, 2019 et 2018, alors que les frais de recherche et de développement nets ont représenté 17,1 %, 17,6 % et 21,2 % des ventes pour ces exercices respectifs.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2020, nos frais de recherche et de développement bruts ont diminué de 3,4 millions \$ comparativement à 2019.

Au cours de l'exercice 2019, nous avons engagé des frais de restructuration de 2,5 millions \$ ou 0,9 % des ventes, comparativement à 0,1 million \$ en 2020, ce qui a réduit nos frais de recherche et de développement bruts d'un exercice à l'autre.

De plus, au cours de l'exercice 2020, les frais de recherche et de développement bruts incluaient un montant de 1,5 million \$ pour une subvention salariale octroyée par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie du coronavirus. Cette subvention a représenté un effet positif de 0,5 % des ventes sur nos frais de recherche et de développement bruts d'un exercice à l'autre.

De plus, au cours de l'exercice 2020, l'adoption d'IFRS 16 a eu un effet positif de 0,8 million \$, ou 0,3 % des ventes sur nos frais de recherche et de développement bruts. Les montants des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.

Enfin, au cours de l'exercice 2020, la hausse de la valeur moyenne du dollar US par rapport à d'autres devises a eu un effet positif sur nos frais de recherche et de développement bruts comparativement à 2019.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2020, nous avons engagé des dépenses additionnelles comparativement à la même période de l'exercice précédent, en raison de l'inflation et des augmentations salariales.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2019, nos frais de recherche et de développement bruts ont diminué de 7,3 millions \$ comparativement à 2018.

Au cours de l'exercice 2019, notre plan de restructuration de 2018 s'est traduit par une réduction de nos frais de recherche et de développement bruts par rapport à 2018. De plus, au cours de l'exercice 2019, la hausse de la valeur moyenne du dollar US par rapport à d'autres devises a eu un effet positif sur nos frais de recherche et de développement bruts d'un exercice à l'autre.

Au cours de l'exercice 2018, nous avons engagé des frais de restructuration de 3,2 millions \$ dans le cadre de notre plan de restructuration de 2018, comparativement à 2,5 millions \$ en 2019, ce qui a réduit nos frais de recherche et de développement bruts d'un exercice à l'autre.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2019, nous avons engagé des dépenses additionnelles comparativement à 2018, en raison de l'apport d'EXFO Solutions sur l'ensemble de l'exercice, comparativement à un apport sur sept mois en 2018. Également, au cours de l'exercice 2019, nos frais de recherche et de développement bruts ont subi les effets de l'inflation et des augmentations salariales, ce qui s'est traduit par une hausse de nos frais de recherche et de développement d'un exercice à l'autre.

Au cours de l'exercice 2019, les effets de notre plan de restructuration de 2018 se sont traduits par une baisse de nos frais de recherche et de développement en pourcentage des ventes par rapport à 2018.

Crédits d'impôt et subventions

Nous avons droit à des crédits d'impôt pour nos activités de recherche et de développement admissibles effectuées au Canada et en France.

Les crédits d'impôt et les subventions pour les activités de recherche et de développement étaient de 9,1 millions \$, 7,4 millions \$ et 8,1 millions \$ pour les exercices 2020, 2019 et 2018 respectivement. En pourcentage des frais de recherche et de développement bruts, les crédits d'impôt et les subventions étaient respectivement de 16,6 %, 12,8 % et 12,4 % au cours des exercices 2020, 2019 et 2018.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

La hausse de nos crédits d'impôt et subventions au cours de l'exercice 2020 comparativement à 2019 provient principalement de la subvention salariale de 1,5 million \$ octroyée par le gouvernement du Canada en raison de la pandémie du coronavirus.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

La baisse de nos crédits d'impôt et subventions au cours de l'exercice 2019 comparativement à 2018 provient de la réduction de nos frais de recherche et de développement bruts au Canada et en France à la suite de la mise en place de notre plan de restructuration de 2018.

AMORTISSEMENT DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Le 1^{er} septembre 2019, à la suite de l'adoption d'IFRS 16, nous avons comptabilisé des actifs au titre du droit d'utilisation de 11,3 millions \$ dans le bilan consolidé. Ces actifs sont amortis sur la durée des contrats de location et ont généré une charge d'amortissement de 3,3 millions \$ au cours de l'exercice 2020, comparativement à zéro en 2018 et 2019, puisque les données comparatives n'ont pas été ajustées. À la suite de l'adoption d'IFRS 16, les charges locatives, auparavant présentées à titre de coût des ventes, de frais de ventes et d'administration et de frais de recherche et de développement nets sont principalement présentées à titre de charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation dans les états des résultats consolidés. Cette nouvelle norme a été adoptée au moyen de la méthode rétrospective modifiée, qui ne requiert pas l'ajustement des périodes comparatives.

AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS

À la suite de regroupements d'entreprises que nous avons complétés, nous avons enregistré des actifs incorporels qui consistent principalement en des technologies acquises, des relations clients et des logiciels. Ces actifs incorporels ont entraîné une dépense d'amortissement de 6,5 millions \$, 9,0 millions \$ et 10,3 millions \$ pour les exercices 2020, 2019 et 2018 respectivement.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2020, notre charge d'amortissement des actifs incorporels a diminué de 2,5 millions \$ par rapport à 2019, notamment en raison du fait que certains actifs incorporels sont devenus complètement amortis au cours de l'exercice 2019.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2019, notre charge d'amortissement des actifs incorporels a diminué de 1,3 million \$ par rapport à 2018, en dépit de l'apport d'EXFO Solutions sur l'ensemble de l'exercice en 2019, comparativement à l'apport sur sept mois en 2018. La baisse de notre dépense d'amortissement des actifs incorporels d'un exercice à l'autre est due au fait que certains actifs incorporels sont devenus complètement amortis au cours de l'exercice 2019.

GAIN (PERTE) DE CHANGE

Les gains et les pertes de change sont principalement attribuables à la conversion d'activités d'exploitation libellées en devises autres que notre monnaie fonctionnelle, qui est le dollar canadien. Une portion de nos gains et pertes de change provient de la conversion de nos espèces et de nos soldes d'impôt différé libellés en dollars US. Nous gérons notre exposition au risque de change en partie grâce à des contrats de change à terme et à nos activités d'exploitation libellées en dollars US, en euros et en livres sterling. Cependant, nous demeurons exposés au risque de change et notamment, toute hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US aura une incidence négative sur nos résultats d'exploitation.

La perte de change s'est élevée à 0,4 million \$ et 0,9 million \$ respectivement au cours des exercices 2020 et 2019, comparativement à un gain de 1,3 million \$ en 2018.

Exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, la valeur du dollar canadien a été volatile par rapport au dollar US, ce qui s'est traduit par une perte de change de 0,4 million \$. La valeur de fin de période du dollar canadien a augmenté de 1,9 % par rapport au dollar US pour atteindre 1,3041 \$CA = 1,00 \$US au cours de l'exercice 2020, comparativement à 1,3294 \$CA = 1,00 \$US à la fin de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2020, la valeur moyenne du dollar canadien par rapport au dollar US était de 1,3458 \$CA = 1,00 \$US.

Exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la valeur du dollar canadien a été volatile par rapport au dollar US, ce qui s'est traduit par une perte de change de 0,9 million \$. La valeur de fin de période du dollar canadien a diminué de 1,8 % par rapport au dollar US pour atteindre 1,3294 \$CA = 1,00 \$US au cours de l'exercice 2019, comparativement à 1,3055 \$CA = 1,00 \$US à la fin de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2019, la valeur moyenne du dollar canadien par rapport au dollar US était de 1,3247 \$CA = 1,00 \$US.

Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, la valeur de fin de période du dollar canadien a diminué par rapport au dollar US, comparativement à la fin de l'exercice précédent, ce qui a entraîné un gain de change de 1,3 million \$. La valeur de fin de période du dollar canadien a diminué de 4,1 % par rapport au dollar US pour atteindre 1,3055 \$CA = 1,00 \$US au de l'exercice 2018, comparativement à 1,2536 \$CA = 1,00 \$US à la fin de l'exercice précédent. Au cours de l'exercice 2018, la valeur moyenne du dollar canadien par rapport au dollar US était de 1,2768 \$CA = 1,00 \$US.

Les fluctuations des taux de change ont également un impact sur les différentes rubriques des états des résultats, puisqu'une portion de nos ventes est libellée en dollars canadiens et en euros et qu'une portion importante de notre coût des ventes et de nos charges d'exploitation est libellée en dollars canadiens, en euros, en roupies indiennes, en livres sterling et en CNY, alors que nous publions nos résultats en dollars US. Au cours de l'exercice 2020, la hausse de la valeur moyenne du dollar US par rapport au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, à la roupie indienne, et au CNY, d'un exercice à l'autre, a eu un effet positif sur nos charges. Au cours de l'exercice 2020, la valeur moyenne du dollar US a augmenté d'un exercice à l'autre de 1,6 %, 1,9 %, 1,1 %, 2,8 % et 2,7 % respectivement par rapport au dollar canadien, à l'euro, à la livre sterling, à la roupie indienne et au CNY.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Au cours de l'exercice 2020, nous avons comptabilisé une dépense d'impôts sur les bénéfices de 6,0 millions \$ sur une perte avant impôts de 3,5 millions \$, comparativement à une dépense d'impôts de 5,3 millions \$ sur un bénéfice avant impôts de 2,9 millions \$ en 2019 et à une dépense d'impôts de 5,7 millions \$ sur une perte avant impôts de 6,6 millions \$ en 2018.

Éléments particuliers ayant un effet sur notre taux d'impôt effectif

Exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de notre plan de restructuration pour l'exercice 2018 et de la fermeture de certains établissements aux États-Unis, nous avons transféré certaines propriétés intellectuelles des États-Unis au Canada. Ce transfert a donné lieu à la création d'un actif d'impôt différé au Canada, ce qui a entraîné la constatation d'un recouvrement d'impôt différé de 2,4 millions \$ au cours de l'exercice 2019, puisque le recouvrement de cet actif est probable.

Exercice 2018

En décembre 2017, la réforme fiscale américaine (« Tax Cuts and Jobs Act ») est devenue pratiquement en vigueur, ayant pour effet de réduire le taux d'impôt fédéral maximum de 35 % à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018. Basé sur une estimation de la direction des actifs d'impôt différé que nous prévoyons utiliser au cours de l'exercice 2018 et par la suite à l'encontre de revenu imposable futur aux États-Unis, nous avons comptabilisé une charge d'impôt différé de 1,5 million \$ au cours de l'exercice 2018, afin de refléter l'effet de ce nouveau taux d'impôt pratiquement en vigueur.

Les variations dans les taux d'impôts proviennent principalement du fait que nous n'avons pas constaté d'actifs d'impôt différé pour certaines de nos filiales à perte et que les frais relatifs aux acquisitions encourus en 2018 sont non déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices. De plus, certaines autres pertes et dépenses ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur les bénéfices, notamment nos charges de rémunération à base d'actions. Par ailleurs, une portion importante de notre gain ou perte de change est créée par la conversion des états financiers de nos filiales étrangères de leur monnaie locale à la monnaie fonctionnelle; par conséquent, cette portion du gain ou de la perte n'est pas imposable ou déductible. Autrement, notre taux d'impôt effectif aurait été plus près de notre taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien de 27 % pour ces périodes.

Se référer à la note 22 afférente à nos états financiers consolidés pour un rapprochement complet de la provision pour les impôts sur les bénéfices.

LIQUIDITÉS ET FINANCEMENT

Besoins de liquidités et financement

Au 31 août 2020, nos espèces et nos placements temporaires s'élevaient à 33,7 millions \$, alors que notre fonds de roulement était de 35,2 millions \$. Nos espèces et nos placements temporaires ont augmenté de 14,3 millions \$ au cours de l'exercice 2020 comparativement à 2019.

Le tableau suivant résume la hausse des espèces et des placements temporaires au cours de l'exercice 2020 en milliers de dollars US :

Augmentation de l'emprunt bancaire	26 532	\$
Augmentation des autres passifs	2 355	
Flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation	(2 137)	
Achats d'immobilisations	(7 646)	
Remboursement de la dette à long terme et des obligations locatives	(5 181)	
Autres	378	
	<hr/>	
	14 301	\$

Nos placements temporaires sont constitués de titres de créances émis par des sociétés de premier ordre. Par conséquent, nous considérons que le risque de non-exécution de ces instruments financiers est limité. Ces titres de créances ne devraient nous soumettre à aucun risque de liquidité important. Aux fins de la gestion de notre trésorerie, nous avons mis en place une politique de gestion de la trésorerie que nous suivons et évaluons sur une base régulière.

Nous croyons que notre solde d'encaisse et nos placements temporaires d'un montant de 33,7 millions \$, combinés à nos facilités de crédit sous la forme de crédit rotatif disponibles pouvant atteindre de 44,5 millions \$ jusqu'en mai 2021 et de 29,2 millions \$ par la suite, suffiront à satisfaire à nos besoins prévus en matière de liquidités et de capitaux dans un avenir prévisible. En plus de ces actifs et de ces facilités de crédit, nous disposons de marges de crédit inutilisées de 22,4 millions \$ pour couvrir notre exposition aux risques de change relativement à nos contrats de change à terme. Toutefois, le possible prolongement du ralentissement ou une récession dû aux effets de la pandémie du coronavirus, de possibles pertes d'exploitation, des frais de restructuration additionnels et/ou de possibles acquisitions d'entreprises, de produits ou de technologies complémentaires peuvent requérir du financement additionnel. Rien ne garantit que du financement additionnel par l'émission d'actions ou de dettes sera disponible lorsqu'il sera requis ou, s'il est disponible, qu'il pourra être obtenu à des conditions satisfaisantes.

Sources et utilisation des liquidités

Nous finançons nos activités d'exploitation et comblons nos besoins en matière de dépenses en capital au moyen de flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, de nos espèces et de nos placements temporaires, d'emprunts en vertu de nos facilités de crédit existantes, ainsi que par l'émission d'actions à droit de vote subalterne.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 2,1 millions \$ au cours de l'exercice 2020, comparativement aux flux de trésorerie générés de 17,2 millions \$ en 2019 et 14,4 millions \$ en 2018.

Comparaison entre l'exercice 2020 et l'exercice 2019

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation au cours de l'exercice 2020 sont attribuables au bénéfice net après les éléments sans incidence sur les espèces de 10,2 millions \$, plus que compensé par l'effet négatif de la variation nette de 12,4 millions \$ de nos éléments d'exploitation hors caisse. Cet effet négatif de la variation nette de nos éléments d'exploitation hors caisse est principalement attribuable à la hausse de nos comptes débiteurs, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 1,6 million \$, en raison du calendrier des ventes et des encaissements au cours de l'exercice, à la hausse de nos impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt à recouvrer, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 2,9 millions \$, en raison de crédits d'impôt gagnés au cours de l'exercice mais non encore recouverts, à la hausse de nos autres actifs, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 1,9 million \$ en raison du calendrier des paiements au cours de l'exercice, et à la baisse de nos comptes créditeurs, charges courues et provisions, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 6,4 millions \$, en raison du calendrier des achats et des paiements au cours de l'exercice. Ces effets négatifs ont été compensés en partie par la baisse de charges payées d'avance, qui a entraîné des flux de trésorerie positifs de 0,5 million \$, en raison du calendrier des paiements au cours de l'exercice.

Comparaison entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au cours de l'exercice 2019 sont attribuables au bénéfice net après les éléments sans incidence sur les espèces de 21,8 millions \$, compensé en partie par l'effet négatif de la variation nette de 4,6 millions \$ de nos éléments d'exploitation hors caisse. Cet effet négatif de la variation nette de nos éléments d'exploitation hors caisse est principalement attribuable à la hausse de nos comptes débiteurs, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 4,8 millions \$, en raison du calendrier des ventes et des encaissements au cours de l'exercice, à la hausse des charges payées d'avance, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 1,3 million \$, en raison du calendrier des paiements au cours de l'exercice, à la hausse des autres actifs, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 1,5 million \$, en raison du calendrier des paiements au cours de l'exercice, et à la baisse des autres passifs, qui a entraîné des flux de trésorerie négatifs de 1,6 million \$, en raison des remboursements effectués au cours de l'exercice. Ces effets négatifs ont été compensés en partie par la baisse de nos impôts sur le bénéfice et crédits d'impôt à recouvrer, qui a entraîné des flux de trésorerie positifs de 1,5 million \$, en raison de crédits d'impôt recouverts au cours de l'exercice, et de la hausse de nos comptes créditeurs, charges courues et provisions, qui a entraîné des flux de trésorerie positifs de 3,2 millions \$, en raison du calendrier des achats et des paiements durant l'exercice.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont élevés à 5,7 millions \$ au cours de l'exercice 2020, comparativement à 4,9 millions \$ en 2019 et 43,9 millions \$ en 2018.

Exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, nous avons effectué des paiements en espèces de 7,7 millions \$ pour l'achat d'immobilisations. Par ailleurs, nous avons disposé (déduction faite des acquisitions) pour 1,7 million \$ de placements temporaires et nous avons encaissé 0,3 million \$ à la suite de la disposition d'immobilisations.

Exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, nous avons effectué des paiements en espèces de 7,5 millions \$ pour l'achat d'immobilisations et nous avons acquis (déduction faite des dispositions) pour 0,7 million \$ de placements temporaires au cours de cet exercice. Par ailleurs, au cours de l'exercice, nous avons encaissé 3,3 millions \$ à la suite de la disposition d'immobilisations.

Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, nous avons effectué des paiements en espèces de 10,5 millions \$ et de 32,1 millions \$ respectivement pour l'achat d'immobilisations et les acquisitions d'EXFO Solutions et d'EXFO Optics. De plus, nous avons acquis (déduction faite des dispositions) pour 1,3 million \$ de placements temporaires au cours de cet exercice.

Activités de financement

Les flux de trésorerie générés par les activités de financement se sont élevés à 23,5 millions \$ au cours de l'exercice 2020, comparativement aux flux de trésorerie utilisés de 8,3 millions \$ en 2019 et aux flux de trésorerie générés de 4,3 millions \$ en 2018.

Exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, notre emprunt bancaire a augmenté de 26,5 millions \$, et nos autres passifs ont augmenté de 2,4 millions \$. Par ailleurs, nous avons effectué des remboursements totalisant 5,2 millions \$ sur nos obligations locatives et notre dette à long terme, et nous avons racheté du capital social pour 0,2 million \$.

Exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, notre emprunt bancaire a diminué de 5,2 millions \$, nous avons effectué un remboursement de 2,8 millions \$ sur notre dette à long terme et nos autres passifs et nous avons racheté du capital social pour 0,3 million \$.

Exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, notre emprunt bancaire a augmenté de 11,1 millions \$. Par ailleurs, nous avons effectué un remboursement de 3,1 millions \$ sur notre dette à long terme et nos autres passifs et nous avons payé 3,7 millions \$ pour l'acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle dans EXFO Solutions.

Obligations contractuelles

Nous avons des engagements en vertu d'obligations contractuelles, qui expirent à différentes dates, principalement en vertu de nos obligations locatives, notre dette à long terme et nos contrats de licences de propriétés intellectuelles et d'emprunts à long terme. Le tableau suivant résume nos obligations contractuelles au 31 août 2020, en milliers de dollars US :

	Obligations locatives	Dette à long terme	Contrats de licences	Total
Un an au plus	3 249 \$	2 076 \$	1 779 \$	7 104 \$
Plus d'un an mais cinq ans au plus	6 377	2 144	621	9 142
Plus de cinq ans	957	–	–	957
	10 583 \$	4 220 \$	2 400 \$	17 203 \$

De plus, au 31 août 2020, nous avons des lettres de garantie totalisant 1,3 million \$ aux fins de nos activités de vente et d'achat; ces lettres de garantie expirent à différentes dates jusqu'en 2022, et ont été réservées à même nos marges de crédit.

CONTRATS DE CHANGE À TERME

Nous sommes exposés au risque de change par les ventes à l'étranger de produits fabriqués au Canada, en Chine, en France et en Finlande, dont la majeure partie est libellée en dollars US et en euros. De plus, nous sommes exposés au risque de change par nos activités de recherche et de développement en Inde (roupies indiennes). Ces risques sont partiellement compensés par des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme, qui sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Au 31 août 2020, nous détenions des contrats de change à terme nous permettant de vendre des dollars US contre des dollars canadiens et des roupies indiennes à divers taux de change à terme, lesquels se résument comme suit :

Dollars US – dollars canadiens

Dates d'expiration	Montants contractuels	Taux contractuels moyens pondérés
Septembre 2020 à août 2021	36 100 000 \$	1,3283
Septembre 2021 à août 2022	18 800 000	1,3492
Septembre 2022 à février 2023	3 600 000	1,3324
Total	58 500 000 \$	1,3353

Dollars US – roupies indiennes

Dates d'expiration	Montant contractuel	Taux contractuel moyen pondéré
Septembre 2020 à février 2021	1 500 000 \$	77,56

La valeur comptable des contrats de change à terme est égale à leur juste valeur, laquelle est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs du marché. La juste valeur des contrats de change à terme représentait des pertes nettes de 1,0 million \$ au 31 août 2019 et des gains nets de 1,5 million \$ au 31 août 2020. Le taux de clôture dollar US – dollar canadien était de 1,3041 \$CA = 1,00 \$US au 31 août 2020.

CAPITAL SOCIAL

Le 16 novembre 2020, EXFO avait 31 643 000 actions à droit de vote multiple en circulation, comportant 10 votes chacune, ainsi que 24 131 121 actions à droit de vote subalterne en circulation. Le nombre autorisé d'actions à droit de vote multiple et d'actions à droit de vote subalterne est illimité et ces actions n'ont pas de valeur nominale.

ENTENTES HORS BILAN

Au 31 août 2020, nous avons des ententes hors bilan qui consistaient en des lettres de garantie totalisant 1,3 million \$ aux fins de nos activités de vente et d'achat; ces lettres de garantie expirent à différentes dates jusqu'en 2022, et ont été réservées à même nos marges de crédit.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Au 31 août 2020, nous n'avons aucune participation à des entités structurées.

CONVENTIONS COMPTABLES ET ESTIMATIONS IMPORTANTES

Pandémie du coronavirus

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus a été identifiée en Chine et des mesures préventives ont été décrétées par les autorités sanitaires chinoises, dont la prolongation des fermetures d'entreprises, des restrictions de diverses natures dans les transports en commun et des périodes d'isolation pour des personnes. Ces mesures ont eu un impact sur notre usine et notre chaîne d'approvisionnement durant une certaine période. En mars 2020, l'épidémie du coronavirus a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, et la majorité des pays ont imposé progressivement des contraintes et des mesures préventives qui ont eu et continuent d'avoir un effet négatif sur l'économie mondiale. Des variations importantes sont survenues sur les marchés boursiers pour diverses raisons liées à la pandémie du coronavirus. Bien que les contraintes et les mesures préventives soient progressivement retirées dans plusieurs pays, la portée et la durée de cette pandémie sont inconnues et soulèvent des incertitudes quant à l'évaluation des actifs et des passifs au cours des périodes à venir.

Cette pandémie a eu un effet négatif sur nos ventes et nos résultats d'exploitation au cours de l'exercice 2020, et nous croyons qu'elle pourrait encore, dans une certaine mesure, avoir un effet négatif sur nos ventes et nos résultats d'exploitation pour une période indéterminée. De plus, au cours des derniers mois, le cours de notre action a subi d'importantes variations à la suite de la pandémie. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, nous avons conclu que nous étions en présence d'événements et de circonstances pouvant indiquer une baisse de valeur du goodwill et nous avons effectué un test de dépréciation de goodwill pour l'ensemble de nos UGT. Nous avons également effectué notre test annuel de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de nos UGT au 31 août 2020. Au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, la valeur recouvrable de toutes les UGT était supérieure à leur valeur comptable nette.

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que nous portions des jugements, posions des hypothèses et fassions des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs, de produits et de charges, de même que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers. Sur une base régulière, nous réévaluons ces estimations et hypothèses, incluant celles qui sont liées à la juste valeur des instruments financiers, à la provision pour créances irrécouvrables, au montant des crédits d'impôt à recouvrer, aux provisions pour stocks excédentaires et désuets, à la vie utile estimative des immobilisations, à l'évaluation des actifs à long terme, à la dépréciation du goodwill, au montant recouvrable des actifs d'impôt différé, au montant de certaines charges à payer, de provisions et de revenus reportés, ainsi qu'aux charges de rémunération à base d'actions. Nous fondons nos estimations et hypothèses sur l'expérience passée et sur divers facteurs que nous croyons raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents que ceux fondés sur ces jugements, estimations et hypothèses.

Principaux jugements dans l'application des conventions comptables

(a) Détermination de la monnaie fonctionnelle

Nous avons des activités dans plusieurs pays et générons des revenus et incurrons des dépenses dans plusieurs devises dont le dollar canadien, le dollar US, l'euro, la livre sterling, la roupie indienne et le CNY (devise chinoise). La détermination de la monnaie fonctionnelle d'EXFO et de ses filiales peut exiger de porter des jugements importants. Lors de la détermination de la monnaie fonctionnelle d'EXFO et de ses filiales, nous considérons les indicateurs primaires, secondaires et tertiaires. Lorsqu'il existe plusieurs indicateurs s'opposant et que la détermination de la monnaie fonctionnelle n'est pas évidente, nous utilisons notre jugement afin de déterminer la monnaie fonctionnelle.

(b) Détermination des unités génératrices de trésorerie et attribution du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill doit être attribué à une unité ou à un groupe des UGT qui bénéficiera des synergies liées au regroupement d'entreprises. L'attribution initiale et de possibles réattributions du goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT requièrent du jugement.

Principales estimations et hypothèses

(a) Stocks

Nous évaluons nos stocks au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de réalisation nette, et nous établissons des provisions pour les stocks excédentaires et désuets. Nous établissons ces provisions selon les quantités en stock à la date du bilan et en fonction des besoins prévus en tenant compte des changements quant à la demande, à la technologie et au marché. Il est possible que des provisions supplémentaires de stocks soient requises si les ventes sont inférieures aux prévisions ou en cas de modifications significatives à la répartition de nos produits vendus par rapport à nos prévisions, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos résultats.

(b) Impôts sur les bénéfices

Nous sommes soumis à des lois et des règles fiscales dans plusieurs juridictions. En vertu de ces lois et règles, des incertitudes existent quant à l'interprétation de lois et de règles fiscales complexes et quant au montant et au moment de la réalisation de revenu imposable futur. Nous maintenons des provisions pour les positions fiscales incertaines, lesquelles, à notre avis, reflètent adéquatement notre risque en fonction de notre interprétation des lois et des règles. De plus, nous avons fait des estimations et posé des hypothèses raisonnables afin de déterminer le montant d'actif d'impôt différé qui peut être constaté dans les états financiers consolidés, selon le calendrier et le niveau probables de revenu imposable futur, en tenant compte des stratégies de planification fiscale. Le recouvrement ultime de nos actifs d'impôt différé dépend de la réalisation d'un revenu imposable futur suffisant pendant les périodes au cours desquelles ces actifs se réaliseront.

(c) Crédits d'impôt à recouvrer

Les crédits d'impôt sont comptabilisés lorsque nous avons l'assurance raisonnable que nous nous sommes conformés et que nous continuerons de nous conformer à toutes les exigences liées aux crédits d'impôt et que ces derniers seront encaissés. Le recouvrement ultime de nos crédits d'impôt non remboursables dépend de la réalisation d'un revenu imposable futur suffisant au cours des périodes de report des crédits d'impôt. Nous avons posé des hypothèses et fait des estimations raisonnables afin de déterminer le montant de crédits d'impôt non remboursables pouvant être comptabilisé aux états financiers consolidés, en fonction du calendrier et du niveau probables de revenu imposable futur, en tenant compte de stratégies de planification fiscale.

Au 31 août 2020, les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables comptabilisés au bilan consolidé totalisaient 39,3 millions \$. Afin de recouvrer ces crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables, nous devons générer environ 261 millions \$ (341 millions \$CA) en bénéfice avant impôts au niveau fédéral canadien. Afin de générer ce niveau de bénéfice avant impôts au niveau fédéral canadien sur la période estimative de recouvrement de 16 ans, nous devons générer un taux de croissance annuel composé de bénéfice avant impôts de 2 % sur cette période, ce que nous estimons probable. Nos crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables peuvent être reportés sur une période de 20 ans.

(d) Dépréciation d'actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs (UGT) excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. L'établissement de la juste valeur diminuée des coûts de sortie des UGT de la société peut être fondé sur plusieurs approches qui s'appuient sur des données non observables, telles que des approches de marchés, de coûts ou de revenus. La société utilise son jugement lors d'ajustements aux données non observables pour des facteurs tels que la taille et le profil de risque ou de rentabilité. De plus, l'approche de revenus exige de porter des jugements importants dans la détermination des flux de trésorerie actualisés (basés sur l'hypothèse d'un participant de marché) et du taux d'actualisation approprié. La société considère également la valeur de la société dérivée de sa capitalisation boursière, en tenant compte d'une prime de contrôle considérée appropriée comparativement à des sociétés similaires dont la participation majoritaire est importante.

Tel qu'il est mentionné précédemment, au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, nous avons effectué des tests de dépréciation du goodwill pour l'ensemble de nos UGT.

Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est attribué au niveau le plus bas au sein d'EXFO où la direction les examine aux fins de la prise de décision. Au 31 août 2020, le goodwill se répartissait comme suit entre les UGT :

UGT EXFO	13 200 000 \$
UGT EXFO Optics	3 648 000
UGT Service assurance, systèmes et services (ASSS)	23 442 000
Total	<u>40 290 000 \$</u>

Lors du test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble des UGT au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, nous avons établi la valeur recouvrable du goodwill comme étant la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Lors de l'établissement de la valeur recouvrable de l'UGT EXFO Optics, nous avons utilisé une approche basée sur la capitalisation des flux de trésorerie. De plus, pour l'UGT assurance de services, systèmes et services (ASSS), nous avons utilisé une approche de coûts basée sur le niveau des frais de recherche et développement encourus au cours des deux derniers exercices. Enfin, puisque les ventes et les activités de l'UGT EXFO constituent la grande majorité des ventes et de nos activités, nous avons comparé la valeur comptable nette de l'UGT EXFO à la capitalisation boursière totale d'EXFO, ajustée d'une prime de contrôle et réduite de la valeur recouvrable des UGT EXFO Optics et ASSS.

Au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, la valeur recouvrable de toutes les UGT était supérieure à leur valeur comptable nette.

(e) Allocation du prix d'achat lors de regroupements d'entreprises

La juste valeur de la contrepartie totale transférée lors de regroupements d'entreprises (prix d'achat) doit être répartie selon une évaluation de la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'achat requiert que la direction fasse des estimations et pose des jugements afin de déterminer les actifs acquis et les passifs assumés, la durée de vie utile de certains actifs non financiers et les justes valeurs respectives des actifs acquis et des passifs assumés. Ceci requiert l'utilisation de données non observables, incluant les prévisions de la direction quant à la croissance future des ventes, des coûts d'exploitation, des marges bénéficiaires ainsi que des taux d'actualisation.

i) Taux de croissance

Les hypothèses utilisées sont basées sur l'historique de croissance de ventes des entreprises acquises, les prévisions de revenus futurs, les synergies prévues et les tendances du marché et de l'industrie.

ii) Taux d'actualisation

Nous utilisons un taux d'actualisation afin de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus, lequel représente notre coût moyen pondéré du capital.

(f) Identification des obligations de performance

Les contrats conclus avec des clients peuvent inclure des promesses de fournir des biens et des services multiples. Le fait de déterminer si des biens et des services représentent des obligations de prestation distinctes devant être constatées séparément ou une seule obligation de prestation peut requérir un haut niveau de jugement. Nous déterminons si chacun des biens ou des services promis est distinct afin d'identifier les diverses obligations de prestation pour chacun des contrats. Les biens et les services promis sont considérés comme distincts si : *i)* le client peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles, et *ii)* notre promesse de fournir le bien ou le service au client peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat.

NOUVELLES NORMES IFRS

Normes IFRS nouvellement émises adoptées au cours de l'exercice 2020

Contrats de location

La norme IFRS 16, « Contrats de location », a été publiée en janvier 2016. IFRS 16 définit les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour les deux parties à un contrat, à savoir le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). IFRS 16 remplace IAS 17, « Contrats de location », et les interprétations s'y rapportant. En vertu d'IFRS 16, les preneurs doivent constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers pour la quasi-totalité de leurs contrats de location. Il est permis de ne pas constater les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Nous avons adopté cette nouvelle norme le 1^{er} septembre 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée, qui ne requiert pas l'ajustement des périodes comparatives. Nous avons appliqué IFRS 16 à la date d'adoption et avons constaté des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives au cours de la période d'adoption. La nouvelle norme prévoit un certain nombre d'allègements pratiques optionnels lors de l'adoption. Lors de l'adoption de cette nouvelle norme, nous nous sommes prévalus d'allègements pratiques permettant le regroupement des composantes locatives et non-locatives, la non-constatation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme et les biens de faible valeur. De plus, les contrats qui n'avaient pas été identifiés comme des contrats de location en vertu des normes précédentes n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation afin de déterminer s'ils représentent un contrat de location en vertu d'IFRS 16. Nous avons identifié les changements à apporter à nos méthodes comptables, nos systèmes d'information, nos processus d'affaires et le contrôle interne afférent, afin de respecter les exigences d'IFRS 16 en matière de constatation et d'informations à fournir.

L'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019 a donné lieu à la constatation d'actifs au titre de droit d'utilisation de 11,3 millions \$, d'obligations locatives de 10,8 millions \$ et à l'élimination de charges locatives payées d'avance de 0,5 million \$ dans le bilan consolidé au 1^{er} septembre 2019. De plus, les paiements de loyers, auparavant présentés à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, seront dorénavant présentés à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement dans les états des flux de trésorerie consolidés. Par ailleurs, l'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur la perte nette.

À la suite de l'adoption d'IFRS 16, les charges locatives, auparavant présentées à titre de coût des ventes, de frais de ventes et d'administration et de frais de recherche et de développement nets sont présentées à titre de charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et à titre de dépenses d'intérêt sur les obligations locatives dans les états des résultats consolidés.

Enfin, l'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu de répercussions importantes sur les liquidités et les clauses restrictives liées aux dettes en vertu des ententes de financement existantes.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », a été publiée en juin 2017. IFRIC 23 fournit des directives quant à l'évaluation de positions fiscales incertaines en fonction de la probabilité que les autorités fiscales compétentes acceptent notre traitement fiscal. Nous devons présumer qu'une autorité fiscale ayant le droit d'examiner tout montant lui étant déclaré examinera ce montant avec toute la connaissance et les informations pertinentes pour le faire. IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous avons adopté cette interprétation le 1^{er} septembre 2019 et son adoption n'as pas eu de répercussions importantes sur nos états financiers consolidés.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Nous fournissons des mesures non conformes aux IFRS (soit le bénéfice brut avant amortissement et le BAIIA ajusté) à titre d'information supplémentaire au sujet de notre rendement opérationnel. Le bénéfice brut avant amortissement représente les ventes plus le coût des ventes, excluant l'amortissement. Le BAIIA ajusté représente la perte nette attribuable à la société mère avant intérêts et autres dépenses, impôts sur les bénéfices, amortissement, charges de rémunération à base d'actions, frais de restructuration, variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces, ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis, et gain ou perte de change.

Ces mesures non conformes aux IFRS éliminent l'effet sur nos résultats établis en conformité avec les IFRS d'éléments inclus dans notre état de résultats qui sont non monétaires, les frais de restructuration, ainsi que des éléments qui présentent une grande volatilité tel que notre gain ou perte de change. Nous utilisons ces mesures afin d'évaluer notre rendement financier de façon historique et prospective, ainsi que de mesurer notre rendement par rapport à nos concurrents. Ces mesures non conformes aux IFRS sont également les mesures financières utilisées par les analystes financiers afin d'évaluer et de comparer notre rendement avec celui de nos compétiteurs et les joueurs de l'industrie dans notre secteur.

Enfin, ces mesures nous aident à planifier et à établir des prévisions quant aux périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. Nous croyons que le fait de fournir cette information aux investisseurs, en complément aux mesures conformes aux IFRS, leur permet de voir la société à travers les yeux de la direction, et de mieux comprendre notre rendement financier passé et futur. Plus important encore, elle permet une comparaison de notre rendement sur une base relativement similaire à d'autres sociétés fermées ou ouvertes dans notre industrie à l'échelle mondiale.

Cette information supplémentaire n'est pas établie en conformité avec les IFRS. Par conséquent, elle n'est pas nécessairement comparable à celle qui est présentée par d'autres sociétés et devrait être considérée comme un supplément d'information, et non un substitut, aux mesures correspondantes établies selon les IFRS.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du BAIIA ajusté et de la perte nette attribuable à la société mère selon les IFRS, en milliers de dollars US :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Perte nette attribuable à la société mère pour l'exercice selon les IFRS	(9 540) \$	(2 480) \$	(11 902) \$
Ajouter (déduire) :			
Amortissement	15 379	14 481	15 771
Intérêts et autres dépenses	956	718	1 378
Impôts sur les bénéfices	6 022	5 346	5 678
Charges de rémunération à base d'actions	2 021	1 831	1 748
Frais de restructuration	2 886	3 305	4 409
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	-	-	(670)
Ajustement de la juste valeur des produits reportés acquis	-	1 435	2 095
(Gain) perte de change	428	949	(1 309)
BAIIA ajusté pour l'exercice ^{1,2}	<u>18 152 \$</u>	<u>25 585 \$</u>	<u>17 198 \$</u>
BAIIA ajusté en pourcentage des ventes totales	<u>6,8 %</u>	<u>8,9 %</u>	<u>6,4 %</u>

- 1) La perte nette selon les IFRS de l'exercice terminé le 31 août 2020 inclut l'effet de l'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019. L'adoption d'IFRS 16 a eu un effet positif de 3,3 millions \$ ou 1,2 % des ventes sur le BAIIA ajusté pour l'exercice terminé le 31 août 2020. Les montants des périodes comparatives n'ont pas été ajustés.
- 2) Inclut des frais relatifs aux acquisitions de 2,2 millions \$ ou 0,8 % des ventes pour l'exercice 2018 (zéro en 2019 et 2020).

Rubrique 6. Administrateurs, hauts dirigeants et employés

A. Administrateurs et hauts dirigeants

Le tableau qui suit présente des renseignements sur nos hauts dirigeants, cadres supérieurs et administrateurs en date du 1^{er} novembre 2020.

Nom et lieu de résidence	Poste auprès d'EXFO
LOUIS ADAM Lévis (Québec)	Chef de la direction du marketing
ABDELKRIM BENAMAR Le Raincy, France	Vice-président, assurance de services, systèmes et services
STEPHEN BULL Québec (Québec)	Vice-président, recherche et développement
STÉPHANE CHABOT Québec (Québec)	Vice-président, tests et mesures
FRANÇOIS CÔTÉ Montréal (Québec)	Administrateur indépendant
SUZANNE DANEAU Beauharnois (Québec)	Vice-présidente, ressources humaines
GABRIEL DUFORD Montréal (Québec)	Chef de la technologie
ÉTIENNE GAGNON Québec (Québec)	Vice-président, transformation commerciale
FLOYD ALLEN JOHNSTON Richardson, Texas	Vice-président des ventes (Amériques)
JEAN-LUC LABARRE Québec (Québec)	Chef des technologies de l'information
GERMAIN LAMONDE St-Augustin-de-Desmaures (Québec)	Président exécutif du conseil d'administration
ANGELA LOGOTHETIS Bath, Royaume-Uni	Administratrice indépendante
CLAUDIO MAZZUCA LaSalle (Québec)	Vice-président, partenariat et alliances stratégiques
PHILIPPE MORIN Senneville (Québec)	Président-directeur général
LUC PELLETIER Montréal (Québec)	Vice-président, services mondiaux
PIERRE PLAMONDON Québec (Québec)	Chef de la direction financière et vice-président, finances
BENOIT RINGUETTE Boischatel (Québec)	Chef des affaires juridiques et secrétaire d'entreprise
MICHAEL SCHEPPKE Singapour, Singapour	Vice-président des ventes (Asie-Pacifique)
CLAUDE SÉGUIN Westmount (Québec)	Administrateur indépendant

Nom et lieu de résidence	Poste auprès d'EXFO
WILLEM JAN TE NIET Harfsen, Pays-Bas	Vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique)
RANDY E. TORNES Frisco, Texas	Administrateur indépendant

L'adresse de chacun de nos hauts dirigeants, cadres supérieurs et administrateurs est la suivante : EXFO inc., 400, avenue Godin, Québec (Québec) Canada. Le texte qui suit présente de brèves notes biographiques de chacun de nos hauts dirigeants, cadres supérieurs et administrateurs.

Louis Adam a été nommé chef de la direction du marketing d'EXFO en août 2020. Dans ce rôle, M. Adam est responsable de l'ensemble des activités de marketing à l'échelle internationale, y compris la stratégie de marque et le positionnement du portefeuille, le marketing numérique et l'aide à la vente. Il possède plus de 20 ans d'expérience en marketing, notamment dans le secteur des télécommunications, ayant été responsable des stratégies de marketing d'EXFO pendant 10 ans, et ayant travaillé chez Fido comme responsable de la veille concurrentielle et du développement de nouveaux services avant son acquisition par Rogers, un opérateur de réseau mobile canadien. M. Adam est titulaire d'une maîtrise en marketing de l'Université de Sherbrooke et d'un certificat en gestion marketing entrepreneuriale du MIT Entrepreneurship Center, à Cambridge (Massachusetts).

Abdelkrim Benamar a été nommé vice-président, assurance de services de la division des systèmes et services en mai 2018, après l'acquisition d'Astellia. À ce titre, M. Benamar est responsable de l'ensemble du portefeuille de produits et services de monitoring et d'analyse. Il compte plus de 25 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications et brille par ses qualités de rassembleur, sa maîtrise des transformations opérationnelles et sa gestion du changement. Avant son arrivée chez EXFO, M. Benamar a été successivement chef de l'exploitation (juillet 2015) et chef de la direction (juin 2016) d'Astellia. Il a occupé auparavant plusieurs postes de cadre chez Alcatel Lucent, dont celui de vice-président Europe, Moyen-Orient et Afrique, de chef de la direction d'Alcatel Lucent International ainsi que de vice-président et directeur mondial de l'analyse financière et de l'évaluation du risque. Il a aussi travaillé pour des entreprises de télécommunications de premier plan comme Ericsson Group (de 2000 à 2007), Motorola (de 1996 à 2000) et Alcatel Mobile Phones dans des secteurs comme la R D, les communications et les affaires publiques de même que la stratégie et les ventes. M. Benamar possède un baccalauréat en génie de Télécom SudParis (auparavant appelée l'Institut national des télécommunications) et un doctorat en génie électrique de l'Université Paris Sud.

Stephen Bull s'est joint à l'équipe d'EXFO en 1995 en tant que directeur de l'ingénierie (gestion de projets) du groupe Optique avancée. De septembre 1997 à décembre 1999, il a occupé le poste de directeur adjoint de l'ingénierie, où il était responsable du développement de tous les logiciels. Puis, en décembre 1999, M. Bull a été nommé vice-président de la recherche et du développement d'EXFO. Aujourd'hui, il est en charge d'un service qui compte plus de 760 ingénieurs et techniciens répartis sur trois continents et dans neuf établissements. Il est responsable du développement des nouveaux produits d'EXFO et il supervise le bureau de la gestion de projets et les processus qui en découlent. Avant de se joindre à EXFO, M. Bull a été directeur général et directeur-gérant de Space Research Corporation, une entreprise d'ingénierie militaire en Belgique, de juin 1986 à mars 1990, ainsi que de Taurus, une société d'experts-conseils en TI, de 1990 à 1995. Il est actuellement président de l'Institut de développement de produits (voué au progrès des pratiques de développement de produits) et membre de la Product Development Management Association (PDMA). Il participe fréquemment, à titre d'orateur, à des conférences sur le développement de produits. Stephen Bull est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, à Québec, et il a obtenu la certification New Product Development Professional de la PDMA.

Stéphane Chabot s'est joint à EXFO en 1998 à titre de responsable de produits et a été promu en 2001 responsable des produits, marché des fournisseurs de services réseau. En tant que vice-président, tests et mesures, Stéphane Chabot est responsable des gammes de produits optiques, d'accès et des plateformes. Il était auparavant directeur de la gamme de produits optique d'EXFO, poste qu'il occupait depuis 2006. Dans ce rôle, M. Chabot a dirigé son équipe responsable d'orienter la stratégie et le développement commercial dans le marché mondial de l'optique, de développer et de maintenir une vision et une structure pour cette famille de produits, de développer et de superviser la stratégie marketing annuelle, de bâtir des plans de mise en marché, de développer de nouveaux marchés, de produire des analyses de marché et de fournir des données de veille concurrentielle, d'analyser les indicateurs de performance de la gamme de produits, de périodiquement effectuer des référenciations (benchmarking), ainsi que de développer des partenariats, de conclure des ententes avec des fabricants d'équipement d'origine (OEM) et de trouver des occasions d'acquisitions en lien avec cette gamme de produits. M. Chabot a obtenu beaucoup de succès à la tête de l'équipe optique. En effet, sous sa gouverne, les revenus annuels ont doublé pour dépasser les 120 millions de dollars, et la part de marché mondiale des produits portatifs optiques EXFO a atteint 38 %. Son leadership a notamment été fondamental relativement à des applications à portée mondiale, telles que la fibre jusqu'au domicile. De 1992 à 1998, M. Chabot était spécialiste en télécommunications au sein des Forces armées canadiennes. M. Chabot détient un baccalauréat en sciences spatiales du Collège militaire royal du Canada, ainsi qu'un diplôme en administration de l'Université Laval, à Québec.

François Côté a été nommé membre de notre conseil d'administration en janvier 2015. M. Côté est un administrateur à temps plein apportant son expertise dans les domaines des stratégies commerciales, des fusions et acquisitions et de la gouvernance et sa passion de la croissance à des entreprises du secteur public, privé et sans but lucratif. M. Côté a occupé différents postes de direction à Bell Canada avant d'être président et chef de la direction d'Emergis. À la suite de l'acquisition d'Emergis par TELUS en janvier 2008, il a été nommé président de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS Entreprises de risque. À ce titre, il avait la responsabilité d'accroître la présence de TELUS au Québec et de faire progresser la stratégie nationale de l'entreprise en matière de soins de santé à l'aide d'investissements dans les technologies de l'information et les solutions sans fil novatrices. Titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval, M. Côté a été nommé Entrepreneur de l'année en 2007 par Ernst & Young, dans la catégorie Redressement d'entreprise pour la province de Québec. M. Côté est président du conseil de Purkinje, une entreprise montréalaise de solutions en TI pour le secteur de la santé. M. Côté siège également au comité consultatif du Groupe Morneau.

Suzanne Daneau a joint l'équipe d'EXFO en octobre 2019 à titre de vice-présidente des ressources humaines. Son mandat consiste à élaborer et à exécuter, dans le cadre du plan d'affaires, une stratégie RH globale dans un objectif de rayonnement, de recrutement, de perfectionnement et de rétention des talents de l'entreprise. Riche de plus de 25 ans d'expérience au sein d'organisations reconnues, Mme Daneau a dirigé plusieurs transformations stratégiques en plus de participer à maintes acquisitions. Elle tire profit de son sens aigu des affaires pour soutenir la haute direction et elle participe activement au développement de la capacité organisationnelle et à la mise en place d'une culture de performance. Reconnue pour son expertise en développement organisationnel et en gestion des talents, elle accorde une grande importance à l'optimisation du rôle et de l'impact des ressources humaines. Mme Daneau est titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université de Montréal et étudie actuellement pour l'obtention d'un EMBA de l'Université McGill. Elle est membre de l'ordre des CRHA et est impliquée au sein du comité Certification Parité de l'organisme La gouvernance au féminin. Très engagée sur les questions qui concernent la santé des enfants, Suzanne est bénévole pour la Fondation des gouverneurs de l'espoir, une fondation axée sur la recherche qui aide les familles à traverser des moments difficiles.

Gabriel Duford s'est joint à EXFO à titre de chef de la technologie en juin 2020. Dans ce rôle, M. Duford est responsable de la vision et de la stratégie d'EXFO en matière de technologie, et veille à l'amélioration continue des méthodes de développement des solutions afin qu'elles répondent aux normes les plus élevées en matière d'innovation et de qualité. Fort d'une vingtaine d'années d'expérience dans de grandes entreprises de R.-D. en logiciels, dont plus de la moitié à diriger des stratégies de technologie et d'innovation, M. Duford possède une impressionnante feuille de route en développement de technologies de grande valeur dans différents marchés et domaines. Entre autres réalisations, il a co-fondé en 2016 l'entreprise Element AI, un fournisseur de solutions d'intelligence artificielle. Auparavant, il chapeautait l'initiative « software as a service » (SaaS) pour JDA Software, chef de file de solutions de chaînes d'approvisionnement, en plus de mener le développement de la technologie au sein de son laboratoire d'innovation. Il a par ailleurs occupé des postes de haute direction dans de jeunes entreprises œuvrant en logiciels de gestion de la main-d'œuvre ainsi que dans l'industrie des jeux vidéo. M. Duford est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université de Sherbrooke

Étienne Gagnon a été nommé vice-président, transformation commerciale en février 2019. Il est avant tout un professionnel de la commercialisation pour des multinationales et dans un environnement B2B. Depuis 25 ans, il s'est constitué une impressionnante feuille de route dans divers postes de direction en gestion des équipes de ventes, en exécution de stratégies marketing et en gestion de l'innovation au sein d'entreprises technologiques d'envergure internationale et en forte croissance. De 2017 à 2019, il a dirigé les efforts de commercialisation mondiaux d'Eddyfi Technologies, une entreprise en forte croissance dans le secteur des instruments de test non destructif, à titre de vice-président principal aux ventes mondiales et au marketing. De 2015 à 2017, il a été vice-président puis président d'Optel Vision, qu'il a positionnée comme leader incontesté dans le domaine de la sérialisation des produits pharmaceutiques. Sous sa gouverne, l'équipe de ventes mondiales a su accroître les parts de marché de l'entreprise dans le domaine de l'inspection rapide et de la sérialisation pour l'industrie de l'emballage pharmaceutique. De 2003 à 2015, il a travaillé chez EXFO. Dans le cadre de ses fonctions à titre de vice-président, Division des tests et mesures et marketing d'entreprise, il était responsable des unités d'affaires de test et mesures filaires et sans fil (Optique, Transport et Datacom, Accès, Simulateurs et Analyseurs); et Marketing d'entreprise. Il a aussi travaillé aux ventes et à l'innovation chez TeraXion, EXFO et Bombardier Aéronautique. M. Gagnon détient un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal et une maîtrise spécialisée en affaires européennes de Télécom Bretagne.

Floyd Allen Johnston a été nommé vice-président aux ventes (Amériques) en septembre 2019. Comptant 27 années d'expérience dans le secteur des télécommunications, il est spécialiste des réseaux filaires et sans fil. Avant de rejoindre EXFO, il était vice-président des divisions Amérique du Nord et Amériques pour Mavenir. Il a aussi occupé des postes de direction à Oracle, Acme Packet et Tekelec. M. Johnston détient un MBA spécialisé en télécommunications de l'Université de Dallas et une maîtrise en médiation et résolution de conflits de l'Université Southern Methodist, également à Dallas, au Texas.

Jean-Luc Labarre, chef des technologies de l'information d'EXFO, chapeaute les activités liées aux technologies de l'information et à la sécurité informatique de l'ensemble de l'entreprise. Depuis son entrée en fonction en 2020, fort d'une dizaine d'années d'expérience dans le domaine des technologies de l'information, il supervise les stratégies mondiales de TI et de sécurité, y compris la gestion des risques. À ses débuts chez EXFO, en 1997, il occupait un poste d'ingénieur industriel qui l'a amené à transformer et à améliorer les pratiques de fabrication de l'entreprise. Il se joint à l'équipe des TI en 2001 pour diriger les activités et les projets stratégiques du groupe, dont plusieurs chantiers de numérisation et déploiement de progiciel de gestion intégré (ERP) aux quatre coins du monde. M. Labarre est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Laval, à Québec.

Germain Lamonde est le fondateur d'EXFO et président exécutif du conseil d'administration, a occupé durant plus de 30 ans la fonction de président-directeur général. Au cours de son mandat en tant que PDG, M. Lamonde a fait d'EXFO la référence mondiale dans les marchés des tests (de fibre, haute vitesse et autres), de la surveillance et de l'analytique en communications pour une clientèle établie dans une centaine de pays. Aujourd'hui, à titre de président exécutif du conseil, il pilote la stratégie d'acquisition de l'entreprise et participe activement à la définition de ses stratégies de croissance et d'investissement, à son orientation stratégique et à ses politiques de gouvernance. M. Lamonde a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés publiques et privées, prononcé de nombreux discours et reçu plusieurs prix pour son leadership, son sens de l'innovation et son succès à l'échelle mondial dont celui du Grand Prix de l'Entrepreneur d'EY 2018 au Canada. M. Lamonde préside le conseil d'administration du projet ENCQOR, un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario axé sur la recherche et l'innovation dans le domaine de la 5G et de l'Internet des objets et siège également sur le conseil du réseau QG100, un forum de développement de PDG. Germain Lamonde est titulaire d'un baccalauréat en génie physique de Polytechnique Montréal et d'une maîtrise en optique de l'Université Laval, à Québec. Il est également diplômé du programme de gestion pour cadres Ivey de l'Université Western, à London (Ontario), et il est Fellow de l'Académie canadienne du génie.

Angela Logothetis possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Elle a une expertise approfondie en matière de technologies et de services logiciels, acquise auprès de sociétés de premier plan du secteur des technologies de l'information et des communications, comme Amdocs, Cramer, PricewaterhouseCoopers et Accenture, mais aussi au sein de jeunes entreprises du domaine comme Clarity et Time Quantum Technology. Elle a occupé des postes de haut niveau en ANZ, APAC et EMOA et a assumé des responsabilités d'ordre international au cours des dix (10) dernières années. Mme Logothetis occupe le poste de directrice de la technologie chez Amdocs Open Network, le chef de file en solutions et services logiciels liés à l'expérience client destinés aux plus grands fournisseurs de services de communication, de divertissement et de médias au monde. Elle est membre du conseil consultatif sur l'EMOA au sein d'une grande entreprise de semi-conducteurs, conseillère en croissance stratégique pour deux entreprises en expansion dans le domaine des technologies et membre du conseil d'administration des laboratoires 5G chez un important fournisseur de services. Mis à part les télécommunications, Mme Logothetis participe à des initiatives liées au changement climatique, au futur du travail et aux femmes dans le domaine des technologies. Mme Logothetis est titulaire d'un baccalauréat en sciences, avec distinction, en technologie de l'information pour les entreprises de la *University of New South Wales*, en Australie. Elle a aussi complété une double majeure en comptabilité et en technologie de l'information.

Claudio Mazzuca a été nommé vice-président, partenariat et alliances stratégiques en mai 2018. Auparavant, il agissait comme vice-président des systèmes et des services depuis mars 2012 et directeur de l'unité fonctionnelle Transport et données depuis 2006. Il était alors responsable du développement et de l'application de la stratégie d'entreprise et de produits pour cette unité fonctionnelle, laquelle s'avère maintenant un chef de file dans les secteurs des tests Ethernet et de réseaux de transport de paquets. M. Mazzuca a amorcé sa carrière en tant qu'ingénieur de systèmes chez Nortel Networks, où il a œuvré au lancement de la très populaire gamme de produits 10G High-Speed Transport and DWDM, et plus tard, toujours chez Nortel, à celui de la solution Preside Network Management. Par la suite, il s'est joint à une entreprise technologique en démarrage, Hyperchip Systems, où, en tant que responsable de produits, il concentrait ses efforts au développement de routeurs et de commutateurs IP conçus pour les réseaux métropolitains et longue distance de grande envergure, ainsi qu'aux composants qui leur sont associés. En 2004, il a fait son entrée à l'unité fonctionnelle Transport et données d'EXFO, étant nommé responsable des produits SONET/SDH de nouvelle génération; en 2005, il a été promu au poste de directeur de l'ensemble du groupe Transport et données. M. Mazzuca est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Concordia et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill, toutes deux à Montréal.

Philippe Morin a été nommé président-directeur général (PDG) d'EXFO en avril 2017. Sa responsabilité première est d'ordre stratégique autant que financière (orientations, buts, résultats). Fort d'une carrière de plus de trente (30) ans dans les télécommunications, il fait partie de l'équipe d'EXFO depuis sa nomination en novembre 2015 comme chef de l'exploitation pour diriger l'effort de ventes mondiales, la stratégie de commercialisation et la gestion des produits. Précédemment, M. Morin a été premier vice-président du groupe mondial des ventes et de l'exploitation chez Ciena. Il a également rempli des fonctions de direction chez Nortel Networks, dont celles de président des réseaux Ethernet métropolitains et de vice-président et directeur général du Réseautage optique. Philippe Morin est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, à Québec (Canada), et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill, à Montréal (Canada).

Luc Pelletier a été nommé au poste de vice-président, Services mondiaux, le 1^{er} août 2020. À ce titre, il dirige la stratégie d'affaires, les objectifs et résultats financiers en portant une attention toute particulière à l'expérience des clients de la société. Il s'est joint à EXFO en tant que directeur des services aux clients en 2018, avant de prendre la tête de l'unité d'affaires des services de la division SAS&S l'année suivante. M. Pelletier possède plus de trente ans d'expérience dans l'industrie des télécommunications. Avant de se joindre à EXFO, il était directeur principal des services professionnels chez Ciena. Il a commencé sa carrière d'ingénieur à la Canadian Marconi Company et, par la suite, mené avec succès des mandats internationaux de gestion d'opérations et de services chez Nortel et Ciena. M. Pelletier détient un baccalauréat en génie mécanique de Polytechnique Montréal ainsi qu'un diplôme d'études supérieures en administration des affaires de HEC Montréal, deux écoles affiliées à l'Université de Montréal. Il a aussi suivi des programmes spécialisés pour dirigeants de la Faculté de gestion Desautels de l'Université McGill. M. Pelletier a été membre du conseil d'administration de la Fondation du centre des sciences de Montréal.

Pierre Plamondon occupe le poste de chef de la direction financière et vice-président des finances d'EXFO depuis janvier 1996. Il est responsable de la comptabilité, des services juridiques et des TI ainsi que de l'information financière et des relations avec les investisseurs. Avant de se joindre à EXFO, M. Plamondon a été directeur principal de Price Waterhouse, aujourd'hui PricewaterhouseCoopers LLP, de septembre 1981 à décembre 1995, au Canada et en France. Il est membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Au fil des ans, il a été membre du conseil d'administration d'Urbanimmersive, une société cotée à la bourse de croissance TSX ainsi que de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fondation de l'Université Laval et SOVAR inc. (Société de valorisation des applications de la recherche de l'Université Laval). M. Plamondon est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une licence en comptabilité de l'Université Laval, à Québec.

Benoît Ringuette est chef des affaires juridiques et secrétaire corporatif chez EXFO depuis 2004. Avant de se joindre à EXFO, M. Ringuette a pratiqué essentiellement le droit commercial, le droit des sociétés et le droit des valeurs mobilières de 1998 à 2003 à titre d'avocat salarié au sein des études O'Brien, Flynn Rivard au bureau de Québec et de Desjardins Ducharme Stein Monast au bureau de Québec. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. M. Ringuette est titulaire d'un baccalauréat en droit civil et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval, à Québec, au Canada.

Michael Scheppke a été nommé vice-président des ventes (Asie-Pacifique) en octobre 2016. Il est responsable de la gestion des ventes directes et indirectes, en plus d'exécuter les stratégies de ventes pour le marché asiatique. M. Scheppke a acquis son expertise en travaillant aux États-Unis et en Asie. Après plusieurs années chez HP et Agilent, il a passé la majorité de sa carrière chez Ixia où il a tenu différents postes de direction. Il a élaboré et mis en œuvre les stratégies de mise en marché pour le secteur du monitoring de réseau en Asie-Pacifique en supervisant avec succès diverses équipes de ventes et en développant la couverture du marché par l'entremise de partenaires. M. Scheppke est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université de Floride.

Claude Séguin a été nommé au conseil d'administration d'EXFO en février 2013. Il apporte à EXFO une expérience de presque quarante (40) ans en développement d'entreprise, en finances, en gestion et dans le domaine gouvernemental provincial, qu'il a acquise en tant que haut dirigeant de grandes entreprises et d'organismes gouvernementaux. M. Séguin a été jusqu'en mars 2018 le conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil chez Groupe CGI inc., un chef de file mondial des technologies de l'information et de la gestion des processus d'affaires. Il a occupé le poste de Vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques jusqu'en novembre 2016. Ce poste lui conférait la responsabilité de l'ensemble des activités de fusion et d'acquisition. Avant de se joindre à CGI en 2003, il était président de CDP Capital – Placements privés, et de 1992 à 2000, il a occupé le poste de Premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Téléglobe inc. M. Séguin a aussi beaucoup d'expérience comme haut dirigeant dans le secteur public, ayant notamment été sous-ministre des Finances du Québec de 1987 à 1992, en plus d'avoir été auparavant adjoint au sous-ministre des Finances. Auparavant, il a occupé des postes cadres au Conseil du trésor de la province de Québec. M. Séguin est membre des conseils d'administration d'Hydro-Québec et de HEC Montréal. Il est également président des conseils d'administration de la Fondation Centraide du Grand Montréal ainsi que du Fonds de solidarité FTQ, un fonds d'investissement québécois parrainé par un syndicat d'une valeur de 15 milliards de dollars. Claude Séguin est diplômé de HEC Montréal et a obtenu une maîtrise et un doctorat en administration publique de la *Syracuse University* dans l'État de New York. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la *Harvard Business School*.

Willem Jan te Niet a été nommé vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique) en août 2016. Il est responsable de la gestion des ventes directes et indirectes, en plus d'exécuter les stratégies de ventes pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Avant de se joindre à EXFO, Wim a fait partie des équipes dirigeantes de leaders internationaux tels que Citrix Systems, Equinix, Ericsson-LG et Nortel. Il amène une expertise considérable dans le domaine infonuagique, des réseaux et de l'analyse des données mobiles. M. te Niet cumule plus de 20 années d'expérience dans l'encadrement des équipes de vente et le déploiement de stratégies de développement commercial auprès des opérateurs câblés et mobiles. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Groningen.

Randy E. Tornes a été nommé au conseil d'administration d'EXFO en février 2013. Il apporte à EXFO une expérience de plus de trente (30) ans dans l'industrie des télécommunications, un bagage qu'il a acquis en occupant de nombreux postes de haute direction chez de grands fabricants d'équipement de réseaux. M. Tornes est directeur de compte international pour AT&T chez Dell Technologies Select. Il était vice-président, associé client pour AT&T chez Altran, une société de Capgemini. Il était auparavant vice-président des alliances stratégiques de Juniper Networks, un leader mondial du secteur de l'équipement et des réseaux télécoms haute performance. Il a aussi occupé le rôle de responsable d'exploitation régional pour AT&T, où il était chargé des ventes, du service et du support de tous les produits et services Juniper. Avant de se joindre à Juniper Networks en mai 2012, il a passé deux (2) ans chez Ericsson, où il était vice-président des ventes (compte AT&T). Auparavant, il a travaillé à Nortel pendant vingt-six (26) ans, y occupant divers postes de gestion des ventes, notamment celui de vice-président des ventes des produits GSM en Amérique. M. Tornes a également siégé au conseil d'administration de 3G Americas LLC. Randy Tornes est titulaire d'un baccalauréat en administration (développement organisationnel et gestion de la production et des opérations) de l'université du Colorado à Colorado Springs.

Mandat des hauts dirigeants

Les hauts dirigeants sont nommés annuellement par le conseil d'administration et occupent leur poste jusqu'à ce que leur successeur soit nommé et habilité ou jusqu'à leur démission ou destitution. Il n'y a pas de lien de parenté entre les administrateurs et les dirigeants, ni aucun accord avec des tiers (clients, fournisseurs) en vertu duquel ils ont été nommés dirigeants ou administrateurs.

B. Rémunération

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES HAUTS DIRIGEANTS

Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération porte principalement sur : (i) les éléments significatifs du programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société; (ii) les principes suivis par la Société pour prendre des décisions relatives à la rémunération et établir le montant de chaque élément de la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs; et (iii) l'analyse des principales décisions prises par le comité des ressources humaines en matière de rémunération pour l'exercice terminé le 31 août 2020.

Le texte qui suit porte sur les ententes de rémunération avec le président exécutif du conseil de la Société, le président-directeur général, le chef de la direction financière et chacun des deux membres de la haute direction les mieux rémunérés de la Société et de ses filiales dont la rémunération totale s'élevait, individuellement, à plus de 150 000 \$ CA (avec le président exécutif du conseil, le président-directeur général, et le chef de la direction financière, collectivement les « membres de la haute direction visés »). Les membres de la haute direction visés pour l'exercice terminé le 31 août 2020 étaient M. Germain Lamonde, président exécutif du conseil, M. Philippe Morin, président-directeur général, M. Pierre Plamondon, chef de la direction financière et vice-président, finance, M. Floyd Allen Johnston, vice-président des ventes (Amériques), et M. Willem Jan te Niet, vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

Membres du comité des ressources humaines

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le comité des ressources humaines était formé de :

- M. François Côté (en qualité de président du comité)
- Mme Angela Logothetis
- M. Claude Séguin
- M. Randy E. Tornes

Aucune de ces personnes n'était un dirigeant, un employé, un ancien dirigeant ou un ancien employé de la Société ou de ses filiales. Tous les membres du comité des ressources humaines sont considérés comme indépendants au sens de la réglementation applicable sur les valeurs mobilières. Ils possèdent tous de l'expérience dans le domaine de la rémunération de dirigeants, soit à titre de chef de la direction soit à titre de haut dirigeant d'une société cotée en bourse. M. François Côté a occupé différents postes de haute direction depuis approximativement vingt (20) ans, dont un poste de président-directeur général. M. Côté est titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles. Mme Angela Logothetis est titulaire d'un baccalauréat en Sciences, avec mentions, en technologie de l'information commerciale. Elle a complété une double majeure en comptabilité et en technologie de l'information. Elle possède plus de vingt-cinq (25) années d'expérience dans l'industrie des télécommunications à l'échelle internationale. M. Claude Séguin a occupé plusieurs postes de gestion et de haute direction auprès de grandes entreprises au cours des quarante (40) dernières années. M. Randy E. Tornes a approximativement trente (30) ans d'expérience en gestion ayant occupé des postes de gestionnaire des ventes senior. Au cours de leur carrière, tous les membres ont été exposés à différents degrés à la complexité d'équilibrer des stratégies efficaces de rémunération des dirigeants avec l'évolution des besoins de l'entreprise et d'avoir à gérer directement ou indirectement les impacts et les conséquences des décisions en matière de rémunération des dirigeants. Le conseil d'administration est d'avis que les membres du comité des ressources humaines possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Mandat du comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines du conseil d'administration est chargé de fixer la rémunération annuelle et d'évaluer les risques connexes et de superviser l'évaluation du rendement de l'ensemble des hauts dirigeants de la Société, y compris celle du président exécutif du conseil et du président-directeur général. Le comité des ressources humaines examine et soumet également au conseil d'administration une recommandation pour la structure salariale et les programmes de rémunération incitatifs à court terme et à long terme pour l'ensemble des employés de la Société. En outre, le comité des ressources humaines évalue la rémunération des administrateurs, y compris le nombre de droits différés à la valeur d'actions (« DDVA ») crédité aux administrateurs non employés aux termes du régime de DDVA, et soumet des recommandations au conseil d'administration à cet égard. L'objectif du comité des ressources humaines est de concevoir et de surveiller des programmes de rémunération des dirigeants qui sont compatibles avec les objectifs stratégiques de la Société et les intérêts des actionnaires. Bien qu'il lui incombe d'évaluer la performance des employés et d'apprécier l'identité des employés qui recevront des unités d'actions au rendement (« UAR »), des unités d'actions subalternes (« UAS ») ou des options d'achat d'actions de la Société, conformément aux politiques établies par le conseil d'administration et aux modalités du régime incitatif à long terme, le comité des ressources humaines peut partager ces fonctions avec le conseil d'administration. Au cours de la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, même si ces fonctions ont été partagées entre le conseil d'administration et le comité des ressources humaines, elles ont été principalement exécutées par le comité des ressources humaines.

Le comité des ressources humaines a passé en revue la rémunération qui se trouve dans le présent document et l'a analysée avec le président exécutif du conseil, le président-directeur général et le vice-président, ressources humaines, de la Société, et le comité des ressources humaines a recommandé au conseil d'administration que la divulgation de la rémunération soit incluse dans la présente circulaire.

Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, le comité des ressources humaines a tenu cinq (5) réunions et à toutes ces réunions, la rémunération des dirigeants a été discutée. Tous les membres du comité des ressources humaines ont participé à chacune des réunions. Le tableau suivant présente un aperçu des principales activités du comité des ressources humaines pour la période entre le 1^{er} septembre 2019 et le 1^{er} novembre 2020 :

Réunion	Principales activités du comité des ressources humaines
9 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none">• Examen des résultats des critères d'évaluation du rendement pour l'exercice terminé le 31 août 2019;• Examen des critères d'évaluation du rendement pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019;• Examen des résultats du régime incitatif à court terme pour l'exercice terminé le 31 août 2019;• Examen du régime incitatif à court terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019;• Examen des échelles et augmentations salariales proposées pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019;• Examen des régimes de rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019, soit le salaire de base, le régime incitatif à court terme et la rémunération à base d'actions accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme;• Examen et approbation de la section sur la rémunération des membres de la haute direction de la circulaire de sollicitation de procurations pour l'exercice terminé le 31 août 2019;• Examen et approbation des objectifs et du régime de rémunération du président-directeur général et du président exécutif du conseil;• Examen et approbation de la rémunération à base d'actions pour les membres de la haute direction et autres dirigeants, accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019;• Réalisation annuelle de la force de vente;• Examen annuel de la Charte du comité des ressources humaines;• Examen de la rémunération des administrateurs;• Examen des initiatives clés des ressources humaines;• Examen de l'évaluation des risques de la rémunération des membres de la haute direction.

Réunion	Principales activités du comité des ressources humaines
7 janvier 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examen et approbation du régime incitatif à court terme de certains hauts dirigeants pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019, incluant celui du président-directeur général et du président exécutif du conseil; • Examen des résultats trimestriels en vertu du régime incitatif à court terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019 et faisant partie du régime incitatif à court terme; • Examen et approbation de la rémunération à base d'actions pour les employés à haut rendement, accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019; • Programme de leadership et de gestion des talents; • Examen de l'évaluation des risques de la rémunération des membres de la haute direction; • Examen des initiatives clés des ressources humaines.
7 avril 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats trimestriels en vertu du régime incitatif à court terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019 et faisant partie du régime incitatif à court terme; • Examen du processus de planification de la relève; • Examen des initiatives clés des ressources humaines; • Examen des effets de la COVID-19 et des mesures clés; • Examen de la rémunération à base d'actions pour les employés à haut rendement et les employés clés; • Examen du Programme de leadership et de gestion des talents.
7 juillet 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats trimestriels en vertu du régime incitatif à court terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2019 et faisant partie du régime incitatif à court terme; • Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et les mesures clés; • Examen de la structure organisationnelle; • Examen et approbation du régime de rémunération des membres de la haute direction et des membres du conseil consultatif récemment embauchés; • Examen du Programme de leadership et de gestion des talents; • Examen des initiatives clés des ressources humaines.
7 octobre 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des résultats des critères d'évaluation du rendement pour l'exercice terminé le 31 août 2020; • Examen des critères d'évaluation du rendement pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2020; • Examen des résultats du régime incitatif à court terme pour l'exercice terminé le 31 août 2020; • Examen du régime incitatif à court terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2020; • Examen des échelles et augmentations salariales proposées pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2020; • Examen des régimes de rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2020, soit le salaire de base, le régime incitatif à court terme et la rémunération à base d'actions accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme; • Examen et approbation de la section sur la rémunération des membres de la haute direction de la circulaire de sollicitation de procurations pour l'exercice terminé le 31 août 2020; • Examen et approbation des objectifs et du régime de rémunération du président-directeur général et du président exécutif du conseil; • Examen et approbation de la rémunération à base d'actions pour les membres de la haute direction et autres dirigeants, accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme pour l'exercice commençant le 1^{er} septembre 2020; • Réalisation annuelle de la force de vente; • Examen annuel de la Charte du comité des ressources humaines; • Examen de la rémunération des administrateurs; • Examen des initiatives clés des ressources humaines; • Examen de l'évaluation des risques de la rémunération des membres de la haute direction.

Contrôle du régime de rémunération – Consultants en rémunération et examen interne

Il est de pratique courante que la position relative de la Société quant aux niveaux de rémunération soit établie périodiquement à la suite d'études réalisées par des firmes indépendantes d'experts-conseils qui ont recours à un marché de référence choisi formé de sociétés comparables. Les activités d'étalonnage sont plus amplement détaillées plus bas à la rubrique « Étalonnage ».

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, le comité des ressources humaines a retenu les services de Willis Towers Watson pour procéder à une analyse comparative liée à la rémunération totale des membres du conseil d'administration. Certains ajustements ont été apportés à la rémunération à la suite de la conclusion de cette analyse.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019, le comité des ressources humaines a retenu les services de Willis Towers Watson pour avoir accès à des données et des sondages sur les avantages sociaux et la rémunération des hauts dirigeants.

De plus, les études internes en matière d'équité salariale constituent, pour la Société, un facteur clé permettant de compléter le processus de révision de la rémunération et d'indiquer à quel niveau des rajustements devraient être faits. En raison de cette pratique, au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, certains rajustements de rémunération ont été apportés, tout comme dans les années antérieures.

Le comité des ressources humaines a le pouvoir de mandater tout consultant indépendant de son choix pour conseiller ses membres sur des questions concernant la politique de rémunération totale de la haute direction et de fixer les honoraires et les modalités relatives à l'embauche de ces consultants. Le comité des ressources humaines est au bout du compte responsable de ses propres décisions, qui peuvent tenir compte d'autres éléments que les renseignements et les recommandations fournis par ses consultants en matière de rémunération ou la direction.

Pour les exercices terminés le 31 août 2019 et le 31 août 2020, la Société a également retenu les services d'Aon, de Solutions D-Teck, d'Eckler, de Lee Hecht Harrison Knightsbridge, de Mercer, de McCleans, d'Optonique, de TECHNOCompétences et de Willis Towers Watson pour des services non liés à la rémunération des membres de la haute direction. Les services d'Aon concernaient l'accès à des données et des sondages sur la rémunération des employés dans différents pays. Les services de Solutions D-Teck concernaient des tests psychométriques. Les services d'Eckler portaient sur l'analyse des régimes de retraite, la politique de retraite, la gouvernance et la communication aux employés. Les services de Lee Hecht Harrison Knightsbridge concernaient le remplacement des employés licenciés. Les services de Mercer portaient sur un projet de structure de la rémunération. Les services de McCleans ont été retenus pour un sondage sur l'engagement des employés et les bonnes pratiques. Les services d'Optonique concernaient l'accès à des données et des sondages sur la rémunération. Les services de TECHNOCompétences portaient sur l'accès aux données relatives à la rémunération des employés des TI au Canada. Les services de Willis Towers Watson concernaient l'accès à des données et des sondages sur les avantages sociaux et la rémunération des employés au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni et la tenue d'une analyse comparative liée à la rémunération totale des membres du conseil d'administration. Les frais pour les services rendus qui ne sont pas liés à la rémunération des dirigeants ne sont pas tenus d'être approuvés par le comité des ressources humaines.

Les honoraires totaux versés à Aon, Solutions D-Teck, Eckler, Lee Hecht Harrison Knightsbridge, Mercer, McCleans, Optonique, TECHNOCompétences et Willis Towers Watson pour les services de consultation fournis au comité des ressources humaines relativement à la rémunération des administrateurs et hauts dirigeants de la Société et pour tous les autres services fournis à la Société au cours des exercices terminés les 31 août 2019 et 2020 se présentent comme suit :

Types d'honoraires	Honoraires pour l'exercice 2019	Pourcentage des honoraires pour l'exercice 2019	Honoraires pour l'exercice 2020	Pourcentage des honoraires pour l'exercice 2020
Honoraires pour services liés à la rémunération de la haute direction	807 \$ CA	2 %	24 818 \$ CA	19 %
Autres honoraires	39 793 \$ CA	98 %	106 300 \$ CA	81 %
Total	40 600 \$ CA	100 %	131 118 \$ CA	100 %

Étalonnage

En 2016, la Société a mandaté Willis Towers Watson pour effectuer un examen global de la rémunération des dirigeants (le « positionnement de rémunération cible »). Les éléments de rémunération visés par l'analyse étaient les suivants : le salaire de base; la prime cible; les incitatifs à long terme; les avantages indirects et le régime de retraite (la « rémunération totale cible »). Le travail de Willis Towers Watson incluait des services d'aide pour l'analyse comparative, l'évaluation des écarts potentiels entre le marché et les niveaux de rémunération de la haute direction, et la proposition de modifications éventuelles afin d'assurer l'alignement sur le marché et la politique de rémunération de la Société. En 2016, onze (11) postes de haute direction ont été visés par l'examen global de la rémunération des dirigeants, dont huit (8) au Canada et trois (3) à l'extérieur du Canada.

Aux fins de l'évaluation de la compétitivité de la rémunération totale cible des dirigeants, la Société a considéré les données sur la rémunération d'un groupe de comparaison qui comprend des sociétés privées et publiques de taille comparable, dans un secteur similaire, exerçant des activités dans plusieurs pays et attirant des profils similaires d'employés, de professionnels et d'experts. Le groupe de comparaison a été révisé en 2016 suivant les orientations et les conseils de Willis Towers Watson.

- **Dirigeants du Canada** : Pour les dirigeants situés au Canada, la Société a utilisé le groupe de comparaison suivant : 5N Plus Inc., ACCEO Solutions, AgJunction Inc., Atos IT Services and Solutions Inc., Avigilon Corporation, Callian Technologies Ltd., Ciena, COM DEV International Ltd., Constellation Software Inc., Evertz Technologies Ltd., GTECH, Open Text Corporation, Redline Communications Group Inc., Sandvine Corporation, Sierra Wireless Inc., Smart Technologies Inc., Vecima Networks Inc., Vidéotron Ltée et Wi-Lan Inc.
- **Dirigeants des États-Unis** : Pour les dirigeants situés aux États-Unis, la Société a utilisé le groupe de comparaison suivant : AMETEK, Avangate, BMC Software, CDK Global, Communications Systems, Crown Castle, Intelsat, Itron, Keysight Technologies, Laird Technologies, MTS Systems, Plexus, SAS Institute, SunGard Data Systems, Teradata, TomTom, Total System Services, Truphone et Verint Systems.
- **Dirigeants du Royaume-Uni** : Pour les dirigeants situés au Royaume-Uni, la Société a utilisé le groupe de comparaison suivant : BAE Systems Applied Intelligence, COLT Telecom, Flextronics, Fujitsu, Irdeto, McCain Foods, PepsiCo, Premier Food Group, QinetiQ, Qualcomm, Rentokil Initial, Talk Talk Group et Viacom.
- **Dirigeants d'Asie** : Pour les dirigeants situés en Asie, la Société a utilisé un groupe de comparaison plus large, basé sur des données de l'industrie générale : A.Menarini Asia-Pacific, Abbott Laboratories, AbbVie, Accenture, ACE Asia Pacific Services, ACE Insurance, ACE Life Insurance Company Ltd., ACR Capital Holdings, AIA Company, Aimia, Alcatel-Lucent, Amazon.com, ANZ Banking Group, ASML, AstraZeneca, Avanade, Aviva Ltd., AXA Insurance Singapore, AXA Life Insurance Singapore, Bank of New York Mellon, Baxter, Beckman Coulter, Becton Dickinson, BHP Billiton, Bio-Rad Laboratories, Biosensors, BT Global Services, Cerebos Pacific Limited, Chubb Pacific Underwriting, Cigna, CommScope, DHL, DHL Express, DHL GBS, DHL Global Forwarding, DHL Mail, DHL Supply Chain, Discovery Communications, Experian, Federal Insurance Company, Fujitsu, GE Energy, GE Healthcare, General Electric, Great Eastern Life Insurance, Hap Seng Consolidated, HSBC Holdings, IHS Global, IMI, Ingenico, Intel, Intercontinental Hotels Group, International Flavors & Fragrances, ITT Corporation,

Johnson & Johnson, Lexmark, Liberty Insurance, M1 Limited, Manulife, MasterCard, Merck KgaA, Microsoft, Molex, MSD International GMBH (Singapore Branch), National Australia Bank, NBC Universal, NCR, Overseas Assurance Corporation, Pfizer, Pramerica Financial Asia HQ, Proximus, Prudential Assurance Company, Prudential Services, QBE Insurance, Qualcomm, Reinsurance Group of America, RELX Group, Rio Tinto, Roche Pharmaceuticals, Sabre Holdings, Sealed Air, Smiths Group, Spirax Sarco, Standard Chartered Bank, StarHub, Starwood Hotels & Resorts, Straits Developments, Swiss Reinsurance International, Teva Pharmaceutical Industries, Thermo Fisher Scientific, Trayport, TUI, UBS, Unilever, United Overseas Bank, Verizon, Zurich Insurance Company et Zurich Life Insurance.

Pour être prise en compte dans le groupe de comparaison, une entreprise devait répondre aux critères suivants :

- a) Industrie similaire : Matériel et équipement de technologie, équipement et services ou logiciel et services de télécommunications;
- b) Taille comparable : Chiffre d'affaires inférieur à 1 milliard de dollars CA. Seule une société cotée à la bourse a eu des revenus au-dessus de l'équivalent de 1 milliard de dollars CA. L'étude comparative du marché de rémunération se fait en utilisant l'analyse de régression, une méthode qui permet de prédire le niveau de compétitivité de la rémunération par « taille-ajustée » en tenant compte de la taille de la Société par rapport à celle des autres sociétés dans le groupe de référence. Cette méthode permet d'atténuer les impacts que les entreprises de plus grande envergure pourraient avoir sur les niveaux de rémunération de la Société.

La Société utilise chaque année deux (2) grands sondages dans le but de continuer l'étalonnage de la rémunération sur une base régulière. Le premier est « Willis Towers Watson High Tech Middle Management, Professional and Support Compensation Survey », qui fournit et reçoit des données concernant le Canada et les États-Unis. L'autre est « Radford (Aon) Global Sales Survey », qui fournit et reçoit des données de tous les pays où la Société déploie une force de vente.

Principes directeurs en matière de rémunération de la haute direction

Les régimes de rémunération des dirigeants de la Société sont conçus pour attirer, fidéliser et motiver des hauts dirigeants clés ayant un impact direct sur le succès à long terme de la Société et la création de la valeur pour les actionnaires. Pour déterminer la rémunération de la haute direction, le comité des ressources humaines tient compte des quatre (4) principes suivants :

- **Axée sur le rendement** : Les niveaux de rémunération de la haute direction tiennent compte à la fois des résultats de la Société et des résultats individuels déterminés en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs précis qui sont établis au début de chaque exercice en fonction des objectifs stratégiques à long terme de la Société.
- **Alignée sur les intérêts des actionnaires** : Une portion importante de la rémunération incitative des hauts dirigeants se compose de primes en titres de participation afin d'assurer l'alignement des intérêts des hauts dirigeants sur les principes de croissance soutenue de la valeur pour les actionnaires à long terme.
- **Concurrentielle dans le marché** : La rémunération des hauts dirigeants est conçue pour être concurrentielle par rapport à celle qui est versée par des sociétés paires comparables et tient compte des résultats de la Société.
- **Équitable individuellement** : Les niveaux de rémunération sont également conçus pour tenir compte de facteurs individuels tels que l'étendue des responsabilités, l'expérience et le rendement, ce dernier étant évalué en fonction de critères individuels.

Politiques et pratiques en matière de rémunération

En avril 2007, la Société a adopté une pratique exemplaire à l'égard de la date de l'octroi de la rémunération au rendement sous forme d'actions. Le but de cette pratique exemplaire consiste à assurer que la Société se conforme aux lois et règlements sur les valeurs mobilières et évite la pratique de l'antidate dans le cadre de la compensation incitative à base d'actions. La pratique exemplaire indique que la Société doit : (i) attribuer la rémunération incitative récurrente à base d'actions en vertu de son régime incitatif à long terme, le cinquième jour ouvrable suivant la publication des résultats financiers de la Société, et (ii) attribuer la rémunération incitative récurrente à base d'actions en vertu de son régime de DDVA, le dernier jour ouvrable de chaque trimestre. En octobre 2014, la Société a modifié sa Charte du comité des ressources humaines dans le but de l'adapter aux dernières règles du NASDAQ en ce qui concerne l'indépendance des administrateurs, la nomination et les comités de rémunération, et afin de mieux décrire le processus de mise en candidature des administrateurs, en octobre 2017, la Société a modifié sa Charte du comité des ressources humaines dans le but d'ajouter spécifiquement la révision de la rémunération du président exécutif du conseil d'administration.

Évaluation des risques liés au programme de rémunération de la haute direction

La Charte du comité des ressources humaines prévoit que le comité des ressources humaines est chargé de procéder annuellement à une évaluation des risques associés aux politiques et pratiques en matière de rémunération de la haute direction de la Société. Le comité des ressources humaines tient compte des répercussions des risques associés aux politiques et pratiques en matière de rémunération de la Société en établissant les recommandations de rémunération de la haute direction. À ce titre, pour l'exercice terminé le 31 août 2020, le comité des ressources humaines a mené une étude interne de l'évaluation des risques liés à la rémunération de la haute direction. Le comité des ressources humaines a examiné individuellement les régimes de rémunération pour chaque membre de la haute direction éventuellement visé contre une liste d'éléments qui pourraient faire en sorte qu'un dirigeant prenne des risques inappropriés ou excessifs. Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, le comité des ressources humaines n'a pas identifié de risques associés aux politiques et pratiques en matière de rémunération de la Société qui sont raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur celle-ci.

Achat d'instruments financiers de couverture par un haut dirigeant ou un administrateur

Bien que la Société n'ait pas adopté une politique interdisant ou limitant le droit de ses hauts dirigeants et administrateurs d'acheter des instruments financiers, y compris les contrats à terme variables prépayés, swaps sur actions, tunnels ou parts de fonds négociés en bourse, qui visent à couvrir ou compenser une diminution de la valeur marchande de titres de capitaux propres attribués à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par le haut dirigeant ou l'administrateur, à la connaissance de la direction, aucun haut dirigeant ou administrateur n'a acheté de tels instruments en date du 1^{er} novembre 2020. En outre, conformément à la Politique de transaction sur les titres de la Société, les hauts dirigeants et les administrateurs sont tenus de faire autoriser au préalable, par le bureau du conseil juridique de la Société, toute transaction portant sur les titres de la Société, ce qui comprend l'achat d'un des instruments financiers susmentionnés.

Éléments du programme de rémunération

Les éléments clés du programme de rémunération de la haute direction de la Société pour 2020, étaient (i) le salaire de base, (ii) la rémunération incitative à court terme (aux termes du régime incitatif à court terme ou du régime incitatif lié aux ventes) et (iii) la rémunération incitative à base d'actions accordée dans le cadre du régime incitatif à long terme. De plus, la société a également offert des régimes d'avantages sociaux et, le cas échéant, a contribué à un régime de participation différée aux bénéfices ou un régime 401K. Afin de déterminer les niveaux appropriés de chacune des composantes de la rémunération, le comité des ressources humaines a tenu compte de tous les éléments clés du programme de rémunération de la haute direction. Le comité des ressources humaines n'a pas affecté de pondération précise à l'un ou l'autre des éléments clés du programme de rémunération de la haute direction de la Société pour 2020.

Salaires de base

Pour fixer les salaires de base des membres de la haute direction, incluant le président exécutif du conseil et le président-directeur général, la Société tient compte des responsabilités, des descriptions de poste et des salaires versés par d'autres entreprises semblables pour des postes d'importance et de complexité comparables. Le comité des ressources humaines a pour objectif d'aligner les niveaux de rémunération des hauts dirigeants sur le positionnement de rémunération cible applicable à un marché de référence constitué de sociétés comparables dont la taille est semblable à celle de la Société, lequel groupe est formé principalement de sociétés du secteur de la haute technologie et des télécommunications et du secteur de la fabrication et des biens durables. Chaque année, au début de chaque exercice, le comité des ressources humaines passe en revue le salaire de base de chacun des hauts dirigeants et recommande au conseil d'administration d'approuver des rajustements appropriés, au besoin, à l'intérieur de la fourchette salariale visée afin de maintenir une position concurrentielle sur le marché.

Rémunération incitative à court terme

Le régime incitatif à court terme (le « RICT ») ou le régime incitatif lié aux ventes (le « RILV ») pour les hauts dirigeants qui font partie de l'équipe de ventes, offrent aux hauts dirigeants la possibilité de toucher des primes annuelles établies en fonction du rendement financier de la Société et de l'atteinte d'objectifs stratégiques et d'objectifs des différents services qui sont établis annuellement (les « critères d'évaluation du rendement de la Société ») ainsi que de l'atteinte d'objectifs de rendement individuels (les « critères d'évaluation du rendement personnel »). Les critères d'évaluation du rendement de la Société aux termes du RICT s'appliquent également à tous les autres employés de la Société, à l'exception de la force de vente, à l'égard de laquelle le RILV s'applique. Les critères d'évaluation du rendement personnel s'appliquent seulement aux hauts dirigeants et aux administrateurs de la Société.

Chaque année, le comité des ressources humaines détermine l'incitatif annuel cible pour chaque haut dirigeant, lequel est un pourcentage du salaire de base du haut dirigeant (l'« incitatif annuel cible »). Les incitatifs annuels cibles pour les hauts dirigeants admissibles à des primes d'encouragement au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 ont été mis en place pour s'arrimer progressivement avec l'objectif du comité des ressources humaines d'aligner la rémunération avec le positionnement de rémunération cible offert sur le marché de référence. Pour le dernier exercice, l'incitatif annuel cible pour les membres de la haute direction visés est comme suit :

Nom et titre	Incitatif annuel cible en % du salaire de base
Germain Lamonde, président exécutif du conseil	65,0 %
Philippe Morin, président-directeur général	52,5 %
Pierre Plamondon, chef de la direction financière et vice-président, finance	45,0 %
Floyd Allen Johnston, vice-président des ventes (Amériques)	78,2 %
Willem Jan te Niet, vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	73,1 %

Régime incitatif à court terme

Les attributions aux termes du RICT (pour les membres de la haute direction qui ne font pas partie de la force de vente) sont calculées comme suit :

$$\text{Salaire de base} \times \text{Incitatifs annuels cibles (\%)} \times \text{Critères d'évaluation du rendement de la Société (\%)} \times \text{Critères d'évaluation du rendement personnel (\%)}$$

Au début de chaque exercice, le comité des ressources humaines recommande au conseil d'administration, en vue de leur approbation, les critères d'évaluation du rendement de la Société qui permettront d'établir la rémunération incitative annuelle. Le tableau suivant présente les critères d'évaluation du rendement de la Société, leur pondération et leur résultat dans le cadre de l'évaluation globale du rendement de la Société en fonction des critères applicables à tous les membres de la haute direction et employés de la Société, sauf les membres de la haute direction et les employés qui font partie de la force de vente :

Critères d'évaluation du rendement de la Société ¹	Pondération	Résultat en pourcentage de la pondération	Résultat des indicateurs
Revenus consolidés ²	30 %	0,00 %	265,6 M\$ US
Rentabilité ³	45 %	0,00 %	18,2 M\$ US
Qualité ⁴	15 %	17,50 %	110,0 %
Expérience client ⁵	10 %	7,05 %	80,40 %
Total	100 %	24,55 %	

- 1) Le résultat de rentabilité de la Société pour l'exercice doit être positif (plus grand que 0) pour l'ensemble des critères d'évaluation du rendement de la Société pour donner lieu à un paiement. La rentabilité de la Société représente le bénéfice net avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement, frais de restructuration, coûts de rémunération à base d'actions, gain de change et certains éléments non récurrents.
- 2) Pour l'indicateur des revenus consolidés, les résultats varieront de 40 % à 100 % de la pondération à l'atteinte d'un seuil minimal (280,7 M\$ US) jusqu'à l'atteinte de la cible déterminée au début de l'exercice (319,0 M\$ US) et de 100 % à 125 % de la pondération à l'atteinte de la cible annuelle jusqu'au seuil maximal (329,6 M\$ US).
- 3) Pour l'indicateur de rentabilité, les résultats varieront de 40 % à 100 % de la pondération à l'atteinte d'un seuil minimal (27,1 M\$ US) jusqu'à l'atteinte de la cible déterminée au début de l'exercice (37,0 M\$ US) et de 100 % à 125 % de la pondération à l'atteinte de la cible annuelle jusqu'au seuil maximal (39,8 M\$ US).
- 4) Pour l'indicateur de qualité, les résultats varieront de 25 % à 100 % de la pondération à l'atteinte d'un seuil minimal de 50 %, jusqu'à la cible annuelle déterminée au début de l'année financière (100 %) et de 100 % à 125 % de la pondération à l'atteinte de la cible annuelle jusqu'au seuil maximal de 115 %.
- 5) Pour l'expérience client, les résultats varieront de 25 % à 100 % de la pondération à l'atteinte d'un seuil minimal de 50 % jusqu'à la cible annuelle déterminée au début de l'exercice (100 %) et de 100 % à 125 % de la pondération à l'atteinte de la cible annuelle jusqu'au seuil maximal de 115 %.

Les critères d'évaluation du rendement personnel sont établis annuellement par le supérieur du membre de la haute direction ou par le comité des ressources humaines, et sont approuvés par le conseil d'administration de la Société. Ils sont fondés sur le poste occupé par le haut dirigeant, son rôle et ses responsabilités au sein de la Société, les objectifs de son service et ses objectifs de gestion individuels. À la fin de chaque exercice, le supérieur du membre de la haute direction, ou le comité des ressources humaines, évalue son rendement en fonction des objectifs préétablis, à la lumière de ses progrès, de ses réussites et de sa contribution. Les tableaux suivants présentent, pour chaque membre de la haute direction visé assujéti au RICT, un aperçu des éléments formant les critères d'évaluation du rendement personnel, de même que leur pondération et les résultats à ce titre pour l'exercice 2020, dans le cadre des critères globaux d'évaluation du rendement personnel :

Germain Lamonde, président exécutif du conseil		
Critères d'évaluation du rendement personnel¹	Pondération (de 0 % à 120 %)²	Résultat (%)
Objectifs financiers		
BAlIA de la Société	De 0 % à 30 %	0,00 %
Revenus de la Société et croissance des flux de trésorerie disponibles	De 0 % à 30 %	2,59 %
Contribution stratégique		
Positionnement et transformation des groupes de produits de la Société tel que prévu dans son plan stratégique et maximisation de l'impact, de la croissance, de la rentabilité et de la pertinence sur le marché	De 0 % à 40 %	31,40 %
Exécution des impératifs de transformation stratégique énoncés dans le plan stratégique de la Société et renforcement des capacités stratégiques de la Société	De 0 % à 20 %	17,90 %
Total		51,89 %
Total des critères d'évaluation du rendement de la Société (24,55 %) X critères d'évaluation du rendement personnel (51,89 %)		12,74 %

- 1) Si le niveau minimum du BAlIA de la Société, déterminé au début de l'exercice, n'est pas atteint, tout paiement de la rémunération variable au président exécutif du conseil sera au gré du comité des ressources humaines.
- 2) La pondération de chacun des objectifs n'est pas plafonnée mais le total est plafonné à 150 %.

Philippe Morin, président-directeur général		
Critères d'évaluation du rendement personnel¹	Pondération (de 0 % à 120 %)²	Résultat (%)
Objectifs financiers		
BAlIA de la Société	De 0 % à 30 %	0,00 %
Revenus de la Société et croissance des flux de trésorerie disponibles	De 0 % à 30 %	2,59 %
Contribution stratégique		
Positionnement et transformation des groupes de produits de la Société tel que prévu dans son plan stratégique et maximisation de l'impact, de la croissance, de la rentabilité et de la pertinence sur le marché	De 0 % à 40 %	28,80 %
Exécution des impératifs de transformation stratégique énoncés dans le plan stratégique de la Société et renforcement des capacités stratégiques de la Société	De 0 % à 20 %	18,80 %
Total		50,19 %
Total des critères d'évaluation du rendement de la Société (24,55 %) X critères d'évaluation du rendement personnel (50,19 %)		12,32 %

- 1) Si le niveau minimum du BAlIA de la Société, déterminé au début de l'exercice, n'est pas atteint, tout paiement de la rémunération variable du président-directeur général sera au gré du comité des ressources humaines.
- 2) La pondération de chacun des objectifs n'est pas plafonnée, mais le total est plafonné à 150 %.

Pierre Plamondon, chef de la direction financière et vice-président, finance		
Critères d'évaluation du rendement personnel¹	Pondération (de 0 % à 120 %)²	Résultat (%)
Objectifs financiers		
BAIIA de la Société	De 0 % à 30 %	0,00 %
Revenus de la Société	De 0 % à 20 %	0,00 %
Flux de trésorerie liés à l'exploitation de la Société	De 0 % à 10 %	0,00 %
Contribution stratégique		
Contribution à la transformation de la fonction financière de la Société prévue dans son plan stratégique	De 0 % à 30 %	30,00 %
Contribution à la transformation numérique de la Société énoncée dans son plan stratégique	De 0 % à 20 %	15,00 %
Rendement en matière de leadership	De 0 % à 10 %	8,00 %
Total		53,00 %
Total des critères d'évaluation du rendement de la Société (24,55 %) X critères d'évaluation du rendement personnel (53,00 %)		13,01 %

- 1) Si le niveau minimum du BAIIA de la Société, déterminé au début de l'exercice, n'est pas atteint, tout paiement de la rémunération variable du chef de la direction financière et vice-président, finance sera au gré du comité des ressources humaines.
- 2) La pondération de chacun des objectifs n'est pas plafonnée, mais le total est plafonné à 150 %.

Régime incitatif lié aux ventes

Les objectifs aux termes du RILV pour les membres de la haute direction qui font partie de la force de vente visent à récompenser trois (3) éléments qui sont alignés sur les intérêts des actionnaires (marges de contribution, commandes et BAIIA). Les objectifs sont établis par le supérieur du haut dirigeant et s'appliquent au territoire que supervise ce haut dirigeant. Le tableau suivant présente les objectifs aux termes du RILV pour chaque membre de la haute direction visé qui fait partie de la force de vente :

Floyd Allen Johnston, vice-président des ventes (Amériques)		
Critères d'évaluation du rendement de la Société	Cibles incitatives (\$ US)	Résultat (\$ US)
Prime au titre des marges de contribution ¹	86 000	68 316
Prime sur l'atteinte de cibles de commandes ²	86 000	69 184
BAIIA de la Société ³	43 000	–
Total	215 000	137 500

- 1) Le montant de la prime pour l'atteinte des cibles trimestrielles au titre des marges de contribution pour le territoire des Amériques est fonction du pourcentage d'atteinte jusqu'à 100 % des cibles trimestrielles et annuelles des marges de contribution définies au début de l'exercice. Un montant accéléré de prime est également payable en fonction du pourcentage d'atteinte au-delà de 100 % de la cible trimestrielle et annuelle des marges de contribution.
- 2) Le montant de la prime pour l'atteinte des cibles de commandes pour le territoire des Amériques est fonction du pourcentage d'atteinte jusqu'à 100 % des cibles trimestrielles et annuelles de commandes définies au début de l'exercice. Un montant accéléré de prime établi en fonction du pourcentage d'atteinte au-delà de 100 % de la cible annuelle de commandes est également payable jusqu'à un maximum de 150 %.
- 3) Si le niveau minimum du BAIIA de la Société déterminé au début de l'exercice est atteint, de 40 % à 100 % du niveau d'atteinte est payable, jusqu'à un maximum de 125 %, mais s'il n'est pas atteint, tout paiement de rémunération variable au membre de la haute direction visé sera au gré du comité des ressources humaines.

Willem Jan te Niet, vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique)		
Critères d'évaluation du rendement de la Société	Cibles incitatives (\$ US)	Résultat (\$ US)
Prime au titre des marges de contribution ¹	68 337	47 115
Prime sur l'atteinte de cibles de commandes ²	68 337	48 985
BAIIA de la Société ³	34 168	–
Total	170 842	96 100

- 1) Le montant de la prime pour l'atteinte des cibles trimestrielles au titre des marges de contribution pour le territoire de l'EMOA est fonction du pourcentage d'atteinte jusqu'à 100 % des cibles trimestrielles et annuelles des marges de contribution définies au début de l'exercice. Un montant accéléré de prime est également payable en fonction du pourcentage d'atteinte au-delà de 100 % de la cible trimestrielle et annuelle des marges de contribution.
- 2) Le montant de la prime pour l'atteinte des cibles de commandes pour le territoire de l'EMOA est fonction du pourcentage d'atteinte jusqu'à 100 % des cibles trimestrielles et annuelles de commandes définies au début de l'exercice. Un montant accéléré de prime établi en fonction du pourcentage d'atteinte au-delà de 100 % de la cible annuelle de commandes est également payable jusqu'à un maximum de 150 %.
- 3) Si le niveau minimum du BAIIA de la Société déterminé au début de l'exercice est atteint, de 40 % à 100 % du niveau d'atteinte est payable, jusqu'à un maximum de 125 %, mais s'il n'est pas atteint, tout paiement de rémunération variable au membre de la haute direction visé sera au gré du comité des ressources humaines.

Rémunération incitative à long terme

La rémunération incitative à long terme offerte par la Société comprend deux (2) principaux régimes : (i) le régime incitatif à long terme (le « RILT ») pour les administrateurs, dirigeants, employés et personnes physiques ou morales fournissant des services continus de gestion ou de consultation (les « experts-conseils ») de la Société et ses filiales et (ii) le régime de droits différés à la valeur d'actions (le « régime de DDVA ») pour les administrateurs non-employés de la Société.

En vertu des dispositions de modification, le conseil d'administration peut modifier le RILT et le régime de DDVA ou toutes options, UAR, UAS et tous DDVA pouvant être émis à tout moment sans le consentement des porteurs de ces titres à condition que cette modification (i) ne modifie pas ou ne déprécie pas les titres précédemment attribués, sauf si cela est autorisé par les modalités des régimes, (ii) soit assujettie à l'approbation d'une autorité en valeurs mobilières ou d'une bourse, et (iii) soit soumise à l'approbation des actionnaires, si la loi, les exigences des bourses ou les régimes eux-mêmes l'exigent, à condition toutefois que les mesures qui ne nécessitent pas l'approbation des actionnaires comprennent, sans s'y limiter, les mesures suivantes :

- les modifications d'ordre général ou de nature cléricale, qui, entre autres, clarifient, corrigent ou rectifient toute ambiguïté, disposition inopérante, erreur ou omission du RILT ou du régime de DDVA;
- les modifications nécessaires afin de se conformer aux lois applicables ou aux exigences de toute autorité en valeurs mobilières ou bourse;
- la modification de l'admissibilité et de la limitation à la participation au RILT et au régime de DDVA;
- la modification des modalités et conditions des options, des UAR, des UAS et des DDVA, y compris les restrictions, qui ne sont pas incompatibles avec les modalités du RILT et du régime de DDVA, lesquelles modalités et conditions peuvent différer selon l'octroi individuel de droits et selon les porteurs de ces titres;
- la modification des périodes visées dans le RILT au cours desquelles les options acquises peuvent être levées, à condition que la durée de l'option ne soit pas prolongée au-delà de dix ans après la date d'octroi de l'option;
- les modifications relatives à la période d'acquisition, en ce qui concerne des circonstances qui pourraient devancer l'acquisition des options, des UAR ou des UAS, ou le rachat des DDVA;
- toute modification résultant de la modification du capital-actions telle que définie plus en détail dans le RILT et le régime de DDVA;
- les modifications aux dispositions relatives à l'administration du RILT et du régime de DDVA; et
- la suspension ou la résiliation du RILT et du régime de DDVA.

Il est entendu que le conseil d'administration devra obtenir l'approbation des actionnaires pour apporter les modifications suivantes :

- une réduction du prix de levée des options détenues par un initié;
- une prolongation de la période de levée des options détenues par un initié;
- toute modification visant à supprimer ou à dépasser les limites de la participation des initiés;
- une augmentation du nombre maximal d'actions avec droit de vote subalterne pouvant être émises en vertu du RILT et du régime de DDVA; et
- toute modification aux dispositions de modification du RILT et du régime de DDVA.

Pour les trois premiers points ci-dessus, les droits de vote rattachés aux actions détenues directement ou indirectement par des initiés retirant directement ou indirectement un avantage de la modification doivent être exclus. En outre, en ce qui concerne le dernier point ci-dessus, lorsque la modification avantagera de manière disproportionnée un ou plusieurs initiés par rapport aux autres porteurs d'options, de DDVA, d'UAR ou d'UAS, les droits de vote des actions détenues directement ou indirectement par ces initiés retirant l'avantage disproportionné doivent être exclus. Le RILT renvoie à des « unités » et une unité s'entend d'une UAR ou d'une UAS octroyée aux termes du RILT.

Régime incitatif à long terme (RILT)

La composante principale de la rémunération incitative à long terme offerte par la Société est le RILT. Établi en mai 2000, le RILT vise à encourager les administrateurs, les dirigeants, les employés et les experts-conseils de la Société et de ses filiales à créer de la valeur et à faire en sorte que leurs intérêts soient alignés sur ceux des actionnaires de la Société. Également à recruter, motiver et maintenir en poste tous ses employés, y compris les membres de la haute direction visés, à l'exception du président exécutif du conseil qui n'y participe plus depuis le 31 août 2012. Le RILT est sujet à examen par le comité des ressources humaines afin de veiller au maintien de son caractère concurrentiel sur le marché. Le RILT a été modifié en janvier 2005, en janvier 2016, en janvier 2018 et en janvier 2019.

Le conseil d'administration détient le pouvoir d'interpréter le RILT, de fixer les règles et règlements s'y appliquant et de prendre toute autre décision qu'il juge nécessaire ou utile à l'administration du RILT, pourvu que ces interprétations, règles, règlements et décisions soient conformes aux règles de toutes les bourses sur lesquelles les titres de la Société sont alors négociés et aux lois et règlements applicables sur les valeurs mobilières.

Le RILT prévoit l'émission d'options d'achat d'actions avec droit de vote subalterne et l'émission d'UAR et d'UAS rachetables contre des actions avec droit de vote subalterne nouvellement émises aux administrateurs, dirigeants, employés et experts-conseils participants de la Société et ses filiales. Le conseil d'administration, sur la recommandation du comité des ressources humaines, désigne les bénéficiaires d'options, d'UAR ou d'UAS et fixe le nombre d'actions avec droit de vote subalterne visées par ces options, UAR ou UAS, les dates d'acquisition, la date d'expiration et les autres conditions se rapportant à ces options, ces UAR ou ces UAS, dans chaque cas conformément à la législation applicable des autorités réglementaires en valeurs mobilières.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, les primes cibles à l'intention des dirigeants admissibles aux termes du RILT ont été établies en conformité avec l'objectif du comité des ressources humaines d'aligner la rémunération avec le positionnement de rémunération cible applicable au marché de référence. Chaque membre de la haute direction visé, à l'exception du président exécutif du conseil depuis la fin de l'exercice terminé le 31 août 2012, a le droit de recevoir annuellement des UAR ou des UAS conformément à la politique suivante :

Nom et poste	Niveaux d'attribution ¹ (% du salaire de base de l'année précédente)
Philippe Morin, président-directeur général	55,0 %
Pierre Plamondon, chef de la direction financière et vice-président, finance	45,0 %
Floyd Allen Johnston, vice-président des ventes (Amériques)	42,5 %
Willem Jan te Niet, vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	37,5 %

- 1) La valeur réelle d'une attribution peut être différente des niveaux d'attribution établis puisque le cours des actions peut fluctuer entre le moment de l'attribution et son approbation.

Les attributions d'UAR ou d'UAS sont établies en fonction de l'incidence prévue du rôle du membre de la haute direction sur le rendement et le développement stratégique de la Société ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché. Le comité des ressources humaines effectue de temps à autre une analyse afin de déterminer les paiements possibles en vertu du RILT selon divers scénarios et divers niveaux d'augmentation du cours des actions afin de s'assurer que le RILT concorde aux intérêts des actionnaires de la Société.

Les UAR ou les UAS sont également utilisées pour attirer et retenir les dirigeants talentueux, ainsi que dans le cadre d'acquisitions d'entreprises. Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, la Société a fixé le nombre d'UAR ou d'UAS octroyées à chaque dirigeant en fonction de leur contribution individuelle, plus particulièrement quant aux responsabilités supplémentaires selon le cas. Tel qu'il est indiqué à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » aux présentes, un certain nombre d'UAR et d'UAS ont été octroyées à tous les membres de la haute direction visés, à l'exception du président exécutif du conseil tel que décrit précédemment, pendant le dernier exercice. De tels octrois avaient pour but d'inciter les dirigeants à développer et à mettre en œuvre avec succès la stratégie de croissance continue de la Société et de faire en sorte qu'ils suivent les principes de maintien de la croissance de la valeur à long terme pour les actionnaires. Les octrois avaient également pour but de contribuer à l'objectif de la Société, soit de faire concorder la rémunération des dirigeants avec le marché de référence. La Société n'a pas tenu compte du nombre et des modalités des options, des UAR ou des UAS en cours ni des restrictions sur la revente des unités, lorsqu'elle a décidé des octrois mentionnés ci-dessus.

Le prix d'exercice des options est fixé par le conseil d'administration au moment de l'octroi des options, sous réserve de se conformer aux règles de toutes les bourses où les actions avec droit de vote subalterne sont inscrites et aux lois et règlements applicables sur les valeurs mobilières. En aucun cas, le prix d'exercice des options ne peut être inférieur au cours de clôture le plus élevé des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de séance précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi afin de convertir en dollars canadiens le cours de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le cours de clôture sur la Bourse de Toronto. Les options émises sont incessibles, sauf en cas de décès, au représentant légal. Au 1^{er} novembre 2020, aucune option n'a été octroyée et aucune option n'est en cours.

La juste valeur d'une UAR ou d'une UAS au moment de l'octroi correspond au cours des actions avec droit de vote subalterne au moment où l'UAR ou l'UAS est octroyée. Le cours à la date de l'octroi correspond au cours de clôture le plus élevé des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi afin de convertir en dollars canadiens le prix de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le prix de clôture sur la Bourse de Toronto. Les UAR ou les UAS émises sont incessibles, sauf en cas de décès, au représentant légal. Au 31 août 2020, un total de 143 251 UAR étaient octroyées et en cours aux termes du RILT, et la juste valeur pondérée au moment de l'octroi était de 3,84 \$ US (5,06 \$ CA), et un total de 1 713 115 UAS étaient octroyées et en cours aux termes du RILT, et la juste valeur moyenne pondérée par UAS au moment de l'octroi était de 3,82 \$ US (4,96 \$ CA).

Le nombre maximum d'actions avec droit de vote subalterne qui peuvent être émises aux termes du RILT et du régime de DDVA ne peut dépasser 11 792 893, ce qui représente 21,2 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la Société au 31 août 2020. De ce total, 5 218 429 actions avec droit de vote subalterne ont été émises et 2 187 692 actions avec droit de vote subalterne peuvent être émises en vertu des attributions actuellement détenues par des participants, ce qui représente 13,3 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la Société au 31 août 2020, laissant 4 386 772 actions avec droit de vote subalterne disponibles pour des octrois aux termes du RILT et du régime de DDVA, ce qui représente 7,9 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la Société au 31 août 2020.

Toutes les actions avec droit de vote subalterne visées par des options qui auront expirées ou qui auront été annulées deviennent des actions avec droit de vote subalterne réservées aux fins des options, des UAR ou des UAS qui pourront être octroyées ultérieurement aux termes du RILT. Aucun participant ne peut détenir, au total, des options d'achat, des UAR, des UAS et des DDVA représentant plus de 5 % du nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation, de temps à autre. Des restrictions supplémentaires s'appliquent aux initiés de la Société. Le nombre d'actions avec droit de vote subalterne pouvant être émises en tout temps au titre d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA octroyés à des initiés de la Société ne peut dépasser 10 % du nombre total d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation. Le nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises aux initiés dans une période d'une (1) année à l'exercice, au règlement ou au rachat d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA ne peut être supérieur à 10 % du nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation, et le nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises à un initié et aux personnes avec qui il a des liens dans une période d'une (1) année à l'exercice, au règlement ou au rachat d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA ne peut être supérieur à 5 % du nombre total d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation de la Société. Les options s'acquiescent à un taux déterminé par le conseil d'administration. Toutes les options peuvent être exercées en totalité ou en partie une fois que les droits qui s'y rattachent sont acquis. Les options qui sont octroyées aux termes du RILT doivent être exercées dans un délai maximum de dix (10) ans suivant la date de leur octroi (la « durée de l'option ») sinon elles sont perdues, à condition toutefois que la durée de l'option soit automatiquement prolongée si la date à laquelle elle doit expirer tombe pendant une période d'interdiction d'opérations ou dans les dix (10) jours ouvrables suivant le dernier jour d'une période d'interdiction d'opérations. Dans de tels cas, la durée de l'option prendra fin dix (10) jours ouvrables après le dernier jour de la période d'interdiction d'opérations.

Les dates d'acquisition des UAR sont assujetties à un terme minimum de trois (3) ans et un terme maximum de dix (10) ans suivant la date de leur octroi. Le tableau suivant présente, pour l'exercice terminé le 31 août 2020, les UAR octroyées et leur calendrier d'acquisition respectif. Aucune UAR n'a été octroyée durant les exercices terminés les 31 août 2016, 2017, 2018 et 2019.

Exercice terminé le	Date d'octroi	UAR octroyées (nbre)	Juste valeur au moment de l'octroi (\$ US/UAR)	Calendrier d'acquisition des droits
31 août 2020	17 octobre 2019	140 995	3,83	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement relatifs à la croissance à long terme des bénéfices et à la rentabilité, tel qu'établis par le conseil d'administration de la Société, sont atteints en totalité.
	14 janvier 2020	1 783	4,30	
	15 juillet 2020	473	3,66	
	Total	143 251		

Les dates d'acquisition des UAS sont assujetties à un terme minimum de trois (3) ans et un terme maximum de dix (10) ans suivant la date de leur octroi. Le tableau suivant présente, pour les cinq (5) derniers exercices, les UAS octroyées et leur calendrier d'acquisition respectif.

Exercice terminé le	Date d'octroi	UAS octroyées (nbre)	Juste valeur au moment de l'octroi (\$ US/UAS)	Calendrier d'acquisition des droits
31 août 2020	17 octobre 2019	230 816	3,83	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
	14 janvier 2020	186 065	4,30	
	15 juillet 2020	22 339	3,66	
	Total	439 220		
31 août 2019	18 octobre 2018	166 161	3,17	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
	15 janvier 2019	238 500	3,42	
	17 juillet 2019	30 571	3,85	
	18 octobre 2018	197 699	3,17	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement relatifs à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité, tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société, sont atteints en totalité.
	Total	632 931		
31 août 2018	19 octobre 2017	15 000	4,00	50 % à chacune des dates anniversaires des troisième et quatrième années suivant l'octroi.
	16 janvier 2018	154 833	4,45	
	2 février 2018	30 000	4,62	
	19 octobre 2017	211 155	4,00	100 % à la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi, sous réserve d'une acquisition anticipée d'un maximum d'un tiers des unités à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi, et d'un maximum de 50 % des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi, si les objectifs de rendement sont atteints en totalité. Les objectifs de rendement sont établis par le conseil d'administration de la Société et sont notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité.
	13 novembre 2017	9 633	4,30	
	Total	420 621		
31 août 2017	19 octobre 2016	38 300	4,01	50 % à chacune des dates anniversaires des troisième et quatrième années suivant l'octroi.
	18 janvier 2017	153 700	5,10	
	5 avril 2017	123 110	4,89	
	19 octobre 2016	207 269	4,01	100 % à la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi, sous réserve d'une acquisition anticipée d'un maximum d'un tiers des unités à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi, et d'un maximum de 50 % des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi, si les objectifs de rendement sont atteints en totalité. Les objectifs de rendement sont établis par le conseil d'administration de la Société et sont notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité.
	5 avril 2017	4 764	4,89	
	Total	527 143		
31 août 2016	15 octobre 2015	36 900	3,23	50 % à chacune des dates anniversaires des troisième et quatrième années suivant l'octroi.
	9 novembre 2015	109 890	3,43	
	13 janvier 2016	151 400	3,00	
	7 juillet 2016	2 500	3,30	
	15 août 2016	10 000	3,33	
	15 octobre 2015	206 373	3,23	100 % à la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi, sous réserve d'une acquisition anticipée d'un maximum d'un tiers des unités à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi, et d'un maximum de 50 % des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi, si les objectifs de rendement sont atteints en totalité. Les objectifs de rendement sont établis par le conseil d'administration de la Société et sont notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité.
	9 novembre 2015	54 945	3,43	
	Total	572 008		

Si de telles dates d'acquisition tombent durant une période d'interdiction d'opérations ou toute autre période d'opérations restreintes durant laquelle un porteur d'UAR ou d'UAS ne peut négocier les actions avec droit de vote subalterne de la Société : (i) les UAR ou les UAS s'acquerront le cinquième jour de bourse où le porteur d'UAR ou d'UAS est habilité à les négocier après une telle période d'interdiction d'opérations ou période d'opérations restreintes; ou (ii) si le porteur d'UAR ou d'UAS décide avant la date d'acquisition de payer ses impôts sur le revenu sans recourir au produit de la vente de ses actions avec droit de vote subalterne, à ce moment, et seulement à ce moment, la date d'acquisition restera la même que la date d'acquisition déterminée à la date de l'octroi de ces UAR ou de ces UAS.

Sous réserve des exceptions mentionnées à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle », sauf décision contraire du conseil d'administration, toute option octroyée aux termes du RILT deviendra caduque : (i) immédiatement à la cessation de la relation entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un de leurs employés ou dirigeants pour un motif valable et suffisant ou à la date à laquelle un employé ou un dirigeant démissionne ou quitte son emploi auprès de la Société ou de l'une de ses filiales (ou dans les trente (30) jours s'il est mis fin à l'emploi du porteur sans motif valable); et (ii) trente (30) jours après qu'un administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales pour toute raison autre qu'en cas de décès ou pour cause d'incapacité permanente. Le RILT prévoit qu'en cas de décès ou d'incapacité physique permanente, toute option détenue par son titulaire devient caduque six (6) mois après la date de l'incapacité permanente et l'option peut être levée au plus tard à la date de cessation d'emploi en raison du décès ou de l'incapacité permanente de l'employé ou du dirigeant. En cas de départ à la retraite, toute option détenue par un employé devient caduque trente (30) jours après la date de ce départ à la retraite. Néanmoins, en cas de retraite ou retraite anticipée d'un dirigeant ou d'un employé, le conseil d'administration ou le comité des ressources humaines peut, à son entière discrétion, retarder la date à laquelle l'option devient caduque conformément aux modalités du RILT.

Sous réserve des exceptions mentionnées à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle », sauf décision contraire du conseil d'administration, toute UAR ou UAS octroyée aux termes du RILT expirera immédiatement : (i) lorsque l'acquisition est soumise à l'atteinte d'objectifs de rendement si ces objectifs de rendement ne sont pas atteints (ou reportée à une date d'acquisition ultérieure déterminée par le conseil d'administration); et (ii) qu'elle soit ou non soumise à l'atteinte d'objectifs de rendement, à la cessation de la relation entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un de leurs employés ou dirigeants pour un motif valable et suffisant ou à la date à laquelle un employé ou un dirigeant démissionne ou quitte son emploi auprès de la Société ou de l'une de ses filiales.

Le RILT prévoit que toute UAR ou UAS octroyée sera acquise immédiatement selon une certaine proportion, telle qu'elle est indiquée dans le RILT, à la cessation de la relation entre la Société ou l'une de ses filiales et l'un de leurs employés ou dirigeants sans motif. Le RILT stipule que toute UAR ou UAS accordée en vertu du RILT à un employé ou un dirigeant de la Société ou une de ses filiales sera acquise immédiatement à la date de cessation d'emploi en raison d'un décès ou pour cause d'incapacité permanente. Le RILT stipule également que le porteur d'UAR ou d'UAS qui remplit les conditions de retraite établies par la Société et qui respecte aura droit à l'acquisition régulière établie par le conseil d'administration au moment de l'octroi selon les modalités du RILT. En outre, dans le cas d'une cessation d'emploi d'un porteur d'UAR ou d'UAS suivant un changement de contrôle, le conseil d'administration ou le comité des ressources humaines peut à sa discrétion augmenter le nombre d'actions avec droit de vote subalterne qu'un porteur d'UAR ou d'UAS est en droit de recevoir.

Dans le cas d'un changement de contrôle, le conseil d'administration ou le comité des ressources humaines peut devancer le moment où une option, une UAR ou une UAS peut être levée ou exercée pour la première fois ou la période pendant laquelle une option, une UAR ou une UAS peut être levée ou exercée, en tout ou en partie, et ce, avant ou après le changement de contrôle.

Le texte intégral du RILT est inclus dans la notice annuelle 2018 sur formulaire 20-F de la Société sous l'annexe 4.59, lequel a été déposé le 27 novembre 2018 sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com au Canada, ou d'EDGAR à l'adresse www.sec.gov/edgard.shtml aux États-Unis.

Unités d'actions au rendement octroyées au cours du dernier exercice

Le nombre total d'UAR octroyées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 était de 143 251, lesquelles avaient une juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi de 3,84 \$ US (5,06 \$ CA) par UAR. La juste valeur d'une UAR au moment de son octroi correspond au cours des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAR sont octroyées. Au 31 août 2020, on dénombrait un total de 143 251 UAR octroyées et en cours aux termes du RILT ayant une juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi de 3,84 \$ US (5,06 \$ CA) par UAR.

Unités d'actions subalternes octroyées au cours du dernier exercice

Le nombre total d'UAS octroyées entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 était de 439 220, lesquelles avaient une juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi de 4,02 \$ US (5,28 \$ CA) par UAS. La juste valeur d'une UAS au moment de son octroi correspond au cours des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAS sont octroyées. Au 31 août 2020, on dénombrait un total de 1 713 115 UAS octroyées et en cours aux termes du RILT ayant une juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi de 3,82 \$ US (4,96 \$ CA) par UAS.

Les UAR ou les UAS sont rachetées contre des actions avec droit de vote subalterne nouvellement émises aux dates d'acquisition fixées par le conseil d'administration de la Société, à son entière discrétion, au moment de l'octroi.

Par conséquent, la valeur d'acquisition d'une UAR ou d'une UAS, lorsqu'elle est convertie en actions avec droit de vote subalterne, correspond au cours d'une action avec droit de vote subalterne au moment où la conversion a lieu et est assimilée à un revenu d'emploi imposable. Les tableaux ci-dessous donnent des renseignements sur l'octroi des UAR et des UAS aux termes du RILT au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, les UAR suivantes ont été octroyées aux membres de la haute direction visés indiqués ci-après.

Nom	UAR octroyées (nbre)	Pourcentage du total des UAR attribuées aux salariés pendant l'exercice (%) ¹	Juste valeur au moment de l'octroi (\$ US/UAR) ²	Date d'octroi	Calendrier d'acquisition des droits ³
Philippe Morin	28 965	20,22 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société et notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité sont atteints en totalité ⁴ .
Pierre Plamondon	13 878	9,69 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société et notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité sont atteints en totalité ⁴ .
Floyd Allen Johnston	15 258	10,65 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société et notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité sont atteints en totalité ⁴ .
Willem Jan te Niet	11 553	8,06 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi si les objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société et notamment reliés à la croissance à long terme des bénéficiaires et à la rentabilité sont atteints en totalité ⁴ .

- 1) Ce pourcentage ne comprend pas les UAR annulées.
- 2) La juste valeur d'une UAR, au moment de l'octroi, correspond à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAR sont octroyées. La valeur marchande à la date de l'octroi correspond au cours de clôture des actions avec droit de vote subalterne le plus élevé entre celui à la Bourse de Toronto et celui au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi pour convertir, le cas échéant, en dollars canadiens le cours de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le cours de clôture sur la Bourse de Toronto.
- 3) La première acquisition pour l'ensemble des UAR ne peut avoir lieu avant la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
- 4) Les UAR octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 sont acquises à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi sous réserve de l'atteinte des objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société. Les objectifs de rendement sont déterminés en fonction de l'atteinte d'un indicateur de rentabilité cible pour les trois prochains exercices. L'indicateur de rentabilité correspond au bénéfice net (perte nette) selon les IFRS de la Société sur une base cumulative avant intérêts et autres revenus et dépenses, impôts sur les bénéfices, amortissement, charges de rémunération à base d'actions, frais de restructuration et gains ou pertes de change (« BAIIA RILT ») pour les trois prochains exercices. Par conséquent, les objectifs de rendement liés à l'acquisition seront atteints, calculés au prorata comme suit : i) 0 % pour un BAIIA RILT sous la moitié de la cible pour la période de trois ans qui se termine le 31 août 2022; ii) de 50 % à 100 % pour un BAIIA RILT allant de la moitié de la cible jusqu'à l'atteinte de la cible pour la période de trois ans qui se termine le 31 août 2022; et iii) au-dessus de 100 % sans maximum pour un BAIIA RILT qui dépasse la cible pour la période de trois ans qui se termine le 31 août 2022.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, les UAS suivantes ont été octroyées aux membres de la haute direction visés indiqués ci-après.

Nom	UAS octroyées (nbre)	Pourcentage du total des UAS attribuées aux salariés pendant l'exercice (%) ¹	Juste valeur au moment de l'octroi (\$ US/UAS) ²	Date d'octroi	Calendrier d'acquisition des droits ³
Philippe Morin	15 000	10,01 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
	28 965				
Pierre Plamondon	13 878	3,16 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
Floyd Allen Johnston	30 000	10,30 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
	15 258				
Willem Jan te Niet	15 000	6,05 %	3,83	17 octobre 2019	100 % à la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.
	11 553				

- 1) Ce pourcentage ne comprend pas les UAS annulées.
- 2) La juste valeur d'une UAS, au moment de l'octroi, correspond à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAS sont octroyées. La valeur marchande à la date de l'octroi correspond au cours de clôture des actions avec droit de vote subalterne le plus élevé entre celui à la Bourse de Toronto et celui au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi pour convertir, le cas échéant, en dollars canadiens le cours de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le cours de clôture sur la Bourse de Toronto.
- 3) La première acquisition pour l'ensemble des UAS ne peut avoir lieu avant la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi.

Le tableau suivant résume l'information sur les UAR octroyées aux membres du conseil d'administration et aux hauts dirigeants et membres de la direction de la Société et de ses filiales au 31 août 2020 :

	UAR octroyées (nbre)	% d'UAR émises et en cours	Juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi (\$ US/UAR)
Président exécutif du conseil (une (1) personne)	–	–	–
Président-directeur général (une (1) personne)	28 965	20,22 %	3,83
Administrateurs (quatre (4) personnes)	–	–	–
Hauts dirigeants et membres de la direction (treize (13) personnes)	113 813	79,45 %	3,84

Le tableau suivant résume l'information sur les UAS octroyées aux membres du conseil d'administration et aux hauts dirigeants et membres de la direction de la Société et de ses filiales au 31 août 2020 :

	UAS octroyées (nbre)	% d'UAS émises et en cours	Juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi (\$ US/UAS)
Président exécutif du conseil (une (1) personne)	–	–	–
Président-directeur général (une (1) personne)	294 603	15,87 %	3,73
Administrateurs (quatre (4) personnes)	–	–	–
Hauts dirigeants et membres de la direction (treize (13) personnes)	768 064	41,37 %	3,63

Options octroyées au cours du dernier exercice

Aucune option visant l'achat d'actions avec droit de vote subalterne de la Société n'a été octroyée au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 et ensuite jusqu'au 1^{er} novembre 2020. Au 1^{er} novembre 2020, aucune option n'a été octroyée et aucune option n'était en cours.

Régime de droits différés à la valeur d'actions (régime de DDVA)

Instauré en octobre 2004 et en vigueur à compter de janvier 2005, le régime de DDVA de la Société (le « régime de droits différés à la valeur d'actions ») est conçu pour faire correspondre les intérêts des administrateurs non employés plus étroitement avec ceux des actionnaires de la Société.

Aux termes du régime de DDVA, les administrateurs non employés peuvent choisir de recevoir jusqu'à 100 % de leurs honoraires annuels sous forme de DDVA, lesquels ont une valeur estimative que l'on calcule en fonction des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi pour convertir, au besoin, en dollars canadiens le prix de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le prix de clôture sur la Bourse de Toronto. Les DDVA confèrent à leur porteur des dividendes sous forme de DDVA additionnels au même taux que les dividendes sur les actions avec droit de vote subalterne. Tout DDVA émis est non transférable, sauf par testament ou autre acte testamentaire ou conformément aux lois sur la dévolution et l'attribution des successions.

Lorsqu'un participant cesse d'agir à titre d'administrateur, le participant (ou, en cas de décès, le bénéficiaire des DDVA) peut demander à la Société de racheter les DDVA en présentant un avis de rachat au secrétaire de la Société en précisant la date de rachat. Si le participant ou son bénéficiaire ou son représentant légal, selon le cas, omet de déposer un tel avis, la date de rachat est le 15 décembre de la première année civile commençant après l'année où le participant a cessé d'agir à titre d'administrateur. Dans les dix jours ouvrables suivant la date de rachat, le participant recevra, à la discrétion de la Société, en règlement du nombre de DDVA crédités à son compte à cette date, l'un ou l'autre des éléments suivants : a) un nombre d'actions avec droit de vote subalterne achetées sur le marché libre ayant une valeur, déduction faite des retenues applicables, égale à la valeur marchande d'une action avec droit de vote subalterne au taux de rachat multiplié par le nombre de DDVA crédités à son compte théorique à la date de paiement; b) un nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises par la Société correspondant au nombre de DDVA crédités à son compte théorique à la date de paiement; ou c) une combinaison des alinéas a) et b). Si un participant décède après avoir cessé d'agir comme administrateur, mais avant de déposer un avis de rachat, ces dispositions s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

Les actions avec droit de vote subalterne émises par la Société seront émises à même le groupe d'actions avec droit de vote subalterne réservées à des fins d'émission aux termes du RILT. Il existe des limitations supplémentaires pour les initiés de la Société. Le nombre d'actions avec droit de vote subalterne pouvant être émises en tout temps aux termes d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA octroyés aux initiés de la Société ne doit pas dépasser 10 % du nombre total d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation. Le nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises à des initiés, dans une période d'un (1) an, aux termes de l'exercice, du règlement

ou du rachat d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation et le nombre d'actions avec droit de vote subalterne émises à un initié et aux personnes avec qui il a des liens dans une période d'un (1) an, aux termes de l'exercice, du règlement ou du rachat d'options, d'UAR, d'UAS et de DDVA ne doit pas dépasser 5 % du nombre total d'actions avec droit de vote subalterne émises et en circulation de la Société.

Droits différés à la valeur d'actions octroyés au cours du dernier exercice

Le nombre total de DDVA octroyés aux administrateurs non employés au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 était de 79 819. La valeur estimative d'un DDVA au moment de l'octroi est déterminée en fonction des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi pour convertir, au besoin, en dollars canadiens le prix de clôture sur le NASDAQ Global Select Market ou en dollars US le prix de clôture sur la Bourse de Toronto. La valeur d'un DDVA au moment de son acquisition correspond au cours des actions avec droit de vote subalterne au moment où le régime de DDVA est converti en actions avec droit de vote subalterne. Au 31 août 2020, on dénombrait un total de 331 326 DDVA émis et en cours aux termes du régime de DDVA ayant une juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi de 3,79 \$ US (4,89 \$ CA).

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, les DDVA suivants ont été octroyés aux administrateurs non employés :

DDVA octroyés (nbre)	Juste valeur moyenne pondérée au moment de l'octroi (\$ US/DDVA)	Total de la juste valeur au moment de l'octroi (\$ US)	Acquisition
79 819	3,43	273 779	Lorsqu'un administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société

Le tableau suivant résume l'information sur les DDVA octroyés aux membres non employés du conseil d'administration au 1^{er} novembre 2020 :

	DDVA octroyés (nbre)	% des DDVA émis et en cours	Total de la juste valeur au moment de l'octroi (\$ US)	Juste valeur moyenne pondérée à la date de l'octroi (\$ US/DDVA)
Administrateurs (quatre (4) personnes)	331 326	100 %	1 255 726	3,79

Nombre d'actions avec droit de vote subalterne réservées à des fins d'émissions futures

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, 79 819 DDVA, 143 251 UAR et 439 220 UAS ont été octroyés à des administrateurs, dirigeants et employés. Ces octrois ont été émis à même le groupe d'actions avec droit de vote subalterne réservées à des fins d'émission aux termes du RILT et du régime de DDVA, lequel ne peut dépasser 11 792 893, ce qui représente 21,2 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la Société au 31 août 2020. Au 31 août 2020, le nombre d'actions avec droit de vote subalterne réservées à des fins d'émissions futures est de 4 386 772, ce qui représente 7,9 % des actions avec droit de vote émises et en circulation de la Société au 31 août 2020.

Régime de droits à la plus-value des actions

Le 4 août 2001, la Société a instauré un régime de droits à la plus-value des actions (le « régime DPVA »), tel qu'il a été modifié le 12 janvier 2010, à l'intention de certains employés résidant dans des pays où la rémunération à base d'actions dans le cadre du RILT n'est pas praticable, selon la Société. Le conseil d'administration a l'autorité pleine et entière pour interpréter le régime DPVA, pour établir des règles et des règlements s'y rapportant et pour prendre toutes les décisions qu'il juge nécessaires et utiles à l'administration du régime DPVA.

Aux termes du régime DPVA, les employés admissibles peuvent recevoir un montant en espèces correspondant à la différence entre le cours des actions avec droit de vote subalterne à la date d'exercice ou à la date d'acquisition et le prix d'exercice déterminé à la date de l'octroi. Aucune action avec droit de vote subalterne ne peut être émise dans le cadre du régime DPVA.

Le conseil d'administration a délégué à la direction la responsabilité de désigner les bénéficiaires de droits à la plus-value des actions, la date d'exercice ou la date d'acquisition, la date d'expiration et les autres conditions. Dans le cadre du régime DPVA, le prix d'exercice du droit à la plus-value des actions, déterminé à la date de l'octroi, est égal à zéro (0) si le droit à la plus-value des actions doit refléter une UAR ou une UAS aux termes du RILT ou, si le droit à la plus-value des actions doit refléter une option aux termes du RILT, le prix d'exercice déterminé à la date de l'octroi ne peut être inférieur au cours de clôture le plus élevé des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi afin de convertir le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les droits à la plus-value des actions sont incessibles.

Les droits à la plus-value des actions qui reflètent une UAR ou une UAS aux termes du RILT deviennent acquis à raison de 50 % annuellement à compter de la troisième date anniversaire de la date des octrois effectués en octobre 2016, janvier 2017 et janvier 2018, et sont acquis à 100 % à la troisième date anniversaire de la date des octrois effectués en janvier 2019 et janvier 2020.

Les droits à la plus-value des actions qui reflètent une UAR ou une UAS aux termes du RILT : (i) deviennent échus immédiatement à la cessation d'emploi auprès de la Société ou d'une (1) de ses filiales pour motif valable ou à la date à laquelle un employé démissionne ou quitte son emploi auprès de la Société ou d'une (1) de ses filiales; et (ii) deviennent acquis immédiatement, dans une certaine proportion établie aux termes du régime DPVA, lors du congédiement d'un employé de la Société ou d'une (1) de ses filiales sans motif valable.

Une fois acquis, les droits à la plus-value des actions qui reflètent une option aux termes du RILT peuvent être exercés entre le deuxième et le quinzième jour ouvrable suivant la publication des résultats financiers trimestriels de la Société, et deviennent échus immédiatement à la cessation d'emploi auprès de la Société ou d'une (1) de ses filiales à juste titre, ou à la date à laquelle un employé démissionne ou quitte son emploi auprès de la Société ou d'une (1) de ses filiales (ou dans un délai de trente (30) jours si le porteur est mis à pied sans motif valable). Dans le cas d'une retraite ou d'une invalidité, tout droit à la plus-value des actions détenu par un employé devient échu dans les trente (30) jours suivants la date de retraite ou d'invalidité. Dans le cas d'un décès, tout droit à la plus-value des actions échoit six (6) mois après la date du décès.

Tous les droits à la plus-value des actions octroyés dans le cadre du régime DPVA peuvent être exercés au cours des dix (10) années suivant la date de leur octroi.

Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, 7 250 droits à la plus-value des actions (« DPVA ») ont été exercés.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, 5 900 DPVA ont été octroyés à des employés. Au 31 août 2020, 19 650 DPVA étaient en cours.

Avantages sociaux et avantages indirects

Certains employés de la Société, incluant les membres de la haute direction visés, peuvent participer au régime d'avantages sociaux, lequel peut inclure une assurance-vie, assurance maladie et dentaire supplémentaire, assurance invalidité à court terme et à long terme, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et assistance de voyage d'urgence. Bien que la majeure partie des coûts rattachés aux avantages sociaux soit payée par la Société, les employés (incluant les membres de la haute direction visés) peuvent aussi être tenus de cotiser à ces avantages.

À l'exception des allocations de voiture qui sont fournies au président exécutif du conseil et aux vice-présidents des ventes de la Société, les autres membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, ne reçoivent pas d'avantages indirects. La valeur des avantages indirects pour chacun des membres de la haute direction visés, s'il y a lieu, est moins de 50 000 \$ CA ou 10 % du total du salaire annuel et des primes gagnés au cours de l'exercice et, comme tel, n'est pas inclus dans le tableau sous la section « Tableau sommaire de la rémunération » et sous la section « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle ».

Régime de participation différée aux bénéfiques

La Société maintient un régime de participation différée aux bénéfiques (le « RPDB ») pour certains employés admissibles résidant au Canada, dont notamment les membres de la haute direction visés, mis à part le président exécutif du conseil de la Société, aux termes duquel la Société peut choisir d'égaliser la contribution d'un employé jusqu'à un maximum de 4 % du salaire brut de l'employé, pourvu que l'employé ait versé une cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite à imposition différée. Les cotisations versées au comptant, pour les employés admissibles au RPDB, ainsi que les charges aux termes de ce régime au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, s'établissent respectivement à 1 610 000 \$ US, 1 592 000 \$ US et 1 626 000 \$ US. Les cotisations versées au RPDB sont investies en fonction des instructions des employés dans les véhicules de placement offerts par la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie), l'administrateur des fonds de la Société. Aucun retrait de fonds du RPDB n'est permis. Advenant la cessation de l'emploi d'un employé et que ce dernier est membre du RPDB depuis plus de deux (2) ans, l'employé a le droit de toucher les fonds accumulés dans son compte RPDB.

Régime 401K

La Société maintient un régime 401K à l'intention des employés admissibles de ses filiales résidant aux États-Unis. Les employés deviennent admissibles à la participation au régime 401K à la date où ils sont embauchés. En vertu du régime, la Société doit verser une cotisation égale à 3 % de la rémunération actuelle d'un employé. De plus, les employés peuvent choisir de reporter leur rémunération actuelle jusqu'à concurrence de la somme la moins élevée entre 1 % de la rémunération admissible et la limite annuelle prescrite par la loi, et faire en sorte que la somme reportée soit versée au régime 401K. Le régime 401K permet à la Société, sans l'y obliger, de verser des cotisations supplémentaires à parts égales au régime 401K pour le compte des participants admissibles, sous réserve d'un maximum de 50 % de la première tranche de 6 % de la rémunération actuelle du participant, et de certaines limites de cotisation maximale prévues par la loi. La Société verse une cotisation d'au plus 3 % de la rémunération actuelle du participant, sous réserve de certaines limites de cotisation maximales prévues par la loi. Pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, la Société a versé des cotisations totales de 591 000 \$ US, 460 000 \$ US et 464 000 \$ US, respectivement, au régime 401K. Les cotisations versées par les participants ou par la Société au régime 401K et le revenu gagné sur les cotisations au régime ne sont généralement pas imposables entre les mains du participant jusqu'à ce que ces sommes soient retirées, et les cotisations versées par la Société sont généralement déductibles par la Société au moment où elles sont effectuées. Selon les instructions de chaque participant, les fiduciaires du régime 401K investissent les actifs du régime 401K dans des instruments de placement choisis.

Rendement et rémunération de 2020

La rémunération pour les membres de la haute direction visés est versée au moyen du régime de rémunération des hauts dirigeants de la Société, qui fait correspondre la rémunération avec les objectifs stratégiques clés et le rendement individuel. La Société a élaboré des mesures du rendement de la Société qui indiquent les principaux critères d'évaluation du rendement qui s'appliqueront à tous les employés. Vous trouverez plus d'information au sujet de ces critères à la rubrique « Rémunération incitative à court terme ». Ces critères de rendement permettent de concentrer les efforts, de communiquer les priorités et de comptabiliser le rendement.

Le tableau suivant indique l'acquisition anticipée des membres de la haute direction visés conformément au RILT de la Société :

Régime incitatif à long terme (RILT) - UAS		
Date d'octroi	Date d'acquisition	% de l'acquisition anticipée ¹
19 octobre 2016	19 octobre 2020	0 %
19 octobre 2017	19 octobre 2020	0 %

1) Le calendrier d'acquisition des droits est fourni dans le tableau présenté à la rubrique « Régime incitatif à long terme ».

Conclusion

Dans le cadre de l'application de la politique de rémunération de la haute direction de la Société, une part importante de cette rémunération est liée au rendement de la Société et à la création de la valeur à long terme. Le comité des ressources humaines étudie de façon continue les régimes de rémunération de la haute direction afin d'assurer qu'ils soient toujours concurrentiels et continuent d'être axés sur les objectifs, les valeurs et les stratégies commerciales de la Société.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2012, nous avons apporté un important changement à la structure de rémunération du président exécutif du conseil. À la suite de l'évaluation de la propriété d'actions du président exécutif du conseil, le comité des ressources humaines a conclu que celui-ci ne devrait plus toucher de rémunération à base d'actions dans le cadre de sa rémunération, étant donné qu'il a été déterminé que sa propriété d'actions est suffisante et que la rémunération à base d'actions n'est plus jugée, d'un point de vue raisonnable, comme constituant un incitatif au rendement.

En présence de circonstances particulières, le comité des ressources humaines peut également recommander des modalités d'emploi qui s'écartent de la politique de rémunération et recommander la signature, par la Société ou ses filiales, de conventions d'emploi en fonction du cas à l'étude.

Rémunération en fonction du rendement du président exécutif du conseil au cours des trois (3) derniers exercices

Le tableau suivant compare la rémunération versée à M. Germain Lamonde à l'égard de son rendement à titre de président exécutif du conseil avec la croissance totale de la capitalisation boursière au cours des trois (3) derniers exercices. La rémunération comprend le salaire de base, les paiements incitatifs à court terme et les paiements incitatifs à long terme à la date d'attribution aux termes du RILT.

Éléments de la rémunération	2020	2019	2018	Total sur trois ans
Espèces				
Salaire de base	494 036 \$ CA	486 735 \$ CA	588 350 \$ CA	1 569 121 \$ CA
Incitatif à court terme	40 908 \$ CA	230 128 \$ CA	160 800 \$ CA	431 836 \$ CA
Capitaux propres				
Incitatif à long terme	–	–	–	–
Rémunération directe totale	534 944 \$ CA	716 863 \$ CA	749 150 \$ CA	2 000 957 \$ CA
Contribution au RPDB	–	–	–	–
Toute autre forme de rémunération	–	–	–	–
Rémunération totale	534 944 \$ CA	716 863 \$ CA	749 150 \$ CA	2 000 957 \$ CA
Moyenne annuelle	–	–	–	666 986 \$ CA
Capitalisation boursière totale (M\$ CA) au 31 août	261,8	268,4	318,0	282,8
Coût total en pourcentage de la capitalisation boursière	0,20 %	0,27 %	0,24 %	0,24 %

Rémunération en fonction du rendement du président-directeur général au cours des trois (3) derniers exercices financiers

Le tableau suivant compare la rémunération versée à M. Philippe Morin à l'égard de son rendement à titre de président-directeur général avec la croissance totale de la capitalisation boursière au cours des trois (3) derniers exercices. La rémunération comprend le salaire de base, les paiements incitatifs à court terme ainsi que les paiements incitatifs à long terme à la date d'attribution aux termes du RILT.

Éléments de la rémunération	2020	2019	2018	Total sur trois ans
Espèces				
Salaire de base	539 876 \$ CA	531 898 \$ CA	522 750 \$ CA	1 594 524 \$ CA
Incitatif à court terme	34 924 \$ CA	189 528 \$ CA	115 396 \$ CA	339,848 \$ CA
Capitaux propres				
Incitatif à long terme	368 296 \$ CA	323 449 \$ CA	256 251 \$ CA	947 991 \$ CA
Rémunération directe totale	943 096 \$ CA	1 044 875 \$ CA	894 397 \$ CA	2 882 368 \$ CA
Contribution au RPDB	16 259 \$ CA	24 156 \$ CA	986 \$ CA	41 401 \$ CA
Toute autre forme de rémunération	–	–	–	–
Rémunération totale	959 355 \$ CA	1 069 031 \$ CA	895 383 \$ CA	2 923 769 \$ CA
Moyenne annuelle	–	–	–	974 590 \$ CA
Capitalisation boursière totale (M\$ CA) au 31 août	261,8	268,4	318,0	282,8
Coût total en pourcentage de la capitalisation boursière	0,37 %	0,40 %	0,28 %	0,34 %

Tableau sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés

Le tableau ci-après présente des renseignements, pour les trois (3) derniers exercices, sur la rémunération des membres de la haute direction visés. Ces renseignements comprennent la valeur, en dollars canadiens, US et en euros, selon le cas, des salaires de base, des attributions à base d'actions et à base d'options, des rémunérations en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions, la valeur du régime de retraite, et toute autre rémunération, le cas échéant, qu'elles aient été versées ou reportées.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^{1,2} (\$)	Attributions à base d'actions ^{2,3} (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) ^{2,5}	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels ^{2,4}	Régime incitatif à long terme			
Germain Lamonde, Président exécutif du conseil	2020	367 094 ^(US)	– ^(US)	–	30 397 ^(US)	–	–	–	397 491 ^(US)
		494 036 ^(CA)	– ^(CA)	–	40 908 ^(CA)	–	–	–	534 944 ^(CA)
	2019	367 430 ^(US)	– ^(US)	–	173 721 ^(US)	–	–	–	541 151 ^(US)
486 735 ^(CA)		– ^(CA)	–	230 128 ^(CA)	–	–	–	716 863 ^(CA)	
2018	460 800 ^(US)	– ^(US)	–	125 940 ^(US)	–	–	–	586 740 ^(US)	
	588 350 ^(CA)	– ^(CA)	–	160 800 ^(CA)	–	–	–	749 150 ^(CA)	

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^{1,2} (\$)	Attributions à base d'actions ^{2,3} (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)		Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) ^{2,5}	Rémunération totale (\$)
					Régimes incitatifs annuels ^{2,4}	Régime incitatif à long terme			
Philippe Morin, président-directeur général	2020	401 156 (US) 539 876 (CA)	273 664 (US) 368 296 (CA)	–	25 950 (US) 34 924 (CA)	–	–	12 081 (US) 16 259 (CA)	712 851 (US) 959 355 (CA)
		2019	401 523 (US) 531 898 (CA)	244 168 (US) 323 449 (CA)	–	143 072 (US) 189 528 (CA)	–	–	18 235 (US) 24 156 (CA)
	2018	409 422 (US) 522 750 (CA)	200 698 (US) 256 251 (CA)	–	90 379 (US) 115 396 (CA)	–	–	772 (US) 986 (CA)	701 271 (US) 895 383 (CA)
Pierre Plamondon, chef de la direction financière et vice-président, finance	2020	233 757 (US) 314 591 (CA)	104 152 (US) 140 168 (CA)	–	13 687 (US) 18 420 (CA)	–	–	10 181 (US) 13 701 (CA)	361 777 (US) 486 880 (CA)
		2019	235 129 (US) 311 476 (CA)	117 856 (US) 156 123 (CA)	–	86 330 (US) 114 362 (CA)	–	–	10 368 (US) 13 734 (CA)
	2018	241 535 (US) 308 392 (CA)	106 561 (US) 136 057 (CA)	–	60 189 (US) 76 850 (CA) ⁶	–	–	7 833 (US) 10 002 (CA)	416 118 (US) 531 301 (CA)
Floyd Allen Johnston, vice-président des ventes (Amériques) ⁷	2020	275 000 (US) 370 095 (CA)	231 776 (US) 311 925 (CA)	–	137 500 (US) 185 047 (CA)	–	–	– (US) – (CA)	644 276 (US) 867 067 (CA)
Willem Jan te Niet, vice-président des ventes (Europe, Moyen-Orient et Afrique)	2020	235 990 (US) 317 596 (CA) 212 179 (€)	145 946 (US) 196 414 (CA) 131 220 (€)	–	96 100 (US) 129 331 (CA) 86 403 (€)	–	–	18 879 (US) 25 408 (CA) 16 974 (€)	496 915 (US) 668 749 (CA) 446 776 (€)
		2019	235 956 (US) 312 571 (CA) 208 019 (€)	93 559 (US) 123 938 (CA) 82 482 (€)	–	140 320 (US) 185 882 (CA) 123 706 (€)	–	–	18 877 (US) 25 006 (CA) 16 642 (€)
	2018	243 191 (US) 310 506 (CA) 203 940 (€)	80 612 (US) 102 925 (CA) 67 601 (€)	–	141 296 (US) 180 406 (CA) 118 491 (€)	–	–	19 455 (US) 24 841 (CA) 16 315 (€)	484 554 (US) 618 678 (CA) 406 347 (€)

- 1) Salaire de base gagné au cours de l'exercice, sans égard au moment où il a été payé.
- 2) Les renseignements sur la rémunération des résidents canadiens ont été convertis du dollar CA au dollar US en fonction d'un taux de change moyen de 1,3458 \$ CA = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2020, de 1,3247 \$ CA = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2019 et de 1,2768 \$ CA = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2018. Les renseignements sur la rémunération du résident des Pays-Bas ont été convertis de l'euro au dollar US en fonction d'un taux de change moyen de 0,8991 € = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2020, de 0,8816 € = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2019 et de 0,8386 € = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2018, et la conversion du dollar US au dollar CA est faite selon le taux mentionné ci-dessus.
- 3) Indique la valeur de l'octroi en dollars, établie en fonction de la juste valeur à la date de l'octroi des UAS octroyées selon le régime incitatif à long terme pour l'exercice. La juste valeur à la date de l'octroi des UAS équivaut à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne à la date de l'octroi des UAS. La valeur marchande à la date de l'octroi a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant, au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi afin de convertir le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US selon le cas. Les octrois d'UAS aux membres de la haute direction visés sont détaillés sous la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime incitatif à long terme ».

- 4) Indique le total des primes gagnées au cours de l'exercice, peu importe si elles ont été payées au cours de l'exercice ou si elles sont payables ultérieurement.

Nom	Rémunération versée au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 ⁽ⁱ⁾ (\$)	Rémunération versée au cours du 1 ^{er} trimestre de l'exercice se terminant le 31 août 2021 ⁽ⁱ⁾ (\$)	Total des primes gagnées pendant l'exercice terminé le 31 août 2020 ⁽ⁱ⁾ (\$)
Germain Lamonde	– (US) – (CA)	30 397 (US) 40 908 (CA)	30 397 (US) 40 908 (CA)
Philippe Morin	– (US) – (CA)	25 950 (US) 34 924 (CA)	25 950 (US) 34 924 (CA)
Pierre Plamondon	– (US) – (CA)	13 687 (US) 18 420 (CA)	13 687 (US) 18 420 (CA)
Floyd Allen Johnston	95 767 (US) 128 883 (CA)	41 733 (US) 56 164 (CA)	137 500 (US) 185 047 (CA)
Willem Jan te Niet	64 659 (US) 87 018 (CA) 58 135 (€)	31 441 (US) 42 313 (CA) 28 268 (€)	96 100 (US) 129 331 (CA) 86 403 (€)

i) Voir la note 2 ci-dessus.

- 5) Indique le montant cotisé par la Société au cours de l'exercice au régime de participation différée aux bénéfices tel que détaillé sous la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime de participation différée aux bénéfices » ou au régime 401K tel qu'il est détaillé sous la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime 401K », selon le cas, au profit des membres de la haute direction visés. M. Lamonde n'est pas admissible au régime de participation différée aux bénéfices.
- 6) Incluant une prime discrétionnaire de 10 000 \$ CA (7 832 \$ US).
- 7) M. Johnston s'est joint à la Société le 3 septembre 2019.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

Les principaux éléments des attributions prévues aux termes des régimes et des attributions aux termes de régimes incitatifs autres qu'à base d'actions, que ces attributions soient seulement octroyées ou qu'elles soient acquises, ou selon lesquelles des options ont été exercées, au cours de l'exercice, ou qui sont en cours à la fin de l'exercice, sont décrits à la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime incitatif à long terme » et « Analyse de la rémunération – Rémunération incitative à court terme ».

Attributions à base d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-après indique, pour chacun des membres de la haute direction visés, toutes les attributions d'options, d'UAR et d'UAS en cours au 31 août 2020, le cas échéant, incluant les attributions octroyées avant le 31 août 2020.

Nom	Attributions à base d'options en cours (options)				Attributions à base d'actions en cours (UAR ou UAS)		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options « dans le cours » non exercées	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$ US) ¹	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$ US)
Germain Lamonde	–	–	–	–	–	–	–
Philippe Morin ²	–	–	–	–	323 568	1 164 845	–
Pierre Plamondon ³	–	–	–	–	144 295	519 462	–

Nom	Attributions à base d'options en cours (options)				Attributions à base d'actions en cours (UAR ou UAS)		
	Titres sous-jacents aux options non exercées (nbre)	Prix d'exercice des options	Date d'expiration des options	Valeur des options « dans le cours » non exercées	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$ US) ¹	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$ US)
Floyd Allen Johnston ⁴	–	–	–	–	60 516	217 858	–
Willem Jan te Niet ⁵	–	–	–	–	103 842	373 831	–

- 1) La valeur des UAR ou UAS dont les droits n'ont pas été acquis à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, au moyen du taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels, le cas échéant, réalisés au moment de l'acquisition seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées. Les gains réels sur l'acquisition des droits dépendront de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces valeurs seront réalisées.
- 2) Au 31 août 2020, M. Morin avait 28 965 UAR en cours ayant une valeur de 104 274 \$ US et 294 603 UAS en cours ayant une valeur de 1 060 571 \$ US.
- 3) Au 31 août 2020, M. Plamondon avait 13 878 UAR en cours ayant une valeur de 49 961 \$ US et 130 417 UAS en cours ayant une valeur de 469 501 \$ US.
- 4) Au 31 août 2020, M. Johnston avait 15 258 UAR en cours ayant une valeur de 54 929 \$ US et 45 258 UAS en cours ayant une valeur de 162 929 \$ US.
- 5) Au 31 août 2020, M. te Niet avait 11 553 UAR en cours ayant une valeur de 41 591 \$ US et 92 289 UAS en cours ayant une valeur de 332 240 \$ US.

Attributions à base d'options exercées

Aucune attribution à base d'options de la Société n'était détenue par les membres de la haute direction visés au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020.

Attributions en vertu d'un régime incitatif – valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau ci-après résume, pour chacun des membres de la haute direction visés, la valeur des attributions à base d'actions acquises, le cas échéant, au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, et la valeur de la rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions gagnée, le cas échéant, au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le cas échéant.

Nom	Attributions à base d'actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (\$ US) ¹	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – valeur gagnée au cours de l'exercice (\$ US) ²
Germain Lamonde	–	30 397
Philippe Morin	293 957	25 950
Pierre Plamondon	102 653	13 687
Floyd Allen Johnston	–	137 500
Willem Jan te Niet	39 934	96 100

- 1) La valeur globale en dollars réalisée correspond à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne sous-jacentes aux UAR ou aux UAS au moment de l'acquisition des droits. Cette valeur, selon le cas, a été convertie du dollar CA au dollar US en fonction du taux de change quotidien à la Banque du Canada en vigueur le jour de l'acquisition des droits.
- 2) Inclus la valeur globale de la rémunération gagnée par chaque membre de la haute direction visé en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions pour l'exercice terminé le 31 août 2020 (tel qu'établi à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération »).

Prestations en vertu d'un régime de retraite

La Société n'a pas de régime de retraite à prestations déterminées. Les principaux éléments du RPDB et du régime 401K de la Société sont décrits sous les rubriques « Analyse de la rémunération – Régime de participation différée aux bénéficiaires » et « Analyse de la rémunération – Régime 401K ». Les montants versés par la Société aux membres de la haute direction visés aux termes de ces régimes sont détaillés sous la colonne nommée « Autre rémunération » du « Tableau sommaire de la rémunération ».

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

La Société a conclu un contrat d'emploi avec M. Germain Lamonde, le président exécutif du conseil de la Société. Le contrat est d'une durée indéterminée et la rémunération est revue annuellement. Dans l'éventualité d'un congédiement sans motif valable, M. Lamonde aura droit à une indemnité de départ correspondant à vingt-quatre (24) mois de son taux actuel de rémunération (salaire de base, rémunération aux termes du régime incitatif à court terme et avantages sociaux) et à l'acquisition immédiate de toutes les options d'achat d'actions, UAR et UAS, le cas échéant. De plus, dans l'éventualité où la cessation de l'emploi de M. Lamonde découle d'une fusion ou d'une acquisition par un tiers de la quasi-totalité des éléments d'actif de la Société ou de la majorité de son capital social (« changement de contrôle »), il aura droit à une indemnité de départ correspondant à vingt-quatre (24) mois de son taux actuel de rémunération (salaire de base, rémunération aux termes du régime incitatif à court terme et avantages sociaux) et à l'acquisition immédiatement de toutes les options d'achat d'actions, UAR et UAS, le cas échéant. Si M. Lamonde démissionne volontairement de son emploi, il aura droit à l'acquisition immédiate de toutes ses options d'achat d'actions, ses UAR et ses UAS, le cas échéant.

La Société a conclu un contrat d'emploi avec M. Philippe Morin, le président-directeur général de la Société. Le contrat est d'une durée indéterminée et la rémunération est revue tous les ans. En cas de résiliation de son contrat d'emploi sans motif valable, M. Morin aura droit à une indemnité de départ correspondant à douze (12) mois de son salaire de base actuel et à l'acquisition immédiate, dans une proportion déterminée aux termes du RILT, de ses UAR et de ses UAS, le cas échéant. De plus, si son contrat d'emploi est résilié à la suite d'un changement de contrôle, M. Morin aura droit à une indemnité de départ correspondant à douze (12) mois de son salaire de base actuel et il aura droit à l'acquisition immédiate de toutes ses options d'achat d'actions, ses UAR et ses UAS, le cas échéant.

La Société a conclu un contrat d'emploi avec M. Pierre Plamondon, le chef de la direction financière et vice-président, finance de la Société. Le contrat est d'une durée indéterminée et la rémunération est revue tous les ans. En cas de résiliation de son contrat d'emploi sans motif valable, M. Plamondon aura droit à une indemnité de départ correspondant à douze (12) mois de son salaire de base actuel et à l'acquisition immédiate, dans une proportion déterminée aux termes du RILT, de ses UAR et de ses UAS, le cas échéant. De plus, si son contrat d'emploi est résilié à la suite d'un changement de contrôle, M. Plamondon aura droit à une indemnité de départ correspondant à dix-huit (18) mois de son taux actuel de rémunération (salaire de base, rémunération aux termes du RICT et avantages sociaux) et il aura droit à l'acquisition immédiate de toutes ses options d'achat d'actions, ses UAR et ses UAS, le cas échéant.

La Société a conclu un contrat d'emploi avec M. Floyd Allen Johnston, le vice-président des ventes – Amériques, de la Société. Le contrat est d'une durée indéterminée et la rémunération est revue tous les ans. En cas de résiliation de son contrat d'emploi sans motif valable, M. Johnston aura droit à une indemnité de départ correspondant à un (1) mois par année de service à titre de vice-président de la Société avec un minimum de six (6) mois, mais ne dépassant en aucun cas douze (12) mois de son salaire de base actuel et à l'acquisition immédiate, dans une proportion déterminée aux termes du RILT, de ses UAR et de ses UAS, le cas échéant. De plus, si son contrat d'emploi est résilié à la suite d'un changement de contrôle, M. Johnston aura droit à une indemnité de départ correspondant à un (1) mois par année de service à titre de vice-président de la Société avec un minimum de six (6) mois, mais ne dépassant en aucun cas douze (12) mois de son salaire de base actuel et il aura droit à l'acquisition immédiate de toutes ses options d'achat d'actions, ses UAR et ses UAS, le cas échéant.

La Société a conclu un contrat d'emploi avec M. Willem Jan te Niet, le vice-président des ventes – Europe, Moyen-Orient et Afrique de la Société. Le contrat est d'une durée indéterminée et la rémunération est revue tous les ans. En cas de résiliation de son contrat d'emploi sans motif valable, M. te Niet aura droit à une indemnité de départ correspondant à six (6) mois plus un (1) mois par année de service à titre de vice-président de la Société, mais ne dépassant en aucun cas douze (12) mois de son salaire de base actuel et à l'acquisition immédiate, dans une proportion déterminée aux termes du RILT, de ses UAR et de ses UAS, le cas échéant. De plus, si son contrat d'emploi est résilié à la suite d'un changement de contrôle, M. te Niet aura droit à une indemnité de départ correspondant à un (1) mois par année de service à titre de vice-président de la Société avec un minimum de six (6) mois, mais ne dépassant en aucun cas douze (12) mois de son salaire de base actuel et il aura droit à l'acquisition immédiate de toutes ses options d'achat d'actions, ses UAR et ses UAS, le cas échéant.

Le tableau qui suit présente les paiements supplémentaires estimatifs auxquels auraient droit les membres de la haute direction visés si un événement donnant lieu à une indemnité de départ survenait le 31 août 2020, ce qui comprend tous les paiements, les sommes à payer et les avantages sociaux qui seraient versés par la Société à un membre de la haute direction visé advenant un tel événement donnant lieu à une indemnité de départ.

Membre de la haute direction visé	Événement donnant lieu à une indemnité de départ		
	Sans motif valable (\$) ^{1,2}	Changement de contrôle (\$) ^{2,3}	Départ volontaire (\$)
Germain Lamonde	1 110 596 ^(US) 4 1 448 328 ^(CA)	1 110 596 ^(US) 1 448 328 ^(CA)	0 ⁵
Philippe Morin	1 147 729 ^(US) 1 497 821 ^(CA)	1 580 129 ^(US) 2 060 646 ^(CA)	–
Pierre Plamondon	574 524 ^(US) 749 722 ^(CA)	1 013 431 ^(US) 1 321 617 ^(CA)	–
Floyd Allen Johnston	201 051 ^(US) 262 283 ^(CA)	355 358 ^(US) 463 423 ^(CA)	–
Willem Jan te Niet	403 749 ^(US) 526 809 ^(CA) 338 139 ^(€)	500 505 ^(US) 652 709 ^(CA) 419 173 ^(€)	–

- 1) Le montant total présenté comprend une évaluation de la somme à laquelle le membre de la haute direction visé aurait eu droit advenant une cessation d'emploi sans motif valable survenue le 31 août 2020 et comprend, selon le cas pour chaque membre de la haute direction visé, le salaire de base qui aurait été touché et la valeur totale des UAR, des UAS et des options qui seraient devenues acquises (à l'exception de l'évaluation de M. Lamonde, laquelle est décrite à la note 5 ci-après et comprend : le salaire de base, la rémunération aux termes du RICT et la valeur totale des UAR, des UAS et des options qui seraient devenues acquises). Le montant de la rémunération en salaire de base est calculé en fonction des sommes présentées à la rubrique intitulée « Tableau sommaire de la rémunération » de la présente circulaire. Le montant de la valeur totale rattachée à l'acquisition des UAR, des UAS et des options, calculée aux termes du RILT correspond au montant présenté à la rubrique intitulée « Rémunération incitative à long terme – Régime incitatif à long terme » pour une cessation d'emploi sans motif valable.
- 2) Le montant global pour les résidents canadiens a été converti du dollar CA au dollar US en fonction d'un taux de change de 1,3041 \$ CA = 1,00 \$ US au 31 août 2020. Le montant global pour le résident des Pays-Bas a été converti de l'euro au dollar US en fonction d'un taux de change de 0,8375 € = 1,00 \$ US au 31 août 2020.
- 3) Le montant total présenté comprend, selon le cas pour chaque membre de la haute direction visé, une évaluation de la somme à laquelle le membre de la haute direction visé aurait eu droit advenant une cessation d'emploi en raison d'un changement de contrôle survenu le 31 août 2020 et comprend, selon le cas, le salaire de base, la rémunération aux termes du RICT ou du régime incitatif lié aux ventes et la valeur totale des UAR, des UAS et des options qui seraient devenues acquises. Le montant du salaire de base et de la rémunération aux termes du RICT ou du régime incitatif lié aux ventes est calculé en fonction des sommes présentées à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération » de la présente circulaire et la valeur totale rattachée à l'acquisition des UAR, des UAS et des options est calculée en fonction des sommes présentées dans les colonnes intitulées « Valeur des options « dans le cours » non exercées » et « Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis » dans le tableau à la rubrique intitulée « Attributions à base d'actions et d'options en cours ».

- 4) Le montant total présenté comprend une évaluation de la somme à laquelle M. Lamonde aurait eu droit advenant une cessation d'emploi sans motif valable survenue le 31 août 2020 et comprend : le salaire de base, la rémunération aux termes du RICT et la valeur totale des UAR, des UAS et des options qui seraient devenues acquises. Le montant du salaire de base et de la rémunération aux termes du RICT est calculé en fonction des sommes présentées à la rubrique intitulée « Tableau sommaire de la rémunération » de la présente circulaire et la valeur totale rattachée à l'acquisition des UAR, des UAS et des options est calculée en fonction des sommes présentées dans les colonnes intitulées « Valeur des options « dans le cours » non exercées » et « Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis » du tableau à la rubrique intitulée « Attributions à base d'actions et d'options en cours ».
- 5) M. Lamonde ne détenait aucune UAR, UAS ou option le 31 août 2020.

Rémunération des administrateurs

Tableau de la rémunération des administrateurs

Pour l'exercice terminé le 31 août 2014, la décision a été prise d'augmenter les honoraires annuels, d'éliminer les jetons de présence et de verser à chaque administrateur qui n'est pas un employé de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales des honoraires annuels, comme il est indiqué au tableau ci-après, lesquels sont payables en une combinaison d'argent comptant et de DDVA, au choix de l'administrateur aux termes du régime de DDVA. Depuis juin 2017, suivant notre politique interne, nos administrateurs ont l'obligation de choisir de recevoir au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de leurs honoraires annuels sous forme de DDVA jusqu'à ce que leurs honoraires annuels cumulatifs égalent ou excèdent trois (3) fois le total de ce qui suit : (i) les honoraires annuels versés aux administrateurs; (ii) les honoraires annuels versés aux membres du comité d'audit; et (iii) les honoraires annuels versés aux membres du comité des ressources humaines. Les principaux éléments du régime de DDVA sont décrits à la rubrique « Rémunération incitative à long terme – Régime de droits différés à la valeur d'actions ».

	Du 1 ^{er} septembre 2019 au 29 février 2020 ¹		Du 1 ^{er} mars 2020 au 31 août 2020 ¹	
Honoraires annuels versés aux administrateurs (Canadiens) ²	70 000 \$ CA	52 014 \$ US ³	80 000 \$ CA	59 444 \$ US ³
Honoraires annuels versés aux administrateurs (à l'extérieur du Canada) ²	94 206 \$ CA	70 000 \$ US ³	107 664 \$ CA	80 000 \$ US ³
Honoraires annuels versés à l'administrateur principal	10 000 \$ CA	7 431 \$ US ³	15 000 \$ CA	11 146 \$ US ³
Honoraires annuels versés au président du comité d'audit	12 000 \$ CA	8 917 \$ US ³	15 000 \$ CA	11 146 \$ US ³
Honoraires annuels versés aux membres du comité d'audit (Canadiens)	4 500 \$ CA	3 344 \$ US ³	8 500 \$ CA	6 316 \$ US ³
Honoraires annuels versés aux membres du comité d'audit (à l'extérieur du Canada)	6 056 \$ CA	4 500 \$ US ³	11 439 \$ CA	8 500 \$ US ³
Honoraires annuels versés au président du comité des ressources humaines	7 000 \$ CA	5 201 \$ US ³	10 000 \$ CA	7 431 \$ US ³
Honoraires annuels versés aux membres du comité des ressources humaines (Canadiens)	4 500 \$ CA	3 344 \$ US ³	5 500 \$ CA	4 087 \$ US ³
Honoraires annuels versés aux membres du comité des ressources humaines (à l'extérieur du Canada)	6 056 \$ CA	4 500 \$ US ³	7 402 \$ CA	5 500 \$ US ³

- 1) Les administrateurs ont reçu leurs honoraires annuels au prorata pour l'exercice terminé le 31 août 2020.
- 2) Tous les administrateurs ont choisi de recevoir 100 % de leurs honoraires annuels versés aux administrateurs sous forme de DDVA, à l'exception de M. François Côté, qui a choisi de recevoir 75 % de ses honoraires annuels sous forme de DDVA.
- 3) Les renseignements sur la rémunération ont été convertis du dollar CA au dollar US (et vice versa) en fonction d'un taux de change moyen de 1,3458 \$ CA = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2020.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, les administrateurs qui n'étaient pas des employés de la Société ont touché la rémunération indiquée ci-après :

Nom	Honoraires ¹ (\$)	Attributions à base d'actions (\$)	Attributions à base d'options (\$)	Rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (\$)	Valeur du régime de retraite (\$)	Autre rémunération (\$)	Total (\$)
François Côté	76 163 ^(US) 102 500 ^(CA)	–	–	–	–	–	76 163 ^(US) 102 500 ^(CA)
Angela Logothetis	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)	–	–	–	–	–	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)
Claude Séguin	69 475 ^(US) 93 500 ^(CA)	–	–	–	–	–	69 475 ^(US) 93 500 ^(CA)
Randy E. Tornes	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)	–	–	–	–	–	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)

- 1) Les renseignements sur la rémunération ont été convertis du dollar CA au dollar US en fonction d'un taux de change moyen de 1,3458 \$ CA = 1,00 \$ US pour l'exercice terminé le 31 août 2020, à l'exception des rémunérations payées à Mme Angela Logothetis et M. Randy E. Tornes qui ont été versées en dollars US. Sous réserve de notre politique interne, les honoraires sont toujours payables en espèces, mais les membres de la haute direction ont le choix d'échanger la totalité ou une partie de leurs honoraires annuels versés aux administrateurs en DDVA. Le tableau suivant indique la partie des honoraires gagnés par les administrateurs qui ont été versés sous forme de DDVA et la partie qui leur a été versée en argent.

Nom	Honoraires gagnés		
	DDVA (\$)¹	Espèces (\$)	Total (\$)
François Côté	41 797 ^(US) 56 250 ^(CA)	34 366 ^(US) 46 250 ^(CA)	76 163 ^(US) 102 500 ^(CA)
Angela Logothetis	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)	– ^(US) – ^(CA)	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)
Claude Séguin	69 475 ^(US) 93 500 ^(CA)	– ^(US) – ^(CA)	69 475 ^(US) 93 500 ^(CA)
Randy E. Tornes	75 000 ^(US) 100 935 ^(CA)	11 500 ^(US) 15 477 ^(CA)	86 500 ^(US) 116 412 ^(CA)

- i) La valeur estimative d'un DDVA au moment de l'octroi est fondée sur les cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, en recourant au taux de change quotidien de la Banque du Canada le dernier jour de bourse précédant la date de l'octroi, pour convertir, au besoin, le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. La valeur d'un DDVA au moment de son acquisition correspond à la valeur marchande d'une action avec droit de vote subalterne au moment où le régime de DDVA est converti en actions avec droit de vote subalterne.

Attributions en vertu d'un régime incitatif pour les administrateurs

Les principaux éléments des attributions selon les régimes d'attributions à base d'actions ou le régime d'attributions autre qu'à base d'actions, que ces attributions soient seulement octroyées ou qu'elles soient acquises, ou selon lesquelles des options ont été exercées, au cours de l'exercice, ou qui sont en cours à la fin de l'exercice, sont décrits à la rubrique « Analyse de la rémunération – Régime incitatif à long terme ».

Attributions à base d'actions et d'options en cours

Le tableau ci-après indique pour chacun des administrateurs de la Société, toutes les attributions en cours au 31 août 2020, le cas échéant, incluant les attributions octroyées avant le 31 août 2020.

Nom	Attributions à base d'actions en cours (DDVA)		
	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nbre)	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (\$ US) ¹	Valeur marchande ou de paiement des attributions à base d'actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$ US)
François Côté	50 820	182 952	–
Angela Logothetis	75 032	270 115	–
Claude Séguin	84 575	304 470	–
Randy E. Tornes	120 899	435 236	–

- 1) La valeur des DDVA dont les droits n'ont pas été acquis à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, au moyen du taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels réalisés au moment de l'acquisition seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition des droits. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

Attributions à base d'actions exercées

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, aucun administrateur n'a acquis de DDVA et aucun administrateur n'a reçu de rémunération en vertu d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions de la Société.

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération à base de titres de participation

Le tableau suivant indique le nombre d'actions avec droit de vote subalterne de la Société émises et en circulation au 31 août 2020, ou qui pourraient être émises, aux termes du RILT et du régime de DDVA de la Société, ces deux régimes ayant été approuvés par les actionnaires de la Société.

Catégorie de régime	Nombre de titres devant être émis à l'exercice des DDVA, des options, des UAR et des UAS en cours a)	Prix d'exercice moyen pondéré des DDVA, des options, des UAR et des UAS en cours (\$ US) b)	Nombre de titres restant à émettre en vertu de régime de rémunération à base de titres de participation [à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne a)] c)
Régime de DDVA – DDVA	331 326	s/o ¹	4 386 772
RILT – Options	–	–	
RILT – UAR	143 251	–	
RILT – UAS	1 713 115	s/o ¹	

- 1) La valeur des DDVA, des UAR et des UAS correspondra au cours des actions avec droit de vote subalterne de la Société à la date d'acquisition.

Taux d'épuisement annuel

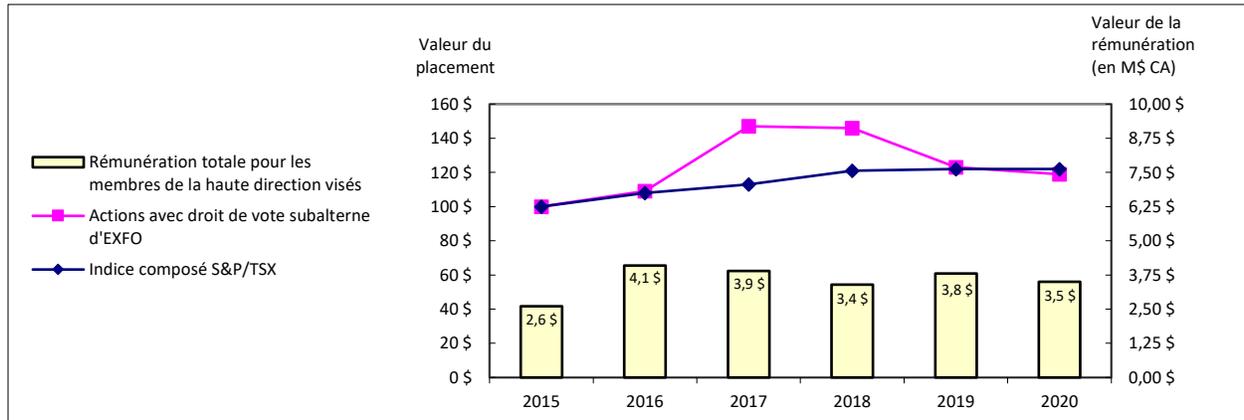
Conformément aux exigences décrites au paragraphe 613 du Guide à l'intention des sociétés de la TSX, le tableau ci-après indique le taux d'épuisement des attributions octroyées en vertu des mécanismes de rémunération en titres de la Société à la fin des exercices terminés le 31 août 2020, le 31 août 2019 et le 31 août 2018. Au 1^{er} novembre 2020, les seuls mécanismes de rémunération en titres sont le RILT et le régime de DDVA. Le tableau ci-après indique le taux d'épuisement pour ces mécanismes de rémunération en titres. Le taux d'épuisement est calculé en divisant le nombre de DDVA, d'options, d'UAR ou d'UAS, selon le cas, octroyées aux termes de leur régime respectif durant l'exercice applicable par le nombre moyen pondéré de titres en circulation durant l'exercice applicable :

	Exercice terminé le 31 août 2020	Exercice terminé le 31 août 2019	Exercice terminé le 31 août 2018
Nombre de DDVA octroyés	79 819	69 818	65 745
Nombre d'options octroyées	–	–	–
Nombre d'UAR octroyées	143 251	–	–
Nombre d'UAS octroyées	439 220	632 931	420 621
Nombre moyen pondéré de titres en circulation durant l'exercice applicable	55 703 766	55 325 000	54 998 000
Taux d'épuisement annuel des DDVA	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Taux d'épuisement annuel des options	–	–	–
Taux d'épuisement annuel des UAR	0,3 %	–	–
Taux d'épuisement annuel des UAS	0,8 %	1,1 %	0,8 %

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

Le graphique linéaire présenté ci-après permet de comparer le rendement total cumulatif des actions avec droit de vote subalterne de la Société par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq (5) derniers exercices terminés le 31 août 2020. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions avec droit de vote subalterne de la Société et de l'indice composé S&P/TSX était de 100 \$ CA le 1^{er} septembre 2015. Le graphique à barres présenté ci-après illustre la tendance de la rémunération totale versée à nos membres de la haute direction visés au cours de la période indiquée; le président exécutif du conseil, le président-directeur général et le chef de la direction financière sont inclus dans chaque période, mais les autres membres de la haute direction visés changent d'une période à l'autre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des membres de la haute direction visés, veuillez vous reporter à nos cinq (5) dernières circulaires de sollicitation de procurations par la direction et à la présente circulaire, à la rubrique « Tableau sommaire de la rémunération ».

Rendement des actions de la Société (du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020)



	31 août					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions avec droit de vote subalterne d'EXFO (\$ CA)	100 \$	109 \$	147 \$	146 \$	123 \$	119 \$
Indice composé S&P/TSX (\$ CA)	100 \$	108 \$	113 \$	121 \$	122 \$	122 \$
Rémunération totale des membres de la haute direction visés (en M\$ CA)	2,6 \$	4,1 \$	3,9 \$	3,4 \$	3,8 \$	3,5 \$

Depuis 2015, le graphique linéaire démontre que la Société a obtenu un rendement supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX de 2016 à 2019 puis inférieur en 2020. À la fin de la période de cinq ans, l'écart de rendement entre EXFO et l'indice composé S&P/TSX était relativement faible, le rendement de l'indice composé S&P/TSX étant plus élevé que celui d'EXFO. Le rendement total des actionnaires de la Société s'est amélioré en 2016 et plus particulièrement en 2017, s'est stabilisé en 2018, puis a diminué en 2019 ainsi qu'en 2020. Le rendement total de l'indice a augmenté de façon soutenue au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, puis s'est stabilisé en 2019 et en 2020.

Au cours des cinq dernières années, la Société a subi les contrecoups de l'incertitude macro-économique, notamment des effets néfastes de la pandémie de coronavirus en 2020, et des dépenses irrégulières dans le secteur des télécommunications. Les ventes ont aussi été négativement touchées par les taux de change mondiaux, notamment par la forte hausse du dollar US par rapport à un panier de devises comme le dollar canadien, la livre sterling et l'euro. L'indice, pendant ce temps, a été moins affecté par l'incertitude macro-économique. En raison de la taille relativement petite de la Société et de sa capitalisation boursière, ses actions avec droit de vote subalterne ont tendance à être plus volatiles et plus sensibles, tant à la hausse qu'à la baisse, que l'indice.

Le graphique à barres ci-dessus illustre qu'au cours de la même période de cinq ans, le montant total de la rémunération reçue par les membres de la haute direction visés, tel qu'exprimé en dollars canadiens, suit le rendement du cours des actions de la Société pour les exercices 2016 et 2020, mais pas pour les exercices, 2017, 2018 et 2019. Pour analyser le graphique à barres ci-dessus, il faut tenir compte de ce qui suit :

- Le rendement du cours des actions de la Société a augmenté du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. La rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés au cours de cette période a aussi augmenté, mais d'un pourcentage plus élevé que l'augmentation du cours des actions de la Société. Il convient de mentionner que la Société a embauché un dirigeant pour combler le poste nouvellement créé de chef de l'exploitation au début de l'exercice, ce qui a contribué à l'augmentation de la rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés pendant cette période.

- Le rendement du cours des actions de la Société a augmenté du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017. Comme certains objectifs financiers n'ont pas été atteints, la rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés au cours de cette période a diminué, ce qui était par conséquent aligné sur les intérêts des actionnaires.
- Le cours des actions de la Société est demeuré relativement stable pour l'exercice terminé le 31 août 2018 comparativement à l'exercice précédent, tandis que la rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés au cours de cette période a diminué puisque certains objectifs financiers n'ont pas été atteints. En outre, un nombre d'UAS inférieur a été attribué au président-directeur général en 2018 par rapport à l'année précédente, alors que le président exécutif du conseil a accepté une réduction de sa rémunération après avoir quitté son ancien poste de président-directeur général.
- Le rendement du cours des actions de la Société a diminué du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019. La rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés a augmenté au cours de cette période puisque la plupart des objectifs financiers ont été atteints en raison d'une amélioration, d'un exercice à l'autre, des revenus, des commandes, de la perte nette selon les IFRS, du BAIIA ajusté et des flux de trésorerie liés à l'exploitation.
- Le rendement du cours des actions de la Société a légèrement diminué du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020. La rémunération totale reçue par les membres de la haute direction visés a également légèrement baissé pendant cette période, ce qui a eu pour effet de l'aligner sur le rendement du cours des actions de la Société.

La rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société se définit comme le total du salaire de base, de la rémunération à court terme et de la rémunération à long terme. Le salaire de base est établi au début de chaque exercice, en fonction des recommandations formulées par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La rémunération à court terme, laquelle varie d'un exercice à l'autre, dépend de l'atteinte d'objectifs préétablis mesurés en fonction des objectifs de la Société et des objectifs individuels pour un exercice donné. Pour plus de renseignements sur la rémunération à court terme, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Rémunération incitative à court terme ». La rémunération à long terme, laquelle est versée sous forme d'UAS, devient acquise sur une période de trois (3) à cinq (5) ans, selon l'atteinte d'objectifs d'entreprise préétablis. Pour plus de renseignements sur la rémunération à long terme, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée « Régime incitatif à long terme ».

Par conséquent, le salaire de base et la rémunération à court terme ne suivent pas nécessairement la valeur marchande du cours de nos actions. Or, la rémunération à long terme est directement alignée sur le rendement du cours de nos actions, puisque la valeur marchande des UAR et des UAS correspond à la valeur marchande de nos actions au jour d'acquisition. Ainsi, la valeur marchande du cours par action de la Société aura une incidence sur la valeur prévue de la rémunération totale des membres de la haute direction visés, ce qui aligne partiellement leur expérience à celle des actionnaires.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

La Société souscrit une assurance responsabilité qui protège ses administrateurs et dirigeants, la Société, de même que ceux de ses filiales dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. La totalité de la prime, qui s'élève à 616 825 \$ US pour la période du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, a été payée par la Société. La limite globale de responsabilité à l'égard de l'ensemble des réclamations se chiffre à 15 M\$ US par année, sous réserve d'une franchise de 250 000 \$ US pour la responsabilité engagée par les administrateurs et dirigeants et de 500 000 \$ US pour la responsabilité engagée par la Société et/ou ses filiales (couverture C). Une police d'assurance-responsabilité complémentaire distincte pour les administrateurs et les dirigeants d'une limite globale de 5 M\$ US, offre en outre une couverture tous risques (couverture A), comportant une assurance de carence et une clause de substitution, qui comblent les possibles lacunes de couverture qui pourraient exister aux termes de couvertures d'assurance sous-jacentes restrictives ou inapplicables. Cette police d'assurance particulière prévoit

une couverture pour la responsabilité personnelle des administrateurs et des dirigeants si l'organisation omet ou refuse de les indemniser, si elle n'est pas en mesure de le faire pour des raisons financières, ou si la loi ne l'autorise pas à le faire. Cette couverture pourra également s'appliquer si la limite de la garantie de premier rang des administrateurs et des dirigeants est atteinte. Tous frais de défense demeurent payables par les assureurs au-delà des limites de l'assurance, tel que prévu par le Code civil du Québec.

C. Pratiques du conseil

Nos administrateurs sont élus à l'assemblée annuelle des actionnaires pour des mandats d'un an et occupent leur poste jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé, à moins qu'ils ne démissionnent ou ne soient destitués plus tôt. Nous avons l'intention de tenir notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires le 13 janvier 2021. Nos statuts constitutifs prévoient un conseil d'administration formé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de douze (12) administrateurs. Notre conseil d'administration est actuellement composé de six administrateurs. Aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, 25 % des administrateurs ou des membres de tout comité du conseil d'administration doivent être résidents canadiens. Nous n'avons conclu aucune entente avec nos administrateurs qui prévoient le versement d'avantages au cas où ils cessent d'être administrateurs à l'exception de l'acquisition de leurs droits différés à la valeur d'actions respectifs tel qu'il est décrit ci-dessus.

Les tableaux et les notes qui suivent indiquent le nom de chaque personne dont il est prévu de soumettre la candidature à l'Assemblée en vue de son élection comme administrateur de la Société. Ces tableaux et notes présentent également des renseignements sur leur participation à des comités, leur présence aux réunions, la durée de leur mandat comme administrateur, leurs fonctions d'administrateurs au sein du conseil d'administration d'autres sociétés et le nombre d'actions de la Société dont ils sont propriétaires (ou de titres sur lesquels ils exercent une emprise).

GERMAIN LAMONDE						
	St-Augustin-de-Desmaures (Québec) Canada Administrateur depuis septembre 1985 Non indépendant (membre de la direction) Fonction principale : Président exécutif du conseil d'administration		<p><i>Germain Lamonde</i>, fondateur d'EXFO et président exécutif du conseil d'administration, a occupé durant plus de 30 ans la fonction de président-directeur général. Au cours de son mandat en tant que président-directeur général, M. Lamonde a fait d'EXFO la référence mondiale dans les marchés des tests (de fibre, haute vitesse et autres), de la surveillance et de l'analytique en communications pour une clientèle établie dans une centaine de pays. Aujourd'hui, à titre de président exécutif du conseil, il pilote la stratégie d'acquisition de l'entreprise et participe activement à la définition de ses stratégies de croissance et d'investissement, à son orientation stratégique et à ses politiques de gouvernance. M. Lamonde a siégé au conseil d'administration de plusieurs sociétés publiques et privées, prononcé de nombreux discours et reçu plusieurs prix pour son leadership, son sens de l'innovation et son succès à l'échelle mondiale, notamment le Grand Prix de l'Entrepreneur d'EY 2018 du Canada. M. Lamonde préside le conseil d'administration du projet ENCQOR, un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario axé sur la recherche et l'innovation dans le domaine de la 5G et de l'Internet des objets, et siège au conseil du réseau QG100, un forum de développement destiné aux chefs de direction. M. Lamonde est titulaire d'un baccalauréat en génie physique de l'École Polytechnique de Montréal et d'une maîtrise en optique de l'Université Laval, à Québec. Il est également diplômé du programme de gestion pour cadres Ivey de l'Université Western, à London (Ontario), et il est Fellow de l'Académie canadienne du génie.</p>			
	Membre du conseil d'administration et de comités		Présence¹		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis	
Conseil d'administration		6/6	100 %	-		
Titres détenus						
En date du	Actions avec droit de vote subalterne (nbre)	Actions avec droit de vote multiple (nbre)	UAR (nbre)	UAS (nbre)	Total des actions ² , des UAR et des UAS (nbre)	Valeur marchande totale ³ des actions ² , des UAR et des UAS (\$ US)
31 août 2020	3 672 474 ⁴	31 643 000 ⁵	-	-	35 315 474	127 135 706

- 1) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, M. Lamonde a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne, à une (1) réunion du conseil d'administration par téléphone et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 2) Comprend les actions avec droit de vote subalterne et les actions avec droit de vote multiple.
- 3) La valeur des UAR ou UAS non acquises à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne et des actions avec droit de vote multiple a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels réalisés au moment de l'acquisition des UAR ou UAS seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.
- 4) M. Lamonde exerce une emprise sur 3 191 666 actions avec droit de vote subalterne par l'intermédiaire de G. Lamonde Investissements Financiers inc., une société contrôlée par M. Lamonde. M. Lamonde exerce une emprise sur 316 247 actions avec droit de vote subalterne par l'intermédiaire de 9356-8988 Québec inc., une société contrôlée par M. Lamonde. M. Lamonde exerce une emprise directe sur 164 561 actions avec droit de vote subalterne.
- 5) M. Lamonde exerce une emprise sur 29 743 000 actions avec droit de vote multiple par l'intermédiaire de G. Lamonde Investissements Financiers inc., une compagnie contrôlée par M. Lamonde. M. Lamonde exerce une emprise sur 1 900 000 actions avec droit de vote multiple par l'entremise de 9356-8988 Québec inc., une compagnie contrôlée par M. Lamonde.

FRANÇOIS CÔTÉ				
	Montréal (Québec) Canada	<i>François Côté</i> a été nommé membre de notre conseil d'administration en janvier 2015. M. Côté est un administrateur à temps plein apportant son expertise dans les domaines des stratégies commerciales, des fusions et acquisitions et de la gouvernance et sa passion de la croissance à des entreprises du secteur public, privé et sans but lucratif. M. Côté a occupé différents postes de direction à Bell Canada avant d'être président et chef de la direction d'Emergis. À la suite de l'acquisition d'Emergis par TELUS en janvier 2008, il a été nommé président de TELUS Québec, TELUS Santé et TELUS Entreprises de risque. À ce titre, il avait la responsabilité d'accroître la présence de TELUS au Québec et de faire progresser la stratégie nationale de l'entreprise en matière de soins de santé à l'aide d'investissements dans les technologies de l'information et les solutions sans fil novatrices. Titulaire d'un baccalauréat en relations industrielles de l'Université Laval, M. Côté a été nommé Entrepreneur de l'année en 2007 par Ernst & Young, dans la catégorie Redressement d'entreprise pour la province de Québec. M. Côté est président du conseil de Purkinje, une entreprise montréalaise en pleine croissance qui offre des solutions informatiques pour le secteur de la santé. M. Côté siège également au comité consultatif du Groupe Morneau.		
	Administrateur depuis janvier 2015 Administrateur principal Indépendant Fonction principale : Administrateur			
Membre du conseil d'administration et de comités		Présence ¹		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis
Conseil d'administration		5/6	83 %	-
Comité d'audit		5/5	100 %	
Comité des ressources humaines		5/5	100 %	
Membre indépendant du conseil d'administration		6/6	100 %	
Titres détenus				
En date du	Actions avec droit de vote subalterne (nbre)	DDVA (nbre)	Total des actions ² et des DDVA (nbre)	Valeur marchande totale ³ des actions ² et des DDVA (\$ US)
31 août 2020	6 500	50 820	57 320	206 352

- 1) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, M. Côté a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 2) Renvoie aux actions avec droit de vote subalterne.
- 3) La valeur des DDVA non acquis à la fin de l'exercice, est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au 31 août 2020, qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels sur l'acquisition des DDVA seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

ANGELA LOGOTHETIS				
		Bath, Royaume-Uni Administratrice depuis janvier 2017 Indépendante Fonction principale : Vice-présidente et chef de la technologie, Amdocs Open Network ¹		<p><i>Angela Logothetis</i> possède plus de vingt-cinq (25) ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. Elle possède une expertise approfondie en matière de technologies et de services logiciels, acquise auprès de sociétés de premier plan du secteur des technologies de l'information et des communications, telles que Amdocs, Cramer, PricewaterhouseCoopers et Accenture, mais aussi au sein de jeunes entreprises du domaine comme Clarity et Time Quantum Technology. Elle a occupé des postes de haut niveau en ANZ, APAC et EMOA et a assumé des responsabilités d'ordre international au cours des dix (10) dernières années. Mme Logothetis occupe le poste de directrice de la technologie chez Amdocs Open Network, le chef de file en solutions et services logiciels liés à l'expérience client pour les plus grands fournisseurs de services de communication, de divertissement et de médias au monde. Elle est membre du conseil consultatif sur l'EMOA au sein d'une grande entreprise de semi-conducteurs, conseillère en croissance stratégique pour deux entreprises en expansion dans le domaine des technologies et membre du conseil d'administration des laboratoires 5G chez un important fournisseur de services. Mis à part les télécommunications, Mme Logothetis participe à des initiatives liées au changement climatique, au futur du travail et aux femmes dans le domaine des technologies. Mme Logothetis est titulaire d'un baccalauréat en sciences, avec distinction, en technologie de l'information pour les entreprises de la <i>University of New South Wales</i>, en Australie. Elle a aussi complété une double majeure en comptabilité et en technologie de l'information.</p>
Membre du conseil d'administration et de comités		Présence ²		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis
Conseil d'administration		6/6	100 %	–
Comité d'audit		5/5	100 %	
Comité des ressources humaines		5/5	100 %	
Membre indépendant du conseil d'administration		6/6	100 %	
Titres détenus				
En date du	Actions avec droit de vote subalterne (nbre)	DDVA (nbre)	Total des actions ³ et des DDVA (nbre)	Valeur marchande totale ⁴ des actions ³ et des DDVA (\$ US)
31 août 2020	–	75 032	75 032	270 115

- 1) Amdocs est un chef de file des solutions logicielles et services connexes à l'intention de fournisseurs mondiaux de services multimédias, de divertissements et de communications.
- 2) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, Mme Logothetis a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne, à une (1) réunion du conseil d'administration par téléphone et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 3) Renvoie aux actions avec droit de vote subalterne.
- 4) La valeur des DDVA non acquis à la fin de l'exercice, est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au 31 août 2020, qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels sur l'acquisition des DDVA seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

PHILIPPE MORIN					
		Montréal (Québec) Canada Administrateur depuis janvier 2018 Non indépendant (membre de la direction) Fonction principale : Président-directeur général de la Société		<i>Philippe Morin a été nommé président-directeur général d'EXFO en avril 2017 et il est responsable de l'orientation, des cibles et des résultats stratégiques et financiers de la Société. Fort d'une carrière de plus de trente (30) ans dans les télécommunications, il fait partie de l'équipe d'EXFO depuis sa nomination en novembre 2015 comme chef de l'exploitation pour diriger l'effort de ventes mondiales, la stratégie de commercialisation et la gestion des produits. Précédemment, M. Morin a été Premier vice-président du groupe mondial des ventes et de l'exploitation chez Ciena. Il a également rempli des fonctions de direction chez Nortel Networks, dont celles de président des réseaux Ethernet métropolitains et de vice-président et directeur général du Réseautage optique. Philippe Morin est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, à Québec (Canada), et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université McGill, à Montréal (Canada).</i>	
Membre du conseil d'administration et de comités		Présence ¹		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis	
Conseil d'administration		6/6	100 %	-	
Titres détenus					
En date du	Actions avec droit de vote subalterne (nbre)	UAR (nbre)	UAS (nbre)	Total des actions ² , des UAR et des UAS (nbre)	Valeur marchande totale ³ des actions ² , des UAR et des UAS (\$ US)
31 août 2020	692 195	28 965	294 603	1 015 763	3 656 747

- 1) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, M. Morin a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne, à une (1) réunion du conseil d'administration par téléphone et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 2) Renvoie aux actions avec droit de vote subalterne.
- 3) La valeur des UAR ou UAS non acquises à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne et des actions avec droit de vote multiple a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels réalisés au moment de l'acquisition des UAR ou UAS seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition des droits. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

CLAUDE SÉGUIN



Westmount (Québec)
Canada

Administrateur depuis
février 2013

Indépendant

Fonction principale :
Administrateur

Claude Séguin a été nommé au conseil d'administration d'EXFO en février 2013. Il apporte à EXFO une expérience de presque quarante (40) ans en développement d'entreprise, en finances, en gestion et dans le domaine gouvernemental provincial, qu'il a acquise en tant que haut dirigeant de grandes entreprises et d'organismes gouvernementaux. M. Séguin a été jusqu'en mars 2018 le conseiller spécial du fondateur et président exécutif du conseil chez Groupe CGI inc., un chef de file mondial des technologies de l'information et de la gestion des processus d'affaires. Il a occupé le poste de vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques jusqu'en novembre 2016. Ce poste lui conférait la responsabilité de l'ensemble des activités de fusion et d'acquisition. Avant de se joindre à CGI en 2003, il était président de CDP Capital – Placements privés, et de 1992 à 2000, il a occupé le poste de Premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Téléglobe inc. M. Séguin a aussi beaucoup d'expérience comme haut dirigeant dans le secteur public, ayant notamment été sous-ministre des Finances du Québec de 1987 à 1992, en plus d'avoir été auparavant adjoint au sous-ministre des Finances. Auparavant, il a occupé des postes cadres au Conseil du trésor de la province de Québec. M. Séguin est membre des conseils d'administration d'Hydro-Québec et de HEC Montréal. Il est également président des conseils d'administration de Centraide du Grand Montréal ainsi que du Fonds de solidarité FTQ, un fonds d'investissement québécois parrainé par un syndicat d'une valeur de 15 milliards de dollars. Claude Séguin est diplômé de HEC Montréal et a obtenu une maîtrise et un doctorat en administration publique de la *Syracuse University* dans l'État de New York. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la *Harvard Business School*.

Membre du conseil d'administration et de comités		Présence ¹		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis
Conseil d'administration		6/6	100 %	Fonds de solidarité FTQ
Comité d'audit		5/5	100 %	
Comité des ressources humaines		5/5	100 %	
Membre indépendant du conseil d'administration		6/6	100 %	
Titres détenus				
En date du	Actions avec droit de vote subalterne (nbre)	DDVA (nbre)	Total des actions ² et des DDVA (nbre)	Valeur marchande totale ³ des actions ² et des DDVA (\$ US)
31 août 2020	5 000	84 575	89 575	322 470

- 1) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, M. Séguin a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne, à une (1) réunion du conseil d'administration par téléphone et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 2) Renvoie aux actions avec droit de vote subalterne.
- 3) La valeur des DDVA non acquis à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels, le cas échéant, réalisés au moment de l'acquisition seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

RANDY E. TORNES



Frisco, Texas, États-Unis

Administrateur depuis février 2013

Indépendant

Fonction principale :
Directeur de compte international pour AT&T chez Dell Technologies Select¹

Randy E. Tornes a été nommé au conseil d'administration d'EXFO en février 2013. Il apporte à EXFO une expérience de plus de trente (30) ans dans l'industrie des télécommunications, un bagage qu'il a acquis en occupant de nombreux postes de haute direction chez de grands fabricants d'équipement de réseaux. M. Tornes est directeur de compte international pour AT&T chez Dell Technologies Select. Il était vice-président, associé client pour AT&T chez Altran, une société de Capgemini. Il était auparavant vice-président des alliances stratégiques de Juniper Networks, un leader mondial du secteur de l'équipement et des réseaux télécoms haute performance. Il a aussi occupé le rôle de responsable d'exploitation régional pour AT&T, où il était chargé des ventes, du service et du support de tous les produits et services Juniper. Avant de se joindre à Juniper Networks en mai 2012, il a passé deux (2) ans chez Ericsson, où il était vice-président des ventes (compte AT&T). Auparavant, il a travaillé à Nortel pendant vingt-six (26) ans, y occupant divers postes de gestion des ventes, notamment celui de vice-président des ventes des produits GSM en Amérique. M. Tornes a également siégé au conseil d'administration de 3G Americas LLC. Randy Tornes est titulaire d'un baccalauréat en administration (développement organisationnel et gestion de la production et des opérations) de l'université du Colorado à Colorado Springs.

Membre du conseil d'administration et de comités		Présence ²		Mandats d'administrateur d'autres émetteurs assujettis
Conseil d'administration		6/6	100 %	–
Comité d'audit		5/5	100 %	
Comité des ressources humaines		5/5	100 %	
Membre indépendant du conseil d'administration		6/6	100 %	
Titres détenus				
<i>En date du</i>	<i>Actions avec droit de vote subalterne (nbre)</i>	<i>DDVA (nbre)</i>	<i>Total des actions³ et des DDVA (nbre)</i>	<i>Valeur marchande totale⁴ des actions³ et des DDVA (\$ US)</i>
31 août 2020	–	120 899	120 899	435 236

- 1) Dell Technologies Select est une entreprise mondiale dédiée à l'amélioration de la performance des clients pour des entreprises parmi les plus renommées et complexes.
- 2) Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, M. Tornes a participé à deux (2) réunions du conseil d'administration en personne, à une (1) réunion du conseil d'administration par téléphone et à trois (3) réunions du conseil d'administration par vidéoconférence.
- 3) Renvoie aux actions avec droit de vote subalterne.
- 4) La valeur des DDVA non acquis à la fin de l'exercice est la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne le 31 août 2020 qui était de 3,60 \$ US (4,70 \$ CA). La valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne a été calculée au moyen des cours de clôture les plus élevés des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market le 31 août 2020, en utilisant le taux de change quotidien à la Banque du Canada afin de convertir, au besoin, soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US. Les gains réels, le cas échéant, réalisés au moment de l'acquisition seront fonction de la valeur des actions avec droit de vote subalterne à la date d'acquisition. Rien ne garantit que ces valeurs seront réalisées.

Les renseignements qui concernent la propriété véritable des actions avec droit de vote subalterne et des actions avec droit de vote multiple ou qui concernent l'emprise qui est exercée sur celles-ci par les personnes susnommées ne sont pas directement connus de la Société et ils ont été fournis par les personnes concernées. Les renseignements qui concernent un rôle d'administrateur d'autres sociétés ne sont pas directement connus de la Société et ils ont été fournis par les personnes concernées.

Aucun candidat proposé à un poste d'administrateur de la Société à l'Assemblée :

- a) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui a fait l'objet d'une des ordonnances suivantes : (i) une ordonnance prononcée pendant que le candidat exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière; (ii) une ordonnance prononcée après que le candidat a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef de la direction financière et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
- b) n'est, à la date des présentes, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date des présentes, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens;
- c) n'a, au cours des dix (10) années précédant la date des présentes, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens;
- d) ne s'est vu imposer : (i) des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, le conseil d'administration s'est réuni à six (6) reprises. Tous ses membres ont été présents à toutes les réunions, à l'exception de M. Côté qui a été absent à une (1) réunion.

Comités du conseil d'administration

Notre conseil d'administration a constitué un comité d'audit, un comité des ressources humaines et un comité de divulgation d'information.

Notre comité d'audit recommandera la nomination d'un cabinet d'auditeurs indépendants pour vérifier nos états financiers et rendre des services liés à cet audit, examiner la portée et les résultats de l'audit avec les auditeurs indépendants, examiner avec la direction et les auditeurs indépendants nos résultats d'exploitation annuels et examiner le caractère adéquat des procédures comptables internes et l'effet des procédures liées à l'indépendance des auditeurs. Pour faire suite aux changements apportés aux règles du NASDAQ en matière de gouvernance d'entreprise et aux règles de la Securities and Exchange Commission découlant de l'adoption de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act*, nous révisons la Charte de notre comité d'audit annuellement de façon à ce que nous satisfassions à toutes les nouvelles exigences. Par conséquent, en octobre 2020, le comité d'audit a mis à jour et modifié la Charte du comité d'audit. Le texte de cette Charte du comité d'audit est joint à l'annexe 11.5 du présent rapport annuel et est également disponible sur le site web d'EXFO au www.EXFO.com. Les renseignements qui figurent sur notre site Web ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport annuel.

Au 1^{er} novembre 2020, le comité d'audit est formé de quatre (4) administrateurs indépendants, soit François Côté, Angela Logothetis, Claude Séguin et Randy E. Tornes. Le président du comité d'audit est Claude Séguin.

Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, le comité d'audit s'est réuni à cinq (5) reprises. Tous ses membres ont été présents à toutes les réunions.

Notre comité des ressources humaines évaluera, examinera et supervisera nos procédures en matière de ressources humaines et évaluera le rendement de nos hauts dirigeants et du président-directeur général. Ce comité examinera aussi annuellement la rémunération des administrateurs et recommandera au conseil d'administration des politiques générales en matière de rémunération concernant les salaires, les primes et les autres formes de rémunération pour nos administrateurs, hauts dirigeants et employés, dans leur ensemble. Enfin, le comité des ressources humaines examinera notre structure organisationnelle tous les ans ainsi que l'élaboration et le suivi d'un régime de succession. En octobre 2014 et en octobre 2017, le comité des ressources humaines a examiné et modifié la Charte du comité des ressources humaines laquelle comprend la Charte du comité de rémunération et la Charte du comité de nomination et de gouvernance. La Charte du comité des ressources humaines est jointe à l'annexe 11.6 de notre rapport annuel 2014 et à l'annexe 11.15 de notre rapport annuel 2017, le comité des ressources humaines a examiné et modifié la Charte du comité des ressources humaines pour ajouter spécifiquement la révision de la rémunération du président exécutif du conseil d'administration qui est également disponible sur le site web d'EXFO au www.EXFO.com. Les renseignements qui figurent sur notre site Web ne sont pas intégrés par renvoi dans le présent rapport annuel. Au 1^{er} novembre 2020, le comité des ressources humaines est formé de quatre (4) administrateurs indépendants, soit François Côté, Angela Logothetis, Claude Séguin et Randy E. Tornes. Le président du comité des ressources humaines est François Côté.

Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, le comité des ressources humaines s'est réuni à cinq (5) reprises. Tous ses membres ont été présents à toutes les réunions.

Le comité de divulgation d'information est chargé de la supervision de nos pratiques en matière de divulgation d'information. Le comité est composé du président exécutif, du président-directeur général, du chef de la direction financière, du directeur des relations avec les investisseurs, du directeur de l'information financière et comptable, de même que de notre chef des affaires juridiques et secrétaire d'entreprise.

De plus, nos administrateurs indépendants tiennent des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Les administrateurs indépendants tiennent annuellement le nombre de réunions nécessaire et tout administrateur peut demander la tenue d'une telle réunion en tout temps. Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, six (6) réunions des administrateurs indépendants ont été tenues hors de la présence de la direction. Tous les administrateurs indépendants ont été présents à toutes les réunions. En juin 2011, une Charte du comité des administrateurs indépendants a été adoptée. Une copie de cette Charte du comité des administrateurs indépendants a été déposée en tant qu'Annexe 11.9 de notre rapport annuel 2011.

RAPPORT SUR LES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Développements en matière de gouvernance au Canada

En janvier 2004, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (anciennement le comité de vérification), qui a été modifié pour la dernière fois en novembre 2015 (le « Règlement 52-110 »). Le Règlement 52-110 prévoit certaines exigences concernant la composition et les responsabilités du comité d'audit, ainsi que les obligations de déclaration concernant les questions liées à l'audit. L'information à fournir suivant le Règlement 52-110 est incluse dans cette notice annuelle 2020 de la Société sur formulaire 20-F sous l'annexe 11.5 (Charte du comité d'audit (anciennement Charte du comité de vérification)), rubrique 6.A (Administrateurs et hauts dirigeants) et 16.C (Honoraires et services principaux de comptabilité) disponible tel que décrit ci-après. Veuillez vous référer à la rubrique « Candidats à l'élection à titre d'administrateurs et titres avec droit de vote dont ils ont la propriété effective » pour l'identité des administrateurs membres du comité d'audit.

Le 30 juin 2005, les ACVM ont également adopté le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance* (le « Règlement 58-101 ») et l'*Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance* (l'« IG 58-201 »), laquelle Instruction générale 58-201 et le Règlement 52-110 sont ci-après dénommés les « normes des ACVM en matière de gouvernance ». L'IG 58-201 donne des lignes directrices aux émetteurs canadiens sur les pratiques en matière de gouvernance, tandis que le Règlement 58-101 exige des émetteurs qu'ils fournissent certains renseignements sur leurs pratiques en matière de gouvernance. Les normes des ACVM en matière de gouvernance, particulièrement le Règlement 58-101 et l'IG 58-201, ont remplacé les anciennes lignes directrices de la Bourse de Toronto qui étaient, avant la mise en vigueur des normes des ACVM en matière de gouvernance, la principale source de recommandations codifiées à l'égard des pratiques en matière de gouvernance au Canada.

Pratiques d'EXFO en matière de gouvernance

Selon le Règlement 58-101, nous sommes tenus de fournir des renseignements sur notre système de gouvernance. Au cours des dernières années, nous avons entrepris une révision complète de nos pratiques en matière de gouvernance afin de mieux nous conformer aux normes des ACVM et, lorsqu'il est possible de le faire, de les surpasser.

Nous avons procédé à l'adoption, en mars 2005 d'un certain nombre de chartes et de politiques, y compris notre Charte du comité d'audit (anciennement notre Charte du comité de vérification), nos lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du conseil d'administration, un code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers, des lignes directrices sur la divulgation d'information, une politique d'éthique et de déontologie, une Charte du comité des ressources humaines, une politique de transaction sur les titres et un énoncé de signalement de violations éthiques, et nous mettons à jour ces documents de façon régulière. Nous avons adopté en octobre 2006 une politique concernant l'embauche d'employés et d'anciens employés d'auditeurs indépendants (anciennement, la politique liée à l'embauche d'employés ou d'anciens employés d'un vérificateur indépendant). Nous avons adopté en juin 2011 une Charte du comité des administrateurs indépendants. Nous avons aussi adopté en octobre 2011 une politique de vote majoritaire pour l'élection de nos administrateurs et l'avons modifiée en mars 2016 pour qu'elle soit conforme aux nouvelles règles de la Bourse de Toronto. Nous avons modifié en octobre 2012 la Charte du comité des ressources humaines afin de prévoir expressément la responsabilité du comité des ressources humaines à procéder annuellement à une analyse des risques associés aux politiques et procédures lié à la rémunération des hauts dirigeants de la Société.

En juillet 2018, nous avons modifié notre politique d'éthique et de déontologie et notre code de conduite de l'agent pour supprimer l'exception visant les paiements de facilitation. En mars 2017, nous avons modifié nos lignes directrices en matière de divulgation afin d'ajouter le président exécutif du conseil en tant que membre du comité de divulgation. En juin 2017, nous avons également modifié notre politique en matière d'actionnariat des administrateurs et nos lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du conseil d'administration afin d'imposer à nos administrateurs l'obligation de choisir de recevoir au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de leurs honoraires annuels sous forme de DDVA jusqu'à ce que leurs honoraires annuels cumulatifs égalent ou excèdent trois (3) fois le total de ce qui suit : (i) les honoraires annuels versés aux administrateurs; (ii) les honoraires annuels versés aux membres du comité d'audit; et (iii) les honoraires annuels versés aux membres du comité des ressources humaines.

Nous avons modifié en janvier 2013, en octobre 2014 et en octobre 2017 la Charte du comité des ressources humaines afin de recevoir et d'évaluer les propositions de candidatures au poste d'administrateur provenant d'actionnaires, d'adapter notre Charte pour qu'elle soit conforme aux récents changements aux règles sur les comités de rémunération du NASDAQ, pour mettre à jour le processus de mise en candidature des administrateurs et pour ajouter spécifiquement la révision de la rémunération du président exécutif du conseil d'administration. Nous avons adopté en janvier 2013 une politique relative aux minerais de zones de conflit. Nous avons modifié notre politique d'éthique et de déontologie et notre énoncé de signalement de violations éthiques en juin 2013 et adopté en septembre 2013 le code de conduite de l'agent afin de formaliser notre programme de conformité contre la corruption. Nous avons également adopté en septembre 2013 une politique relative à l'actionnariat des administrateurs. Nous avons aussi modifié en octobre 2014 la Charte du comité d'audit

afin d'harmoniser la terminologie avec celle du Règlement 52-110. De plus, nous mettons en œuvre de saines pratiques de gestion telles que la Pratique exemplaire à l'égard de la date d'octroi de la rémunération sous forme d'actions et avons mis en œuvre des lignes directrices concernant le dépôt et la divulgation des contrats importants. Nos Chartes du conseil d'administration et des comités sont désignées sous le nom de « règles de gouvernance ».

Nous sommes d'avis que l'adoption et la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière de gouvernance constituent une pierre angulaire de nos pratiques et politiques d'entreprise et de gestion, et que nos pratiques actuelles en matière de gouvernance respectent déjà les normes en vigueur en matière de gouvernance. Nous croyons de plus que les mesures que nous avons adoptées à l'égard de la gouvernance sont conformes dans une large mesure aux normes des ACVM.

Nous invitons nos actionnaires à consulter nos règles de gouvernance et notre politique d'éthique et de déontologie qui figurent sur notre site Web (www.EXFO.com) et qui sont également disponibles en version papier pour tout actionnaire qui en fait la demande auprès de notre secrétaire corporatif.

Notre notice annuelle de 2020 sur formulaire 20-F (déposée auprès de la *Securities and Exchange Commission* (la « SEC »)), qui sera disponible au plus tard le 29 novembre 2020 et qui peut être obtenue gratuitement sur demande auprès de notre secrétaire corporatif ou à l'adresse www.sedar.com au Canada, ou à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml aux États-Unis, comprendra également certains renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance.

Nous mettrons à jour périodiquement nos pratiques en matière de gouvernance de façon à tenir compte de l'évolution des pratiques exemplaires. Notre conseil d'administration ainsi que nous-mêmes sommes d'avis que nos pratiques en matière de gouvernance ainsi qu'elles sont résumées dans l'annexe A ci-jointe, sont dans l'ensemble conformes aux normes des ACVM en matière de gouvernance. Comme il est mentionné dans l'annexe 11.7, nos règles de gouvernance et toutes les politiques connexes (y compris les politiques susmentionnées) peuvent être consultées sur notre site Web (www.EXFO.com).

D. Employés

Nous faisons la promotion d'une culture d'entreprise qui préconise la croissance et le changement. En effet, les salariés sont appelés à évoluer au rythme rapide de la technologie pour relever de nouveaux défis et faire face à de nouvelles réalités. Nous estimons posséder une bonne combinaison de personnes d'expérience et de jeunes talents pour affronter les changements inévitables dans cette industrie.

Au 1^{er} novembre 2020, nous comptons 1 814 employés au total, en hausse par rapport à 1 810 au 1^{er} novembre 2019. Nous comptons 729 employés au Canada, dont la plupart travaillent au Québec, et 1 085 employés à l'extérieur du Canada. Sur le total de nos employés, 665 participent à la recherche et au développement, 382 à la fabrication, 282 aux ventes et au marketing, 180 à l'administration générale et 305 aux communications et au service à la clientèle. Une majorité de nos employés est liée par une convention de confidentialité et de non-concurrence. Les 94 employés de nos installations de fabrication situées dans l'usine de la ville de Québec sont représentés par une convention collective par l'entremise du « Syndicat des employé(e)s d'EXFO ». Les 51 employés en Espagne sont représentés par une convention collective par l'entremise d'un syndicat indépendant et les 169 employés à Rennes, en France, sont représentés par des conventions collectives par l'entremise de la CFDT et de la CGT. Nous n'avons jamais connu d'arrêts de travail et nous estimons que les relations avec le personnel et l'unité de négociation sont bonnes.

E. Propriété des actions

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant la propriété d'actions avec droit de vote subalterne, les options pouvant être levées qui sont dans le cours, ou hors le cours et la propriété véritable de notre capital social en date du 1^{er} novembre 2020 par notre président exécutif du conseil d'administration, notre président-directeur général, notre chef de la direction financière, nos administrateurs, nos deux autres hauts dirigeants les mieux rémunérés, nos autres hauts dirigeants dans leur ensemble, et tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants dans leur ensemble.

Chaque action avec droit de vote multiple est convertible au gré de son porteur en une action avec droit de vote subalterne. Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne ont le droit à une (1) voix par action et les porteurs de nos actions avec droit de vote multiple ont droit à dix (10) voix par action.

Nom	Actions avec droit de vote subalterne détenues		Options pouvant être levées présentement détenues au 1 ^{er} novembre 2020				Nombre d'actions avec droit de vote subalterne détenues en propriété véritable ¹		Nombre d'actions avec droit de vote multiple détenues en propriété véritable ¹		Pourcentage total du pouvoir délibératif
			Dans le cours		Hors le cours						
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
Germain Lamonde	3 672 474 ²	15,20	–	*	–	*	3 672 474	15,20	31 643 000 ³	100	93,98
Philippe Morin	692 195	2,87	–	*	–	*	692 195	2,87	–	–	*
Pierre Plamondon	124 606	*	–	*	–	*	124 606	*	–	–	*
François Côté	6 500	*	–	*	–	*	6 500	*	–	–	*
Angela Logothetis	–	*	–	*	–	*	–	*	–	–	*
Claude Séguin	5 000	*	–	*	–	*	5 000	*	–	–	*
Randy E. Tornes	–	*	–	*	–	*	–	*	–	–	*
Floyd Allen Johnston	–	*	–	*	–	*	–	*	–	–	*
Willem Jan te Niet	4 986	*	–	*	–	*	4 986	*	–	–	*
Autres hauts dirigeants dans leur ensemble	72 082	*	–	*	–	*	72 082	*	–	–	*
Tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants dans leur ensemble	4 577 843	18,95	–	*	–	*	4 577 843	18,95	31 643 000	100	94,25

* Moins de 1 %.

- 1) La propriété véritable est déterminée conformément aux règles de la SEC et comprend généralement un droit de vote ou de placement à l'égard des titres. Les options qui peuvent être levées à l'heure actuelle ou dans les soixante (60) jours à compter du 1^{er} novembre 2020 (incluant les options dont le prix de levé est supérieur au prix du marché) sont réputées en cours de validité et appartenir en propriété véritable à la personne qui les détient aux fins du calcul du pourcentage de la propriété de cette personne, mais ne sont pas traitées comme étant en cours de validité aux fins du calcul du pourcentage de la propriété d'une autre personne. Conséquemment, les DDVA, les UAR et les UAS ne sont pas compris.
- 2) Le nombre d'actions détenues par Germain Lamonde comprend 3 191 666 actions avec droit de vote subalterne détenues par G. Lamonde Investissements Financiers inc. à titre de propriétaire inscrit, 316 247 actions avec droit de vote subalterne détenues par 9356-8988 Québec inc. à titre de propriétaire inscrit et 164 561 actions avec droit de vote subalterne détenues par Germain Lamonde.
- 3) Le nombre d'actions détenues par Germain Lamonde comprend 29 743 000 actions avec droit de vote multiple détenues par G. Lamonde Investissements Financiers inc. à titre de propriétaire inscrit et 1 900 000 actions avec droit de vote multiple détenues par 9356-8988 Québec inc. à titre de propriétaire inscrit.

Il n'y a aucune option en circulation au 1^{er} novembre 2020.

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant les droits différés à la valeur d'actions, les unités d'actions au rendement et les unités d'actions subalternes détenues au 1^{er} novembre 2020 par notre président exécutif du conseil d'administration, notre président-directeur général, notre chef de la direction financière, nos administrateurs, nos deux autres hauts dirigeants les mieux rémunérés, nos autres hauts dirigeants dans leur ensemble et tous nos administrateurs et nos hauts dirigeants dans leur ensemble.

Nom	DDVA			UAR			UAS		
	Nombre	Pourcentage	Valeur Moyenne Estimée pondérée à la date de l'octroi \$ US/DDVA ¹	Nombre	Pourcentage	Juste valeur au moment de l'octroi \$ US/UAS ²	Nombre	Pourcentage	Juste valeur au moment de l'octroi \$ US/UAS ³
Germain Lamonde	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Philippe Morin	–	–	–	37 874 ⁴	11,62 %	2,98	37 874 ⁶	2,15 %	2,98
	–	–	–	28 965 ⁵	8,88 %	3,83	6 886 ⁷	0,39 %	2,98
	–	–	–	–	–	–	51 348 ⁸	2,91 %	3,43
	–	–	–	–	–	–	45 786 ⁹	2,60 %	4,01
	–	–	–	–	–	–	19 055 ¹⁰	1,08 %	4,89
	–	–	–	–	–	–	4 589 ¹¹	0,26 %	4,89
	–	–	–	–	–	–	51 353 ¹²	2,91 %	4,00
	–	–	–	–	–	–	34 892 ¹³	1,98 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	43 615 ¹⁴	2,48 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	28 965 ¹⁵	1,64 %	3,83
Pierre Plamondon	–	–	–	18 057 ⁴	5,54 %	2,98	18 057 ⁶	1,02 %	2,98
	–	–	–	13 878 ⁵	4,26 %	3,83	4 013 ⁷	0,23 %	2,98
	–	–	–	–	–	–	24 239 ⁹	1,38 %	4,01
	–	–	–	–	–	–	27 266 ¹²	1,55 %	4,00
	–	–	–	–	–	–	16 842 ¹³	0,96 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	21 052 ¹⁴	1,19 %	3,17
François Côté	50 820 ¹⁷	15,34 %	3,72	–	–	–	–	–	
Angela Logothetis	75 032 ¹⁷	22,64 %	3,76	–	–	–	–	–	
Claude Séguin	84 575 ¹⁷	25,53 %	3,80	–	–	–	–	–	
Randy E. Tornes	120 899 ¹⁷	36,49 %	3,80	–	–	–	–	–	
Floyd Allen Johnston	–	–	–	19 610 ⁴	6,01 %	2,98	19 610 ⁶	1,11 %	2,98
	–	–	–	15 258 ⁵	4,68 %	3,83	15 258 ¹⁵	0,87 %	3,83
	–	–	–	–	–	–	30 000 ¹⁶	1,70 %	3,83
Willem Jan te Niet	–	–	–	16 245 ⁴	4,98 %	2,98	16 245 ⁶	0,92 %	2,98
	–	–	–	11 553 ⁵	3,54 %	3,83	16 069 ⁹	0,91 %	4,01
	–	–	–	–	–	–	20 153 ¹²	1,14 %	4,00
	–	–	–	–	–	–	13 117 ¹³	0,74 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	16 397 ¹⁴	0,93 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	11 553 ¹⁵	0,66 %	3,83
Autres hauts dirigeants dans leur ensemble	–	–	–	90 216 ⁴	27,67 %	2,98	92 961 ⁶	5,28 %	2,98
	–	–	–	63 302 ⁵	19,42 %	3,83	17 523 ⁷	0,99 %	2,98
	–	–	–	–	–	–	60 456 ⁹	3,43 %	4,04
	–	–	–	–	–	–	71 129 ¹²	4,04 %	4,00
	–	–	–	–	–	–	60 038 ¹³	3,41 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	75 045 ¹⁴	4,26 %	3,17
	–	–	–	–	–	–	61 223 ¹⁵	3,47 %	3,83
	–	–	–	–	–	–	25 900 ¹⁶	1,47 %	3,83
	–	–	–	–	–	–	2 500 ¹⁸	0,14 %	3,42
	–	–	–	–	–	–	1 250 ¹⁹	0,07 %	5,10
	–	–	–	–	–	–	7 233 ²⁰	0,41 %	4,45
	–	–	–	–	–	–	3 565 ²¹	0,20 %	4,30
	–	–	–	–	–	–	1 783 ²²	0,10 %	4,30
Total	331 326	100,00 %	3,78	314 958	96,60 %	3,34	1 118 718	63,49 %	3,57

Nom	DDVA			UAR			UAS		
	Nombre	Pourcentage	Valeur Moyenne Estimée pondérée à la date de l'octroi \$ US/DDVA ¹	Nombre	Pourcentage	Juste valeur au moment de l'octroi \$ US/UAS ²	Nombre	Pourcentage	Juste valeur au moment de l'octroi \$ US/UAS ³
Tous nos administrateurs et hauts dirigeants dans leur ensemble	-	-	-	182 002 ⁴	55,82%	2,98	187 747 ⁶	10,49 %	2,98
	-	-	-	132 956 ⁵	40,78%	3,83	28 422 ⁷	1,61 %	2,98
	-	-	-				51 348 ⁸	2,91 %	3,43
	-	-	-				146 550 ⁹	8,32 %	4,04
	-	-	-				19 055 ¹⁰	1,08 %	4,89
	-	-	-				4 589 ¹¹	0,26 %	4,89
	-	-	-				169 901 ¹²	9,64 %	4,00
	-	-	-				124 889 ¹³	7,09 %	3,17
	-	-	-				156 109 ¹⁴	8,86 %	3,17
	-	-	-				130 877 ¹⁵	7,43 %	3,83
	-	-	-				85 900 ¹⁶	4,88 %	3,83
	-	-	-				2 500 ¹⁸	0,14 %	3,42
	-	-	-				1 250 ¹⁹	0,07 %	5,10
	-	-	-				7 233 ²⁰	0,41 %	4,45
-	-	-				3 565 ²¹	0,20 %	4,30	
-	-	-				1 783 ²²	0,10 %	4,30	
Total	331 326	100,00 %	3,78	314 958	96,60 %	3,34	1 118 718	63,49 %	3,57

- 1) La valeur estimative moyenne d'un DDVA au moment de l'octroi est fondée sur les cours de clôture des actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto et au NASDAQ Global Select Market les plus élevés le dernier jour de bourse précédant la date d'octroi, en employant le taux de change quotidien à la Banque du Canada le dernier jour de séance précédant la date de l'octroi pour convertir soit le cours de clôture au NASDAQ Global Select Market en dollars canadiens ou le cours de clôture à la Bourse de Toronto en dollars US, au besoin. La valeur d'un DDVA au moment de son acquisition correspond à la valeur marchande d'une action avec droit de vote subalterne au moment où le DDVA est converti en actions avec droit de vote subalterne.
- 2) La juste valeur d'une UAR au moment de son octroi correspond à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAR sont octroyées.
- 3) La juste valeur d'une UAS au moment de son octroi correspond à la valeur marchande des actions avec droit de vote subalterne au moment où les UAS sont octroyées.
- 4) Ces UAR s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2020 sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société.
- 5) Ces UAR s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2019 sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société.
- 6) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2020.
- 7) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2020.
- 8) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi en novembre 2015 sous réserve d'acquisition anticipée à la date anniversaire des troisième et quatrième années suivant l'octroi si des objectifs de rendement sont atteints tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société. Par conséquent, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, la première acquisition anticipée correspond à un maximum de 1/3 des unités à la date anniversaire de la troisième année de l'octroi et la deuxième acquisition anticipée correspond à un maximum de 50% des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi.
- 9) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi en octobre 2016 sous réserve d'acquisition anticipée à la date anniversaire des troisième et quatrième années suivant l'octroi si des objectifs de rendement sont atteints tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société. Par conséquent, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, la première acquisition anticipée correspond à un maximum de 1/3 des unités à la date anniversaire de la troisième année de l'octroi et la deuxième acquisition anticipée correspond à un maximum de 50% des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi.
- 10) Ces UAS s'acquiescent à raison de 1/2 annuellement à compter de la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en avril 2017.
- 11) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi en avril 2017 sous réserve d'acquisition anticipée à la date anniversaire des troisième et quatrième années suivant l'octroi si des objectifs de rendement sont atteints tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société. Par conséquent, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, la première acquisition anticipée correspond à un maximum de 1/3 des unités à la date anniversaire de la troisième année de l'octroi et la deuxième acquisition anticipée correspond à un maximum de 50% des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi.
- 12) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la cinquième année suivant l'octroi en octobre 2017 sous réserve d'acquisition anticipée à la date anniversaire des troisième et quatrième années suivant l'octroi si des objectifs de rendement sont atteints tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société. Par conséquent, sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement, la première acquisition anticipée correspond à un maximum de 1/3 des unités à la date anniversaire de la troisième année de l'octroi et la deuxième acquisition anticipée correspond à un maximum de 50% des unités restantes à la date anniversaire de la quatrième année suivant l'octroi.
- 13) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2018.
- 14) Ces UAS s'acquiescent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2018 sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société.

- 15) Ces UAS s'acquièrent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2019.
- 16) Ces UAS s'acquièrent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en octobre 2019.
- 17) Ces DDVA s'acquièrent lorsqu'un administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société.
- 18) Ces UAS s'acquièrent à raison de 1/2 annuellement à compter de la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en janvier 2019.
- 19) Ces UAS s'acquièrent à raison de 1/2 annuellement à compter de la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en janvier 2017.
- 20) Ces UAS s'acquièrent à raison de 1/2 annuellement à compter de la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en janvier 2018.
- 21) Ces UAS s'acquièrent à raison de 1/2 annuellement à compter de la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en janvier 2020.
- 22) Ces UAR s'acquièrent la date anniversaire de la troisième année suivant l'octroi en janvier 2020 sous réserve de l'atteinte d'objectifs de rendement tels qu'établis par le conseil d'administration de la Société.

Titres entiercés

À notre connaissance au 1^{er} novembre 2020, aucun titre de participation de la Société n'était entiercé.

Rubrique 7. Actionnaires importants et opérations entre personnes apparentées

A. Principaux actionnaires

Le tableau qui suit présente des renseignements concernant la propriété véritable de notre capital social en date du 1^{er} novembre 2020 par des personnes ou des groupes de personnes du même groupe dont nous savons qu'elles sont propriétaires de plus de 5 % de nos actions avec droit de vote.

Nom	Actions avec droit de vote multiple détenues en propriété véritable ¹		Actions avec droit de vote subalterne détenues en propriété véritable ¹		Pourcentage total du pouvoir délibératif
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Pourcentage
Germain Lamonde ²	31 643 000	100,00 %	3 672 474	15,20 %	93,98 %
9356-8988 Québec inc. ³	1 900 000	6,00 %	316 247	1,31 %	5,67 %
G. Lamonde Investissements Financiers inc. ³	29 743 000	94,00%	3 191 666	13,21 %	88,27 %
Graham Partners LP (Harber Capital)	–	–	1 328 163	5,50 %	*
Fidelity Investments, Canada	–	–	1 312 893	5,43 %	*

* Moins de 1 %.

- 1) La propriété véritable est déterminée conformément aux règles de la SEC et comprend généralement un droit de vote ou de placement à l'égard des titres. Les options qui peuvent être levées dans les soixante (60) jours suivant le 1^{er} novembre 2020 (incluant les options dont le prix de levé est supérieur au prix du marché) sont réputées en cours de validité et appartenir en propriété véritable à la personne qui les détient aux fins du calcul du pourcentage de propriété de cette personne, mais ne sont pas traitées comme étant en cours de validité aux fins du calcul du pourcentage de propriété d'une autre personne.
- 2) Le nombre d'actions détenues par Germain Lamonde comprend 1 900 000 d'actions avec droit de vote multiple détenues par 9356-8988 Québec inc. à titre de propriétaire inscrit, 29 743 000 actions avec droit de vote multiple détenues par G. Lamonde Investissements Financiers inc. à titre de propriétaire inscrit, 316 247 actions avec droit de vote subalterne détenues par 9356-8988 Québec inc. à titre de propriétaire inscrit, 3 191 666 actions avec droit de vote subalterne détenues par G. Lamonde Investissements Financiers inc. à titre de propriétaire inscrit et 164 561 actions avec droit de vote subalterne détenues directement par Germain Lamonde.
- 3) 9356-8988 Québec inc. et G. Lamonde Investissements Financiers inc. sont des sociétés contrôlées par M. Lamonde.

Chaque action avec droit de vote multiple est convertible au gré de son porteur en une action avec droit de vote subalterne. Les porteurs de nos actions avec droit de vote subalterne ont droit à une voix par action et les porteurs de nos actions avec droit de vote multiple ont droit à dix voix par action.

Depuis qu'EXFO est devenue une société cotée en bourse en juin 2000, incluant les trois dernières années, M. Lamonde et ses sociétés reliées ont maintenu une propriété majoritaire. Graham Partners LP (Harber Capital) est le deuxième plus important actionnaire en détenant 1,3 million d'actions avec droit de vote subalterne de la Société, ou 5,5 % du fonds public d'actions alors que Fidelity Investments, Canada détient 5,4 % du fonds public d'actions (1,3 million d'actions).

Au 16 novembre 2020, 24 131 121 actions avec droit de vote subalterne étaient en circulation. Environ 96,32 % (23 242 882) de nos actions avec droit de vote subalterne étaient détenues au porteur et les autres (888 239 actions avec droit de vote subalterne) étaient détenues par 219 porteurs inscrits. Nous estimons qu'au 16 novembre 2020, environ 54,94 % de nos actions avec droit de vote subalterne en circulation étaient détenues aux États-Unis.

B. Opérations entre personnes apparentées

Prêts aux administrateurs, hauts dirigeants et employés

Du 1^{er} septembre 2019 jusqu'à la date du présent rapport annuel, aucun de nos administrateurs, hauts dirigeants, aucune des personnes qui ont un lien avec nous ni aucune des personnes du même groupe que nous n'ont eu un intérêt important dans une opération avec nous ou dans une opération proposée qui a eu ou qui pourrait avoir une incidence importante sur nous.

C. Intérêts d'experts et de conseillers

Sans objet.

Rubrique 8. Information financière

A. États financiers consolidés et autres informations financières

Se reporter à la rubrique 18 intitulée « États financiers » pour certaines autres informations exigées par cette rubrique.

Ventes à l'exportation

Les ventes à l'exportation et les ventes au Canada, exprimées en milliers de dollars US et en pourcentage des ventes, sont comme suit :

	Exercices terminés les 31 août					
	2020		2019		2018	
Ventes à l'exportation	249 075	\$ 94 %	270 977	\$ 94 %	251 121	\$ 93 %
Ventes au Canada	16 508	6	15 913	6	18 425	7
	265 583	\$ 100 %	286 890	\$ 100 %	269 546	\$ 100 %

Procédures judiciaires

À notre connaissance, aucune procédure judiciaire ou d'arbitrage pouvant avoir ou ayant eu des répercussions sur notre situation financière n'est en cours ou imminente.

Politique en matière de dividendes

À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas verser des dividendes au cours des trois prochaines années au moins. Nous avons l'intention de réinvestir les bénéfices dans la croissance à long terme de notre entreprise. Toute décision future de verser des dividendes sera à la discrétion de notre conseil d'administration et conforme aux modalités et conditions des dettes en cours et dépendra de notre situation financière, de nos résultats d'exploitation, de nos besoins en capitaux et autres facteurs que notre conseil d'administration juge pertinents.

B. Changements importants

Au cours de l'exercice 2020, nous avons modifié certaines facilités de crédit, de sorte que des facilités de crédit sous la forme de crédit rotatif, qui permettaient d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 70 millions \$ CA (53,7 millions \$ US), permettent maintenant d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 90 millions \$ CA (69,0 millions \$ US), et ce, jusqu'au 31 mai 2021, pour revenir à 70 millions \$ CA le 1^{er} juin 2021.

Le 7 janvier 2020, nous avons annoncé que notre conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant au plus 3,1 % des actions avec droit de vote subalterne en circulation, soit 600 000 actions avec droit de vote subalterne, au cours en vigueur sur le marché. La période de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2020 et se terminera le 13 janvier 2021 ou plus tôt si la quantité maximale d'actions autorisée est rachetée. Toutes les actions que nous rachèterons en vertu de ce programme seront annulées.

En août 2020, nous avons mis en place un plan de restructuration afin d'ajuster notre structure de coûts aux défis découlant de la pandémie du coronavirus et pour se concentrer sur les vecteurs de forte croissance comme le déploiement de la fibre, la 5G et l'infonuagique. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, nous avons comptabilisé des frais de restructuration avant impôts sur les bénéfices de 2,9 millions \$, composés principalement de primes de départ pour les employés mis à pied. Ce plan, qui devrait générer des économies annuelles de 5 millions \$, sera complété au cours de l'exercice 2021.

Le 7 septembre 2020, nous avons conclu un accord d'échange d'actions visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'InOpticals Inc. (InOpticals), une société privée située au Taiwan, offrant des instruments de test à très haut débit destinés aux marchés des laboratoires et de la fabrication. Cet accord est sujet à l'approbation des autorités réglementaires Taiwanaises. Nous prévoyons compléter l'acquisition d'InOpticals au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, et que la juste valeur de la contrepartie totale ne sera pas significative.

Rubrique 9. Le placement et l'inscription à la cote

Sans objet, à l'exception de la rubrique 9A (4) et de la rubrique 9C.

A. Le placement et les détails de l'inscription à la cote

	NASDAQ (\$ US)		BT (\$ CA)	
	Haut	Bas	Haut	Bas
Du 1 ^{er} septembre 2015 au 31 août 2016	4,32	2,57	5,44	3,61
Du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 août 2017	6,05	3,42	7,99	4,41
Du 1 ^{er} septembre 2017 au 31 août 2018	4,70	3,20	5,81	4,29
Du 1 ^{er} septembre 2018 au 31 août 2019	4,97	2,66	6,70	3,51
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 août 201	4,95	2,00	6,50	2,91
Du 1 ^{er} septembre 2018 au 30 novembre 2018 (1 ^{er} trimestre 2019)	4,45	2,66	5,77	3,51
Du 1 ^{er} décembre 2018 au 28 février 2019 (2 ^e trimestre 2019)	3,90	2,74	5,16	3,66
Du 1 ^{er} mars 2019 au 31 mai 2019 (3 ^e trimestre 2019)	4,97	3,20	6,70	4,30
Du 1 ^{er} juin 2019 au 31 août 2019 (4 ^e trimestre 2019)	4,30	3,41	5,61	4,53
Du 1 ^{er} septembre 2019 au 30 novembre 2019 (1 ^{er} trimestre 2020)	4,60	3,47	6,20	4,81
Du 1 ^{er} décembre 2019 au 29 février 2020 (2 ^e trimestre 2020)	4,95	3,30	6,50	4,43
Du 1 ^{er} mars 2020 au 31 mai 2020 (3 ^e trimestre 2020)	3,80	2,00	5,12	2,91
Du 1 ^{er} juin 2020 au 31 août 2020 (4 ^e trimestre 2020)	4,19	2,56	5,59	3,49
Mai 2020	2,68	2,23	3,71	3,15
Juin 2020	3,37	2,56	4,78	3,49
Juillet 2020	4,19	2,86	5,59	3,91
Août 2020	4,18	3,56	5,55	4,70
Septembre 2020	3,72	3,17	4,84	4,26
Octobre 2020	3,30	2,56	4,31	3,40
Novembre 2020 (jusqu'au 16 novembre 2020)	3,00	2,55	3,91	3,38

C. Marché

Nos actions avec droit de vote subalterne sont inscrites à la cote du NASDAQ Global Select Market sous le symbole « EXFO » et à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole « EXF » depuis notre premier appel public à l'épargne le 29 juin 2000. Avant cette date, il n'existait aucun marché public pour la négociation de nos actions avec droit de vote subalterne. Le tableau ci-dessus établit, pour les périodes indiquées, les cours de clôture extrêmes par action avec droit de vote subalterne tels que déclarés sur le NASDAQ Global Select Market et la Bourse de Toronto.

Le 16 novembre 2020, le dernier cours déclaré pour nos actions avec droit de vote subalterne sur le NASDAQ Global Select Market s'élevait à 2,71 \$ US l'action et le dernier cours déclaré pour nos actions avec droit de vote subalterne à la Bourse de Toronto s'élevait à 3,53 \$ CA l'action.

Rubrique 10. Renseignements supplémentaires

A. Capital social

Sans objet.

B. Statuts constitutifs

Nos statuts de constitution amendés et règlements généraux sont intégrés par renvoi à notre déclaration d'inscription sur le formulaire F-1 daté du 9 juin 2000 (n° d'inscription 333-38956) et les amendements à nos statuts sont déposés comme annexe 1.4 à notre rapport annuel pour l'exercice 2009 sous le formulaire 20-F et l'annexe 1.5 à notre rapport annuel pour l'exercice 2010 sous le formulaire 20-F.

C. Contrats importants

À l'exception de ceux qui figurent dans le présent rapport annuel et dans nos états financiers consolidés et les notes y afférentes ailleurs dans le présent rapport annuel, nous n'avons aucun autre contrat important.

D. Contrôle en matière d'échange

Sous réserve du paragraphe qui suit, il n'existe aucune loi ou décret ou règlement du gouvernement au Canada qui limite l'exportation ou l'importation des capitaux ou qui a une incidence sur le versement de dividendes, d'intérêts ou autres paiements aux porteurs non résidents de nos actions avec droit de vote subalterne, autres que les exigences en matière de retenue d'impôt.

Les lois canadiennes ou nos statuts de constitution ou autres documents à charte n'imposent aucune limite à l'égard du droit d'un non résident de détenir des actions avec droit de vote subalterne ou de voter à leur égard, autre que ce qui est prévu par la *Loi sur Investissement Canada*, la *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain* (Canada) et la *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce*. La *Loi sur Investissement Canada* exige un avis et, dans certains cas, un examen préalable et une approbation par le gouvernement du Canada à l'égard d'un placement visant la mise en œuvre d'une nouvelle entreprise canadienne par un non canadien ou de l'acquisition par un « non canadien » du « contrôle » d'une « entreprise canadienne », tel que défini dans la *Loi sur Investissement Canada*. En général, la limite à l'égard de l'examen sera plus élevée en termes monétaires pour un membre de l'Organisation mondiale du commerce ou de l'Accord de libre-échange nord-américain.

E. Fiscalité

Fiscalité américaine

Les renseignements qui figurent ci-après sous la rubrique intitulée « Fiscalité américaine » constituent un résumé des principales incidences fiscales fédérales américaines reliées à la propriété et à la disposition d'actions avec droit de vote subalterne par un porteur américain, tel que ce terme est défini ci-après. Le présent exposé ne constitue pas une analyse ou une liste exhaustive de toutes les incidences fiscales possibles reliées à de telles opérations et ne traite pas de toutes les considérations fiscales pouvant être pertinentes pour un porteur en particulier compte tenu de sa situation personnelle ou pour les personnes qui sont assujetties à des règles fiscales spéciales. Ainsi, les renseignements qui figurent à la rubrique intitulée « Fiscalité américaine » ne visent que les porteurs américains qui détiennent des actions avec droit de vote subalterne à titre d'immobilisations (*capital assets*), au sens de l'article 1221 de l'*Internal Revenue Code of 1986*, en sa version modifiée (« le Code »), et qui ne détiennent à aucun moment, et ne sont pas considérés comme détenant, 10 % ou plus du pouvoir délibératif conjugué total rattaché à toutes les catégories de nos actions avec droit de vote ou 10 % ou plus de la valeur totale des actions de toutes les catégories d'actions de notre capital social.

De plus, la présente description des incidences fiscales américaines ne couvre pas le traitement fiscal réservé aux catégories spéciales de porteurs américains, notamment les institutions financières, les sociétés mutuelles de placement, les courtiers en valeurs qui choisissent d'évaluer au marché leurs titres, les entités exonérées d'impôt, les compagnies d'assurance, les associations, les personnes qui détiennent des actions avec droit de vote subalterne dans le cadre d'une opération de couverture, d'une transaction intégrée, d'une opération de conversion ou d'un « stellage », les expatriés américains, les personnes assujetties à l'impôt minimum de remplacement, les personnes qui ont acquis leurs actions avec droit de vote subalterne au moyen de la levée ou de l'annulation d'options d'achat d'actions à l'intention des employés ou autrement à titre de rémunération pour services rendus, les courtiers en valeurs mobilières ou en devises ou les porteurs dont la devise fonctionnelle n'est pas le dollar US. Le présent résumé ne traite pas des incidences fiscales sur la succession et la donation ni des incidences fiscales découlant de lois locales, étatiques ou étrangères.

Dans la présente rubrique, l'expression « porteur américain » s'entend d'un propriétaire véritable d'actions avec droit subalterne qui est aux fins fiscales fédérales américaines :

- a) un particulier qui est un citoyen ou un résident des États-Unis;
- b) une société créée ou organisée en vertu des lois des États-Unis ou d'un État de ce pays, et le district fédéral de Columbia;
- c) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain, peu importe sa provenance;
- d) une fiducie si (1) un tribunal aux États-Unis a compétence pour superviser son administration et une ou plusieurs personnes américaines, tel que décrit à l'article 7701 (a) (30) du Code, ont le pouvoir de contrôler toutes ses décisions importantes ou (2) celle-ci a effectué un choix valide pour être assimilée à une personne des États-Unis et celui-ci est en vigueur en vertu des règlements applicables du Trésor des États-Unis;
- e) toute autre personne dont le revenu ou les gains à l'échelle mondiale sont par ailleurs assujettis à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis, compte tenu de son revenu net.

Si une société de personnes ou une autre entité intermédiaire détient des actions avec droit de vote subalterne, le traitement d'un associé ou autre propriétaire aux fins fiscales fédérales américaines dépendra en règle générale de la situation de l'associé ou autre propriétaire, et des activités de la société de personnes ou autre entité intermédiaire. Si vous êtes un associé ou autre propriétaire d'une société de personnes ou d'une autre entité intermédiaire détenant des actions avec droit de vote subalterne, vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité.

Les porteurs d'actions avec droit de vote subalterne qui ne sont pas des porteurs américains (parfois appelés « porteurs non-américains » ci-après) devraient aussi consulter leurs propres conseillers en fiscalité, surtout quant à l'application éventuelle d'une convention fiscale.

Le présent exposé est fondé sur ce qui suit :

- le Code;
- les décisions judiciaires américaines;
- les prises de position de l'administration;
- les règlements existants et proposés du Trésor des États-Unis; et
- la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis en matière d'impôts sur le revenu.

L'une quelconque des sources précitées est susceptible d'être modifiée, peut-être de façon rétroactive, de sorte que les incidences fiscales fédérales américaines pourraient différer de celles qui sont exposées ci-après. Nous n'avons pas demandé, et ne demanderons pas, une décision de l'Internal Revenue Service des États-Unis à l'égard de l'une quelconque des incidences fiscales fédérales américaines décrites ci-après et, en conséquence, rien ne garantit que l'Internal Revenue Service des États-Unis ne sera pas en désaccord avec les conclusions que nous avons tirées et décrites aux présentes, ni qu'il ne les contestera pas.

L'exposé qui suit n'est donné qu'à titre d'information générale et il ne se veut pas un avis fiscal ou juridique pour tout détenteur d'actions avec droit de vote subalterne, ni ne devrait-il être interprété en ce sens; en outre, il n'est formulé aucun avis ni aucune déclaration quant aux incidences fiscales fédérales américaines pour l'un ou l'autre des porteurs. Les porteurs d'actions avec droit de vote subalterne sont invités à consulter leurs conseillers en fiscalité sur les incidences de l'acquisition, de la propriété et de la disposition d'actions avec droit de vote subalterne qui s'appliquent à eux, compte tenu des lois fiscales américaines fédérales, étatiques, locales ou étrangères applicables.

Dividendes

Sous réserve de l'exposé au sujet des sociétés de placement étrangères passives ci-après, le montant brut de toute distribution que nous versons à un porteur américain sera généralement assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain à titre de revenu de dividendes de source étrangère, dans la mesure où nous l'avons versé par prélèvement sur nos bénéfices et profits courants ou non répartis, calculés conformément aux principes fiscaux fédéraux américains. Ce revenu devra être inclus dans le calcul du revenu brut du porteur américain le jour où celui-ci le reçoit. Le montant de toute distribution de biens autre que des espèces correspondra à la juste valeur marchande de ce bien à la date de distribution. Dans le cas d'un porteur américain qui est une société imposable, ces dividendes seront imposables à titre de revenu ordinaire et ne pourront pas être inclus dans le calcul de la déduction pour dividendes reçus qui est généralement accordée aux sociétés actionnaires américaines à l'égard des dividendes reçus d'une société nationale. Dans le cas du porteur américain qui n'est pas une société, y compris un particulier, ces dividendes devraient être en règle générale admissibles à un taux d'imposition maximal de 23,8 %, à la condition, comme nous croyons que c'est actuellement le cas, que nous ne soyons pas une société de placement étrangère passive (*passive foreign investment company*). Dans la mesure où un montant reçu par un porteur américain excède la part de nos bénéfices et profits courants et non répartis qui peuvent lui être attribués, l'excédent sera d'abord porté en réduction du coût fiscal des actions avec droit de vote subalterne de ce porteur américain, augmentant ainsi le montant des gains ou diminuant le montant des pertes constatés à la disposition ultérieure des actions avec droit de vote subalterne. Puis, dans la mesure où cette distribution excède le coût fiscal de ces actions avec droit de vote subalterne de ce porteur américain, elle sera traitée comme un gain en capital. À l'heure actuelle, nous ne calculons pas, ni n'avons l'intention de calculer, nos bénéfices et profits aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain.

Le montant brut des distributions versées en dollars canadiens, ou autre devise ultérieure ou étrangère, seront inclus dans le calcul du revenu de ce porteur américain suivant un montant exprimé en dollars US, calculé selon le taux de change au comptant en vigueur le jour où les distributions sont versées, peu importe si le paiement est effectivement converti en dollars US. Si les dollars canadiens, ou toute devise ultérieure ou étrangère, sont convertis en dollars US à la date du versement, le porteur américain ne devrait pas être tenu de constater un gain ou une perte de change à l'égard de la réception de dollars canadiens à titre de distributions. Les distributions versées au porteur américain en dollars canadiens correspondront à leur valeur en dollars US à la date de leur paiement. Si, plutôt, les dollars canadiens sont convertis à une date ultérieure, tout gain ou toute perte de change qui résulte de la conversion des dollars canadiens sera traité comme un revenu ou une perte ordinaire de source américaine. Les porteurs américains sont priés de consulter leur conseiller en fiscalité au sujet des incidences fiscales américaines d'acquies, de détenir ou de disposer de dollars canadiens.

Un porteur américain peut avoir le droit de déduire les impôts canadiens qui sont retenus sur les dividendes qu'il a reçus ou de réclamer un crédit pour impôt étranger à leur égard, sous réserve des limites applicables prévues dans le Code. La restriction en matière d'impôts étrangers admissibles au crédit est calculée séparément, conformément aux catégories de revenus spécifiques. À cet effet, ces dividendes devraient constituer, de façon générale, des « revenus de catégorie hors exploitation » de source étrangère ou, dans le cas de certains détenteurs américains, des « revenus de catégorie générale ». Les règles régissant le crédit pour impôt étranger sont complexes. Les porteurs américains sont priés de consulter leur conseiller en fiscalité au sujet de la possibilité de se prévaloir du crédit pour impôt étranger compte tenu de leur situation particulière.

En général, un porteur non-américain d'actions avec droit de vote subalterne ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu américain ou à la retenue d'impôt à la source des États-Unis sur des dividendes reçus à l'égard d'actions avec droit de vote subalterne à moins que ce revenu ne soit réellement relié à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise par ce porteur non-américain aux États-Unis.

Vente ou échange

Le coût fiscal initial des actions avec droit de vote subalterne d'un porteur américain correspondra généralement à leur coût pour le porteur. En général, le coût fiscal rajusté des actions avec droit de vote subalterne d'un porteur américain sera généralement égal à leur coût, mais il peut différer pour diverses raisons, notamment une distribution ayant été faite à ce porteur et qui n'était pas constituée entièrement de bénéfices et de profits tel que décrit ci-dessus à la rubrique « Dividendes ». Sous réserve de l'exposé au sujet des sociétés de placement étrangères passives présenté ci-après, un gain réalisé ou une perte subie par un porteur américain à la vente ou autre forme de disposition d'actions avec droit de vote subalterne sera assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain à titre de gain en capital ou de perte en capital d'un montant égal à la différence (s'il y a lieu) entre le coût fiscal rajusté (établi en dollars US) des actions avec droit de vote subalterne du porteur américain et la valeur en dollars US du montant réalisé à la disposition de ces actions avec droit de vote subalterne. Les gains en capital des porteurs américains qui ne sont pas des sociétés, notamment les particuliers, découlant de la vente, de l'échange ou autre forme de disposition d'actions avec droit de vote subalterne détenues pendant plus d'un an sont assujétis à un taux d'imposition sur le revenu fédéral maximal de 23,8 %. La déductibilité des pertes en capital est soumise à des limites. S'il s'agit d'un porteur américain qui n'est pas une société, le taux d'imposition fédéral applicable aux gains en capital dépendra de ce qui suit :

- la période de détention des actions avec droit de vote subalterne par le porteur, un taux préférentiel étant applicable à l'égard des actions avec droit de vote subalterne détenues pendant plus d'un an; et
- le taux d'imposition marginal du porteur, applicable au revenu ordinaire.

En général, les gains réalisés sont traités à titre de gains de source américaine et les pertes subies par un porteur américain sont aussi traitées à titre de pertes de source américaine.

Si un porteur américain reçoit une devise étrangère lors de la vente d'actions avec droit de vote subalterne, il peut constater un revenu ou une perte ordinaire par suite des fluctuations de change entre la date de la vente des actions avec droit de vote subalterne et la date à laquelle le produit de la vente est converti en dollars US.

Un porteur non-américain d'actions avec droit de vote subalterne ne sera généralement pas assujéti à l'impôt sur le revenu fédéral américain ou à la retenue d'impôt à la source fédérale américaine à l'égard d'un gain réalisé lors de la vente ou de l'échange des actions avec droit de vote subalterne, à moins que :

- ce gain ne soit réellement lié à l'exploitation d'un commerce ou d'une entreprise par ce porteur non-américain aux États-Unis; ou
- dans le cas d'un gain réalisé par un particulier qui est un porteur non-américain, ce dernier ne soit présent aux États-Unis pendant au moins 183 jours pendant l'année d'imposition de la vente et à moins que certaines autres conditions ne soient respectées.

Société de placement étrangère passive

Nous estimons que, à l'heure actuelle, nos actions avec droit de vote subalterne ne devraient pas être traitées à titre d'actions d'une société de placement étrangère passive (*passive foreign investment company*) aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral des États-Unis, mais cette conclusion est une détermination de fait qui est effectuée annuellement et pourrait changer en fonction des activités futures de même que de la composition et de l'évaluation de nos biens. En particulier, notre encaisse et nos placements à court terme constituent une portion importante de notre actif brut. Selon les règles afférentes aux sociétés de placement étrangères passives, ces actifs constituent des actifs hors exploitation, et ce, peu importe la raison pour laquelle nous détenons ces actifs. Si la proportion de ces actifs hors exploitation devait augmenter relativement à la juste valeur marchande de nos autres actifs, nous pourrions être traités comme une société de placement étrangère passive. En général, nous serons, pour un porteur américain, une société de placement étrangère passive si, pour toute année d'imposition au cours de laquelle ce porteur détient nos actions avec droit de vote subalterne :

- au moins 75 % de notre revenu brut pour l'année d'imposition est un revenu passif; ou
- au moins 50 % de la valeur moyenne de nos biens est attribuable à des biens qui produisent un revenu passif ou sont détenus pour la production de celui-ci.

À cette fin, le revenu passif inclut notamment les revenus suivants :

- des dividendes;
- des intérêts;
- des loyers ou redevances, autres que certains loyers ou certaines redevances liés à l'exploitation active d'un commerce ou d'une entreprise;
- des rentes; et
- des gains provenant de biens qui produisent un revenu passif.

Si une société étrangère détient au moins 25 % de la valeur des actions d'une autre société, la société étrangère est traitée, aux fins des critères en matière de sociétés de placement étrangères passives, comme si elle détenait sa quote-part des éléments d'actif de l'autre société et comme si elle recevait directement sa quote-part du revenu de l'autre société.

Si nous sommes traités à titre de société de placement étrangère passive, un porteur américain qui n'a pas choisi de nous traiter comme un fonds exerçant un choix admissible, si disponible, ou d'effectuer un choix d'évaluation à la valeur du marché, tel que décrit ci-après, serait assujéti à des règles spéciales à l'égard de ce qui suit :

- tout gain réalisé lors de la vente ou autre forme de disposition des actions avec droit de vote subalterne; et
- toute « distribution excédentaire » (*excess distribution*) que nous faisons au porteur américain.

En général, l'expression « distributions excédentaires » s'entend des tranches des distributions versées aux porteurs américains à l'égard des actions avec droit de vote subalterne pendant une seule année d'imposition qui sont supérieures à 125 % des distributions annuelles moyennes reçues par le porteur américain à l'égard des actions avec droit de vote subalterne pendant les trois années d'imposition précédentes ou, s'il s'agit d'une période plus courte, la période de détention du porteur américain à l'égard des actions avec droit de vote subalterne.

En vertu des règles relatives aux sociétés de placement étrangères passives :

- le gain ou la distribution excédentaire serait réparti de façon proportionnelle pendant la période de détention du porteur américain à l'égard des actions avec droit de vote subalterne;
- le montant attribué à l'année d'imposition au cours de laquelle le gain ou la distribution excédentaire a été réalisé et aux années d'imposition antérieures à la première année au cours de laquelle nous avons été classée comme une société de placement étrangère passive serait imposable à titre de revenu ordinaire;

- le montant attribué à chaque autre année précédente serait assujetti à l'impôt à titre de revenu ordinaire selon le taux d'imposition le plus élevé en vigueur pour cette année d'imposition, et les frais d'intérêt qui s'appliquent généralement aux paiements insuffisants d'impôt seraient imposés à l'égard de l'impôt attribuable à chacune de ces années.

Un porteur américain propriétaire réel ou propriétaire réputé d'actions négociables (*marketable stock*) d'une société de placement étrangère passive peut éviter l'imposition des règles fiscales qui visent les sociétés de placement étrangères passives décrites ci-dessus en choisissant une évaluation à la valeur du marché. En général, aux termes de ce choix, le porteur américain doit inclure dans son revenu ordinaire ou, sous réserve de la phrase suivante, sa perte, pour chaque année d'imposition au cours de laquelle les actions sont détenues, un montant égal à la différence, à la date de clôture de l'année d'imposition, entre la juste valeur marchande de ses actions et sa valeur fiscale rajustée de ces actions. Toute perte évaluée à la valeur du marché est traitée comme une déduction ordinaire, mais uniquement dans la mesure du revenu ordinaire que le porteur américain a inclus aux termes du choix dans les années d'imposition antérieures. La valeur fiscale des actions du porteur américain qui effectue un choix serait rajustée afin de refléter les montants des gains ou des pertes. Les porteurs qui souhaitent effectuer le choix d'évaluation à la valeur du marché devraient consulter leurs conseillers en fiscalité au sujet de l'application et de l'incidence de ce choix.

Dans le cas d'un porteur américain qui ne fait pas un choix d'évaluation à la valeur du marché, les règles fiscales spéciales qui s'appliquent aux sociétés de placement étrangères passives décrites ci-dessus ne s'appliqueront pas à ce porteur américain si ce dernier choisit de nous traiter à titre de fonds exerçant un choix admissible et si nous lui fournissons certains renseignements requis. Dans le cas du porteur américain qui choisit de nous traiter à titre de fonds exerçant un choix admissible, nous devons satisfaire à certaines exigences en matière de déclaration. Nous n'avons pas déterminé si nous prendrons les mesures nécessaires pour pourvoir à ces exigences si nous sommes traités à titre de société de placement étrangère passive.

Un porteur américain qui choisit de nous traiter à titre de fonds exerçant un choix admissible sera présentement imposable à l'égard de sa quote-part de nos bénéfices ordinaires et de nos gains en capital nets, selon les taux applicables aux gains en capital et aux revenus ordinaires, respectivement, pour chacune de nos années d'imposition, peu importe si des distributions ont été reçues ou non. Le coût fiscal des actions avec droit de vote subalterne du porteur américain sera augmenté pour refléter le revenu imposé mais non distribué. Les distributions de revenu qui avaient auparavant été imposées résulteront en une réduction correspondante du coût fiscal des actions avec droit de vote subalterne et ne seront pas imposées à nouveau à titre de distribution au porteur américain. Les porteurs américains qui souhaitent nous traiter à titre de fonds exerçant un choix devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité à l'égard de l'avantage de ce choix.

Retenue d'impôt de réserve et déclaration de renseignements des États-Unis

En général, un porteur américain est assujetti à la déclaration de renseignements à l'égard de dividendes versés sur nos actions avec droit de vote subalterne ou du produit de la vente ou d'une autre forme de disposition de nos actions avec droit de vote subalterne qui sont payés aux porteurs américains aux États-Unis ou par l'entremise de certains intermédiaires financiers liés aux États-Unis, à moins que le porteur américain ne soit une société ou qu'il se trouve dans d'autres catégories de bénéficiaires exemptés. En général, un porteur américain qui n'est pas un bénéficiaire exempté est assujetti à la retenue d'impôt de réserve à l'égard du produit de la vente ou de la disposition d'actions avec droit de vote subalterne, ou des dividendes versés sur celles-ci, à moins que le porteur américain ne fournisse un numéro d'identification de contribuable en temps opportun et respecte les autres exigences applicables prévues par les règles en matière de retenues d'impôt de réserve. Un porteur américain qui omet de fournir le bon numéro d'identification de contribuable risque de devoir payer des pénalités imposées par l'Internal Revenue Service des États-Unis.

En général, les porteurs non-américains sont assujettis à une déclaration de renseignements et à une retenue d'impôt de réserve à l'égard du produit de la vente ou autre forme de disposition des actions avec droit de vote subalterne effectuée aux États-Unis, à moins que le porteur n'atteste de son statut d'étranger ou n'établisse autrement une exemption et que le courtier n'a pas réellement connaissance ou à des raisons de croire que le

porteur est un porteur américain. Le versement de dividendes ou le produit de la vente d'actions avec droit de vote subalterne aux États-Unis par un payeur aux États-Unis à un porteur américain non exempté ou un porteur non-américain sera assujéti à une retenue d'impôt de réserve si ce porteur ne fournit pas l'attestation appropriée. Dans le cas où ces versements sont effectués par un payeur aux États-Unis à une société de personnes étrangère autre qu'une société de personnes étrangère qui est admissible à titre de « société de personnes étrangère effectuant une retenue » (*withholding foreign partnership*), au sens de la réglementation du Trésor américain, les associés de cette société de personnes devront fournir l'attestation prévue ci-dessus afin d'établir une dispense de la retenue d'impôt de réserve et de la déclaration de renseignements.

La retenue d'impôt de réserve ne constitue pas un impôt supplémentaire. Tous montants retenus en vertu des règles applicables à la retenue d'impôt de réserve pourront être remboursés ou portés au crédit de l'impôt sur le revenu fédéral américain du porteur américain; toutefois, l'information requise doit être fournie au IRS.

Incidences fiscales canadiennes fédérales

Le texte qui suit est un résumé des principales incidences fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent généralement à une personne américaine qui détient des actions avec droit de vote subalterne, qui, pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et de la *Convention fiscale de 1980 entre le Canada et les États-Unis d'Amérique* (la « convention »), selon le cas, et qui, à tous moments pertinents :

- est un résident des États-Unis et non du Canada;
- détient les actions avec droit de vote subalterne à titre d'immobilisations;
- n'a pas d'« établissement permanent » ou de « base fixe » au Canada, au sens de la convention; et
- traite sans lien de dépendance avec nous. Des règles spéciales, qui ne font pas l'objet de l'exposé qui suit, peuvent s'appliquer aux « institutions financières », au sens de la Loi de l'impôt, et aux assureurs non-résidents qui exploitent une entreprise d'assurance au Canada et ailleurs.

Le présent exposé est fondé sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de la convention et sur les règlements promulgués en vertu de la Loi de l'impôt, sur toutes les propositions spécifiques visant à modifier la Loi de l'impôt ou le règlement promulgué en vertu de la Loi de l'impôt annoncées par le ministre des Finances du Canada, ou au nom de celui-ci, avant la date du présent rapport annuel ainsi que les pratiques administratives actuelles publiées de l'Agence du revenu du Canada. Il ne tient pas compte et ne prévoit pas les modifications apportées aux lois ou aux pratiques administratives ni aux lois portant sur l'impôt sur le revenu ou les questions de toute province ou de tout territoire du Canada ou toute juridiction autre que le Canada, qui peuvent différer des incidences fiscales fédérales canadiennes décrites dans le présent document.

En vertu de la Loi de l'impôt et de la convention, les dividendes versés ou portés au crédit, ou réputés versés ou portés au crédit, à l'égard des actions avec droit de vote subalterne à une personne américaine qui détient moins de 10 % des actions comportant droit de vote seront assujéti à l'impôt canadien retenu à la source, selon un taux de 15 % du montant brut de ces dividendes ou dividendes réputés. Si une personne américaine est une société et détient 10 % ou plus des actions comportant droit de vote, le taux est réduit de 15 % à 5 %. Sous réserve des limites spécifiques, une personne américaine peut avoir droit à un crédit à l'égard de l'impôt américain fédéral à payer pour le montant d'impôt retenu à la source par le Canada.

En vertu de la convention, les dividendes versés à des organismes religieux, scientifiques, caritatifs désignés et autres organismes semblables exonérés d'impôt, et les organismes désignés qui sont résidents des États-Unis et exonérés d'impôt dans ce pays et qui ont respecté des procédures administratives précises, sont exonérés de l'impôt canadien retenu à la source.

Un gain en capital réalisé par une personne américaine à la disposition réelle ou réputée des actions avec droit de vote subalterne ne sera pas assujéti à l'impôt en vertu de la Loi de l'impôt à moins que les actions avec droit de vote subalterne ne constituent un bien canadien imposable au sens de la Loi de l'impôt au moment de la disposition réelle ou réputée. En général, les actions avec droit de vote subalterne ne seront pas un « bien canadien imposable » pour une personne américaine si elles sont inscrites à la cote d'une bourse de valeurs visée par règlement, notamment la

Bourse de Toronto, à moins que, en tout temps au cours de la période de cinq ans qui précède immédiatement la disposition, la personne américaine, les personnes avec lesquelles la personne américaine n'a pas traité sans lien de dépendance ou la personne américaine de concert avec ces personnes, détenaient plus de 25 % d'une catégorie ou série de nos actions ou avaient un intérêt ou un droit de participation visant l'acquisition de telles actions.

Si les actions avec droit de vote subalterne constituent un bien canadien imposable pour une personne américaine, tout gain en capital réalisé à la disposition réelle ou réputée de ces actions avec droit de vote subalterne sera, en général, exonéré de l'impôt aux termes de la convention si la valeur des actions avec droit de vote subalterne au moment de la disposition réelle ou réputée n'est pas dérivée principalement d'un bien immobilier, au sens de la convention, situé au Canada. La question de savoir si l'impôt canadien est applicable ou non à la disposition réelle ou réputée des actions avec droit de vote subalterne doit être déterminée au moment de la disposition réelle ou réputée.

Les porteurs d'actions avec droit de vote subalterne sont priés de consulter leurs propres conseillers en fiscalité afin de déterminer les incidences fiscales particulières qui leur sont applicables, y compris l'application et l'incidence d'une loi fiscale étatique, locale ou étrangère ou toute autre loi fiscale relative à l'acquisition, à la propriété et à la disposition d'actions avec droit de vote subalterne.

F. Dividendes et agents payeurs

Sans objet.

G. Déclaration des experts

Sans objet.

H. Documents disponibles

Toute déclaration faite dans le présent rapport annuel qui concerne nos contrats ou autres documents n'est pas nécessairement exhaustive. Si le contrat ou le document est déposé à titre d'annexe à la déclaration d'inscription, le contrat ou le document est réputé modifier la description qui figure dans le présent rapport annuel. Vous devez examiner les annexes pour obtenir une description complète du contrat ou du document.

Vous pouvez examiner un exemplaire des documents que nous avons déposés auprès de la SEC, y compris les annexes qui sont déposées avec ceux-ci, aux installations de référence publique de la SEC au 100 F Street, N.E., Washington, D.C. 20549 et aux bureaux régionaux de la SEC situés à l'adresse suivante : 233 Broadway, New York, New York 10279 et au Northwestern Atrium Center à l'adresse suivante : 500 West Madison Street, Suite 1400, Chicago, Illinois 60661. Vous pouvez aussi obtenir des exemplaires de ces documents dans la section de référence publique de la SEC : 100 F Street, N.E., Washington, D.C. 20549, selon des tarifs prescrits. Vous pouvez appeler la SEC au 1-800-SEC-0330 pour obtenir de plus amples renseignements sur les salles de référence publique. La SEC conserve un site Web (<http://www.sec.gov>) qui contient des rapports, des circulaires de procurations et des déclarations d'information et autres renseignements sur les déposants qui déposent de façon électronique auprès de la SEC.

Vous pouvez lire et copier les rapports, les déclarations ou autres renseignements que nous déposons auprès de la SEC aux adresses qui figurent ci-dessus et vous pouvez aussi y avoir accès de façon électronique par l'entremise du site Web susmentionné. Ces dépôts auprès de la SEC sont aussi disponibles au public par l'entremise des services de recherche de documents commerciaux.

Nous devons déposer des rapports et d'autres renseignements auprès de la SEC en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934*. Les rapports et autres renseignements que nous déposons auprès de la SEC peuvent être examinés et copiés aux installations de référence publiques de la SEC susmentionnées. À titre d'émetteur privé étranger, nous sommes exonérés des règles en vertu de la *Exchange Act* qui prévoient la prestation d'une circulaire de sollicitation de procurations et qui régissent le contenu de celle-ci et nos administrateurs, dirigeants et principaux actionnaires sont exonérés des dispositions qui portent sur la déclaration et le recouvrement des profits réalisés après une brève période de détention (*short-swing profit recovery*), qui figurent à l'article 16 de la *Exchange Act*. En vertu de cette loi, à titre d'émetteur privé étranger, nous ne sommes pas obligés de publier des états financiers de façon aussi fréquente ou prompte que les entreprises des États-Unis.

I. Renseignement sur les filiales

Voir la rubrique 4-C du présent rapport annuel.

Rubrique 11. Information qualitative et quantitative sur les risques du marché

Risques du marché

Risque de change

Notre monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. Nous avons adopté le dollar US comme monnaie de présentation, puisqu'il s'agit de la monnaie de présentation la plus utilisée dans notre secteur. Nous sommes exposés au risque de change par les ventes à l'étranger de produits fabriqués au Canada, en Chine, en France et en Finlande, dont la majeure partie est libellée en dollars US et en euros. Ce risque de change est partiellement couvert par des contrats de change et par certains éléments du coût des ventes et certaines charges d'exploitation libellés en dollars US et en euros. De plus, nous sommes exposés au risque de change par nos activités de recherche et de développement en Inde (roupies indiennes). Ce risque de change est partiellement couvert par des contrats de change. Nous ne concluons pas de contrats de change à terme à des fins commerciales ou spéculatives. Nos contrats de change à terme, qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les tableaux suivants résument les contrats de change à terme au 31 août 2020, classifiés selon leur date d'exercice prévue d'au plus trois ans, ainsi que les montants nominaux des contrats (en milliers de dollars US) et les taux à terme contractuels moyens pondérés. Les montants nominaux de ces contrats sont utilisés pour calculer les paiements contractuels à effectuer en vertu des contrats.

Contrats de change à terme dollars US – dollars canadiens

	Exercices se terminant les 31 août		
	2021	2022	2023
Contrats de change à terme visant la vente de dollars US contre des dollars canadiens			
Montants contractuels.....	36 100 \$	18 800 \$	3 600 \$
Taux à terme contractuels moyens pondérés.....	1,3283	1,3492	1,3324

Contrats de change à terme dollars US – roupies indiennes

	Exercice se terminant le 31 août 2021
Contrats de change à terme visant la vente de dollars US contre des roupies indiennes	
Montant contractuel.....	1 500 \$
Taux à terme contractuel moyen pondéré	77,56

Juste valeur

Le tableau suivant résume les actifs et les passifs financiers dérivés et non dérivés importants qui sont exposés au risque de change au 31 août 2020 et dont l'exposition au risque de change est portée aux résultats :

	Valeur comptable/nominale (en milliers de dollars US)		Valeur comptable/nominale (en milliers d'euros)	
Actifs financiers				
Espèces	10 147	\$	8 152	€
Comptes débiteurs	33 681		8 807	
	<u>43 828</u>		<u>16 959</u>	
Passifs financiers				
Emprunt bancaire	22 000		-	
Comptes créditeurs et charges courues	8 683		1 693	
Contrats de change à terme (valeur nominale)	6 100		-	
	<u>36 783</u>		<u>1 693</u>	
Exposition nette	<u>7 045</u>	\$	<u>15 266</u>	€

En plus de ces actifs et passifs, nous avons des passifs financiers dérivés pour nos contrats de change à terme en circulation d'un montant (valeur nominale) de 58,5 millions \$ au 31 août 2020, dont l'exposition au risque de change est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar US était de 1,3041 \$ CA = 1,00 \$ US au 31 août 2020.

La valeur du dollar canadien par rapport à l'euro était de 1,5571 \$ CA = 1,00 € au 31 août 2020.

La présente analyse de sensibilité résume l'effet qu'aurait la variation de la valeur du dollar canadien (par rapport au dollar US et à l'euro) sur les actifs et les passifs financiers dérivés et non dérivés libellés en dollars US et en euros, ainsi que sur le bénéfice net, le bénéfice net dilué par action et le résultat global, selon les taux de change en vigueur au 31 août 2020 :

- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US augmenterait (diminuerait) la perte nette de 1,0 million \$, ou 0,02 \$ l'action, au 31 août 2020.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport à l'euro augmenterait (diminuerait) la perte nette de 1,5 million \$, ou 0,03 \$ l'action, au 31 août 2020.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US augmenterait (diminuerait) le résultat global de 3,8 millions \$ au 31 août 2020.

L'effet de la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro sur ces actifs financiers et ces passifs financiers dérivés et non dérivés est comptabilisé sous la rubrique gain ou perte de change des états des résultats consolidés, à l'exception de l'impact sur les contrats de change à terme en circulation et sur les actifs et passifs financiers des établissements étrangers, qui sont quant à eux comptabilisés au résultat global. La variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro a aussi un impact sur nos soldes d'impôts sur les bénéfices à recouvrer ou à payer ainsi que sur nos soldes d'actifs et de passifs d'impôt différé libellés en dollars US et en euros, ce qui pourrait entraîner un gain ou une perte de change additionnel(le) important(e). Toutefois, ces actifs et passifs ne sont pas considérés comme des instruments financiers et sont donc exclus de l'analyse de sensibilité ci-dessus. Les fluctuations de taux de change ont aussi un impact sur les autres rubriques des états des résultats consolidés, puisqu'une portion importante de notre coût des ventes et de nos charges d'exploitation est libellée en dollars canadiens, en euros, en livres sterling et en roupies indiennes, alors que notre monnaie de présentation est le dollar US. Cet impact n'est pas reflété dans l'analyse de sensibilité ci-dessus.

Risque de taux d'intérêt

Notre exposition au risque de taux d'intérêt est minime. Nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt par le biais de nos espèces, de nos placements temporaires, de notre emprunt bancaire, de notre dette à long terme et de nos autres passifs.

Nous analysons notre exposition au risque de taux d'intérêt sur une base régulière. Un changement de 1 % aurait un impact non significatif sur la perte nette et le résultat global.

Placements temporaires

Au 31 août 2020, nos placements temporaires au montant de 0,9 million \$ sont constitués principalement de dépôts à terme libellés en roupies indiennes, portant intérêt à des taux annuels de 3,0 % à 6,3 % et échéant entre décembre 2020 et février 2023.

En raison de leur courte échéance, nos placements temporaires ne sont pas sujets à un risque significatif de juste valeur lié au taux d'intérêt. En effet, les variations de juste valeur sont minimales, puisque le coût amorti se rapproche de la juste valeur. Toute variation de la juste valeur des placements temporaires de la société, lesquels sont entièrement désignés comme actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, est comptabilisée dans les états du résultat global consolidés.

Autres instruments financiers

Les autres passifs à court terme portent intérêt au taux EURIBOR, plus une prime. Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges courues sont des actifs et des passifs financiers qui ne portent pas intérêt.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient nous assujettir à un risque de crédit se composent d'espèces, de placements temporaires, de comptes débiteurs, des autres actifs et de contrats de change à terme (ceux qui ont une juste valeur positive). Au 31 août 2020, nos placements temporaires représentent des titres de créances émis par des sociétés de premier ordre. Ces titres de créances ne devraient pas nous soumettre à un risque de crédit important. Nos espèces et nos contrats de change à terme sont détenus ou émis par des institutions financières de premier ordre; par conséquent, nous estimons que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est très minime.

Nous appliquons l'approche simplifiée d'IFRS 9 afin d'évaluer les pertes sur crédit attendues. Cette approche utilise les pertes de valeur attendue sur la durée de vie des comptes débiteurs-clients et des actifs sur contrat. Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues, les comptes débiteurs-clients et les actifs sur contrat ont été regroupés en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit et du nombre de jours en souffrance. Les actifs sur contrat ont trait aux travaux en cours non facturés et ils ont essentiellement les mêmes caractéristiques de risque que les comptes débiteurs-clients pour le même type de contrat. Nous avons, par conséquent, conclu que le taux de pertes de crédit attendu pour les comptes débiteurs-clients représente une approximation raisonnable du taux de pertes sur crédit sur les actifs sur contrat. Les taux de perte sur crédit attendus sont établis en fonction du profil de paiement des ventes sur une période de 60 mois. Les taux de pertes sur crédit historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et futures sur les facteurs économiques qui influencent la capacité des clients de régler les comptes clients.

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, aucun client n'a représenté plus de 10 % de nos ventes.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes débiteurs-clients au 31 août 2020 (en milliers de dollars US) :

Courant	40 595 \$
En souffrance – 0 à 30 jours	7 622
En souffrance – 31 à 60 jours	1 677
En souffrance – plus de 60 jours	6 397
Total des comptes débiteurs – clients	<u>56 291 \$</u>

La provision pour créances irrécouvrables a varié comme suit au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 (en milliers de dollars US) :

Solde au début de l'exercice	1 535 \$
Ajout porté aux résultats	1 173
Radiations de comptes irrécouvrables et renversement	(953)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 755 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que nous éprouvions des difficultés à honorer nos obligations à leur échéance.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles liées à nos passifs financiers dérivés et non dérivés au 31 août 2020 (en milliers de dollars US) :

	<u>Un an au plus</u>	<u>Plus d'un an mais cinq ans au plus</u>
Emprunt bancaire	32 737 \$	– \$
Comptes créditeurs et charges courues	41 238	–
Contrats de change à terme		
Montant à payer (montant nominal)	37 600	22 400
Montant à recevoir	(38 364)	(23 128)
Dettes à long terme	2 076	2 144
Autres passifs	4 032	–
Total	<u>79 319</u>	<u>1 416 \$</u>

Au 31 août 2020, nous détenons 33,7 millions \$ en espèces et en placements temporaires, et 60,3 millions \$ en comptes débiteurs. En plus de ces actifs financiers, nous détenons des marges de crédit inutilisées de 44,5 millions \$ pour notre fonds de roulement et nos besoins généraux, incluant des acquisitions potentielles, ainsi que des marges de crédit inutilisées de 22,4 millions \$ pour couvrir notre exposition au risque de change relativement aux contrats de change à terme.

Rubrique 12. Description des titres autres que les titres de participation

Sans objet.

PARTIE II

Rubrique 13. Manquements, arriérés de dividende et défaillances

Sans objet.

Rubrique 14. Modifications importantes aux droits des porteurs de titres et emploi du produit

Sans objet.

Rubrique 15 Contrôles et procédures

(a) Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information que doit communiquer EXFO en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables est recueillie et communiquée en temps opportun à la haute direction, notamment à notre président-directeur général et à notre chef de la direction financière, de sorte que les décisions appropriées puissent être prises relativement à la publication de cette information.

En date du 31 août 2020, soit la date de clôture de l'exercice d'EXFO, l'équipe de direction avait réalisé, avec la participation du président-directeur général et du chef de la direction financière, une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'EXFO. À la lumière de cette évaluation, notre président-directeur général et notre chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 août 2020.

Notre équipe de direction, y compris le président-directeur général et le chef de la direction financière, est d'avis que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière, si bien conçus et efficaces soient-ils, ne peuvent que fournir une assurance raisonnable, et non une assurance absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints. De plus, la conception d'un système de contrôle tient compte des contraintes de personnel et de ressources, et les avantages de ces contrôles doivent être pris en considération par rapport à leur coût. En raison des limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle, il est impossible de fournir une assurance absolue que tous les problèmes de contrôle et les cas de fraude, le cas échéant, qui se sont produits au sein de la société ont été prévenus ou détectés. Les contrôles peuvent être contournés par les agissements individuels de certaines personnes, par la collusion de deux personnes ou plus ou par un contournement non autorisé du contrôle. La conception de systèmes de contrôle repose également sur certaines hypothèses concernant la probabilité de certains événements et rien ne garantit que le système parvienne à atteindre les objectifs établis dans n'importe quelle circonstance future éventuelle. Ainsi, en raison des limites inhérentes d'un système de contrôle rentable, des inexactitudes causées par l'erreur ou la fraude pourraient se produire et ne pas être détectées.

(b) Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à notre direction d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB).

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO comprend les politiques et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs d'EXFO; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont comptabilisées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont effectués qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration d'EXFO et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs d'EXFO qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison de ses limites inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne parvienne pas à prévenir ou à détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Notre équipe de direction a réalisé une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO selon les critères établis en vertu de l'*Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (« COSO »). À la lumière de cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO était efficace au 31 août 2020.

(c) Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

L'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 août 2020 a été auditée par un cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, PricewaterhouseCoopers s.r.l. / s.e.n.c.r.l., tel que stipulé dans son rapport d'attestation, lequel est inclus au présent rapport annuel.

(d) Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de la période couverte par ce rapport annuel sur formulaire 20-F, aucun changement de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ni n'est susceptible d'avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Rubrique 16. [Réservée]

Rubrique 16A. Expert financier du comité d'audit

Notre conseil d'administration a décidé que M. Claude Séguin, président de notre comité d'audit, est un expert financier du comité d'audit. M. Séguin est indépendant de la direction en vertu des normes ACVM tel que décrites à la rubrique 6C – Pratiques du conseil – du présent rapport annuel. Pour de plus amples renseignements relativement à la formation académique et l'expérience de M. Séguin, veuillez vous référer à la rubrique 6A. Les autres membres du comité d'audit, lesquels sont tous indépendants, sont les suivants : M. François Côté, Mme Angela Logothetis et M. Randy E. Tornes. Pour de plus amples renseignements relativement à leur formation académique et expérience respective, veuillez vous référer à la rubrique 6A.

Rubrique 16B. Code de déontologie

En 2003, nous avons adopté un code de déontologie qui s'applique à notre président-directeur général, à notre chef de la direction financière et à notre directeur de l'information financière et de la comptabilité. Un exemplaire de ce code de déontologie a été déposé comme annexe 11.1 de notre rapport annuel 2010. En mars 2005, le conseil d'administration a adopté et, en 2010, 2013, 2017 et 2018, mis à jour les politiques suivantes :

- Code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers;
- Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du conseil d'administration;
- Politique d'éthique et de déontologie;
- Énoncé de signalement de violations éthiques (dénonciation).

Le texte de ces politiques est joint à l'annexe 11.1 du rapport annuel de notre année financière 2010, à l'annexe 11.13 du rapport annuel de notre année financière 2017, à l'annexe 11.16 du rapport annuel de notre année financière 2018 et à l'annexe 11.4 du rapport annuel de notre année financière 2013. Ces politiques sont également disponibles sur notre site Web au www.EXFO.com. Par conséquent, nous croyons que nos pratiques de gouvernance répondent aux exigences réglementaires en vigueur. Une copie de notre code d'éthique sera remise gratuitement à toute personne qui nous en fait la demande par écrit ou par téléphone. Ces demandes doivent être formulées à l'attention du secrétaire corporatif aux coordonnées suivantes : 400, avenue Godin, Québec (Québec) G1M 2K2, Canada, (418) 683-0211.

Rubrique 16C. Frais et services de l'expert-comptable principal

Frais d'audit

Au cours des exercices financiers terminés les 31 août 2019 et 2020, notre expert-comptable principal, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., nous a facturé des honoraires totalisant 404 000 \$ CA et 550 000 \$ CA, respectivement, pour l'audit de nos états financiers annuels consolidés et pour des services liés aux dépôts prévus par la loi et les règlements.

Frais liés à l'audit

Au cours des exercices financiers terminés les 31 août 2019 et 2020, notre expert-comptable principal, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., nous a facturé des honoraires totalisant 99 000 \$ CA et 139 000 \$ CA, respectivement, pour des frais liés à l'audit, notamment l'examen trimestriel de nos états financiers consolidés intermédiaires.

Frais liés à la fiscalité

Au cours des exercices financiers terminés les 31 août 2019 et 2020, notre expert-comptable principal, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., nous a facturé des honoraires totalisant 177 000 \$ CA et 98 000 \$ CA, respectivement, pour des services reliés au respect des obligations fiscales, aux conseils en matière fiscale et à la planification fiscale.

Autres frais

Aucun autre frais n'a été facturé au cours des exercices 2019 et 2020.

Politiques et procédures de pré-approbation du comité d'audit

Notre Charte du comité d'audit prévoit la pré-approbation par le comité d'audit du plan d'audit annuel (pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la Charte du comité d'audit, veuillez vous reporter à la rubrique 6C). En cas de rajustements du plan d'audit rendus nécessaires au cours d'un exercice donné, ces rajustements doivent être approuvés par le président du comité d'audit, agissant seul, et communiqués à tous les membres du comité d'audit à sa prochaine réunion.

Dans le cas des services autres que d'audit (à l'exclusion des questions se rapportant à la fiscalité), la politique prévoit que les propositions sont soumises au président du comité d'audit et à notre chef de la direction financière en même temps, et il incombe au président du comité d'audit d'approuver cette proposition, sous réserve de modifications exigées par lui. Le président fait rapport à tous les membres du comité d'audit à sa prochaine réunion.

En ce qui a trait aux services fiscaux fournis par notre expert-comptable principal, selon notre politique, l'expert-comptable principal doit présenter au comité d'audit aux fins de pré-approbation au plus tard au début de chaque exercice un engagement sur les questions fiscales qui sont prévisibles pour l'exercice à venir, et il incombe au comité d'audit de pré-approuver cet engagement, sous réserve de toute modification qu'il peut apporter à une telle proposition. En cas de services fiscaux nécessaires qui n'ont pas été préalablement approuvés par le comité d'audit, la procédure énoncée dans le paragraphe précédent s'applique.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, la totalité des frais liés à la fiscalité ont été approuvés par le comité d'audit suivant cette politique.

Rubrique 16D. Dispenses des normes d'inscription pour les comités d'audit

Sans objet.

Rubrique 16E. Rachat de titres de participation par l'émetteur et des membres de son groupe

Rachats de titres de participation par l'émetteur

Du 1^{er} septembre 2017 au 12 novembre 2018, aucun rachat d'actions n'a été effectué.

Le 8 janvier 2019, nous avons annoncé que notre conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant au plus 1 200 000 actions avec droit de vote subalterne, au cours en vigueur sur le marché. La période de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2019 et s'est terminée le 13 janvier 2020.

Le 7 janvier 2020, nous avons annoncé que notre conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant au plus 600 000 actions avec droit de vote subalterne, au cours en vigueur sur le marché. La période de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2020 et se terminera le 13 janvier 2021.

Du 1er septembre 2019 au 16 novembre 2020, nous avons consacré environ 0,6 million \$ US (y compris les frais) au rachat de 191 383 actions avec droit de vote subalterne.

Période	(a) Nombre total d'actions (ou d'unités) achetées (#)	(b) Prix moyen payé par actions (ou unité)		(c) Nombre total d'actions (ou d'unités) achetées dans le cadre de plans ou de programmes annoncés publiquement (#)	(d) Nombre maximum d'actions (ou d'unités) pouvant encore être achetées dans le cadre de plans ou de programmes (#)
		NASDAQ (\$ US)	TSX (\$ CA)		
Du 1 ^{er} septembre 2019	-	-	-	-	1 113 608
Au 30 septembre 2019					
Du 1 ^{er} octobre 2019	23 706	-	5,27	23 706	1 089 902
Au 31 octobre 2019					
Du 1 ^{er} novembre 2019	30 822	-	5,62	30 822	1 059 080
Au 30 novembre 2019					
Du 1 ^{er} décembre 2019	-	-	-	-	1 059 080
Au 31 décembre 2019					
Du 1 ^{er} janvier 2020	-	-	-	-	1 059 080
Au 13 janvier 2020					
Du 14 janvier 2020	-	-	-	-	600 000
Au 31 janvier 2020					
Du 1 ^{er} février 2020	-	-	-	-	600 000
Au 29 février 2020					
Du 1 ^{er} mars 2020	-	-	-	-	600 000
Au 31 mars 2020					
Du 1 ^{er} avril 2020	-	-	-	-	600 000
Au 30 avril 2020					
Du 1 ^{er} mai 2020	-	-	-	-	600 000
Au 31 mai 2020					
Du 1 ^{er} juin 2020	-	-	-	-	600 000
Au 30 juin 2020					
Du 1 ^{er} juillet 2020	-	-	-	-	600 000
Au 31 juillet 2020					
Du 1 ^{er} août 2020	-	-	-	-	600 000
Au 31 août 2020					
Du 1 ^{er} septembre 2020	-	-	-	-	600 000
Au 30 septembre 2020					
Du 1 ^{er} octobre 2020	56 955	2,86	3,81	56 955	543 045
Au 31 octobre 2020					
Du 1 ^{er} novembre 2020	79 900	2,62	3,49	79 900	463 145
Au 16 novembre 2020					
Total	191 383			191 383	463 145

Rubrique 16F. Remplacement du comptable de la société inscrite

Sans objet.

Rubrique 16G. Gouvernance d'entreprise

Les pratiques de gouvernance d'entreprise de la Société ne sont pas très différentes des pratiques suivies par les sociétés intérieures des États-Unis inscrites sur le NASDAQ Global Select Market. Un exemplaire des politiques de la Société en matière de gouvernance d'entreprise est joint en tant qu'annexes 11.1 et 11.2 de notre rapport annuel 2010 sur formulaire 20-F; en tant qu'annexe 11.9 de notre rapport annuel 2011 sur formulaire 20-F; en tant qu'annexe 11.3, 11.4, 11.10, 11.11 et 11.12 de notre rapport annuel 2013 sur formulaire 20-F, en tant qu'annexe 11.6 de notre rapport annuel 2014 sur formulaire 20-F, en tant qu'annexes 11.5, 11.7 et 11.8 de notre rapport annuel 2016 sur formulaire 20-F, en tant qu'annexes 11.5, 11.7, 11.13, 11.14 et 11.5 de notre rapport annuel 2017 sur formulaire 20-F, en tant qu'annexes 11.5, 11.7, 11.16 et 11.17 de notre rapport annuel 2018 sur formulaire 20-F, en tant qu'annexes 11.5, 11.7 et 11.18 de notre rapport annuel 2019 sur formulaire 20-F et en tant qu'annexes 11.5 et 11.7 de notre rapport annuel 2020 sur formulaire 20-F.

Rubrique 16H. Information sur la sécurité des mines

Sans objet.

PARTIE III

Rubrique 17. États financiers

Sans objet.

Rubrique 18. États financiers

Sans objet.

Rubrique 19. Annexes

Numéro	Annexe
1.1	Statuts constitutifs modifiés d'EXFO (intégrés par renvoi à l'Annexe 3.1 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
1.2	Règlements administratifs modifiés d'EXFO (intégrés par renvoi à l'annexe 1.2 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 16 janvier 2003, n° d'inscription 000-30895).
1.3	Statuts constitutifs modifiés et mis à jour d'EXFO (intégrés par renvoi à l'Annexe 1.3 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2001, n° d'inscription 000-30895).
1.4	Certificat de modification, Loi canadienne sur les sociétés par actions (intégré par renvoi à l'Annexe 10.1 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 25 novembre 2009, n° d'inscription 000-30895).
1.5	Certificat de modification (Changement de nom), Loi canadienne sur les sociétés par actions (intégré par renvoi à l'Annexe 5.1 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 24 novembre 2010, n° d'inscription 000-30895).
2.1	Modèle de certificat d'actions avec droit de vote subalterne (intégré par renvoi à l'Annexe 4.1 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
2.2	Modèle de convention relative à des droits d'inscription conclue entre EXFO et Germain Lamonde datée du 6 juillet 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.13 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
3.1	Modèle de contrat de fiducie conclu entre EXFO, Germain Lamonde, GEXFO Investissements Technologiques inc., Fiducie Germain Lamonde et G. Lamonde Investissements Financiers inc. (intégré par renvoi à l'Annexe 4.2 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.1	Convention de fusion et plan de réorganisation, datée du 4 novembre 2000, conclue entre EXFO, EXFO Sub Inc., EXFO Burleigh Instruments, Inc., Robert G. Klimasewki, William G. May, Jr., David J. Farrell et William S. Gornall (intégrés par renvoi à l'Annexe 4.1 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2001, n° d'inscription 000-30895).
4.2	Modification n° 1 apportée à la convention de fusion et plan de réorganisation, datée du 20 décembre 2000 et conclue entre EXFO, EXFO Sub, Inc., EXFO Burleigh Instruments, Inc., Robert G. Klimasewski, William G. May, Jr., David J. Farrell et William S. Gornall (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.2 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2001, n° d'inscription 000-30895).
4.3	Entente de fusion datée du 20 août 2001, conclue entre EXFO, Buyer Sub, Avantas Networks Corporation et les actionnaires de Avantas Networks Corporation (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.3 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.4	Modification n° 1 datée du 1 ^{er} novembre 2002, apportée à l'entente de fusion datée du 20 août 2001 conclue entre EXFO, 3905268 Canada Inc., Avantas Networks Corporation et les actionnaires de Avantas Networks Corporation (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.4 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.5	Offre d'achat des actions de Nortech Fibronic Inc., datée du 6 février 2000 conclue entre EXFO, Claude Adrien Noël, 9086-9314 Québec inc., Michel Bédard, Christine Bergeron et Société en Commandite Capidem Québec Enr. et certificat de clôture, daté du 7 février 2000 et conclu entre les mêmes parties (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.2 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.6	Convention d'achat d'actions datée du 5 mars 2001 conclue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc., John Kennedy, Glenn Harvey et EFOS Corporation (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.1 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-3 déposé le 13 juillet 2001, n° d'inscription 333-65122).
4.7	Modification n° 1 datée du 15 mars 2001 apportée à la convention d'achat d'actions datée du 5 mars 2001 conclue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc., John Kennedy, Glenn Harvey et EFOS Corporation (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.2 de la déclaration d'inscription sur formulaire F-3 d'EXFO déposé le 13 juillet 2001, n° d'inscription 333-65122).
4.8	Convention d'achat d'actions datée du 2 novembre 2001 conclue entre JDS Uniphase Inc. et 3905268 Canada Inc. (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.8 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.9	Convention de cession et de vente de propriété intellectuelle conclue entre EFOS Inc., EXFO Ingénierie électro-optique inc., John Kennedy, Glenn Harvey et EFOS Corporation (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.3 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-3 déposé le 13 juillet 2001, n° d'inscription 333-65122).
4.10	Offre d'achat d'un immeuble, datée du 23 février 2000, convenue entre EXFO et Groupe Mirabau inc. et telle qu'acceptée par le Groupe Mirabau inc. le 24 février 2000 (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.3 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).

Numéro	Annexe
4.11	Convention de bail datée du 1 ^{er} décembre 1996 et conclue entre EXFO et GEXFO Investissements Technologiques inc., telle que cédée à 9080-9823 Québec inc. le 1 ^{er} septembre 1999 (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.4 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.12	Convention de bail datée du 1 ^{er} mars 1996 et conclue entre EXFO et GEXFO Investissements Technologiques inc., telle que cédée à 9080-9823 Québec inc. le 1 ^{er} septembre 1999 (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.5 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.13	Entente de renouvellement des baux existants entre 9080-9823 Québec inc. et EXFO, datée du 30 novembre 2001 (intégrée par renvoi à l'Annexe 4.13 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.14	Convention de prêt conclue entre EXFO et GEXFO Investissements Technologiques inc., datée du 11 mai 1993, telle que cédée à 9080-9823 Québec inc. le 1 ^{er} septembre 1999 (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.9 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.15	Résolution du conseil d'administration d'EXFO, datée du 1 ^{er} septembre 1999, autorisant EXFO à faire l'acquisition de GEXFO Distribution Internationale inc. auprès de GEXFO Investissements Technologiques inc., (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.10 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.16	Modèle de billet d'EXFO émis à GEXFO Investissements Technologiques inc. daté du 27 juin 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.12 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.17	Offre de prêt à terme, datée du 28 mars 2000, et conclue entre EXFO et Banque Nationale du Canada, telle qu'acceptée par EXFO le 3 avril 2000 (y compris le sommaire en anglais) (intégrée par renvoi à l'Annexe 10.11 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.18	Contrat d'emploi de Germain Lamonde daté du 29 mai 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.15 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.19	Contrat d'emploi de Bruce Bonini daté du 1 ^{er} septembre 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.24 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.20	Contrat d'emploi de Juan-Felipe González daté du 1 ^{er} septembre 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.25 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.21	Contrat d'emploi de David J. Farrell daté du 20 décembre 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.26 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2002, n° d'inscription 000-30895).
4.22	Régime de participation différée aux bénéficiaires daté du 1 ^{er} septembre 1998 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.6 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.23	Régime d'options d'achat d'actions, daté du 25 mai 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.7 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.24	Régime de souscription d'actions daté du 3 avril 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 10.8 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.25	Régime de rémunération des administrateurs (intégré par renvoi à l'Annexe 10.17 de la déclaration d'inscription d'EXFO sur formulaire F-1 déposé le 9 juin 2000, n° d'inscription 333-38956).
4.26	Régime d'attribution d'actions assujetties à des restrictions, daté du 20 décembre 2000 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.21 du rapport annuel d'EXFO sur formulaire 20-F daté du 18 janvier 2001, n° d'inscription 000-30895).
4.27	Convention d'achat d'actifs conclue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc., EXFO Gnubi Products Group Inc., gnubi communications, L.P., gnubi communications General Partner, LLC, gnubi communications Limited Partner, LLC, gnubi communications, Inc., fiducie ayant droit de vote créée par la convention de vote fiduciaire irrévocable conclue entre Carol Abraham Bolton, Paul Abraham et James Ray Stevens, James Ray Stevens et Daniel J. Ernst, datée du 5 septembre 2002 (intégrée par renvoi à l'annexe 4.30 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 16 janvier 2003, n° d'inscription 000-30895).
4.28	Contrat d'emploi du dirigeant d'EXFO Protocole inc. conclu avec Sami Yazdi et signé le 2 novembre 2001 (intégré par renvoi à l'annexe 4.31 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 16 janvier 2003, n° d'inscription 000-30895).
4.29	Deuxième convention modificatrice du contrat d'emploi de Bruce Bonini datée du 1 ^{er} septembre 2002 (intégré par renvoi à l'annexe 4.29 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).
4.30	Contrat de cessation d'emploi et quittance générale conclus avec Bruce Bonini, datés du 8 août 2003 (intégré par renvoi à l'annexe 4.30 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).

Numéro	Annexe
4.31	Contrat de cessation d'emploi et quittance générale conclus avec Sami Yazdi, datés du 1 ^{er} avril 2003 (intégré par renvoi à l'annexe 4.31 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).
4.32	Contrat d'emploi de dirigeant de James Stevens, daté du 4 octobre 2002 (intégré par renvoi à l'annexe 4.32 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).
4.33	Modalités de cessation d'emploi pour John Holloran Jr., datées du 28 mai 2003 (intégré par renvoi à l'annexe 4.33 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).
4.34	Contrat d'emploi de Pierre Plamondon, daté du 1 ^{er} septembre 2002 (intégré par renvoi à l'annexe 4.34 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 15 janvier 2004, n° d'inscription 000-30895).
4.35	Régime incitatif à long terme, daté du 25 mai 2000, modifié en octobre 2004 et en vigueur le 12 janvier 2005 (intégré par renvoi à l'annexe 4.35 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 29 novembre 2005, n° d'inscription 000-30895).
4.36	Régime de droits différés à la valeur d'actions, en vigueur le 12 janvier 2005 (intégré par renvoi à l'annexe 4.36 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 29 novembre 2005, n° d'inscription 000-30895).
4.37	Convention d'achat d'actifs conclue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc., Consultronics Limited, Andre Re kai, Consultronics Europe Limited, Consultronics Development Kft. et Consultronics Inc., datée du 5 janvier 2006 (intégré par renvoi à l'annexe 4.37 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 29 novembre 2006, n° d'inscription 000-30895).
4.38	Programme de rachat d'actions par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 6 novembre 2007 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 6 novembre 2007, n° d'inscription 000-30895).
4.39	Convention d'achat d'actifs conclue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc., Navtel Communications Inc. et Vengrowth Investment Fund, BDC Capital Inc. et autres, datée du 26 mars 2008 (intégré par renvoi à l'annexe 4.38 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 26 novembre 2008, n° d'inscription 000-30895).
4.40	Convention et plan de fusion conclus entre Gexfo Distribution Internationale Inc., EXFO Service Assurance Inc. et Brix Networks, Inc. et Charles River Ventures, LLC datés du 2 avril 2008 (intégré par renvoi à la déclaration de changement important d'EXFO sur Formulaire 6-K datée du 2 mai 2008, n° d'inscription 000-30895).
4.41	Offre publique de rachat, lettre de transmission et avis de livraison garantie datés du 10 novembre 2008 (intégré par renvoi comme Annexes (a) (1) (i), (a) (1) (ii) et (a) (1) (iii) à l'annexe TO d'EXFO datée du 10 novembre 2008, n° d'inscription 000-30895).
4.42	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 6 novembre 2008 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 6 novembre 2008, n° d'inscription 000-30895).
4.43	Résultats finaux de l'offre publique de rachat datée du 18 décembre 2009 (intégré par renvoi dans la déclaration de changement important d'EXFO sur formulaire 6-K datée du 19 décembre 2008, n° d'inscription 000-30895).
4.44	Convention de cession d'actions intervenue entre GEXFO Distribution Internationale Inc. et AWS Holding AB (PicoSolve AB) et convention de cession de brevet intervenue entre EXFO Ingénierie électro-optique inc. et Starta Eget Boxen 11629 AB datées du 5 février 2009 (intégrées par renvoi à l'Annexe 4.44 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2009, n° d'inscription 000-30895).
4.45	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 10 novembre 2009 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 6 novembre 2009, n° d'inscription 0000-30895).
4.46	Convention d'achat d'action entre EXFO Finland Oy et les actionnaires majoritaires de NetHawk Oyj's datée du 12 mars, 2010 (intégré par renvoi dans la déclaration de changement important d'EXFO sur formulaire 6-K datée du 19 mars no d'inscription 000-30895).
4.47	Convention d'achat d'action entre EXFO inc. et Photonic Acquisition Inc. datée du 1 ^{er} octobre, 2010 (intégré par renvoi dans la déclaration de changement important d'EXFO sur formulaire 6-K datée du 8 octobre, 2010 no d'inscription 000-30895).
4.48	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 5 novembre 2010 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 5 novembre 2010, n° d'inscription 0000-30895).
4.49	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 7 novembre 2011 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 7 novembre 2011, n° d'inscription 0000-30895).

Numéro	Annexe
4.50	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 7 novembre 2012 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 7 novembre 2012, n° d'inscription 0000-30895).
4.51	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 8 janvier 2014 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 9 janvier 2014, n° d'inscription 0000-30895).
4.52	Résultats finaux de l'offre publique de rachat datée du 20 février 2015 (intégré par renvoi dans la déclaration de changement important d'EXFO sur formulaire 6-K datée du 24 février 2015, n° d'inscription 000-30895).
4.53	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 25 mars 2015 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 25 mars 2015, n° d'inscription 0000-30895).
4.54	Nomination de M. Philippe Morin en tant que Chef de l'exploitation datée du 26 août 2015 (intégré par renvoi dans la déclaration de changement important d'EXFO sur formulaire 6-K datée du 28 août 2015, n° d'inscription 000-30895).
4.55	Régime incitatif à long terme, daté du 25 mai 2000, modifié en octobre 2004 et en vigueur le 12 janvier 2005 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.55 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 28 novembre 2016, n° d'inscription 0000-30895).
4.56	Renouvellement du programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 1 ^{er} avril 2016 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 30 mars 2016, n° d'inscription 0000-30895).
4.57	Régime incitatif à long terme, daté du 25 mai 2000, modifié en octobre 2004 et le 12 janvier 2005 et en vigueur le 10 janvier 2018 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.57 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2017, n° d'inscription 0000-30895).
4.58	Régime de droits différés à la valeur d'actions, daté du 12 janvier 2005, modifié en janvier 2018 et en vigueur le 10 janvier 2018 (intégré par renvoi à l'annexe 4.58 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2017, n° d'inscription 000-30895).
4.59	Régime incitatif à long terme, daté du 25 mai 2000, modifié en octobre 2004, le 12 janvier 2005, le 10 janvier 2018 et en vigueur le 9 janvier 2019 (intégré par renvoi à l'Annexe 4.59 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 27 novembre 2018, n° d'inscription 0000-30895).
4.60	Programme de rachat d'actions d'EXFO par voie d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités datée du 14 janvier 2019 (intégré par renvoi dans le rapport sur formulaire 6-K d'EXFO daté du 9 janvier 2019, n° d'inscription 0000-30895).
8.1	Filiales d'EXFO (pour la liste des filiales, se reporter à la rubrique 4C du présent rapport annuel).
11.1	Code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers (intégré par renvoi à l'Annexe 11.1 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2010, n° d'inscription 0000-30895).
11.2	Normes de gouvernance d'entreprise destinées à notre conseil d'administration (intégré par renvoi à l'Annexe 11.2 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2010, n° d'inscription 0000-30895).
11.3	Politique d'éthique et de déontologie (intégré par renvoi à l'Annexe 11.3 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2013, n° d'inscription 0000-30895).
11.4	Énoncé de signalement des violations éthiques (Dénonciation) (intégré par renvoi à l'Annexe 11.4 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2013, n° d'inscription 0000-30895).
11.5	Charte du comité d'audit (intégré par renvoi à l'Annexe 11.5 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2020, n° d'inscription 0000-30895).
11.6	Charte du comité des ressources humaines (intégré par renvoi à l'Annexe 11.6 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2014, n° d'inscription 0000-30895).
11.7	Pratiques en matière de gouvernance (intégré par renvoi à l'Annexe 11.7 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2020, n° d'inscription 0000-30895).
11.8	Politique de vote majoritaire (intégré par renvoi à l'Annexe 11.8 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 28 novembre 2016, n° d'inscription 0000-30895).
11.9	Charte du comité des membres indépendants (intégré par renvoi à l'Annexe 11.9 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 23 novembre 2011, n° d'inscription 0000-30895).
11.10	Code de conduite de l'agent (intégré par renvoi à l'Annexe 11.10 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2013, n° d'inscription 0000-30895).

Numéro	Annexe
11.11	Politique relative aux minerais de zones de conflit (intégré par renvoi à l'Annexe 11.11 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2013, n° d'inscription 0000-30895).
11.12	Politique relative à l'actionnariat des administrateurs (intégré par renvoi à l'Annexe 11.12 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 25 novembre 2013, n° d'inscription 0000-30895).
11.13	Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du conseil d'administration datées du 28 février 2010 et modifiées le 29 juin 2017 (intégré par renvoi à l'annexe 11.13 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2017, n° d'inscription 0000-30895).
11.14	Politique relative à l'actionnariat des administrateurs datée du 25 septembre 2013 et modifiée le 29 juin 2017 (intégré par renvoi à l'annexe 11.14 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2017, n° d'inscription 0000-30895).
11.15	Charte du comité des ressources humaines datée du 28 février 2010 et amendée le 9 octobre 2012, le 8 octobre 2014 et le 12 octobre 2017 (intégré par renvoi à l'Annexe 11.15 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 24 novembre 2017, n° d'inscription 0000-30895).
11.16	Politique d'éthique et de déontologie datée du 25 novembre 2013 et amendée le 10 juillet 2018 (intégré par renvoi à l'Annexe 11.16 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 27 novembre 2018, n° d'inscription 0000-30895).
11.17	Code de conduite de l'agent daté du 25 novembre 2013 et amendé le 10 juillet 2018 (intégré par renvoi à l'Annexe 11.17 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 27 novembre 2018, n° d'inscription 0000-30895).
11.18	Politique relative aux minerais de zones de conflit datée du 9 janvier 2013 et amendée le 12 décembre 2018 (intégré par renvoi à l'Annexe 11.18 du rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO daté du 26 novembre 2019, n° d'inscription 0000-30895).
12.1	Attestation du Président-directeur général en vertu de l'article 302 du <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .
12.2	Attestation du Président-directeur général en vertu de l'article 906 du <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .
13.1	Attestation du Chef de la direction financière en vertu de l'article 302 du <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .
13.2	Attestation du Chef de la direction financière en vertu de l'article 906 du <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i> .

SIGNATURES

Par les présentes, la société inscrite atteste qu'elle répond à toutes les exigences aux fins du dépôt du formulaire 20-F et qu'elle a dûment autorisé le soussigné à signer le présent rapport annuel en son nom.

EXFO INC.

Par : /s/ Philippe Morin
Nom : Philippe Morin
Qualité : Président-directeur général

Date : Le 25 novembre 2020

ANNEXE 11.5

EXFO Inc. (l'« Entreprise »)

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT (la « Charte »)

I. BUT

L'objectif principal du Comité d'audit est d'aider le Conseil d'administration à remplir ses obligations de supervision en ce qui concerne (a) les états financiers et autres renseignements financiers fournis par l'Entreprise à ses actionnaires, au public et autres, (b) la conformité de l'Entreprise aux exigences légales et réglementaires, (c) les qualifications, l'indépendance et le rendement des auditeurs externes et (d) le rendement des fonctions d'audit interne de l'Entreprise s'il en existe.

Bien que le Comité ait les pouvoirs et les responsabilités établies dans la présente Charte, le rôle premier du Comité d'audit est de superviser. Il supervise la vérification des processus comptables et de communication de l'information financière de l'Entreprise fait par les auditeurs externes. Les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps complet de l'Entreprise et peuvent ou non être des comptables ou des auditeurs de profession, ou des experts dans les domaines de la comptabilité ou de l'audit mais, en aucun cas, n'agissent à ces titres. Par conséquent, il n'est pas du devoir du Comité d'audit d'effectuer des audits ou de déterminer que les états financiers et les divulgations de l'Entreprise sont complets et exacts et sont conformes avec les principes de comptabilité généralement reconnus et les règles et règlements applicables. Ceux-ci sont la responsabilité de la direction et des auditeurs externes.

II. COMPOSITION

Le Comité d'audit doit consister en trois administrateurs ou plus, et chacun d'entre eux doit satisfaire aux exigences d'indépendance, de compétence financière et d'expérience requises par l'Article 10A de l'Acte sur les transactions de valeurs mobilières (*Securities Exchange Act*), NASDAQ et toutes autres exigences réglementaires applicables.

Les membres du Comité d'audit doivent être nommés par le Conseil d'administration selon la recommandation du Comité des ressources humaines, dans le meilleur intérêt de l'Entreprise et de ses actionnaires.

Le Comité d'audit peut former des sous-comités et leur déléguer de l'autorité lorsque approprié.

III. RENCONTRES

Le Comité d'audit doit se rencontrer au moins quatre fois par année de façon trimestrielle, ou plus fréquemment si les circonstances le nécessitent. Dans le cadre de son mandat de promouvoir la communication ouverte, le Comité d'audit doit rencontrer séparément et en séance privée les auditeurs externes et le Conseiller juridique au moins une fois par trimestre pour discuter de toute question que le Comité d'audit de chacun de ces groupes considère comme devant être discutée à huis clos.

Les membres du Comité d'audit doivent sélectionner un président qui présidera chacune des rencontres du Comité d'audit et, en consultation avec les autres membres du Comité d'audit, doivent établir la fréquence et la durée de chaque rencontre ainsi que l'ordre du jour des éléments dont il sera question à chaque rencontre à venir.

Le président s'assurera que l'ordre du jour pour chaque rencontre à venir du Comité d'audit est communiqué à chaque membre du Comité d'audit, ainsi qu'aux autres administrateurs avant la rencontre.

IV. AUTORITÉ ET RESPONSABILITÉS

En reconnaissance du fait que les auditeurs externes sont ultimement redevable au Comité d'audit, ce dernier aura l'autorité et la responsabilité absolue de nommer, d'évaluer et, lorsque approprié, de remplacer les auditeurs externes (ou de nommer les auditeurs externes pour approbation par les actionnaires), et approuvera la rémunération, tous les frais et les conditions de service d'audit et tous les services non reliés à l'audit avec les auditeurs externes. Le Comité d'audit doit consulter la direction, mais ne délèguera pas ces responsabilités.

Afin de remplir ses obligations, le Comité d'audit doit:

En ce qui a trait aux auditeurs externes:

1. Sera directement responsable de recommander la nomination, la rémunération, la rétention et la supervision du travail des auditeurs externes (y compris la résolution de conflits entre la direction et les auditeurs externes concernant les rapports financiers) à des fins de préparation de son rapport d'audit ou tout travail relié.
2. Aura l'autorité absolue d'examiner et approuver au préalable : (a) tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes et (b) tous les services non reliés à l'audit fournis par les auditeurs externes tel que permis par l'Article 10A de l'Acte sur les transactions de valeurs mobilières (*Securities Exchange Act*) et toutes autres exigences réglementaires applicables. Le Comité d'audit doit également examiner et approuver au préalable les divulgations requises par les exigences réglementaires applicables.
3. Validera de façon annuelle le rendement des auditeurs externes, y compris l'associé d'audit principal.
4. Le Comité d'audit doit examiner les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant le résultat net annuel et intermédiaire de l'Entreprise avant que celui-ci ne les publie.
5. S'assurera que les auditeurs externes se rapportent et soumettent annuellement une déclaration écrite qui concorde avec la Norme numéro 1 de la *Independence Standards Board* (Commission normative indépendante) directement au Comité d'audit.
6. Discutera activement avec les auditeurs externes de toutes relations ou de tous services déclarés qui pourraient affecter l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes; et s'assurera de l'indépendance des auditeurs externes.
7. Prendre, ou recommander que le Conseil d'administration prenne, les actions appropriées afin de surveiller l'indépendance des auditeurs externes.
8. Confirmera que l'associé d'audit principal et l'associé responsable de la revue de l'audit n'ont pas effectué de services d'audit pour l'Entreprise pour chacune des cinq années financières précédentes, en tenant compte des années avant l'adoption de l'Acte S/O.
9. Validera tous les rapports devant être soumis par les auditeurs externes au Comité d'audit en vertu de l'Article 10A de l'Acte sur les transactions de valeurs mobilières (*Securities and Exchange Act*) et toutes autres exigences réglementaires applicables.
10. Validera, selon la recommandation des auditeurs externes et de la direction, l'ampleur et les plans du travail à faire par les auditeurs externes.

En ce qui a trait aux états financiers annuels :

11. Validera et discutera avec la direction et les auditeurs externes des états financiers de l'Entreprise audités annuellement, y compris les divulgations faites dans le document « Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation » et dans l'audit des états financiers annuels fait par les auditeurs externes avant la soumission aux actionnaires, à tout organisme gouvernemental, à tout marché boursier ou au public.
12. Discutera avec les auditeurs externes des questions nécessitant une discussion selon la Déclaration sur les normes d'audits numéro 61, telle qu'amendée, en lien avec le processus d'audit.
13. Recommandera au Conseil d'administration, si approprié, que les états financiers annuels audités de l'Entreprise soient inclus dans le rapport financier annuel de l'Entreprise sur le formulaire 20-F ou 40-F, déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* et toutes autres exigences réglementaires applicables.

En ce qui a trait aux états financiers trimestriels :

14. Validera et discutera avec la direction des états financiers trimestriels de l'Entreprise, y compris les divulgations faites dans le document « Analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation » dans l'audit des états financiers annuels réalisés par les auditeurs externes avant la soumission aux actionnaires, à tout organisme gouvernemental, à tout marché boursier ou au public.

En ce qui a trait aux revues annuelles :

15. Obtiendra et validera annuellement un rapport de la direction sur les principes de comptabilité utilisés dans la préparation des états financiers de l'Entreprise, y compris les politiques pour lesquelles la direction doit faire preuve de discrétion ou porter des jugements sur l'implantation de ces derniers. Si requis, discutera avec la direction et les auditeurs indépendants de toute question reliée aux principes de comptabilité utilisés par l'Entreprise.

En ce qui a trait aux revues périodiques :

16. Validera périodiquement et de façon séparée avec la direction et les auditeurs externes (a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs indépendants concernant la préparation des états financiers, (b) toute difficulté rencontrée pendant l'audit, y compris toute restriction sur la portée du travail ou l'accès aux renseignements requis et (c) la réponse de la direction pour chaque cas.
17. Discutera périodiquement avec les auditeurs externes, sans la présence de la direction, (a) de leur jugement à propos de la qualité et de la pertinence des principes comptables et des pratiques de divulgation financière de l'Entreprise tels qu'appliqués dans ses rapports financiers et (b) du niveau d'exhaustivité et d'exactitude des états financiers de l'Entreprise.
18. Considèrera et approuvera, si approprié, les changements importants aux principes comptables et aux pratiques de divulgation financière de l'Entreprise tel que suggérés par les auditeurs externes ou la direction. Validera avec les auditeurs externes et la direction, à des intervalles appropriés, l'étendue à laquelle tout changement dans les principes comptables et les pratiques de divulgation financière, tel qu'approuvé par le comité d'audit, a été implémenté.
19. Validera et discutera avec la direction, les auditeurs externes et les conseillers juridiques de l'Entreprise (internes et externes), si approprié, de toute question légale, réglementaire ou de conformité qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de l'Entreprise, y compris les changements applicables dans les normes ou les règlements comptables.

En ce qui a trait aux discussions avec la direction :

20. Validera et discutera avec la direction des communiqués de presse sur le bénéfice de l'Entreprise, y compris l'utilisation d'information non-conforme aux PCGR « pro forma » ou « ajustée », ainsi que les renseignements financiers et les prévisions de bénéfice fournis aux analystes et aux agences de cotation. De telles discussions peuvent être effectuées de façon générale (c'est-à-dire des discussions sur les types de renseignements à divulguer et les types de présentations à faire).
21. Validera et discutera avec la direction de tout élément hors bilan important, tel que des transactions, des arrangements, des obligations (y compris les obligations liées) et d'autres relations de l'Entreprise avec des entités non consolidées ou d'autres personnes, qui pourraient avoir un effet important présent ou futur sur la condition financière, les changements dans la condition financière, les résultats d'exploitation, la liquidité, les fonds propres, les réserves de capital ou les composants importants de revenus ou de dépenses.
22. Validera et discutera avec la direction de l'exposition aux risques importants de l'Entreprise et les étapes que la direction a franchies pour surveiller, contrôler et gérer de telles expositions.

En ce qui a trait aux contrôles internes et aux contrôles et aux procédures de divulgation :

23. En consultation avec les auditeurs externes, validera l'efficacité des contrôles internes et des contrôles et des procédures de divulgation de l'Entreprise conçus pour assurer la conformité aux lois et aux règlements, et discutera des responsabilités, ainsi que des besoins de ressources financières et humaines nécessaires pour assurer les contrôles internes et les contrôles des procédures de divulgation.
24. Établira des procédures pour (a) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par l'Entreprise concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes ou des questions d'audit et (b) la soumission confidentielle et anonyme par les employés de l'Entreprise d'inquiétudes concernant les questions de comptabilité ou d'audit douteuses.
25. Validera, lorsque requis par les règlements (i) le rapport de contrôle interne préparé par la direction, y compris l'évaluation de la direction de l'efficacité des contrôles internes pour les rapports financiers de l'Entreprise et (ii) l'attestation des auditeurs externes, et leur rapport, sur l'évaluation effectuée par la direction.

Autre :

26. Validera et approuvera toutes les transactions des parties liées.
27. Validera et approuvera (a) tout changement ou annulation du « Code d'éthique pour notre dirigeant principal et nos principaux dirigeants financiers » et (b) toute divulgation liée à ces changements ou ces annulations.
28. Établira une politique concernant l'embauche par l'Entreprise d'employés ou d'ex-employés d'auditeurs externes qui ont été engagés pour le compte de l'Entreprise; comme condition minimale, cette politique devra établir que les postes de président-directeur général, de chef de la direction financière, de chef comptable, de contrôleur ou tout autre poste qui constitue un rôle semblable ne peut pas être occupé par une personne employée par les auditeurs externes et qui a participé à l'audit de l'Entreprise au cours des douze mois précédents.
29. Validera et réévaluera la pertinence de la présente Charte de façon annuelle et recommandera au Conseil d'administration tout changement jugé approprié par le comité d'audit.

30. Fera des rapports réguliers au Conseil d'administration. Validera avec le Conseil d'administration en entier toute question qui pourrait être survenue concernant la qualité ou l'intégrité des états financiers de l'Entreprise, la conformité de cette dernière aux exigences légales ou réglementaires, le rendement et l'indépendance des auditeurs externes de l'Entreprise.
31. Effectuera toute autre activité qui concorde avec la présente Charte, les règlements de l'Entreprise et la loi en vigueur, tel que jugé nécessaire ou approprié par le Comité d'audit ou le Conseil d'administration.

V. Ressources

Le Comité d'audit aura l'autorité de retenir les services de consultants juridiques, comptables ou autres pour conseiller le Comité d'audit. Le Comité d'audit peut demander à tout dirigeant ou employé de l'Entreprise, ainsi qu'aux conseillers externes de l'Entreprise et aux auditeurs externes d'assister à une rencontre du Comité d'audit ou de rencontrer tout membre, ou consultant, du Comité d'audit.

Le Comité d'audit devra déterminer l'étendue des fonds nécessaires pour rémunérer les auditeurs externes afin de produire ou d'émettre le rapport d'audit annuel, et tout consultant comptable ou juridique indépendant dont on a retenu les services pour conseiller le Comité d'audit.

ANNEXE 11.7
PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Normes des ACVM en matière de gouvernance	Pratiques en matière de gouvernance d'EXFO
<p>1. Conseil d'administration</p> <p>a) Donner la liste des administrateurs qui sont indépendants.</p> <p>b) Donner la liste des administrateurs qui ne sont pas indépendants et indiquer le fondement de cette conclusion.</p> <p>c) Indiquer si la majorité des administrateurs sont indépendants ou non. Si la majorité des administrateurs ne sont pas indépendants, décrire ce que le conseil d'administration fait pour favoriser l'indépendance de leur jugement dans l'exécution de leur mandat.</p> <p>d) Dans le cas où un administrateur est administrateur d'un autre émetteur qui est émetteur assujéti ou l'équivalent dans un territoire du Canada ou dans un territoire étranger, indiquer l'administrateur et l'émetteur concerné.</p>	<p>Les administrateurs suivants sont indépendants :</p> <p>M. François Côté Mme Angela Logothetis M. Claude Séguin M. Randy E. Tornes</p> <p>M. Germain Lamonde – administrateur non indépendant – est président exécutif du Conseil de la Société et l'actionnaire majoritaire de la Société, puisqu'il a la capacité d'exercer la majorité des droits de vote nécessaires pour élire le Conseil.</p> <p>M. Philippe Morin – non indépendant – est le président-directeur général de la Société depuis le 1^{er} avril 2017.</p> <p>La majorité des administrateurs sont indépendants : Du 1^{er} septembre 2019 au 1^{er} novembre 2020, 4 sur 6.</p> <p>M. Claude Séguin est président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ.</p>

- e) Indiquer si les administrateurs indépendants tiennent ou non des réunions périodiques hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction. Dans l'affirmative, indiquer le nombre de réunions tenues au cours du dernier exercice de l'émetteur. Dans la négative, décrire ce que fait le conseil d'administration pour favoriser la libre discussion entre les administrateurs indépendants.
- Les administrateurs indépendants tiennent annuellement le nombre de réunions nécessaires et tout administrateur peut demander la tenue d'une telle réunion en tout temps. Du 1^{er} septembre 2019 jusqu'au 1^{er} novembre 2020, six (6) réunions des administrateurs indépendants ont été tenues hors de la présence de la direction.
- En juin 2011, une Charte du comité des administrateurs indépendants a été adoptée.
- f) Indiquer si le président du conseil est un administrateur indépendant ou non. Si le conseil d'administration a un président ou un administrateur principal qui est un administrateur indépendant, donner le nom du président indépendant ou de l'administrateur principal indépendant et exposer son rôle et ses responsabilités. Si le conseil n'a ni président indépendant, ni administrateur principal indépendant, indiquer ce que le conseil fait pour assurer un leadership aux administrateurs indépendants.
- Le président du Conseil (étant l'actionnaire majoritaire) n'est pas un administrateur indépendant. Depuis 2002, la Société nomme un administrateur indépendant pour agir en qualité d'« administrateur principal ». M. François Côté assume ce rôle depuis janvier 2016.
- L'administrateur principal est un administrateur externe et non relié nommé par le Conseil d'administration afin de veiller à ce que le Conseil puisse s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et efficience indépendamment de la direction. La nomination d'un administrateur principal s'inscrit dans le cadre de l'engagement permanent de la Société à appliquer des règles de bonne gouvernance. L'administrateur principal s'acquittera notamment des fonctions suivantes :
- assurer un leadership indépendant au Conseil d'administration;
 - déterminer les sujets à l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration;
 - faciliter le fonctionnement du Conseil d'administration indépendamment de la direction de la Société;
 - maintenir et améliorer la qualité des pratiques de gouvernance d'entreprise de la Société;
 - en l'absence du président du Conseil d'administration, agir à titre de président des réunions du Conseil d'administration;
 - recommander, au besoin, la tenue de réunions extraordinaires du Conseil d'administration;
 - faire fonction d'ombudsman du Conseil d'administration, afin d'assurer que les questions ou commentaires des administrateurs individuels soient entendus et pris en compte;
 - assurer la gestion et procéder à une enquête à l'égard de tout rapport reçu au moyen du site Web de la Société conformément à l'énoncé de signalement de violations éthiques et à la politique d'éthique et de déontologie de la Société; et
 - travailler de concert avec le Conseil d'administration afin de faciliter le processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des objectifs annuels précis du Conseil d'administration sur une base annuelle.

- g) Fournir un relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du conseil depuis la date d'ouverture du dernier exercice de l'émetteur.

Le tableau ci-après indique les présences des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 :

Administrateur	Présences aux réunions du Conseil d'administration	Présences aux réunions du comité d'audit	Présences aux réunions du comité des ressources humaines	Présences aux réunions des membres indépendants du Conseil d'administration	Taux de présence aux réunions du Conseil et de ses différents comités
Lamonde, Germain	5 de 5	s/o	s/o	s/o	100 %
Côté, François	4 de 5	4 de 4	4 de 4	5 de 5	94 %
Logothetis, Angela	5 de 5	4 de 4	4 de 4	5 de 5	100 %
Morin, Philippe	5 de 5	s/o	s/o	s/o	100 %
Séguin, Claude	5 de 5	4 de 4	4 de 4	5 de 5	100 %
Tornes, Randy E.	5 de 5	4 de 4	4 de 4	5 de 5	100 %
Taux de présence :	97 %	100 %	100 %	100 %	99 %

2. Mandat du conseil d'administration -

Donner le texte du mandat écrit du conseil d'administration. En l'absence de mandat écrit, indiquer de quelle façon le conseil définit son rôle et ses responsabilités.

- a) S'assurer que le chef de la direction et les autres membres de la haute direction sont intègres et créent une culture d'intégrité dans l'ensemble de l'organisation.

Le Conseil d'administration s'engage à maintenir les plus hautes normes d'intégrité dans l'ensemble de l'entreprise. Par conséquent, le Conseil d'administration a adopté une politique d'éthique et de déontologie et un énoncé de signalement de violations éthiques que tous les employés peuvent consulter sur le site Web de la Société (www.EXFO.com) et qui initialement sont distribués à tous les nouveaux employés de la Société.

- b) Adopter un processus de planification stratégique.

Le Conseil d'administration donne des conseils relativement à l'élaboration d'un processus de planification stratégique et il approuve le processus et le plan que la direction développe annuellement. De plus, le Conseil d'administration examine soigneusement le plan stratégique et règle les questions de planification stratégique qui surviennent au cours de l'année.

- c) Définir les principaux risques et mettre en œuvre des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques.

Le Conseil d'administration travaille de concert avec la direction pour repérer les principaux risques de la Société et il les gère en évaluant les pratiques de gestion sur une base continue.

- d) Planifier la relève en plus de nommer, former et superviser les membres de la haute direction. Le comité des ressources humaines est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un processus de planification de la relève, et de ses mises à jour, au besoin. Le comité des ressources humaines est chargé de surveiller et d'examiner le rendement du président exécutif du Conseil et du président-directeur général et de tous les autres hauts dirigeants.
- e) Politiques de communication. Le chef de la direction financière de la Société est responsable des communications entre la direction et les actionnaires actuels et potentiels de la Société ainsi que les analystes financiers. Le Conseil d'administration a adopté et mis en place des lignes directrices sur la divulgation d'information, de façon à ce que les communications avec les actionnaires et le public soient gérées de manière uniforme. Le comité d'audit (anciennement le comité de vérification) passe en revue les communiqués de presse indiquant les résultats trimestriels de la Société, avant leur publication. De plus, tous les communiqués de presse importants de la Société sont revus par le président exécutif du Conseil, le président-directeur général, le chef de la direction financière, le directeur des relations avec les investisseurs, le directeur de l'information financière et comptable et par le chef des affaires juridiques. Les lignes directrices en matière de communication de l'information ont été établies conformément aux obligations d'information pertinentes des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables.
- f) Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. Le comité d'audit est chargé de vérifier les systèmes de contrôle interne de la Société à l'égard des finances, de la comptabilité, de la conformité et de l'éthique. Ses membres rencontrent les auditeurs externes tous les trimestres. Par conséquent, la Société répond aux exigences de la loi intitulée « Sarbanes-Oxley Act » dans les délais prescrits.
- g) La vision de l'émetteur en matière de gouvernance, notamment l'élaboration d'un ensemble de principes et de lignes directrices sur la gouvernance qui s'appliquent à l'émetteur en particulier. Le Conseil d'administration est directement responsable de la surveillance de ses pratiques en matière de gouvernance, de son fonctionnement ainsi que des pouvoirs, des mandats et du rendement des comités. Auparavant, le comité des ressources humaines assumait ces responsabilités. Par conséquent, le Conseil d'administration a adopté les politiques suivantes afin de remplir ces obligations, lesdites politiques étant mises à jour de façon régulière au besoin :

Politique	Adoptée	Modifications
Charte du comité d'audit *	Mars 2005	Novembre 2011 (version française uniquement) Octobre 2014
Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du Conseil d'administration *	Mars 2005	Février 2010 Juin 2017
Code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers *	Mars 2005	Février 2010

Politique	Adoptée	Modifications
Lignes directrices sur la divulgation d'information	Mars 2005	Mai 2005 Août 2008 Mars 2017
Politique d'éthique et de déontologie *	Mars 2005	Juin 2013 Juillet 2018
Charte du comité des ressources humaines *	Mars 2005	Septembre 2006 Octobre 2012 Janvier 2013 Octobre 2014 Octobre 2017
Politique de transaction sur les titres	Mars 2005	Février 2010
Énoncé de signalement de violations éthiques (Politique de dénonciation) *	Mars 2005	Juin 2013
Politique concernant l'embauche d'employés et d'anciens employés d'auditeurs indépendants *	Octobre 2006	Février 2010 Novembre 2011
Pratique exemplaire à l'égard du mode de fixation de la rémunération au rendement sous forme d'actions	Avril 2007	Février 2010
Lignes directrices concernant le dépôt et la divulgation des contrats importants	Octobre 2008	Février 2010
Charte du comité des membres indépendants *	Juin 2011	
Politique de vote majoritaire *	Octobre 2011	Mars 2016
Politique relative aux minerais de zones de conflit *	Janvier 2013	Décembre 2018
Code de conduite de l'agent *	Septembre 2013	Juillet 2018
Politique relative à l'actionnariat des administrateurs *	Septembre 2013	Juin 2017

* Disponible sur le site Web de la Société (www.EXFO.com).

Le Conseil d'administration a aussi adopté, en octobre 2011, une politique de vote majoritaire pour l'élection des administrateurs et l'a modifiée en mars 2016 pour qu'elle soit conforme aux nouvelles règles de la Bourse de Toronto. En octobre 2012, afin de prévoir expressément la responsabilité du comité des ressources humaines à procéder annuellement à une analyse des risques associés aux politiques et procédures liés à la rémunération des hauts dirigeants de la Société, le Conseil d'administration a modifié la Charte du comité des ressources humaines. Le Conseil d'administration a modifié, en janvier 2013, la Charte du comité des ressources humaines afin d'inclure au mandat du comité des ressources humaines la responsabilité de recevoir et d'évaluer les propositions de candidatures au poste d'administrateur provenant d'actionnaires. De plus, en janvier 2013, le Conseil d'administration a adopté une politique relative aux minerais de zones de conflit. Dans le cadre de la formalisation de notre programme de conformité contre la corruption, le Conseil d'administration a modifié la politique d'éthique et de déontologie et l'énoncé de signalement de violations éthiques en juin 2013 et a aussi adopté, en septembre 2013, le code de conduite de l'agent. En septembre 2013, le Conseil d'administration a intégré une bonne pratique de gouvernance en adoptant une politique relative à l'actionnariat des administrateurs.

Le Conseil d'administration a modifié la Charte du comité des ressources humaines, en octobre 2014, afin de l'adapter aux nouvelles règles sur les comités de rémunération du NASDAQ et également d'effectuer une mise à jour du processus de mise en candidature des administrateurs et la Charte du comité d'audit pour harmoniser sa terminologie avec celle du Règlement 52-110.

Le Conseil d'administration a modifié en mars 2017 les Principes directeurs de divulgation pour ajouter le président exécutif du Conseil en tant que membre du Comité de divulgation. Le Conseil d'administration a modifié, en juin 2017, la politique relative à l'actionnariat des administrateurs et les lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du Conseil d'administration afin d'introduire l'obligation pour les administrateurs de choisir de recevoir au moins soixante-quinze pour cent (75 %) de leurs honoraires annuels sous forme de DDVA jusqu'à ce que leurs honoraires annuels cumulatifs égalent ou excèdent trois (3) fois le total de ce qui suit : i) les honoraires annuels versés aux administrateurs; ii) les honoraires annuels versés aux membres du comité d'audit; et iii) les honoraires annuels versés aux membres du Comité des ressources humaines. Le Conseil d'administration a modifié, en octobre 2017, la Charte du comité des ressources humaines afin d'ajouter l'examen de la rémunération de président exécutif du Conseil. En juillet 2018, le Conseil d'administration a modifié la politique d'éthique et de déontologie et le code de conduite de l'agent pour supprimer l'exception visant les paiements de facilitation.

- h) Les attentes à l'endroit des administrateurs et leurs responsabilités, notamment leurs obligations et responsabilité de base en ce qui concerne la présence aux réunions du conseil et l'examen préalable des documents étudiés lors des réunions.

Le Conseil d'administration est également responsable de la création et du fonctionnement de tous ses comités, de la rémunération de leurs membres, ainsi que de leur respect des exigences applicables. Dans le cadre des réunions régulières du Conseil d'administration, les administrateurs reçoivent les rapports des comités, les examinent et discutent de leur contenu. Les administrateurs reçoivent également au préalable la documentation nécessaire pour la prochaine réunion. Il est convenu que les administrateurs doivent prendre connaissance de cette documentation.

3. Descriptions de poste

- a) Indiquer si le conseil d'administration a établi ou non une description de poste écrite pour les postes de président du conseil et de président de chaque comité du conseil. S'il ne l'a pas fait, indiquer brièvement comment il définit le rôle et les responsabilités correspondant à chacun de ces postes.

Le Conseil d'administration n'a aucun mandat particulier. Toutefois, il a la responsabilité légale de gérer les activités et les affaires internes de la Société. Toutes les responsabilités qui ne sont pas déléguées aux membres de la haute direction ou à un des comités du Conseil d'administration reviennent au Conseil d'administration. Par conséquent, les présidents du Conseil d'administration, du comité d'audit et du comité des ressources humaines s'acquitteront des fonctions suivantes :

- assurer un leadership au Conseil d'administration ou au comité;

b) Indiquer si le conseil d'administration et le chef de la direction ont établi ou non une description de poste écrite pour le poste de chef de la direction. S'ils ne l'ont pas fait, indiquer brièvement comment le conseil définit le rôle et les responsabilités du chef de la direction.

- veiller à ce que le Conseil d'administration ou le comité puisse s'acquitter de ses fonctions avec efficacité et efficience;
- faciliter le fonctionnement du Conseil d'administration ou du comité; et
- promouvoir des pratiques exemplaires et des normes élevées en matière de gouvernance.

Aucune description de poste écrite n'a été établie pour le poste de président exécutif du Conseil ni pour celui du président-directeur général. Le président exécutif du Conseil et le président-directeur général, ainsi que les autres membres de la direction sous leur supervision sont responsables de l'atteinte des objectifs stratégiques et budgétaires de la Société, qui sont déterminés chaque année par le Conseil d'administration.

4. Orientation et formation continue

a) Indiquer brièvement les mesures prises par le conseil d'administration pour orienter les nouveaux administrateurs en ce qui concerne :

- (i) le rôle du conseil, de ses comités et des administrateurs; et
- (ii) la nature et le fonctionnement de l'entreprise de l'émetteur.

La Charte du comité des ressources humaines prévoit que le comité des ressources humaines doit maintenir un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs.

Des exposés et des rapports concernant les activités et les affaires internes de la Société sont fournis aux nouveaux administrateurs. De plus, les nouveaux membres du Conseil d'administration rencontrent les membres de la haute direction de la Société afin de passer en revue les activités et les affaires internes de la Société.

b) Indiquer brièvement les mesures prises par le Cd'administration, le cas échéant, pour assurer la formation continue des administrateurs. Si le conseil n'assure pas de formation continue, indiquer comment il veille à ce que les administrateurs aient les aptitudes et les connaissances adéquates pour s'acquitter de leurs obligations en tant qu'administrateurs.

La Charte du comité des ressources humaines prévoit que le comité des ressources humaines doit maintenir des programmes de formation continue pour les administrateurs. En mars 2013, les administrateurs indépendants de la Société ont participé à une présentation sur la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, donnée par PricewaterhouseCoopers s.r.l. En mars 2014, les administrateurs indépendants de la Société ont assisté à une présentation sur les devoirs fiduciaires des administrateurs de sociétés présentée par Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l. En mars 2015, les administrateurs de la Société ont participé à une présentation sur l'obligation fiduciaire des administrateurs dans un environnement contrôlé et sur la gouvernance d'entreprise par Norton Rose Fulbright S.E.N.C.R.L., s.r.l. En octobre 2015, les administrateurs de la

Société ont assisté à une présentation sur les produits d'assurance de services de la Société, donnée par son vice-président, Division transport et assurance de services. En 2016, les administrateurs de la Société ont participé à une formation en ligne sur les activités et l'orientation de la Société. En 2017, les administrateurs de la Société ont suivi une formation sur les solutions et les produits de la Société et ont également assisté à une présentation sur les risques de fraude donnée par PricewaterhouseCoopers s.r.l., S.E.N.C.R.L. En 2018, les administrateurs de la Société ont participé à des formations au sujet des produits et solutions de la Société et ont assisté à une présentation sur la valorisation boursière organisée par Canaccord Genuity et Cowen. En 2019, les administrateurs de la Société ont participé à des formations sur les produits et les solutions de la Société ainsi que sur les IFRS.

5. Éthique commerciale

a) Indiquer si le conseil d'administration a adopté ou non un code écrit à l'intention des administrateurs, des dirigeants et des salariés. Dans l'affirmative :

(i) indiquer comment une personne peut en obtenir le texte;

(ii) décrire de quelle façon le conseil veille au respect du code; s'il n'y veille pas, expliquer s'il s'assure du respect du code et de quelle façon; et

(iii) faire un renvoi à toutes les déclarations de changement important déposées au cours du dernier exercice se rapportant à la conduite d'un administrateur ou d'un membre de la haute direction qui constitue un manquement au code.

La Société s'engage à maintenir les plus hautes normes de conduite et d'éthique. En conséquence, le Conseil d'administration a établi et révisé (i) les Lignes directrices pour la gouvernance d'entreprise du Conseil d'administration, (ii) un code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers, (iii) une politique d'éthique et de déontologie, et (iv) un énoncé de signalement de violations éthiques qui sont affichés sur le site Web de la Société (www.EXFO.com).

Le Conseil d'administration déterminera, ou confiera aux personnes appropriées, le soin de déterminer les actions appropriées à prendre en cas de violation du code d'éthique pour notre principal dirigeant et nos principaux dirigeants financiers. Toute personne qui ne respecte pas ce code d'éthique s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. De plus, tout membre du personnel doit signer un formulaire attestant qu'il s'engage à respecter le code d'éthique.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée au cours de notre exercice terminé le 31 août 2020 relativement à une conduite constituant un manquement à notre code d'éthique.

b) Indiquer les mesures prises par le conseil d'administration pour garantir l'exercice d'un jugement indépendant par les administrateurs lors de l'examen des opérations et des contrats dans lesquels un administrateur ou un membre de la haute direction a un intérêt important.

Les activités qui pourraient donner lieu à des conflits d'intérêts sont interdites. Les membres du Conseil d'administration doivent communiquer avec l'administrateur en chef ou le conseiller juridique interne à l'égard de toutes questions reliées à un éventuel conflit d'intérêts. Dans l'éventualité d'un conflit d'intérêts, le membre du Conseil d'administration concerné ne participera pas à la réunion et à la discussion portant sur ce conflit d'intérêts éventuel et n'aura pas le droit de voter sur cette question. Les hauts dirigeants devraient également communiquer avec le conseiller juridique interne à l'égard de toutes questions reliées à un éventuel conflit d'intérêts.

c) Indiquer les autres mesures prises par le conseil d'administration pour encourager et promouvoir une culture d'éthique commerciale.

La Société a mis en œuvre un « énoncé de signalement de violations éthiques » aux termes duquel chaque membre du Conseil d'administration, tout haut dirigeant et tout employé de la Société ainsi que toute autre personne sont invités et encouragés à signaler toute conduite qui puisse sembler contraire à l'éthique à notre administrateur en chef, en toute confidentialité. S'il le juge nécessaire, l'administrateur en chef a le pouvoir de retenir les services de toute aide professionnelle requise pour mener une enquête interne. La Société fournit également à ses employés une formation dans le cadre de son programme de conformité contre la corruption.

6. Sélection des candidats au conseil d'administration

a) Indiquer la procédure suivie pour trouver de nouveaux candidats au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a adopté et mis en place une Charte du comité des ressources humaines qui intègre la Charte du comité de rémunération et la Charte du comité des candidatures et de la gouvernance. Le comité des ressources humaines est responsable de la nomination, de l'évaluation et de la rémunération des administrateurs et dirigeants.

Plus précisément le comité des ressources humaines, qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, est responsable de recruter et de recommander la nomination ou l'élection des nouveaux candidats au Conseil d'administration. Lorsque le comité des ressources humaines évalue un candidat potentiel, il examine les qualités et compétences que le Conseil devrait avoir dans son ensemble. En se basant sur les compétences et aptitudes des membres actuels au Conseil, le comité des ressources humaines identifie les compétences spécifiques, les expériences personnelles et les qualités que le candidat doit posséder à la lumière des occasions et des risques auxquels la Société est confrontée. Les candidatures sont analysées afin de s'assurer que les candidats possèdent les qualités requises notamment l'intégrité, l'appréciation et l'expérience commerciales, les compétences professionnelles ou en affaires, l'indépendance par rapport à la direction, l'expérience au niveau international, les compétences financières, d'excellentes

aptitudes en communication et la capacité de travailler efficacement avec le Conseil d'administration et la Société. Le comité des ressources humaines doit prendre en considération les engagements existants du candidat potentiel afin de s'assurer qu'il sera en mesure de remplir ses obligations en tant que membre du Conseil d'administration.

Le comité des ressources humaines tient une liste à jour des candidatures potentielles au poste d'administrateur et peut retenir les services de conseillers externes pour l'aider à repérer des candidats intéressants. Le comité des ressources humaines prend également en considération les recommandations qui proviennent des autres administrateurs et dirigeants, des actionnaires, et des membres de la haute direction.

b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité des candidatures composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour encourager une procédure de sélection objective.

Le comité des ressources humaines compte actuellement quatre (4) membres qui sont tous des administrateurs indépendants. Le président du comité des ressources humaines est M. François Côté.

La Charte du comité des ressources humaines prévoit :

- recommander un processus d'évaluation du rendement du Conseil d'administration dans son ensemble, du président du Conseil d'administration et des présidents des comités et de l'apport de chaque administrateur, et veiller à sa mise en œuvre;
- faire des recommandations sur les compétences, habilités et qualités personnelles exigées au sein du Conseil d'administration afin de créer de la valeur ajoutée, en tenant compte des possibilités et des risques auxquels la Société est exposée et, par la suite, trouver ces personnes et les recommander au Conseil d'administration.

c) Si le conseil d'administration a un comité des candidatures, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.

7. Rémunération

a) Indiquer la procédure en vertu de laquelle le conseil d'administration fixe la rémunération des administrateurs et des dirigeants.

Le comité des ressources humaines passe régulièrement en revue les politiques de rémunération en fonction des conditions du marché, des pratiques de l'industrie et du niveau de responsabilités. Seuls les administrateurs indépendants sont rémunérés pour agir en qualité d'administrateurs de la Société.

b) Indiquer si le conseil d'administration a ou non un comité de rémunération composé uniquement d'administrateurs indépendants. Dans la négative, indiquer les mesures prises par le conseil pour assurer une procédure objective de fixation de la rémunération.

Le comité des ressources humaines compte actuellement quatre (4) membres qui sont tous des administrateurs indépendants. Le président du comité des ressources humaines est M. François Côté.

c) Si le conseil d'administration a un comité de rémunération, exposer ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement.

La Charte du comité des ressources humaines prévoit que le comité devra :

- revoir et approuver annuellement la rémunération annuelle de tous les hauts dirigeants, ce qui comprend, notamment l'évaluation des risques liés à leur rémunération;
- revoir et approuver, au nom du Conseil d'administration ou en collaboration avec le Conseil, le cas échéant, en fonction de l'attribution autorisée par le Conseil d'administration, à qui des options d'achat d'actions de la Société, des UAR, des UAS ou des DDVA doivent être offerts, selon le cas, et si tel est le cas, les modalités rattachées à ces options, UAR, UAS ou DDVA conformément aux modalités du RILT ou du régime de DDVA de la Société, étant entendu qu'aucune option, UAR ou UAS ni aucun DDVA ne peut être accordé à des membres de ce comité sans l'approbation du Conseil d'administration;
- recommander au Conseil d'administration de temps à autre la rémunération que la Société doit verser aux administrateurs;
- faire des recommandations au Conseil d'administration à l'égard des régimes de rémunération incitative et des régimes fondé sur des titres de capitaux propres de la Société.

8. Autres comités du conseil – Si le conseil d'administration a d'autres comités permanents, outre le comité d'audit, le comité des candidatures et le comité de rémunération, donner la liste des comités et leur fonction.

Il n'existe aucun autre comité permanent du Conseil d'administration.

9. Évaluation – Indiquer si le conseil d'administration, les comités du conseil et chaque administrateur sont régulièrement évalués sur le plan de leur efficacité et de leur apport. Dans l'affirmative, exposer la procédure d'évaluation. Dans la négative, indiquer comment le conseil d'administration s'assure que le conseil lui-même, ses comités et chacun de ses administrateurs s'acquittent efficacement de leurs fonctions.

Le Conseil d'administration assume directement la surveillance de ses pratiques de gouvernance, de son fonctionnement ainsi que des pouvoirs, des mandats et du rendement du comité des ressources humaines. Le comité des ressources humaines, composé exclusivement d'administrateurs indépendants, procède annuellement à une auto-évaluation du rendement du Conseil d'administration. Des questionnaires sont remis à chaque administrateur indépendant afin d'évaluer les responsabilités et les fonctions du Conseil d'administration et le rendement des comités du Conseil d'administration. Les résultats des questionnaires sont compilés en toute confidentialité afin de faire ressortir le plus de commentaires possibles et ceux-ci sont analysés à la réunion suivante habituelle du comité des ressources humaines ou à la réunion suivante habituelle des membres indépendants du Conseil d'administration.

10. Durée du mandat et autres mécanismes de renouvellement du conseil d'administration – Indiquer si l'émetteur a fixé ou non la durée du mandat des administrateurs siégeant à son conseil d'administration ou prévu d'autres mécanismes de renouvellement de celui-ci et, dans l'affirmative, décrire cette durée ou ces mécanismes. Dans la négative, en indiquer les motifs.

La Société n'a pas de politique qui fixe la durée du mandat des administrateurs siégeant à son Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a déterminé que l'établissement de la durée du mandat d'administrateur ou de l'âge de la retraite obligatoire n'est pas essentiel, entre autres, parce que le renouvellement du Conseil n'a pas constitué un défi pour la Société au cours des dernières années. Spécifiquement, la durée moyenne du mandat des administrateurs indépendants actuellement en poste est basse, à environ six (6) ans et quatre (4) mois (soixante-seize (76) mois). Historiquement, en tenant compte des administrateurs indépendants actuels, la durée moyenne du mandat des administrateurs indépendants ayant siégé au Conseil d'administration depuis 2000 est approximativement de huit (8) ans (quatre-vingt-seize (96)). En outre, la Société cherche à éviter de perdre les services d'un administrateur qualifié ayant une connaissance approfondie de la Société en raison de l'imposition d'une durée de mandat arbitraire mais il est cependant d'avis qu'un équilibre entre les administrateurs de longue date et les nouveaux administrateurs qui apportent une expérience différente et de nouvelles idées est essentiel.

Le comité des ressources humaines procède annuellement à une auto-évaluation du rendement du Conseil d'administration. Cette évaluation est un autre mécanisme de renouvellement du mandat des administrateurs siégeant au Conseil d'administration de la Société. Le processus d'évaluation annuelle de la performance globale du Conseil d'administration, des comités et des administrateurs solidairement et sur une base individuelle, demeure le meilleur moyen d'assurer que les compétences requises sont bien représentées au sein du Conseil d'administration.

11. Politiques sur la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles au conseil d'administration

a) Indiquer si l'émetteur a adopté ou non une politique écrite sur la recherche et la sélection de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles aux postes d'administrateurs. Dans la négative, en indiquer les motifs.

La Société n'a pas jugé nécessaire d'avoir une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidats aux postes d'administrateurs qui sont des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles car l'accent est mis sur le recrutement de candidats ayant les compétences spécifiques, les qualités personnelles et les expériences requises afin d'ajouter une plus-value maximale au Conseil d'administration, plutôt que sur le sexe ou autre caractéristique personnelle d'un candidat éventuel.

b) Si l'émetteur a adopté la politique prévue au paragraphe a, fournir les renseignements suivants:

- i) un sommaire des objectifs et des principales dispositions de la politique;
- ii) les mesures prises pour en garantir une mise en œuvre efficace;
- iii) les progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs au cours de l'année et depuis sa mise en œuvre;
- iv) si le conseil d'administration ou son comité des candidatures mesure ou non l'efficacité de la politique et comment, le cas échéant.

La Société n'a pas adopté de politique écrite.

12. Prise en compte de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles dans la procédure de recherche et de sélection des candidats aux postes d'administrateurs – Indiquer si le conseil d'administration ou le comité des candidatures tient compte ou non de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles au sein du conseil dans la recherche et la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et, dans l'affirmative, de quelle façon. Si l'émetteur n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

Le comité des ressources humaines ne tient pas spécifiquement compte du niveau de représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles au sein du Conseil pour trouver des candidats et proposer leur candidature en vue de leur élection ou de leur réélection au sein du Conseil. Dans le cadre de cette procédure, il considère la composition actuelle du Conseil d'administration et les compétences requises identifiées afin d'ajouter la plus-value maximale au Conseil d'administration. Voir la rubrique 6 « Sélection des candidats au Conseil d'administration », à la page 166 de la présente circulaire pour la procédure suivie par la Société pour trouver de nouveaux candidats au Conseil d'administration.

13. Prise en compte de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles dans la nomination des membres de la haute direction – Indiquer si l'émetteur tient compte ou non de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles à la haute direction dans la nomination des candidats aux postes de membres de la haute direction et, le cas échéant, de quelle façon. S'il n'en tient pas compte, préciser ses motifs.

La Société s'emploie à trouver des membres de la haute direction de talent pour faire croître son entreprise. Ainsi, elle mise sur le recrutement de candidats de talent qui sont nécessaires au développement et à la mise en œuvre de la stratégie et des objectifs de la Société, sans égard au sexe ou à d'autres caractéristiques personnelles des candidats éventuels aux postes de membres de la haute direction.

14. Cibles de l'émetteur concernant la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles au conseil d'administration et à la haute direction

a) Pour l'application de la présente rubrique, on entend par « cible » de l'émetteur un nombre ou un pourcentage, ou une fourchette de nombres ou de pourcentages, de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles devant occuper des postes d'administrateurs ou de membres de la haute direction avant une date précise.

s/o.

b) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles à son conseil d'administration. Dans la négative, en indiquer les motifs.

La Société n'a pas fixé de cible quant au nombre de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées ou de membres de minorités visibles siégeant au Conseil d'administration puisqu'elle ne croit pas que les candidats administrateurs doivent être choisis ou exclus uniquement ou principalement en raison de leur sexe ou de toutes autres caractéristiques personnelles. Pour choisir un candidat administrateur, la Société considère les compétences, l'expertise et les antécédents qui complèteraient le Conseil d'administration actuel.

<p>c) Indiquer si l'émetteur s'est donné ou non une cible à l'égard de la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles à sa haute direction. Dans la négative, en indiquer les motifs.</p>	<p>La Société n'a pas adopté de cible concernant la représentation des femmes, des autochtones, des personnes handicapées et des membres de minorités visibles à sa haute direction. La Société considère les candidats en fonction de leurs compétences, leurs qualités personnelles, leurs antécédents professionnels et leur expérience. Elle ne croit pas que des cibles permettent nécessairement de trouver ou de choisir les meilleurs candidats.</p>
<p>d) Si l'émetteur s'est donné une cible conformément aux paragraphes <i>b</i> ou <i>c</i>, indiquer ce qui suit:</p> <p>i) la cible;</p> <p>ii) les progrès accomplis vers l'atteinte de la cible au cours de l'année et depuis son adoption.</p>	<p>La Société n'a pas adopté de cible.</p>
<p>15. Nombre de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles au conseil d'administration et à la haute direction</p>	
<p>a) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles siégeant au conseil d'administration de l'émetteur.</p>	<p>Une (1) femme siège actuellement au Conseil d'administration (17 %).</p> <p>Actuellement, aucun poste au Conseil d'administration de la Société n'est occupé par une personne issue des peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), une personne handicapée ou un membre d'une minorité visible.</p>
<p>b) Indiquer le nombre et la proportion (en pourcentage) de femmes, d'autochtones, de personnes handicapées et de membres de minorités visibles occupant un poste à la haute direction de l'émetteur, y compris de toute filiale importante de l'émetteur.</p>	<p>Une (1) femme occupe actuellement un poste à la haute direction de la Société (9%).</p> <p>Actuellement, aucun poste de la haute direction de la Société n'est occupé par une personne issue des peuples autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis), une personne handicapée ou un membre d'une minorité visible.</p>

Annexe 12.1
Attestation en vertu de l'article 302 du *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, soussigné, Philippe Morin, atteste ce qui suit :

1. j'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO inc. (« EXFO »);
2. à ma connaissance, le présent rapport ne contient aucune déclaration fautive au sujet d'un fait important ni n'omet de relater un fait important dont la déclaration est nécessaire pour que, eu égard aux circonstances dans lesquelles la déclaration a été faite, la déclaration ne soit pas trompeuse, à l'égard de la période couverte par le présent rapport;
3. à ma connaissance, les états financiers et toute autre information financière figurant dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie d'EXFO aux dates et pour les périodes indiquées dans le présent rapport;
4. il nous incombe, à l'autre dirigeant signataire d'EXFO et à moi-même, d'établir et de maintenir pour EXFO des contrôles et procédures de communication de l'information (au sens des règlements 13a-15(e) et 15d-15(e) de l'*Exchange Act*) et un contrôle interne à l'égard de l'information financière (au sens des règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) de l'*Exchange Act*), et nous avons :
 - a. conçu ces contrôles et procédures de communication de l'information, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes se rapportant à EXFO et ses filiales consolidées, nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport a été rédigé;
 - b. conçu ou fait en sorte que soit conçu sous notre supervision le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c. évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'EXFO et présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période couverte par ce rapport et sur la foi d'une telle évaluation; et
 - d. divulgué, dans le présent rapport, tout changement sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO survenu durant la période couverte par ce rapport qui aurait une influence importante ou qui pourrait avoir une influence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO.
5. l'autre dirigeant signataire d'EXFO et moi-même avons communiqué, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs d'EXFO et au comité d'audit du conseil d'administration d'EXFO :
 - a. toutes les lacunes et les faiblesses importantes dans la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la capacité d'EXFO d'inscrire, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b. tous les cas de fraude, graves ou non, qui concernent la direction ou d'autres employés jouant un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO.

Le 25 novembre 2020

/s/ Philippe Morin

Philippe Morin

Président-directeur général

(Principal dirigeant)

Annexe 12.2
Attestation en vertu de l'article 906 du *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Conformément à l'article 906 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (paragraphe (a) et (b) de l'article 1350, chapitre 63, titre 18, United States Code), le dirigeant soussigné d'EXFO inc. atteste par les présentes que :

1. Le rapport annuel sur formulaire 20-F pour l'exercice terminé le 31 août 2020 d'EXFO respecte en tous points les exigences du paragraphe 13(a) ou 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. Les renseignements fournis dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation d'EXFO.

Le 25 novembre 2020

/s/ Philippe Morin

Philippe Morin
Président-directeur général
(Principal dirigeant)

L'attestation qui précède est fournie uniquement pour l'application de l'article 906 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (paragraphe (a) et (b) de l'article 1350, chapitre 63, titre 18, United States Code); elle n'est pas déposée comme faisant partie intégrante du présent rapport ni comme un document d'information distinct.

Annexe 13.1
Attestation en vertu de l'article 302 du *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Je, soussigné, Pierre Plamondon, atteste ce qui suit :

1. j'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 20-F d'EXFO inc. (« EXFO »);
2. à ma connaissance, le présent rapport ne contient aucune déclaration fautive au sujet d'un fait important ni n'omet de relater un fait important dont la déclaration est nécessaire pour que, eu égard aux circonstances dans lesquelles la déclaration a été faite, la déclaration ne soit pas trompeuse, à l'égard de la période couverte par le présent rapport;
3. à ma connaissance, les états financiers et toute autre information financière figurant dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie d'EXFO aux dates et pour les périodes indiquées dans le présent rapport;
4. il nous incombe, à l'autre dirigeant signataire d'EXFO et à moi-même, d'établir et de maintenir pour EXFO des contrôles et procédures de communication de l'information (au sens des règlements 13a-15(e) et 15d-15(e) de l'*Exchange Act*) et un contrôle interne à l'égard de l'information financière (au sens des règlements 13a-15(f) et 15d-15(f) de l'*Exchange Act*), et nous avons :
 - a. conçu ces contrôles et procédures de communication de l'information, ou fait en sorte que ceux-ci soient établis sous notre supervision, afin que les informations importantes se rapportant à EXFO et ses filiales consolidées, nous soient transmises par d'autres personnes travaillant pour ces entités, particulièrement au cours de la période durant laquelle le présent rapport a été rédigé;
 - b. conçu ou fait en sorte que soit conçu sous notre supervision le contrôle interne à l'égard de l'information financière, afin de donner une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c. évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information d'EXFO et présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période couverte par ce rapport et sur la foi d'une telle évaluation; et
 - d. divulgué, dans le présent rapport, tout changement sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO survenu durant la période couverte par ce rapport qui aurait une influence importante ou qui pourrait avoir une influence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO.
5. l'autre dirigeant signataire d'EXFO et moi-même avons communiqué, en nous fondant sur notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs d'EXFO et au comité d'audit du conseil d'administration d'EXFO :
 - a. toutes les lacunes et les faiblesses importantes dans la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence défavorable sur la capacité d'EXFO d'inscrire, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b. tous les cas de fraude, graves ou non, qui concernent la direction ou d'autres employés jouant un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'EXFO.

Le 25 novembre 2020

/s/ Pierre Plamondon

Pierre Plamondon, CPA
Chef de la direction financière
et vice-président des finances
(Principal dirigeant financier)

Annexe 13.2
Attestation en vertu de l'article 906 du *Sarbanes-Oxley Act of 2002*

Conformément à l'article 906 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (paragraphe (a) et (b) de l'article 1350, chapitre 63, titre 18, United States Code), le dirigeant soussigné d'EXFO inc. atteste par les présentes que :

1. Le rapport annuel sur formulaire 20-F pour l'exercice terminé le 31 août 2020 d'EXFO respecte en tous points les exigences du paragraphe 13(a) ou 15(d) de la *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. Les renseignements fournis dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation d'EXFO.

Le 25 novembre 2020

/s/ Pierre Plamondon

Pierre Plamondon, CPA
Chef de la direction financière
et vice-président des finances
(Principal dirigeant financier)

L'attestation qui précède est fournie uniquement pour l'application de l'article 906 de la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (paragraphe (a) et (b) de l'article 1350, chapitre 63, titre 18, United States Code); elle n'est pas déposée comme faisant partie intégrante du présent rapport ni comme un document d'information distinct.



Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Au conseil d'administration et aux actionnaires d'EXFO Inc.

Opinions sur les états financiers et le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit des bilans consolidés ci-joints d'EXFO Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 août 2020 et 2019 et des états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les trois exercices clos le 31 août 2020, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). Nous avons également effectué l'audit du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 août 2020 selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

À notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 août 2020 et 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les trois exercices clos le 31 août 2020, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. De plus, à notre avis, la Société maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 août 2020, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013), publié par le COSO.

Modification de méthode comptable

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers consolidés, la Société a changé sa façon de comptabiliser les contrats de location le 1^{er} septembre 2019.

Fondement des opinions

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés, du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, qui est présentée dans le « Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » figurant à la rubrique 15(b) du rapport annuel sur le formulaire 20-F. Notre responsabilité consiste à exprimer des opinions sur les états financiers consolidés de la Société et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (PCAOB) et sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502

F-1

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Nous avons effectué nos audits selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et à évaluer si un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous les aspects significatifs.

Nos audits des états financiers consolidés ont compris la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, et la mise en œuvre de procédures en réponse à ces risques. Ces procédures ont compris le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits ont également compris l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Notre audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative ainsi que des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière, en fonction de l'évaluation du risque. Nos audits ont également compris la mise en œuvre des autres procédures jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à nos opinions.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière comprend les principes et procédures qui : i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; ii) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont inscrites comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et iii) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.



En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le degré de conformité aux politiques ou aux procédures diminue.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Canada)
Le 25 novembre 2020

Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 1994.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A111799

EXFO inc.

Bilans consolidés

(en milliers de dollars US)

	Aux 31 août	
	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Espèces	32 818 \$	16 518 \$
Placements temporaires (note 6)	919	2 918
Comptes débiteurs (note 6)		
Clients	56 291	51 517
Autres	4 055	3 396
Impôts sur les bénéficiaires et crédits d'impôt à recouvrer (note 22)	4 203	3 159
Stocks (note 7)	38 865	38 017
Charges payées d'avance	5 631	6 510
Autres actifs (note 21)	5 493	3 083
	148 275	125 118
Crédits d'impôt à recouvrer (note 22)	48 812	46 704
Immobilisations corporelles (notes 8 et 24)	39 722	39 364
Actifs au titre du droit d'utilisation (notes 2, 9 et 24)	10 758	–
Actifs incorporels (notes 10 et 24)	17 616	21 654
Goodwill (notes 10 et 24)	40 290	38 648
Actifs d'impôt différé (note 22)	3 633	4 821
Autres actifs	1 548	1 293
	310 654 \$	277 602 \$
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 11)	32 737 \$	5 000 \$
Comptes créditeurs et charges courues (note 12)	41 348	50 790
Provisions (note 12)	3 792	1 065
Impôts sur les bénéficiaires à payer	43	704
Produits reportés (note 21)	25 785	24 422
Autres passifs	4 032	1 606
Portion à court terme des obligations locatives (notes 2 et 13)	3 249	–
Portion à court terme de la dette à long terme (note 14)	2 076	2 449
	113 062	86 036
Provisions (note 12)	2 782	2 737
Produits reportés (note 21)	8 858	9 056
Obligations locatives (notes 2 et 13)	7 334	–
Dette à long terme (note 14)	2 144	3 293
Passifs d'impôt différé (note 22)	3 760	3 598
Autres passifs	151	318
	138 091	105 038
Engagements (note 15)		
Capitaux propres		
Capital social (note 16)	94 024	92 706
Surplus d'apport	19 680	19 196
Bénéfices non répartis	102 633	112 173
Cumul des autres éléments du résultat global (note 17)	(43 774)	(51 511)
	172 563	172 564
	310 654 \$	277 602 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

/s/ Philippe Morin

PHILIPPE MORIN

Président-directeur général

F-4

/s/ Claude Séguin

CLAUDE SÉGUIN

Président du comité d'audit

EXFO inc.

États des résultats consolidés

(en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action)

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Ventes (note 24)	265 583 \$	286 890 \$	269 546 \$
Coût des ventes ⁽¹⁾	114 558	118 677	105 004
Frais de vente et d'administration	92 293	98 646	98 794
Frais de recherche et de développement nets	45 487	50 553	57 154
Amortissement des immobilisations corporelles	5 563	5 469	5 444
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation (note 2)	3 349	–	–
Amortissement des actifs incorporels	6 467	9 012	10 327
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	–	–	(670)
Intérêts et autres dépenses	956	718	1 378
(Gain) perte de change	428	949	(1 309)
Quote-part de la perte nette d'une entreprise associée	–	–	2 080
Gain sur la disposition présumée de la participation dans une entreprise associée	–	–	(2 080)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur les bénéfices	(3 518)	2 866	(6 576)
Impôts sur les bénéfices (note 22)	6 022	5 346	5 678
Perte nette pour l'exercice	(9 540)	(2 480)	(12 254)
Perte nette pour l'exercice attribuable aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	–	–	(352)
Perte nette pour l'exercice attribuable à la société mère	(9 540) \$	(2 480) \$	(11 902) \$
Bénéfice net (perte nette) attribuable à la société mère de base et dilué(e) par action	(0,17) \$	(0,04) \$	(0,22) \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	55 604	55 325	54 998
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers) (note 23)	55 604	55 325	54 998

(1) Le coût des ventes n'inclut pas l'amortissement, lequel est présenté distinctement.

EXFO inc.

États du résultat global consolidés

(en milliers de dollars US)

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Perte nette pour l'exercice	(9 540) \$	(2 480) \$	(12 254) \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts sur les bénéfices			
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement au bénéfice net			
Ajustement au titre de la conversion des devises	5 994	(4 177)	(6 491)
Gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme	1 221	(795)	(1 476)
Reclassement des gains/pertes réalisé(e)s sur les contrats de change à terme dans le bénéfice net	1 100	744	(972)
Impôt différé sur les gains/pertes sur les contrats de change à terme	(578)	67	554
Autres éléments du résultat global	7 737	(4 161)	(8 385)
Résultat global pour l'exercice	(1 803)	(6 641)	(20 639)
Résultat global pour l'exercice attribuable aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	-	-	(352)
Résultat global pour l'exercice attribuable à la société mère	(1 803) \$	(6 641) \$	(20 287) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

États de la variation des capitaux propres consolidés

(en milliers de dollars US)

	Exercice terminé le 31 août 2018					
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} septembre 2017	90 411 \$	18 184 \$	127 160 \$	(38 965) \$	- \$	196 790 \$
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions (note 14)	1 526	(1 526)	-	-	-	-
Charges de rémunération à base d'actions	-	1 770	-	-	-	1 770
Regroupement d'entreprises (note 3)	-	-	-	-	(3 662)	(3 662)
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle (note 3)	-	-	(352)	-	4 014	3 662
Perte nette pour l'exercice	-	-	(11 902)	-	(352)	(12 254)
Autres éléments du résultat global						
Ajustement au titre de la conversion des devises	-	-	-	(6 491)	-	(6 491)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent de 554 \$	-	-	-	(1 894)	-	(1 894)
Total du résultat global pour l'exercice						(20 639)
Solde au 31 août 2018	<u>91 937 \$</u>	<u>18 428 \$</u>	<u>114 906 \$</u>	<u>(47 350) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>177 921 \$</u>

	Exercice terminé le 31 août 2019				
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 31 août 2018	91 937 \$	18 428 \$	114 906 \$	(47 350) \$	177 921 \$
Adoption de l'IFRS 9 (note 2)	-	-	(253)	-	(253)
Solde ajusté au 1 ^{er} septembre 2018	91 937	18 428	114 653	(47 350)	177 668
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions (note 14)	1 106	(1 106)	-	-	-
Rachat de capital social (note 14)	(337)	25	-	-	(312)
Charges de rémunération à base d'actions	-	1 849	-	-	1 849
Perte nette pour l'exercice	-	-	(2 480)	-	(2 480)
Autres éléments du résultat global					
Ajustement au titre de la conversion des devises	-	-	-	(4 177)	(4 177)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent de 67 \$	-	-	-	16	16
Total du résultat global pour l'exercice					(6 641)
Solde au 31 août 2019	<u>92 706 \$</u>	<u>19 196 \$</u>	<u>112 173 \$</u>	<u>(51 511) \$</u>	<u>172 564 \$</u>

	Exercice terminé le 31 août 2020				
	Capital social	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} septembre 2019	92 706 \$	19 196 \$	112 173 \$	(51 511) \$	172 564 \$
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions (note 16)	1 530	(1 530)	-	-	-
Rachat de capital social (note 16)	(212)	(13)	-	-	(225)
Charges de rémunération à base d'actions	-	2 027	-	-	2 027
Perte nette pour l'exercice	-	-	(9 540)	-	(9 540)
Autres éléments du résultat global					
Ajustement au titre de la conversion des devises	-	-	-	5 994	5 995
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent de 578 \$	-	-	-	1 743	1 743
Total du résultat global pour l'exercice					(1 803)
Solde au 31 août 2020	<u>94 024 \$</u>	<u>19 680 \$</u>	<u>102 633 \$</u>	<u>(43 774) \$</u>	<u>172 563 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO inc.

États des flux de trésorerie consolidés

(en milliers de dollars US)

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Perte nette pour l'exercice	(9 540) \$	(2 480) \$	(12 254) \$
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur les espèces			
Charges de rémunération à base d'actions	2 021	1 831	1 748
Amortissement	15 379	14 481	15 771
Gain sur la disposition d'immobilisations	(340)	(1 732)	–
Radiation d'immobilisations	223	1 386	592
Variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle en espèces	–	–	(670)
Produits reportés	401	10 477	1 998
Impôt différé	657	(2 103)	1 368
Quote-part de la perte nette d'une entreprise associée	–	–	2 080
Gain sur la disposition présumée de la participation dans une entreprise associée	–	–	(2 080)
Variation du gain/perte de change	1 436	(46)	(181)
	<u>10 237</u>	<u>21 814</u>	<u>8 372</u>
Variation des éléments d'exploitation hors caisse			
Comptes débiteurs	(1 623)	(4 786)	7 275
Impôts sur les bénéfices et crédits d'impôt	(2 871)	1 536	86
Stocks	(45)	(134)	(1 020)
Charges payées d'avance	462	(1 307)	57
Autres actifs	(1 963)	(1 459)	(1 311)
Comptes créditeurs, charges courues et provisions	(6 382)	3 184	1 033
Autres passifs	48	(1 606)	(122)
	<u>(2 137)</u>	<u>17 242</u>	<u>14 370</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions de placements temporaires	(2 574)	(1 879)	(1 550)
Produit de la vente et échéance de placements temporaires	4 316	1 168	234
Achats d'immobilisations (notes 8 et 10)	(7 646)	(7 498)	(10 452)
Produit de la disposition d'immobilisations	230	3 318	–
Participation dans une entreprise associée	–	–	(12 530)
Regroupements d'entreprises, déduction faite des espèces acquises	–	–	(19 600)
	<u>(5 674)</u>	<u>(4 891)</u>	<u>(43 898)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Emprunt bancaire	26 532	(5 195)	11 061
Autres passifs	2 355	–	(1 449)
Remboursement des obligations locatives	(3 334)	–	–
Remboursement de la dette à long terme	(1 847)	(2 817)	(1 688)
Rachat de capital social (note 16)	(225)	(312)	–
Acquisition de la participation ne donnant pas le contrôle	–	–	(3 657)
	<u>23 481</u>	<u>(8 324)</u>	<u>4 267</u>
Effet des fluctuations du taux de change sur les espèces	<u>630</u>	<u>(267)</u>	<u>(416)</u>
Variation des espèces	<u>16 300</u>	<u>3 760</u>	<u>(25 677)</u>
Espèces au début de l'exercice	<u>16 518</u>	<u>12 758</u>	<u>38 435</u>
Espèces à la fin de l'exercice	<u>32 818 \$</u>	<u>16 518 \$</u>	<u>12 758 \$</u>
Renseignements supplémentaires			
Impôts sur les bénéfices payés	1 977 \$	2 577 \$	2 376 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

1 Nature des activités et constitution

EXFO inc. et ses filiales (collectivement « EXFO » ou « la société ») développe des solutions intelligentes de test, de monitoring et d'analytique pour les opérateurs de réseaux fixes et mobiles, les fournisseurs de services Web et les fabricants d'équipements de l'industrie mondiale des communications.

EXFO est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est située au Canada. L'adresse du siège social de la société est 400, avenue Godin, Québec (Québec), Canada, G1M 2K2.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des présents états financiers consolidés le 25 novembre 2020.

2 Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). La société a appliqué uniformément les mêmes méthodes comptables à toutes les périodes présentées, à l'exception des changements décrits ci-dessous.

Normes IFRS adoptées au cours de l'exercice 2020

Contrats de location

La norme IFRS 16, « Contrats de location », a été publiée en janvier 2016. IFRS 16 définit les principes de constatation, d'évaluation et de présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour les deux parties à un contrat, à savoir le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). IFRS 16 remplace IAS 17, « Contrats de location », et les interprétations s'y rapportant. En vertu d'IFRS 16, les preneurs doivent constater un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers pour la quasi-totalité de leurs contrats de location. Il est permis de ne pas constater les contrats de location à court terme ayant une durée de 12 mois ou moins. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La société a adopté cette nouvelle norme le 1^{er} septembre 2019 au moyen de la méthode rétrospective modifiée, qui ne requiert pas l'ajustement des périodes comparatives. La société a appliqué IFRS 16 à la date d'adoption et a constaté des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives au cours de la période d'adoption. La nouvelle norme prévoit un certain nombre d'allègements pratiques optionnels lors de l'adoption. Lors de l'adoption de cette nouvelle norme, la société s'est prévaluée d'allègements pratiques permettant le regroupement des composantes locatives et non-locatives et la non-constatation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives pour les contrats de location à court terme et les biens de faible valeur. De plus, les contrats qui n'avaient pas été identifiés comme des contrats de location en vertu des normes précédentes n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation afin de déterminer s'ils représentent un contrat de location en vertu d'IFRS 16. La société a identifié les changements à apporter à ses méthodes comptables, ses systèmes d'information, ses processus d'affaires et le contrôle interne afférent, afin de respecter les exigences d'IFRS 16 en matière de constatation et d'informations à fournir.

L'adoption d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019 a donné lieu à la constatation d'actifs au titre du droit d'utilisation de 11 321 000 \$, d'obligations locatives de 10 843 000 \$ et à l'élimination de charges locatives payées d'avance de 478 000 \$ dans le bilan consolidé à cette date. De plus, les paiements de loyers, auparavant présentés à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, sont maintenant présentés à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement dans les états des flux de trésorerie consolidés. Par ailleurs, l'adoption de cette norme n'a pas eu d'effet important sur la perte nette.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

À la suite de l'adoption d'IFRS 16, les charges locatives, auparavant présentées à titre de coût des ventes, de frais de ventes et d'administration et de frais de recherche et de développement nets sont présentées à titre de charges d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation et à titre de dépenses d'intérêt sur les obligations locatives dans les états des résultats consolidés.

Enfin, l'adoption d'IFRS 16 n'a pas eu de répercussions importantes sur les liquidités et les clauses restrictives reliées aux dettes en vertu des ententes de financement existantes.

Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux », a été publiée en juin 2017. IFRIC 23 fournit des directives quant à l'évaluation de positions fiscales incertaines en fonction de la probabilité que les autorités fiscales compétentes acceptent le traitement fiscal de la société. Une société doit présumer qu'une autorité fiscale ayant le droit d'examiner tout montant lui étant déclaré examinera ce montant avec toute la connaissance et les informations pertinentes pour le faire. IFRIC 23 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La société a adopté cette interprétation le 1er septembre 2019 et son adoption n'as pas eu de répercussions importantes sur ses états financiers consolidés.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception de la réévaluation des instruments financiers dérivés et des placements temporaires.

Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales canadiennes et étrangères. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

Constataion des revenus

La société exerce son jugement et utilise des estimations afin de déterminer le montant des revenus provenant des biens et des services à constater au cours de chaque période.

La société constate des revenus une fois que les contrats légalement exécutoires conclus avec des clients ont été approuvés par les parties et que les promesses afférentes à la fourniture des biens ou des services ont été identifiées. Un contrat est défini par la société comme un accord ayant une substance commerciale, dont les modalités de paiement et les droits et obligations de chacune des parties à l'égard des biens et des services à fournir sont identifiés et dont le recouvrement est probable. Les contrats de la société prennent généralement la forme de commandes d'achat.

Les contrats conclus avec des clients peuvent inclure des promesses de fournir des biens et des services multiples. Le fait de déterminer si des biens et des services représentent des obligations de prestation distinctes devant être constatées séparément ou une seule obligation de prestation peut requérir un haut niveau de jugement. La société détermine si chacun des biens ou des services promis est distinct afin d'identifier les diverses obligations de prestation pour chacun des contrats. Les biens et les services promis sont considérés comme distincts si *i)* le client peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles, et *ii)* la promesse de la société de fournir le bien ou le service au client peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat. La société tire ses revenus de la vente de biens et de services. La vente de biens, qui représente la majorité des ventes de la société, consiste en des biens matériels individuels, des biens matériels avec des logiciels intégrés, qui sont essentiels pour fournir au client les fonctions attendues de la solution complète, des licences de logiciel individuelles, ainsi que des biens matériels

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

combinés à une licence de logiciel. La vente de services est principalement constituée de services professionnels, de services de consultation, de logiciel prêt à l'emploi en tant que service, de contrats de maintenance, de garanties prolongées, de services d'installation et d'intégration et de formation. Les obligations de prestation de la société sont constituées d'une multitude de biens et de services.

Les revenus sont constatés lorsque le contrôle des biens et des services est transféré aux clients, pour un montant qui représente la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange des biens et des services. Les revenus sont constatés au moment où le contrôle est transféré au client. Pour les biens matériels, le transfert du contrôle survient en général au moment de l'expédition ou lors de livraison à un endroit déterminé par le client. Pour les licences de logiciel qui constituent un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle de la société, le transfert du contrôle survient en général lors de l'expédition, de la livraison électronique, ou lorsque le logiciel est disponible pour le téléchargement par le client. Lorsque la licence de logiciel est vendue avec des services essentiels, tels que des services d'intégration ou d'installation, le transfert du contrôle survient, et le revenu est généralement constaté lors de l'acceptation du client. Dans certaines circonstances, l'acceptation est réputée être reçue si toutes les conditions liées à l'acceptation sont remplies, ou si la société peut démontrer que toutes les conditions liées à l'acceptation seront ou ont été remplies. Les revenus pour les services de support aux biens matériels et aux logiciels sont constatés de façon linéaire sur la durée du support. Les services de support comprennent généralement le droit de recevoir des améliorations de logiciels non spécifiques, lorsque celles-ci sont disponibles, du soutien technique par téléphone ou internet, des mises à jour de logiciels, des corrections et des réparations ou des remplacements de biens matériels. La vente de logiciels prêts à l'emploi en tant que service est constatée de façon linéaire sur la durée du contrat.

Si le contrat ne contient qu'une seule obligation de prestation, la totalité du prix de la transaction est attribué à cette obligation. Certains contrats de la société contiennent des obligations de prestation multiples constituées d'une combinaison de biens et de services, de maintenance et de support, de services professionnels et/ou de formation. La société répartit le prix de la transaction entre les obligations de prestation pour un montant qui reflète le prix de vente spécifique de chaque obligation. L'exercice du jugement est requis afin de déterminer le prix de vente spécifique de chaque obligation de prestation. La société établit les prix de vente spécifiques sur la base de prix de vente historiques pour les biens et les services, qu'ils soient vendus séparément ou lorsqu'ils font partie d'un accord de prestations multiples. Sur une base régulière, la société revoit les ventes de biens et de services, et ajuste au besoin ses prix de vente spécifiques afin de s'assurer qu'ils reflètent les prix courants.

Les paiements pour les produits et services sont généralement dus initialement avec de conditions de paiement variant de 30 à 90 jours. Cependant, certains contrats de la société prévoient des paiements s'échelonnant sur une certaine période n'excédant pas un an, en fonction de conditions de paiement convenues, pouvant survenir avant ou après le transfert du contrôle des obligations de performances présentes au contrat. Les paiements relatifs aux contrats de maintenance et aux services de consultation s'échelonnant sur plusieurs exercices sont généralement payables en versements annuels, trimestriels ou mensuels sur la durée du contrat. Au 31 août 2019 et 2020, la société n'a pas de contreparties variables significatives telles que les obligations de retour, de remboursement ou de garantie.

Monnaie de présentation

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. La société a adopté le dollar US comme monnaie de présentation, puisqu'il s'agit de la monnaie de présentation la plus utilisée dans son secteur. Les états financiers consolidés sont convertis en monnaie de présentation comme suit : les actifs et les passifs sont convertis en dollars US au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen mensuel. L'ajustement au titre de la conversion des devises résultant de cette conversion est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global figurant dans les capitaux propres.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Conversion de devises étrangères

a) Opérations en devises étrangères

Les opérations libellées en devises autres que la monnaie fonctionnelle sont converties dans la monnaie fonctionnelle appropriée de la façon suivante : les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les actifs et les passifs non monétaires évalués au coût historique et libellés en devises étrangères sont convertis aux taux d'origine. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en devises étrangères sont convertis aux taux en vigueur au moment où la juste valeur a été établie. Les gains ou les pertes de change résultant de cette conversion sont portés aux états des résultats consolidés.

b) Établissements étrangers

Chaque établissement étranger détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque établissement étranger sont évalués au moyen de cette monnaie fonctionnelle. Les états financiers de chaque établissement étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société sont convertis en dollars canadiens de la façon suivante : les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé; les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen mensuel. L'ajustement au titre de la conversion des devises résultant d'une telle conversion est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Instruments financiers

Le classement des instruments financiers dépend de l'objectif visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, ainsi que de leurs caractéristiques et de leur désignation par la société.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver ces actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si leurs modalités contractuelles donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le solde du capital. Dans les autres cas, les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. À la suite de leur constatation initiale, toute variation de la juste valeur est portée aux états du résultat global consolidés.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

La société a recours à des contrats de change à terme afin de gérer son exposition au risque de change. Ils sont utilisés par la société pour couvrir des ventes prévues libellées en dollars US et les comptes débiteurs afférents, ainsi que des charges d'exploitation libellées en roupies indiennes et les comptes créditeurs afférents. La société a pour politique de ne pas utiliser ces instruments financiers dérivés à des fins commerciales ou spéculatives.

Les contrats de change à terme de la société, qui sont désignés comme éléments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Les contrats de change à terme sont classés comme instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ils sont initialement constatés à la juste valeur et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée en fonction de prix et de taux de change à terme observables aux dates du bilan consolidé; la valeur ainsi obtenue est par la suite actualisée. À la suite de leur constatation initiale, la portion efficace de la variation de la juste valeur est portée aux autres éléments du résultat global consolidé. Toute portion inefficace est immédiatement portée aux états des résultats consolidés. Lors de la constatation des ventes et des charges d'exploitation couvertes correspondantes, la variation cumulée de la juste valeur des contrats de change à terme est respectivement reclassée dans les ventes et les frais de recherche et de développement nets dans les états des résultats consolidés.

Lors de la création d'une relation de couverture, la société désigne et documente formellement la relation de couverture pour laquelle elle souhaite appliquer la comptabilité de couverture, les objectifs de gestion du risque, l'élément de couverture et l'élément couvert, ainsi que la méthode d'évaluation de l'efficacité. La société évalue l'efficacité des relations de couverture lors de leur création et sur une base régulière par la suite. La société utilise la dollar-offset method afin d'évaluer l'efficacité de ses relations de couverture.

Hiérarchie d'évaluation de la juste valeur

La société classe ses actifs financiers et ses passifs financiers dérivés et non dérivés évalués à la juste valeur selon la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur suivante :

Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables pour l'actif et le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données non observables pour l'actif ou le passif.

Les placements temporaires et les contrats de change à terme de la société sont évalués à la juste valeur aux dates du bilan consolidé. Les placements temporaires de la société font partie du niveau 1 de la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués en fonction des prix cotés sur des marchés actifs. Les contrats de change à terme de la société font partie du niveau 2 de la hiérarchie d'évaluation de la juste valeur, puisqu'ils sont évalués en fonction de prix et de taux de change à terme observables aux dates du bilan consolidé.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Placements temporaires

Tous les placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à la date d'acquisition et qui ne sont pas requis pour combler les besoins de liquidités à court terme sont classés à titre de placements temporaires. Les placements temporaires peuvent être détenus jusqu'à l'échéance ou être vendus et ils sont présentés à titre d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ils sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés et toute variation de leur juste valeur est portée aux autres éléments du résultat global. Lors de la vente ou à l'échéance de ces actifs, la variation cumulée de la juste valeur est reclassée du résultat global aux états des résultats consolidés.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, déduction faite des frais de vente estimatifs.

Le coût des produits en cours et des produits finis comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre et une allocation des frais généraux de fabrication.

Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. Ce coût est réduit par les crédits d'impôt à la recherche et au développement afférents.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile estimatives comme suit :

	Période
Aménagement des terrains	15 ans
Bâtiments	20 à 60 ans
Équipement	3 à 15 ans
Améliorations locatives	Le moindre de la durée de vie utile et de la durée restante du bail

Les valeurs résiduelles et les durées de vie utile estimatives de ces actifs sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Actifs incorporels, goodwill et amortissement

Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée comprennent principalement le coût des technologies acquises, des relations clients et des logiciels. Le coût des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises représente la juste valeur de ces actifs à la date d'acquisition. À la suite de leur constatation initiale, les actifs incorporels sont comptabilisés au coût, déduction faite de l'amortissement et des pertes de valeur cumulés. L'amortissement des actifs incorporels est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative de deux à huit ans pour les technologies acquises, de trois mois à cinq ans pour les relations clients, d'un an pour le nom commercial, et de deux et huit ans pour les logiciels. Aucun des actifs incorporels de la société n'a été développé à l'interne.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La méthode d'amortissement et les durées de vie utile estimatives des actifs incorporels sont revues à la fin de chaque exercice et ajustées prospectivement, le cas échéant.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat d'entreprises acquises sur la juste valeur estimative des actifs nets identifiables acquis. Il est attribué à chaque unité ou à un groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) qui bénéficieront du regroupement d'entreprises. Un groupe d'UGT représente le niveau le plus bas où la direction examine le goodwill, niveau qui n'est pas plus élevé que le secteur d'exploitation. Le goodwill n'est pas amorti. Cependant, il doit faire l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances surviennent, indiquant qu'il a subi une perte de valeur.

Frais de recherche et de développement

Tous les frais liés à la recherche sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions afférents. Les frais de développement sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions afférents, à moins qu'ils ne satisfassent aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », auquel cas, ils sont capitalisés, déduction faite des crédits d'impôt et des subventions afférents, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période estimative au cours de laquelle la société pense en retirer des avantages. Les frais de recherche et de développement sont principalement constitués de salaires et de dépenses afférentes, du coût du matériel et des honoraires versés à des experts-conseils. Aux 31 août 2019 et 2020, la société n'avait reporté aucuns frais de développement.

La société a choisi de comptabiliser les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables en vertu de la norme IAS 20, « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique » et, par conséquent, ces crédits d'impôt sont comptabilisés en diminution des frais de recherche et de développement bruts aux états des résultats consolidés. Les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables sont constatés aux résultats ou déduits des actifs afférents lorsque la société a l'assurance raisonnable qu'elle s'est conformée et qu'elle continuera de se conformer à toutes les conditions liées aux crédits d'impôt et que les crédits seront encaissés.

Dépréciation d'actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe des événements ou des circonstances pouvant indiquer que la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels dont la durée de vie est limitée pourrait ne pas être recouvrée. Les actifs non financiers qui ne sont pas amortis, comme le goodwill, font l'objet d'un test de dépréciation annuel. En présence d'événements ou de circonstances indiquant une perte de valeur ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis, la société estime la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actifs. Aux fins de l'évaluation de la valeur recouvrable, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs (UGT). La valeur recouvrable représente le montant le plus élevé de la juste valeur d'un actif ou d'une UGT, diminuée des coûts de sortie et de sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est considéré comme ayant subi une perte de valeur et est ramené à sa valeur recouvrable. La société effectue son test de dépréciation annuel du goodwill lors du quatrième trimestre de chaque exercice.

Les reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels dont la durée de vie est limitée ne peuvent ramener leur valeur comptable au-delà de leur valeur recouvrable, ou de la valeur comptable qui aurait été obtenue, déduction faite de l'amortissement cumulé, n'eût été les baisses de valeur constatées antérieurement. Les baisses de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Subventions gouvernementales

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont portées aux résultats lorsque les dépenses afférentes sont engagées. Les subventions relatives aux dépenses en capital sont déduites des actifs afférents. Les subventions gouvernementales sont constatées aux états des résultats consolidés ou déduites des actifs afférents lorsque la société a l'assurance raisonnable qu'elle s'est conformée et qu'elle continuera de se conformer à toutes les conditions liées aux subventions et que les subventions seront encaissées.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. À la date de début, les obligations locatives sont constatées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés, en fonction du taux d'intérêt implicite du contrat. Elles sont par la suite ajustées pour tenir compte de l'intérêt et des paiements de loyers. Lorsqu'il n'est pas facile de déterminer le taux d'intérêt implicite d'un contrat, la société utilise son taux d'emprunt marginal afin de déterminer la valeur actualisée des paiements de loyers futurs. La durée du contrat de location est la période durant laquelle le contrat est non résiliable et elle inclut les options de prolongation ou de résiliation du contrat lorsque la société a la certitude raisonnable d'exercer l'option. À la date de début, les actifs au titre du droit d'utilisation sont constatés au montant de l'obligation locative lors de son évaluation initiale. Les actifs au titre du droit d'utilisation incluent tous les paiements effectués avant le début du contrat et excluent les incitatifs locatifs. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat de location.

La durée des contrats de location de la société peut inclure des options de prolongation ou de résiliation lorsqu'elle a la certitude raisonnable que l'option sera exercée. La société considère plusieurs facteurs économiques lorsqu'elle évalue le niveau de certitude, dont notamment l'importance des améliorations locatives relatives aux espaces loués, les difficultés de remplacer l'actif, les obligations contractuelles sous-jacentes, ou les caractéristiques spécifiques et uniques du contrat.

Garanties

La société offre à ses clients des garanties pour des périodes variant d'un à trois ans en fonction des produits et des conditions de vente propres à chaque client. Les conditions typiques des garanties requièrent que la société répare ou remplace, à ses frais, les produits défectueux au cours de la période de garantie. La société comptabilise une provision pour garantie lors de l'expédition des produits, en fonction de l'estimation des taux de réparation et des coûts de garantie à engager. Les coûts afférents aux garanties prolongées tarifées séparément sont imputés aux résultats dès qu'ils sont engagés.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices se composent des impôts exigibles et de l'impôt différé.

Impôts exigibles

Les impôts exigibles à recevoir et à payer pour l'exercice courant et les exercices précédents représentent les montants devant être reçus des autorités fiscales ou payés à celles-ci. Ces montants sont déterminés en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date du bilan dans les juridictions fiscales où la société génère un revenu imposable ou des pertes fiscales.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Impôt différé

La société comptabilise les impôts différés en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôt différé sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs ainsi que des pertes fiscales et des déductions d'impôt inutilisées, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur lors des exercices où il est prévu que les actifs seront recouverts et que les passifs seront réglés.

Les actifs d'impôt différé ne sont constatés que lorsqu'il est probable qu'un revenu imposable futur sera disponible afin de recouvrer les écarts temporaires déductibles, les pertes fiscales et les déductions d'impôt inutilisées.

Les passifs d'impôt différé sont constatés pour tous les écarts temporaires imposables et pour les écarts temporaires imposables liés aux investissements dans des filiales, sauf lorsque la résorption de ces écarts temporaires peut être contrôlée par la société et qu'il est probable que ces écarts ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont présentés à titre d'actifs et de passifs à long terme aux bilans consolidés.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, plus l'effet des actions ordinaires potentielles dilutives en circulation au cours de l'exercice. Cette méthode exige que le résultat dilué par action soit calculé selon la méthode du rachat d'actions, comme si toutes les actions ordinaires potentielles dilutives avaient été exercées au plus tard au début de l'exercice ou à la date d'émission, selon le cas, et que les fonds en découlant, ainsi qu'un montant équivalent à la partie non amortie des charges de rémunération à base d'actions afférentes, avaient été utilisés pour acheter des actions ordinaires de la société à la valeur à la cote moyenne des actions ordinaires au cours de l'exercice.

Rémunération à base d'actions

Attributions réglées en instruments de capitaux propres

Les options d'achat d'actions, les unités d'actions subalternes et les droits différés à la valeur d'actions de la société sont des attributions réglées en instruments de capitaux propres. La société comptabilise des charges de rémunération à base d'actions pour les attributions réglées en instruments de capitaux propres au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes. La juste valeur des attributions réglées en instruments de capitaux propres est déterminée à la date d'octroi. Les charges de rémunération à base d'actions sont amorties sur les périodes d'acquisition des droits avec un ajustement correspondant du surplus d'apport dans les capitaux propres. Pour les attributions réglées en instruments de capitaux propres dont l'acquisition des droits est graduelle, chaque tranche est considérée comme un octroi individuel ayant une période d'acquisition des droits et une juste valeur propres, et est comptabilisée séparément.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Attributions réglées en espèces

Les droits à la plus-value des actions de la société sont des attributions réglées en espèces. La société comptabilise des charges de rémunération à base d'actions pour les attributions réglées en espèces au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black & Scholes. La juste valeur des attributions réglées en espèces est réévaluée à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et les variations de la juste valeur sont portées aux états des résultats consolidés.

Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels sont définis comme des composantes d'une entité qui se livrent à des activités ordinaires dont elles peuvent tirer des produits et pour lesquelles elles peuvent engager des charges et dont les résultats d'exploitation sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (PDO) en vue de prendre des décisions sur les ressources à affecter aux secteurs et d'évaluer leur performance et pour lesquelles des informations financières distinctes sont disponibles. La fonction de PDO de la société est occupée par le président-directeur général, qui examine les résultats consolidés aux fins de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance. Par conséquent, la société a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur opérationnel aux 31 août 2018, 2019 et 2020 et pour les exercices terminés à ces dates. Les informations à fournir par l'ensemble de l'entité sont présentées à la note 24.

Principaux jugements, estimations comptables et hypothèses

Pandémie du coronavirus

En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus a été identifiée en Chine et des mesures préventives ont été décrétées par les autorités sanitaires chinoises, dont la fermeture prolongée d'entreprises, des restrictions de diverses natures dans les transports en commun et des périodes d'isolation pour des personnes. Ces mesures ont eu un impact sur l'usine et la chaîne d'approvisionnement d'EXFO durant une certaine période. En mars 2020, l'épidémie du coronavirus a été déclarée une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé, et la majorité des pays ont imposé progressivement des contraintes et des mesures préventives qui ont eu et continuent d'avoir un effet négatif sur l'économie mondiale. Des baisses importantes sont survenues sur les marchés boursiers pour diverses raisons liées à la pandémie du coronavirus. Bien que les contraintes et les mesures préventives soient progressivement retirées dans plusieurs pays, la portée et la durée de cette pandémie sont inconnues et soulèvent des incertitudes quant à l'évaluation des actifs et des passifs au cours des périodes à venir.

Cette pandémie a eu un effet négatif sur les ventes et les résultats d'exploitation de la société au cours de l'exercice 2020, et la société croit qu'elle pourrait encore, dans une certaine mesure, avoir un effet négatif sur les ventes et les résultats d'exploitation pour une période indéterminée. De plus, au cours des derniers mois, le cours de l'action de la société a varié de façon importante à la suite de la pandémie. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, la société a conclu qu'elle était en présence d'événements et de circonstances pouvant indiquer une baisse de valeur du goodwill et elle a effectué un test de dépréciation de goodwill pour l'ensemble des UGT. La société a également procédé à son test de dépréciation annuel du goodwill le 31 août 2020 (note 10). Au 31 mai et au 31 août 2020, la valeur recouvrable de toutes les UGT était supérieure à leur valeur comptable nette.

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction porte des jugements, pose des hypothèses et fasse des estimations qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs, de produits et de charges, de même que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels en date des états financiers consolidés. Sur une base régulière, la société réévalue ces estimations et hypothèses, incluant celles qui sont liées à la juste valeur des instruments financiers, à la provision pour créances irrécouvrables, au montant des crédits d'impôt à recouvrer, aux provisions pour stocks excédentaires et désuets, à la vie utile estimative des immobilisations, à l'évaluation des actifs

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

à long terme, à la dépréciation du goodwill, au montant recouvrable des actifs d'impôt différé, au montant de certaines charges à payer, de provisions et de revenus reportés, ainsi qu'aux charges de rémunération à base d'actions. La société fonde ses estimations et hypothèses sur l'expérience passée et sur divers facteurs qu'elle croit raisonnables dans les circonstances. Il est possible que les résultats réels diffèrent de ces jugements, estimations et hypothèses.

Principaux jugements dans l'application des conventions comptables

(a) Détermination de la monnaie fonctionnelle

La société a des activités dans plusieurs pays et elle génère des revenus et encourt des dépenses dans plusieurs devises dont le dollar canadien, le dollar US, l'euro, la livre sterling, la roupie indienne et le CNY (devise chinoise). La détermination de la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales peut exiger de porter des jugements importants. Lors de la détermination de la monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales, la direction considère les indicateurs primaires, secondaires et tertiaires. Lorsqu'il existe plusieurs indicateurs s'opposant et que la détermination de la monnaie fonctionnelle n'est pas évidente, la direction utilise son jugement afin de déterminer la monnaie fonctionnelle.

(b) Détermination des unités génératrices de trésorerie et attribution du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill doit être attribué à une unité ou à un groupe d'UGT qui bénéficiera des synergies liées au regroupement d'entreprises. L'attribution initiale et de possibles réattributions du goodwill à une UGT ou à un groupe d'UGT requièrent du jugement.

Principales estimations et hypothèses

(a) Stocks

La société évalue ses stocks au moindre du coût, déterminé selon la méthode du coût moyen et de la valeur de réalisation nette, et elle établit des provisions pour les stocks excédentaires et désuets. La société établit ces provisions selon les quantités en stock à la date du bilan et en fonction des besoins prévus pour soutenir les ventes futures de ses produits en tenant compte des changements quant à la demande, à la technologie et au marché.

(b) Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à des lois et des règles fiscales dans plusieurs juridictions. En vertu de ces lois et règles, des incertitudes existent quant à l'interprétation de lois et de règles fiscales complexes et quant au montant et au moment de la réalisation du revenu imposable futur. La société maintient des provisions pour les positions fiscales incertaines, lesquelles, à son avis, reflètent adéquatement son risque en fonction de son interprétation des lois et des règles. De plus, la direction a fait des estimations et posé des hypothèses raisonnables afin de déterminer le montant d'actif d'impôt différé qui peut être constaté dans les états financiers consolidés, en fonction du calendrier et du niveau probable de revenu imposable futur, en tenant compte des stratégies de planification fiscale. Le recouvrement ultime des actifs d'impôt différé de la société dépend de la réalisation d'un revenu imposable futur suffisant pendant les périodes au cours desquelles il est prévu que ces actifs se réaliseront.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

(c) Crédits d'impôt à recouvrer

Les crédits d'impôt sont comptabilisés lorsque la société a l'assurance raisonnable qu'elle s'est conformée et qu'elle continuera de se conformer à toutes les exigences liées aux crédits d'impôt et que ces derniers seront encaissés. Le recouvrement ultime des crédits d'impôt non remboursables de la société dépend de la réalisation d'un revenu imposable futur suffisant au cours des périodes de report des crédits d'impôt. La direction a posé des hypothèses et fait des estimations raisonnables afin de déterminer le montant de crédits d'impôt non remboursables pouvant être comptabilisé aux états financiers consolidés, en fonction du calendrier et du niveau probable de revenu imposable futur, en tenant compte des stratégies de planification fiscale (note 20).

(d) Dépréciation d'actifs non financiers

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs (UGT) excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable représente le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. L'établissement de la juste valeur diminuée des coûts de sortie des UGT de la société peut être fondée sur plusieurs approches qui s'appuient sur des données non observables basées, telles que des approches de marchés, de coûts ou de revenus. La société utilise son jugement lors d'ajustements aux données non observables pour des facteurs tels que la taille et le profil de risque ou de rentabilité. De plus, l'approche de revenus exige de porter des jugements importants dans la détermination des flux de trésorerie actualisés (basés sur l'hypothèse d'un participant de marché) et du taux d'actualisation approprié. La société considère également la valeur de la société dérivée de sa capitalisation boursière, en tenant compte d'une prime de contrôle considérée appropriée comparativement à des sociétés similaires dont la participation majoritaire est importante.

(e) Allocation du prix d'achat lors de regroupements d'entreprises

La juste valeur de la contrepartie totale transférée lors de regroupements d'entreprises (prix d'achat) doit être répartie selon une évaluation de la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition. L'allocation du prix d'achat requiert que la direction fasse des estimations et pose des jugements afin de déterminer les actifs acquis et les passifs assumés, la durée de vie utile de certains actifs non financiers et les justes valeurs respectives des actifs acquis et des passifs assumés. Ceci requiert l'utilisation de données non observables, incluant les prévisions de la direction quant à la croissance future des ventes, des coûts d'exploitation, des marges bénéficiaires ainsi que des taux d'actualisation.

(f) Identification des obligations de performance

Les contrats conclus avec des clients peuvent induire des promesses de fournir des biens et des services multiples. Le fait de déterminer si des biens et des services représentent des obligations de prestation distinctes devant être constatées séparément ou une seule obligation de prestation peut requérir un haut niveau de jugement. La société détermine si chacun des biens ou des services promis est distinct afin d'identifier les diverses obligations de prestation pour chacun des contrats. Les biens et les services promis sont considérés comme distincts si : *i)* le client peut tirer parti du bien ou du service pris isolément ou en le combinant avec d'autres ressources aisément disponibles, et *ii)* la promesse de la société de fournir le bien ou le service au client peut être identifiée séparément des autres promesses contenues dans le contrat.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

3 Subventions gouvernementales

Au cours de l'exercice 2020, le gouvernement du Canada a introduit la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) afin d'aider les entreprises canadiennes admissibles à faire face aux difficultés engendrées par la pandémie du coronavirus. La SSUC couvrait jusqu'à 75 % des salaires pour une période maximale de quatre mois débutant le 15 mars 2020 et se terminant le 4 juillet 2020. Elle couvrait également jusqu'à 60 % des salaires pour les périodes débutant le 5 juillet 2020 et se terminant le 29 août 2020, jusqu'à 50 % des salaires pour la période débutant le 30 août 2020 et se terminant le 26 septembre 2020, jusqu'à 40 % des salaires pour la période débutant le 27 septembre 2020 et se terminant le 24 octobre 2020, jusqu'à 40 % des salaires pour la période débutant le 25 octobre 2020 et se terminant le 21 novembre 2020, et jusqu'à 40 % des salaires pour la période débutant le 22 novembre 2020 et se terminant le 19 décembre 2020. Pour être admissibles à la SSUC, les entreprises doivent avoir subi une baisse de leurs revenus bruts au-delà d'un certain niveau lors de ces périodes.

La société s'est qualifiée pour la SSUC pour la période du 15 mars au 9 mai 2020 et a comptabilisé une subvention de 3 262 000 \$ dans l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 août 2020. La société a comptabilisé la SSUC à titre de subvention gouvernementale en vertu d'IAS 20 « Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique », et elle a été inscrite à l'encontre des charges salariales correspondantes dans l'état des résultats consolidé (note 20).

4 Frais de restructuration

Exercice 2020

En août 2020, la société a mis en place un plan de restructuration afin d'ajuster sa structure de coûts aux défis découlant de la pandémie du coronavirus et pour se concentrer sur les vecteurs de forte croissance comme le déploiement de la fibre, la 5G et l'infonuagique. Ce plan a entraîné des dépenses constituées principalement d'indemnités de départ pour les employés mis à pied. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020, la société a comptabilisé des frais de restructuration avant impôts sur les bénéfices de 2 886 000 \$ à l'état des résultats consolidé (note 20).

Exercice 2018

En août 2018, la société a mis en place un plan de restructuration visant à accélérer l'intégration de ses technologies de monitoring et d'analytique récemment acquises d'EXFO Solutions, simplifier sa structure de coûts et optimiser ses ressources en regroupant ses activités dans certains établissements et en réduisant son effectif.

Ce plan a entraîné des dépenses constituées principalement d'indemnités de départ, de coûts relatifs aux contrats de location-exploitation non résiliables, de radiation de crédits d'impôt à la recherche et au développement, et de dépréciations d'actifs à long terme, déduction faite des impôts sur les bénéfices afférents. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2018, la société a comptabilisé des indemnités de départ de 2 072 000 \$, des coûts de contrats de location-exploitation non résiliables de 1 137 000 \$, une radiation de crédits d'impôt à la recherche et au développement de 1 200 000 \$ et une radiation d'immobilisations de 150 000 \$, déduction faite des impôts afférents de 1 150 000 \$, pour des frais de restructuration après impôts totaux de 3 409 000 \$. Des frais de restructuration additionnels de 3 305 000 \$, et les impôts sur les bénéfices afférents de 63 000 \$, pour des frais de restructuration après impôts totaux de 3 242 000 \$ (note 20), ont été comptabilisés au cours de l'exercice 2019. Ces frais de l'exercice 2019 comprenaient principalement des indemnités de départ et faisaient partie intégrante du plan de restructuration de l'exercice 2018.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de son plan de restructuration pour l'exercice 2018 et de la fermeture de ses installations à Toronto, au Canada, la société a conclu une entente ferme pour la vente de l'un de ses immeubles pour un produit net de 3 318 000 \$. Cette transaction a entraîné un gain avant impôt de 1 732 000 \$, qui a été comptabilisé à l'état des résultats consolidé pour l'exercice 2019.

De plus, au cours de l'exercice 2019, dans le cadre de son plan de restructuration pour l'exercice 2018 et de la fermeture de certains établissements aux États-Unis, la société a transféré certaines propriétés intellectuelles des États-Unis au Canada. Ce transfert a donné lieu à la création d'un actif d'impôt différé déductible au Canada, ce qui a entraîné la constatation d'un recouvrement d'impôt différé de 2 383 000 \$ au cours de l'exercice 2019, puisque le recouvrement de cet actif est probable. Ce recouvrement d'actif d'impôt différé a été comptabilisé à l'état des résultats consolidé pour l'exercice 2019.

Le tableau suivant résume les changements dans les frais de restructuration courus au cours des exercices terminés les 31 août 2019 et 2020 :

	Exercices terminés les 31 août	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	1 133 \$	3 167 \$
Ajout	2 886	3 305
Paievements	(393)	(5 339)
Solde à la fin de l'exercice (note 12)	<u>3 626 \$</u>	<u>1 133 \$</u>

5 Informations concernant le capital

La société n'a pas de restrictions externes concernant son capital.

Les objectifs de la société quant à la gestion du capital s'établissent comme suit :

- Maintenir une structure de capital flexible, qui optimise le coût du capital à un niveau de risque acceptable;
- Assurer le développement futur de la société, incluant les activités de recherche et de développement, de développement de marché ainsi que l'acquisition potentielle d'entreprises ou de produits complémentaires; et
- Fournir aux actionnaires de la société un rendement approprié sur leur investissement.

Aucun changement n'est survenu dans les objectifs et les politiques au cours des exercices terminés les 31 août 2019 et 2020.

La société définit son capital comme étant les capitaux propres, excluant le cumul des autres éléments du résultat global. Le capital de la société s'établissait respectivement à 224 075 000 \$ et à 216 337 000 \$ aux 31 août 2019 et 2020.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

6 Instruments financiers

Les tableaux suivants présentent un résumé des instruments financiers par catégorie :

	Au 31 août 2020		
	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers			
Espèces	32 818 \$	– \$	32 818 \$
Placements temporaires	– \$	919 \$	919 \$
Comptes débiteurs	59 328 \$	– \$	59 328 \$
Contrats de change à terme	– \$	1 587 \$	1 587 \$
Passifs financiers			
Emprunt bancaire	32 737 \$	– \$	32 737 \$
Comptes créditeurs et charges courues	41 238 \$	– \$	41 238 \$
Autres passifs	4 032 \$	– \$	4 032 \$
Dette à long terme	4 220 \$	– \$	4 220 \$
Contrats de change à terme	– \$	110 \$	110 \$
Au 31 août 2019			
	Coût amorti	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total
Actifs financiers			
Espèces	16 518 \$	– \$	16 518 \$
Placements temporaires	– \$	2 918 \$	2 918 \$
Comptes débiteurs	54 834 \$	– \$	54 834 \$
Contrats de change à terme	– \$	79 \$	79 \$
Passifs financiers			
Emprunt bancaire	5 000 \$	– \$	5 000 \$
Comptes créditeurs et charges courues	49 945 \$	– \$	49 945 \$
Autres passifs	1 606 \$	– \$	1 606 \$
Dette à long terme	5 742 \$	– \$	5 742 \$
Contrats de change à terme	– \$	1 057 \$	1 057 \$

Juste valeur

Les espèces, les comptes débiteurs, l'emprunt bancaire, les comptes créditeurs et charges courues et les autres passifs sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur de la dette long terme s'élevait respectivement à 5 644 000 \$ et 4 115 000 \$ aux 31 août 2019 et 2020.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers dérivés et non dérivés évalués à la juste valeur par niveau de hiérarchie d'évaluation de la juste valeur se détaille comme suit :

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

	Au 31 août 2020		Au 31 août 2019	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 1	Niveau 2
Actifs financiers				
Placements temporaires	919 \$	- \$	2 918 \$	- \$
Contrats de change à terme	- \$	1 587 \$	- \$	79 \$
Passifs financiers				
Contrats de change à terme	- \$	110 \$	- \$	1 057 \$

Les techniques d'évaluation utilisées pour valoriser les instruments financiers sont les suivantes :

La juste valeur de la dette long terme est estimée en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux actuellement offerts à la société pour des dettes de mêmes échéances et conditions.

La juste valeur des contrats de change à terme est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs du marché actuel.

Risque de marché

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. La société est exposée au risque de change par les ventes à l'étranger de produits fabriqués au Canada, en Chine, en France et en Finlande, dont la majeure partie est libellée en dollars US et en euros. Ce risque est partiellement compensé par des contrats de change à terme et par certains éléments du coût des ventes ainsi que par certaines charges d'exploitation (en dollars US et en euros). De plus, la société est exposée au risque de change par ses activités de recherche et de développement en Inde (roupies indiennes). Ce risque est partiellement compensé par des contrats de change à terme. Les contrats de change à terme, qui sont désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie, répondent aux critères de la comptabilité de couverture.

Aux 31 août 2019 et 2020, la société détenait des contrats lui permettant de vendre des dollars US contre des dollars canadiens et des roupies indiennes à divers taux de change à terme, lesquels se résument comme suit :

Dollars US – dollars canadiens

Dates d'expiration	Montants contractuels	Taux contractuels moyens pondérés
Au 31 août 2019		
Septembre 2019 à août 2020	35 500 \$	1,3013
Septembre 2020 à août 2021	19 900	1,3107
Septembre 2021 à juillet 2022	6 000	1,3216
Total	61 400 \$	1,3063
Au 31 août 2020		
Septembre 2020 à août 2021	36 100 \$	1,3283
Septembre 2021 à août 2022	18 800	1,3492
Septembre 2022 à février 2023	3 600	1,3324
Total	58 500 \$	1,3353

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Dollars US – roupies indiennes

<u>Dates d'expiration</u>	<u>Montants contractuel</u>	<u>Taux contractuel moyen pondéré</u>
Au 31 août 2019 Septembre 2019 à août 2020	<u>3 500 \$</u>	<u>71,48</u>
Au 31 août 2020 Septembre 2020 à février 2021	<u>1 500 \$</u>	<u>77,56</u>

La valeur comptable des contrats de change à terme est égale à leur juste valeur, laquelle est basée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs du marché actuel.

Au 31 août 2020, des contrats de change à terme au montant de 1 018 000 \$ sont présentés comme actifs à court terme dans les autres comptes débiteurs, des contrats de change à terme au montant de 569 000 \$ sont présentés actifs à long terme dans les autres actifs à long terme, et des contrats de change à terme au montant de 110 000 \$ sont présentés comme passifs à court terme dans les comptes créditeurs et charges courues au bilan consolidé. Des contrats de change à terme au montant de 40 000 \$, étant présentés dans les autres comptes débiteurs pour lesquels les ventes couvertes correspondantes sont comptabilisées, sont constatés à l'état des résultats consolidé; autrement, les autres contrats de change à terme ne sont toujours pas constatés dans l'état des résultats consolidé, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Au 31 août 2019, des contrats de change à terme au montant de 79 000 \$ sont présentés comme actifs à court terme dans les autres comptes débiteurs, des contrats de change à terme au montant de 845 000 \$ sont présentés comme passifs à court terme dans les comptes créditeurs et charges courues et des contrats de change à terme au montant de 212 000 \$ sont présentés comme passifs à long terme dans les autres passifs à long terme au bilan consolidé. Des contrats de change à terme au montant de 167 000 \$, étant présentés dans les autres comptes créditeurs et charges courues pour lesquels les ventes couvertes correspondantes étaient comptabilisées, étaient constatés à l'état des résultats consolidé; autrement, les autres contrats de change à terme n'étaient toujours pas constatés dans l'état des résultats consolidé, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Compte tenu des contrats de change à terme détenus au 31 août 2020, la société estime que la portion des gains non réalisés à cette date sur ces contrats, qui sera réalisée et reclassée du cumul des autres éléments du résultat global au bénéfice net au cours des 12 prochains mois, s'élève à 868 000 \$.

Au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, la société a constaté dans ses ventes les gains (pertes) de change ci-dessous sur ses contrats de change à terme :

	<u>Exercices terminés les 31 août</u>		
	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Gains (pertes) de change sur les contrats de change à terme	<u>(1 028) \$</u>	<u>(591) \$</u>	<u>875 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le tableau suivant résume les actifs et les passifs financiers dérivés et non dérivés importants qui sont exposés au risque de change aux 31 août 2019 et 2020 et dont l'exposition au risque de change est portée aux résultats :

	Aux 31 août			
	2020		2019	
	Valeur comptable/ nominale (en milliers de dollars US)	Valeur comptable/ nominale (en milliers d'euros)	Valeur comptable/ nominale (en milliers de dollars US)	Valeur comptable/ nominale (en milliers d'euros)
Actifs financiers				
Espèces	10 147 \$	8 152 €	5 531 \$	3 129 €
Comptes débiteurs	33 681	8 807	30 451	6 389
	<u>43 828</u>	<u>16 959</u>	<u>35 982</u>	<u>9 518</u>
Passifs financiers				
Emprunt bancaire	22 000	–	5 000	–
Comptes créditeurs et charges courues	8 683	1 693	12 563	2 218
Contrats de change à terme (valeur nominale)	6 100	–	5 800	–
	<u>36 783</u>	<u>1 693</u>	<u>23 363</u>	<u>2 218</u>
Exposition nette	<u>7 045 \$</u>	<u>15 266 €</u>	<u>12 619 \$</u>	<u>7 300 €</u>

En plus de ces actifs et de ces passifs, la société a des passifs financiers dérivés pour ces contrats de change à terme en circulation d'un montant (valeur nominale) de 61 400 000 \$ et de 58 500 000 \$ aux 31 août 2019 et 2020 respectivement, dont l'exposition au risque de change est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar US était respectivement de 1,3294 \$ CA = 1,00 \$US et de 1,3041 \$ CA = 1,00 \$US aux 31 août 2019 et 2020.

La valeur du dollar canadien par rapport à l'euro était respectivement de 1,4672 \$ CA = 1,00 € et de 1,5571 \$ CA = 1,00 € aux 31 août 2019 et 2020.

La présente analyse de sensibilité résume l'effet qu'aurait la variation de la valeur du dollar canadien (par rapport au dollar US et à l'euro) sur les actifs et les passifs financiers dérivés et non dérivés libellés en dollars US et en euros, ainsi que sur la perte nette, la perte nette diluée par action et le résultat global, selon les taux de change en vigueur aux 31 août 2019 et 2020 :

- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US augmenterait (diminuerait) la perte nette de 1 166 000 \$, ou 0,02 \$ l'action, et de 962 000 \$, ou 0,02 \$ l'action, aux 31 août 2019 et 2020, respectivement.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport à l'euro augmenterait (diminuerait) la perte nette de 796 000 \$, ou 0,01 \$ l'action, et de 1 496 000 \$, ou 0,03 \$ l'action, aux 31 août 2019 et 2020, respectivement.
- Une augmentation (diminution) de 10 % de la valeur de fin de période du dollar canadien par rapport au dollar US augmenterait (diminuerait) les autres éléments du résultat global de 4 072 000 \$ et de 3 769 000 \$ aux 31 août 2019 et 2020, respectivement.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

L'impact de la variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro sur ces actifs et ces passifs financiers dérivés et non dérivés est comptabilisé à la rubrique gain ou perte de change des états des résultats consolidés, à l'exception de l'impact sur les contrats de change à terme en circulation et de l'impact sur nos établissements étrangers, qui sont quant à eux comptabilisés aux autres éléments du résultat global. La variation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar US et à l'euro a aussi un impact sur les soldes d'impôts sur les bénéfices à recouvrer ou à payer ainsi que sur les soldes d'actifs et de passifs d'impôt différé libellés en dollars US et en euros, ce qui pourrait entraîner un gain ou une perte de change additionnel(le) important(e). Toutefois, ces actifs et passifs ne sont pas considérés comme des instruments financiers et sont donc exclus de l'analyse de sensibilité ci-dessus. Les fluctuations de taux de change ont aussi un impact sur les autres rubriques des états des résultats consolidés, puisqu'une portion importante du coût des ventes et des charges d'exploitation de la société est libellée en dollars canadiens, en euros, en livres sterling et en roupies indiennes, alors que la monnaie de présentation est le dollar US. Cet impact n'est pas reflété dans l'analyse de sensibilité ci-dessus.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la société au risque de taux d'intérêt est limitée. La société est principalement exposée au risque de taux d'intérêt par le biais de ses espèces, de ses placements temporaires, de son emprunt bancaire, de sa dette à long terme et de ses autres passifs.

La société analyse l'exposition au risque de taux d'intérêt sur une base régulière. Un changement de taux d'intérêt de 1 % aurait un impact non significatif sur la perte nette et le résultat global.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués des éléments suivants :

	Aux 31 août	
	2020	2019
Dépôts à terme libellés en roupies indiennes, portant intérêt à des taux annuels de 5,1 % à 7,0 % en 2019 et 3,0 % à 6,3 % en 2020, échéant entre septembre 2019 et mai 2020 en 2019 et entre décembre 2020 et février 2023 en 2020	728 \$	2 548 \$
Autres	191	370
	<u>919 \$</u>	<u>2 918 \$</u>

En raison de leur courte échéance, les placements temporaires de la société ne sont pas exposés à un risque significatif de juste valeur lié au taux d'intérêt. En effet, les variations de juste valeur sont minimes, puisque le coût amorti se rapproche de la juste valeur. Toute variation de la juste valeur des placements temporaires de la société, lesquels sont entièrement désignés comme actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, est comptabilisée dans les états du résultat global consolidés.

Autres instruments financiers

Les autres passifs à court terme portent intérêt au taux EURIBOR, majoré d'une prime. Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges courues sont des actifs financiers et des passifs financiers qui ne portent pas intérêt.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Risque de crédit

Les instruments financiers qui pourraient assujettir la société à un risque de crédit se composent principalement d'espèces, de placements temporaires, de comptes débiteurs, d'autres actifs et de contrats de change à terme (ceux dont la juste valeur est positive). Au 31 août 2020, les placements temporaires de la société représentent des titres de créance émis par des sociétés de premier ordre. Ces titres de créance ne devraient pas soumettre la société à un risque de crédit important. Les espèces et les contrats de change à terme de la société sont détenus ou émis par des institutions financières de premier ordre. Par conséquent, la société estime que le risque de non-exécution relativement à ces instruments est minime.

La société applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 afin d'évaluer les pertes sur crédit attendues. Cette approche utilise les pertes de valeur attendue sur la durée de vie des comptes débiteurs-clients et des actifs sur contrat. Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues, les comptes débiteurs-clients et les actifs sur contrat ont été regroupés en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit et du nombre de jours en souffrance. Les actifs sur contrat ont trait aux travaux en cours non facturés et ils ont essentiellement les mêmes caractéristiques de risque que les comptes débiteurs-clients pour le même type de contrat. La société a, par conséquent, conclu que le taux de pertes de crédit attendu pour les comptes débiteurs-clients représente une approximation raisonnable du taux de pertes sur crédit sur les actifs sur contrat. Les taux de perte sur crédit attendus sont établis en fonction du profil de paiement des ventes sur une période de 60 mois. Les taux de pertes sur crédit historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et futures sur les facteurs économiques qui influencent la capacité des clients de régler les comptes clients.

Pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, aucun client ne représentait plus de 10 % des ventes.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes débiteurs-clients :

	Aux 31 août	
	2020	2019
Courant	40 595 \$	39 054 \$
En souffrance – 0 à 30 jours	7 622	3 529
En souffrance – 31 à 60 jours	1 677	2 006
En souffrance – plus de 60 jours	6 397	6 928
	<u>56 291 \$</u>	<u>51 517 \$</u>

La provision pour créances irrécouvrables a varié comme suit :

	Exercices terminés les 31 août	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	1 535 \$	772 \$
Ajustement initial lié à l'adoption d'IFRS 9	–	303
Ajout porté aux résultats	1 173	864
Radiation de comptes irrécouvrables	(953)	(404)
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 755 \$</u>	<u>1 535 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses obligations à leur échéance.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles liées aux passifs financiers dérivés et non dérivés de la société :

	Au 31 août 2020		
	Un an au plus	Plus d'un an mais cinq ans au plus	
Emprunt bancaire	32 737 \$	– \$	
Comptes créditeurs et charges courues	41 238	–	
Contrats de change à terme			
Montant à payer	37 600	22 400	
Montant à recevoir	(38 364)	(23 128)	
Dette à long terme	2 076	2 144	
Autres passifs	4 032	–	
Total	79 319 \$	1 416 \$	

	Au 31 août 2019		
	Un an au plus	Plus d'un an mais cinq ans au plus	Plus de cinq ans
Emprunt bancaire	5 000 \$	– \$	– \$
Comptes créditeurs et charges courues	49 945	–	–
Contrats de change à terme			
Montant à payer	39 000	25 900	–
Montant à recevoir	(38 252)	(25 585)	–
Dette à long terme	2 449	3 237	56
Autres passifs	1 606	–	–
Total	59 748 \$	3 552 \$	56 \$

Au 31 août 2020, la société détenait 33 737 000 \$ en espèces et en placements temporaires, et 60 346 000 \$ en comptes débiteurs. En plus de ces actifs financiers, la société détient des marges de crédit inutilisées de 44 485 000 \$ pour son fonds de roulement et ses besoins généraux, incluant des acquisitions potentielles, ainsi que des marges de crédit inutilisées de 22 416 000 \$ pour couvrir son exposition au risque de change relativement à ses contrats de change à terme (note 11).

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

7 Stocks

	Aux 31 août	
	2020	2019
Matières premières	22 487 \$	24 115 \$
Produits en cours	3 846	1 009
Produits finis	12 532	12 893
	<u>38 865 \$</u>	<u>38 017 \$</u>

Le coût des ventes est constitué presque exclusivement du montant de stocks comptabilisé en charges au cours des exercices présentés. Il s'élève à 116 923 000 \$, 127 725 000 \$ et 122 679 000 \$ pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, respectivement, incluant l'amortissement afférent, qui est présenté distinctement dans les charges d'exploitation (note 20).

Les dépréciations de stocks s'établissent respectivement à 2 541 000 \$, 3 270 000 \$ et 2 629 000 \$ pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020.

8 Immobilisations corporelles

	Terrains et aménagement des terrains	Bâtiments	Équipement	Améliorations locatives	Total
Coût au 1 ^{er} septembre 2018	4 359 \$	32 346 \$	39 088 \$	3 048 \$	78 841 \$
Acquisitions	–	1 116	3 700	164	4 980
Dispositions	(192)	(3 378)	(4 623)	(164)	(8 357)
Ajustement au titre de la conversion des devises	(76)	(592)	(1 329)	(153)	(2 150)
Coût au 31 août 2019	<u>4 091</u>	<u>29 492</u>	<u>36 836</u>	<u>2 895</u>	<u>73 314</u>
Acquisitions	–	933	3 949	137	5 019
Dispositions	–	(31)	(1 120)	(10)	(1 161)
Ajustement au titre de la conversion des devises	79	591	1 080	126	1 876
Coût au 31 août 2020	<u>4 170 \$</u>	<u>30 985 \$</u>	<u>40 745 \$</u>	<u>3 148 \$</u>	<u>79 048 \$</u>
Amortissement cumulé au 1 ^{er} septembre 2018	1 290 \$	6 661 \$	25 163 \$	1 417 \$	34 531 \$
Amortissement pour l'exercice	47	667	4 391	364	5 469
Dispositions	–	(1 452)	(3 673)	(114)	(5 239)
Ajustement au titre de la conversion des devises	(53)	(120)	(602)	(36)	(811)
Amortissement cumulé au 31 août 2019	<u>1 284</u>	<u>5 756</u>	<u>25 279</u>	<u>1 631</u>	<u>33 950</u>
Amortissement pour l'exercice	46	686	4 449	382	5 563
Dispositions	–	(31)	(1 120)	(10)	(1 161)
Ajustement au titre de la conversion des devises	26	147	767	34	974
Amortissement cumulé au 31 août 2020	<u>1 356 \$</u>	<u>6 558 \$</u>	<u>29 375 \$</u>	<u>2 037 \$</u>	<u>39 326 \$</u>
Valeur comptable nette au :					
31 août 2019	2 807 \$	23 736 \$	11 557 \$	1 264 \$	39 364 \$
31 août 2020	2 814 \$	24 427 \$	11 370 \$	1 111 \$	39 722 \$

Aux 31 août 2019 et 2020, les achats impayés d'immobilisations corporelles totalisaient respectivement 894 000 \$ et 92 000 \$.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

9 Actifs au titre du droit d'utilisation

La société a conclu des contrats de location simple pour certains de ses locaux en vertu de contrats de location non résiliables, lesquels sont comptabilisés conformément à IFRS 16 depuis le 1^{er} septembre 2019 (note 2). Le tableau ci-dessous présente un sommaire de la variation du coût et de l'amortissement cumulé des actifs au titre du droit d'utilisation des contrats de location pour ces locaux :

Coût au 1 ^{er} septembre 2019	– \$
Adoption d'IFRS 16 (note 2)	11 321
Ajouts	2 103
Ajustement au titre de la conversion des devises	555
Coût au 31 août 2020	<u>13 979 \$</u>
Amortissement cumulé au 1 ^{er} septembre 2019	– \$
Amortissement pour l'exercice (note 20)	3 349
Ajustement au titre de la conversion des devises	(128)
Amortissement cumulé au 31 août 2020	<u>3 221 \$</u>
Valeur comptable nette au 31 août 2020	10 758 \$

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

10 Actifs incorporels et goodwill

Actifs incorporels

	Technologies acquises	Relations clients	Recherche et développement en cours	Nom commercial	Logiciels	Total
Coût au 1 ^{er} septembre 2018	28 058 \$	10 291 \$	292 \$	796 \$	12 660 \$	52 097 \$
Acquisitions	363	–	–	–	1 719	2 082
Dispositions	(27)	–	(293)	–	(222)	(542)
Ajustement au titre de la conversion des devises	(1 955)	(618)	1	(46)	(240)	(2 858)
Coût au 31 août 2019	26 439	9 673	–	750	13 917	50 779
Acquisitions	427	–	–	–	1 398	1 825
Dispositions	(181)	–	–	(812)	(2 222)	(3 125)
Ajustement au titre de la conversion des devises	1 939	561	–	62	461	3 023
Coût au 31 août 2020	28 624 \$	10 234 \$	– \$	– \$	13 554 \$	52 412 \$
Amortissement cumulé au 1 ^{er} septembre 2018	9 610 \$	3 933 \$	– \$	512 \$	8 176 \$	22 231 \$
Amortissement pour l'exercice	4 926	2 372	–	284	1 430	9 012
Dispositions	(19)	–	–	–	(219)	(238)
Ajustement au titre de la conversion des devises	(1 080)	(424)	–	(46)	(330)	(1 880)
Amortissement cumulé au 31 août 2019	13 437	5 881	–	750	9 057	29 125
Amortissement pour l'exercice	3 946	1 259	–	–	1 262	6 467
Dispositions	(111)	–	–	(812)	(2 069)	(2 992)
Ajustement au titre de la conversion des devises	1 230	600	–	62	304	2 196
Amortissement cumulé au 31 août 2020	18 502 \$	7 740 \$	– \$	– \$	8 554 \$	34 796 \$
Valeur comptable nette au :						
31 août 2019	13 002 \$	3 792 \$	– \$	– \$	4 860 \$	21 654 \$
31 août 2020	10 122 \$	2 494 \$	– \$	– \$	5 000 \$	17 616 \$
Période d'amortissement restante au 31 août 2020	3 ans	1 an	–	–	3 ans	

Goodwill

	Exercices terminés les 31 août	
	2020	2019
Solde au début de l'exercice	38 648 \$	39 892 \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	1 642	(1 244)
Solde à la fin de l'exercice	40 290 \$	38 648 \$

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le goodwill est attribué au niveau le plus bas où la direction l'examine au sein de la société aux fins de la prise de décision et se répartit comme suit :

	Aux 31 août	
	2020	2019
UGT EXFO	13 200 \$	12 949 \$
UGT EXFO Optics	3 648	3 376
UGT assurance de services, systèmes et services	23 442	22 323
Total	40 290 \$	38 648 \$

La société effectue son test de dépréciation annuel du goodwill de toutes ses UGT au quatrième trimestre de chaque exercice.

Au cours de l'exercice 2020, la pandémie du coronavirus a eu un effet négatif sur les ventes et les résultats d'exploitation de la société, et la société croit qu'elle pourrait encore, dans une certaine mesure, avoir un effet négatif sur les ventes et les résultats d'exploitation pour une période indéterminée. De plus, depuis le début de l'épidémie du coronavirus, le cours de l'action de la société a varié de façon importante. Par conséquent, au cours du troisième trimestre de l'exercice 2020, la société a conclu qu'elle était en présence d'événements et de circonstances pouvant indiquer une baisse de valeur du goodwill et elle a effectué un test de dépréciation de goodwill pour l'ensemble des UGT au 31 mai 2020. La société a également effectué son test de dépréciation du goodwill le 31 août 2020.

Lors du test de dépréciation du goodwill pour l'ensemble des UGT au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, la société a établi la valeur recouvrable du goodwill comme étant la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Lors de l'établissement de la valeur recouvrable de l'UGT EXFO Optics, la société a utilisé une approche basée sur la capitalisation des flux de trésorerie. De plus, pour l'UGT assurance de services, systèmes et services (ASSS), la société a utilisé une approche de coûts basée sur le niveau des frais de recherche et développement encourus au cours des deux derniers exercices. Enfin, puisque les ventes et les activités de l'UGT EXFO constituent la grande majorité des ventes et des activités de la société, la société a comparé la valeur comptable nette de l'UGT EXFO à la capitalisation boursière totale de la société, ajustée d'une prime de contrôle et réduite de la valeur recouvrable des UGT EXFO Optics et ASSS.

Au 31 mai 2020 et au 31 août 2020, la valeur recouvrable de toutes les UGT était supérieure à leur valeur comptable nette.

11 Facilités de crédit

La société avait des facilités de crédit sous la forme de crédit rotatif, qui permettaient d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 70 000 000 \$ CA (approximativement 53 677 000 \$ US) et de 9 000 000 \$ US jusqu'en mai 2020. En mai 2020, la société a modifié ces facilités de crédit, de sorte que les avances d'un montant maximum de 70 000 000 \$ CA (53 677 000 \$ US), ont été augmentées à un maximum de 90 000 000 \$ CA (69 013 000 \$ US), jusqu'au 31 mai 2021, pour revenir à 70 000 000 \$ CA le 1^{er} juin 2021. Les facilités de crédit permettant d'obtenir des avances jusqu'à un maximum de 9 000 000 \$ US n'ont pas été modifiées. Ces facilités de crédit servent à financer le fonds de roulement et les besoins généraux de la société. La facilité de crédit sous la forme de crédit rotatif libellée en dollars canadiens porte intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux LIBOR, majoré d'une prime, et la facilité de crédit sous la forme de crédit rotatif libellée en dollars US porte intérêt au taux préférentiel américain ou au taux LIBOR, majoré d'une prime. Ces facilités de crédit sont garanties par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles canadiens de la société, présents et futurs, et sur l'universalité des biens meubles présents et futurs de certaines filiales situées aux États-Unis et au Royaume-Uni. La société est sujette à des clauses restrictives en vertu de ces facilités de crédit, lesquelles étaient toutes respectées au 31 août 2020. Au 31 août 2020, un montant de 33 783 000 \$ a été utilisé à même ces facilités de crédit dont 32 737 000 \$ pour l'emprunt bancaire et 1 046 000 \$ pour les lettres de garanties.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La société a aussi des lignes de crédit totalisant 400 000 € (478 000 \$ US) pour lesquelles 187 000 € (223 000 \$ US) ont été utilisés pour des lettres de garanties. Ces lignes de crédit sont non garanties et portent intérêt au taux préférentiel EURIBOR, majoré d'une prime.

De plus, la société dispose de marges de crédit totalisant 23 719 000 \$ pour couvrir son exposition au risque de change relativement à ses contrats de change à terme permettant de vendre des dollars US contre des dollars canadiens (note 6). Au 31 août 2020, un montant de 3 093 000 \$ a été réservé à même ces marges de crédit.

Enfin, la société dispose d'une marge de crédit de 131 387 000 INR (1 800 000 \$US) pour couvrir son exposition au risque de change relativement à ses contrats de change à terme permettant de vendre des dollars US contre des roupies indiennes (note 6). Au 31 août 2020, un montant de 730 000 INR (10 000 \$US) a été réservé à même cette marge de crédit.

12 Comptes créditeurs, charges courues et provisions

Comptes créditeurs et charges courues

	Aux 31 août	
	2020	2019
Comptes fournisseurs	21 407 \$	27 996 \$
Salaires et avantages sociaux	17 998	19 716
Contrats de change à terme (note 6)	110	845
Autres	1 833	2 233
	<u>41 348 \$</u>	<u>50 790 \$</u>

Provisions

	Aux 31 août	
	2020	2019
Garantie	380 \$	356 \$
Frais de restructuration (note 4)	3 626	1 133
Autres	2 568	2 313
	<u>6 574 \$</u>	<u>3 802 \$</u>

13 Contrats de locations

La société a conclu des contrats de location simple pour certains de ses locaux en vertu de contrats de location non résiliables, qui sont comptabilisés en vertu d'IFRS 16 depuis le 1^{er} septembre 2019 (note 2). Ces contrats de locations simple ont des durées restantes variant de 1 à 8 ans. Les contrats de location simple de la société ne contiennent aucune garantie importante de valeur résiduelle ni de clause restrictive importante.

Les frais de location minimaux en vertu de ces contrats de location simple se détaillent comme suit au 31 août 2020 :

Un an au plus	3 249 \$
Plus d'un an mais cinq ans au plus	6 377
Plus de cinq ans	957
Obligations locatives totales au 31 août 2020	<u>10 583 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La différence entre les engagements découlant de contrats de location simple présentés en application d'IAS 17 au 31 août 2019, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal de 2 % à la date de première application d'IFRS 16 le 1^{er} septembre 2019, et les obligations locatives comptabilisées dans le bilan consolidé à cette date se détaille comme suit :

Valeur actualisée des engagements découlant de contrats de location simple en vertu d'IAS 17 au 31 août 2019	8 915 \$
Effet actualisé des options de prolongation dont on a la certitude raisonnable qu'elles seront exercées	1 928
Obligations locatives au 1 ^{er} septembre 2019 en vertu d'IFRS 16	<u>10 843 \$</u>

14 Dette à long terme

	<u>Aux 31 août</u>	
	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Prêts non garantis, sans intérêt, libellés en euros, remboursables en versements trimestriels, échéant à différentes dates entre mars 2024 et mars 2025	896 \$	866 \$
Prêts non garantis, libellés en euros, remboursables en versements mensuels, trimestriels ou semestriels, portant intérêt à des taux annuels variant de 0 % à 5,0 %, échéant à différentes dates entre mars 2020 et septembre 2023 en 2019 et entre décembre 2020 et septembre 2023 en 2020	2 443	3 111
Prêts, garantis par l'universalité des biens d'une filiale, libellés en euros, remboursables en versements mensuels, portant intérêt à des taux annuels variant de 0,7 % à 1,5 %, échéant à différentes dates entre avril 2020 et août 2022 en 2019 et entre février 2021 et août 2022 en 2020	295	459
Prêts, garanties par l'universalité des biens d'une filiale, libellés en euros, remboursables en versements mensuels ou trimestriels, portant intérêt à des taux annuels variant de 1,1 % à 2,9 %, échéant à différentes dates entre mars 2020 et juillet 2022 en 2019 et entre décembre 2020 et juillet 2022 en 2020	<u>586</u>	<u>1 306</u>
	4 220	5 742
Portion à court terme de la dette à long terme	<u>2 076</u>	<u>2 449</u>
	<u>2 144 \$</u>	<u>3 293 \$</u>

La société est sujette à certaines clauses restrictives en vertu de sa dette long terme, lesquelles étaient toutes respectées au 31 août 2020.

Les remboursements en capital de la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit au 31 août 2020 :

Un an au plus	2 076 \$
Plus d'un an mais cinq ans au plus	2 144
	<u>4 220 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

15 Engagements

La société a conclu des contrats de licences pour certaines propriétés intellectuelles qui expirent à différentes dates jusqu'en 2025. Les frais de licences minimaux en vertu de ces contrats de licences se détaillent comme suit au 31 août 2020 :

	<u>2020</u>
Un an au plus	1 779 \$
Plus d'un an mais cinq ans au plus	<u>621</u>
	<u>2 400 \$</u>

16 Capital social

Autorisé – nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

Droit de vote subalterne et participantes, dividende non cumulatif devant être déterminé par le conseil d'administration, ayant le même rang que les actions à droit de vote multiple

Droit de vote multiple et participantes, comportant 10 votes chacune, dividende non cumulatif devant être déterminé par le conseil d'administration, convertibles au gré du détenteur en actions à droit de vote subalterne sur la base d'une action nouvelle pour une ancienne, ayant le même rang que les actions à droit de vote subalterne

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le capital social a varié comme suit :

	Actions à droit de vote multiple		Actions à droit de vote subalterne		Montant total
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Solde au 1 ^{er} septembre 2017	31 643 000	1 \$	23 068 777	90 410 \$	90 411 \$
Rachat d'unités d'actions subalternes (note 18)	–	–	345 883	–	–
Rachat de droits différés à la valeur d'actions (note 18)	–	–	58 335	–	–
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	1 526	1 526
Solde au 31 août 2018	31 643 000	1	23 472 995	91 936	91 937
Rachat d'unités d'actions subalternes (note 18)	–	–	317 072	–	–
Rachat de capital social	–	–	(86 392)	(337)	(337)
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	1 106	1 106
Solde au 31 août 2019	31 643 000	1	23 703 675	92 705	92 706
Rachat d'unités d'actions subalternes (note 18)	–	–	411 619	–	–
Rachat de capital social	–	–	(54 528)	(212)	(212)
Reclassement de charges de rémunération à base d'actions au capital social à la suite de l'exercice d'attributions d'actions	–	–	–	1 530	1 530
Solde au 31 août 2020	31 643 000	1 \$	24 060 766	94 023 \$	94 024 \$

- a) Le 8 janvier 2019, la société a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé un programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités sur le marché secondaire, et ce, jusqu'à concurrence de 6,3 % des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation, soit 1 200 000 actions à droit de vote subalterne au prix en vigueur sur le marché. La période du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2019 et s'est terminée le 13 janvier 2020. Toutes les actions rachetées en vertu de ce programme ont été annulées.
- b) Le 7 janvier 2020, la société a annoncé que son conseil d'administration avait autorisé un programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités sur le marché secondaire, et ce, jusqu'à concurrence de 3,1 % des actions à droit de vote subalterne émises et en circulation, soit 600 000 actions à droit de vote subalterne au prix en vigueur sur le marché. La période du programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités a débuté le 14 janvier 2020 et se terminera le 13 janvier 2021 ou plus tôt si la société rachète le nombre maximal d'actions permis. Toutes les actions rachetées en vertu de ce programme seront annulées.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

17 Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global a varié comme suit :

	Ajustement au titre de la conversion des devises	Couverture de flux de trésorerie	Cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 ^{er} septembre 2017	(40 874) \$	1 909 \$	(38 965) \$
Ajustement au titre de la conversion des devises	(6 491)	–	(6 491)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	–	(1 894)	(1 894)
Solde au 31 août 2018	(47 365)	15	(47 350)
Ajustement au titre de la conversion des devises	(4 177)	–	(4 177)
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	–	16	16
Solde au 31 août 2019	(51 542)	31	(51 511)
Ajustement au titre de la conversion des devises	5 994	–	5 994
Variation des gains/pertes non réalisé(e)s sur les contrats de change à terme, déduction faite de l'impôt différé afférent	–	1 743	1 743
Solde au 31 août 2020	(45 548) \$	1 774 \$	(43 774) \$

18 Régimes de rémunération à base d'actions

Les charges de rémunération à base d'actions relatives aux services reçus d'employés au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Charges de rémunération à base d'actions découlant d'attributions réglées en instruments de capitaux propres	2 027 \$	1 849 \$	1 770 \$
Charges de rémunération à base d'actions découlant d'attributions réglées en espèces	(6)	(18)	(22)
	<u>2 021 \$</u>	<u>1 831 \$</u>	<u>1 748 \$</u>

Le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne additionnelles pouvant être émises en vertu du régime incitatif à long terme et du régime de droits différés à la valeur d'actions ne peut excéder 11 792 893. Le nombre maximal d'actions à droit de vote subalterne pouvant être octroyées par année à toute personne ne peut excéder 5 % du nombre d'actions à droit de vote subalterne en circulation. Lors de l'exercice ou du rachat d'attributions d'actions, la société émet des actions ordinaires de son capital autorisé.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Régime incitatif à long terme

La société a instauré le régime incitatif à long terme à l'intention de ses administrateurs, dirigeants et employés ainsi que de ceux de ses filiales, tel qu'il a été déterminé par le conseil d'administration. Jusqu'en janvier 2019, ce plan incluait des options d'achat d'actions et des unités d'actions subalternes. En janvier 2019, le plan a été amendé afin d'y inclure des unités d'actions au rendement. Ce plan a été approuvé par les actionnaires de la société.

Options d'achat d'actions

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime incitatif à long terme correspond à la valeur à la cote des actions ordinaires à la date de l'octroi. Les options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime expirent après une période de 10 ans suivant la date de l'octroi; elles sont généralement acquises sur une période de quatre ans, soit la période de service requise des employés, généralement à raison de 25 % par année à compter de la première date anniversaire de la date d'octroi. Aux 31 août 2019 et 2020, la société n'avait aucune option d'achat d'actions en circulation ou exerçable.

Unités d'actions subalternes (UAS)

Les UAS constituent des attributions dont la valeur augmente et diminue en fonction de la valeur à la cote des actions à droit de vote subalterne de la société. Elles sont rachetées aux dates d'acquisition par l'émission d'actions à droit de vote subalterne. Les dates d'acquisition sont également déterminées par le conseil d'administration à la date de l'octroi. Les dates d'acquisition sont d'un minimum de trois ans et d'un maximum de 10 ans à partir de la date d'octroi, soit la période de service requise des employés. La juste valeur des UAS représente la valeur à la cote des actions ordinaires à la date d'octroi.

Les UAS ont varié comme suit au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
En circulation au début de l'exercice	1 836 446	1 615 152	1 611 330
Octroyées	439 220	632 931	420 621
Rachetées	(411 619)	(317 072)	(345 883)
Forcloses	(150 932)	(94 565)	(70 916)
En circulation à la fin de l'exercice	1 713 115	1 836 446	1 615 152

Aucune des UAS en circulation aux 31 août 2019 et 2020 n'était rachetable. La moyenne pondérée des justes valeurs à la date d'attribution des UAS octroyées au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 était respectivement de 4,22 \$, 3,30 \$ et 4,02 \$.

La moyenne pondérée de la valeur à la cote des actions à la date de rachat des UAS au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 était respectivement de 4,19 \$, 3,20 \$ et 3,92 \$.

Unités d'actions au rendement (UAR)

Les UAR constituent des attributions dont la valeur augmente et diminue en fonction de la valeur à la cote des actions à droit de vote subalterne de la société. Elles sont rachetées aux dates d'acquisition par l'émission d'actions à droit de vote subalterne. Les dates d'acquisition sont également déterminées par le conseil d'administration à la date de l'octroi. Les dates d'acquisition sont d'un minimum de trois ans et d'un maximum de 10 ans à partir de la date d'octroi, soit la période

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

de service requise des employés. La juste valeur des UAR représente la valeur à la cote des actions ordinaires à la date d'octroi. Le nombre définitif d'UAR à être émis est fonction de l'atteinte de cibles à la date d'acquisition.

Les UAR ont varié comme suit au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 :

En circulation au début de l'exercice	–
Octroyées	143 251
En circulation à la fin de l'exercice	<u>143 251</u>

Aucune des UAR en circulation aux 31 août 2020 n'était rachetable. La moyenne pondérée des justes valeurs à la date d'attribution des UAR octroyées au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 était de 3,84 \$.

Régime de droits différés à la valeur d'actions

La société a établi un régime de droits différés à la valeur d'actions (DDVA) à l'intention des membres du conseil d'administration, dans le cadre de leur rémunération annuelle. Chaque DDVA donne le droit aux membres du conseil de recevoir une action à droit de vote subalterne. Les DDVA sont acquis à la date d'octroi et sont rachetables en actions à droit de vote subalterne lorsque le membre du conseil cesse d'être administrateur de la société. Ce régime a été approuvé par les actionnaires de la société.

Les DDVA ont varié comme suit au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
En circulation au début de l'exercice	251 507	181 689	174 279
Octroyés	79 819	69 818	65 745
Rachetés	–	–	(58 335)
En circulation à la fin de l'exercice	<u>331 326</u>	<u>251 507</u>	<u>181 689</u>

Aux 31 août 2018, 2019 et 2020, aucun des DDVA en circulation n'était rachetable. La moyenne pondérée des justes valeurs à la date d'attribution des DDVA octroyés au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020 était respectivement de 4,10 \$, 3,64 \$ et 3,43 \$.

La moyenne pondérée de la valeur à la cote des actions à la date de rachat des DDVA au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018 était de 4,29 \$.

Régime de droits à la plus-value des actions

La société a instauré un régime de droits à la plus-value des actions à l'intention de certains de ses employés. En vertu de ce régime, les employés admissibles peuvent recevoir un montant en espèces correspondant à la différence entre la valeur à la cote des actions ordinaires à la date d'exercice et le prix d'exercice déterminé à la date d'octroi. Les droits à la plus-value des actions expirent après une période de 10 ans suivant la date d'octroi et ils sont généralement acquis sur une période de quatre ans, soit la période de service requise des employés. Ce régime a été approuvé par les actionnaires de la société.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Le passif découlant des droits à la plus-value des actions s'élevait respectivement à 77 000 \$ et 70 000 \$ aux 31 août 2019 et 2020, et était inclus dans les comptes créditeurs et charges courues aux bilans. Les droits à la plus-value des actions sont non significatifs pour les états financiers consolidés de la société.

19 Information relative aux parties liées

Actionnaire exerçant le contrôle ultime

M. Germain Lamonde, le président exécutif du conseil de la société, est l'actionnaire exerçant le contrôle ultime de la société.

Rémunération des principaux dirigeants

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 086 \$	4 029 \$	3 985 \$
Charges de rémunération à base d'actions	1 391	1 175	1 047
	<u>5 477 \$</u>	<u>5 204 \$</u>	<u>5 032 \$</u>

Les principaux dirigeants incluent la haute direction et les membres du conseil d'administration.

20 États des résultats

Ventes

Les ventes se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Tests et mesures	197 149 \$	204 693 \$	197 423 \$
Assurance de services, systèmes et services	69 192	82 788	71 248
Gains (pertes) de change sur les contrats de change à terme	(1 028)	(591)	875
Ventes totales pour l'exercice	<u>265 583 \$</u>	<u>286 890 \$</u>	<u>269 546 \$</u>

Frais de recherche et de développement nets

Les frais de recherche et de développement nets se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Frais de recherche et de développement bruts	54 564 \$	57 972 \$	65 243 \$
Crédits d'impôt à la recherche et au développement et subventions	(9 077)	(7 419)	(8 089)
Frais de recherche et de développement nets pour l'exercice	<u>45 487 \$</u>	<u>50 553 \$</u>	<u>57 154 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Au de l'exercice terminé le 31 août 2020, les crédits d'impôt et les subventions incluait un montant de 1 457 000 \$ au titre de la SSUC (zéro en 2018 et 2019).

Amortissement

L'amortissement par fonction se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Coût des ventes			
Amortissement des immobilisations corporelles	1 923 \$	1 862 \$	2 077 \$
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 106	–	–
Amortissement des actifs incorporels	5 092	7 186	9 212
	<u>8 121</u>	<u>9 048</u>	<u>11 289</u>
Frais de vente et d'administration			
Amortissement des immobilisations corporelles	1 080	1 354	902
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	1 472	–	–
Amortissement des actifs incorporels	698	1 043	592
	<u>3 250</u>	<u>2 397</u>	<u>1 494</u>
Frais de recherche et de développement nets			
Amortissement des immobilisations corporelles	2 560	2 253	2 465
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	771	–	–
Amortissement des actifs incorporels	677	783	523
	<u>4 008</u>	<u>3 036</u>	<u>2 988</u>
	<u>15 379 \$</u>	<u>14 481 \$</u>	<u>15 771 \$</u>
Amortissement des immobilisations corporelles	5 563 \$	5 469 \$	5 444 \$
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	3 349	–	–
Amortissement des actifs incorporels	6 467	9 012	10 327
Total de l'amortissement pour l'exercice	<u>15 379 \$</u>	<u>14 481 \$</u>	<u>15 771 \$</u>

Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Salaires et avantages sociaux	142 277 \$	136 059 \$	134 453 \$
Frais de restructuration	2 808	3 305	2 072
Charges de rémunération à base d'actions	2 021	1 831	1 748
Subventions (SSUC)	(3 262)	–	–
Total des charges liées aux avantages du personnel pour l'exercice	<u>143 844 \$</u>	<u>141 195 \$</u>	<u>138 273 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les frais de restructuration par fonction se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Coût des ventes	898 \$	304 \$	517 \$
Frais de vente et d'administration	1 882	495	673
Frais de recherche et de développement nets	106	2 506	3 219
Intérêts et autres dépenses	–	–	150
	<u>2 886</u>	<u>3 305</u>	<u>4 559</u>
Impôts sur les bénéfices	(533)	(63)	(1 150)
Total des frais de restructuration pour l'exercice	<u>2 353 \$</u>	<u>3 242 \$</u>	<u>3 409 \$</u>

Les charges de rémunération à base d'actions par fonction se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Coût des ventes	129 \$	136 \$	143 \$
Frais de vente et d'administration	1 548	1 375	1 217
Frais de recherche et de développement nets	344	320	388
Total des charges de rémunération à base d'actions pour l'exercice	<u>2 021 \$</u>	<u>1 831 \$</u>	<u>1 748 \$</u>

La SSUC par fonction se détaille comme suit (note 3) :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Coût des ventes	(723) \$	– \$	– \$
Frais de vente et d'administration	(1 082)	–	–
Frais de recherche et de développement nets	(1 457)	–	–
Total de la SSUC pour l'exercice	<u>(3 262) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>

21 Autres informations

Autres actifs

Aux 31 août 2019 et 2020, la valeur comptable des actifs sur contrats s'élevait respectivement à 3 083 000 \$ et 5 493 000 \$ et est présentée dans les autres actifs à court terme aux bilans consolidés. Les actifs sur contrats représentent les travaux en cours non facturés.

Produits reportés

Au 31 août 2020, les produits reportés totaux de la société s'élevaient à 34 643 000 \$ et représentent la portion du total du prix attribuée aux obligations de performance non remplies. La société s'attend à constater aux ventes 25 785 000 \$ de ce montant au cours des 12 prochains mois et le reste (8 858 000 \$) par la suite.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La société prévoit que le montant de produits reportés fluctuera d'un trimestre à l'autre pour diverses raisons, notamment le calendrier spécifique, la durée et la taille d'importants contrats de support et d'ententes de services, de cycles de facturation variables liés à de telles ententes, le calendrier spécifique du renouvellement d'ententes de la part de clients et des fluctuations des taux de change. La société n'a pas de composantes de financement importantes, de contreparties variables ou d'obligations de performance remplies au cours de périodes précédentes constatées aux ventes au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, les ventes incluaient un montant de 24 422 000 \$ qui était inclus dans les produits reportés au 31 août 2019.

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019, les ventes incluaient un montant de 16 556 000 \$ qui était inclus dans les produits reportés au 31 août 2018.

Régimes de retraite à cotisations déterminées

La société a établi des régimes de retraite à cotisations déterminées distincts à l'intention de certains employés admissibles. Ces régimes, qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, se résument comme suit :

- Régime de retraite à cotisations déterminées au Canada

En vertu de ce régime établi à l'intention de certains employés admissibles résidant au Canada, la société peut choisir de verser des cotisations équivalentes à celles des employés jusqu'à un maximum de 4 % du salaire brut de l'employé. Les cotisations versées, ainsi que les charges en vertu de ce régime au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, s'établissent respectivement à 1 610 000 \$, 1 592 000 \$ et 1 626 000 \$.

- Régime de retraite à cotisations déterminées aux États-Unis (régime 401K)

La société a établi un régime 401K à l'intention des employés admissibles résidant aux États-Unis. En vertu de ce régime, la société doit verser une cotisation égale à 3 % de la rémunération actuelle d'un employé. De plus, les employés admissibles peuvent choisir de cotiser jusqu'à concurrence de la somme la moins élevée entre 1 % de la rémunération admissible et la limite annuelle prescrite par la loi, et faire en sorte que la somme reportée soit versée au régime 401K. Le régime 401K permet à la société, sans l'y obliger, de verser des cotisations supplémentaires à parts égales au régime 401K pour le compte des participants admissibles, sous réserve d'un maximum de 50 % de la première tranche de 6 % de la rémunération actuelle du participant, et de certaines limites de cotisation maximale prévues par la loi. Au cours des exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, la société a versé des cotisations et encouru des charges s'élevant respectivement à 591 000 \$, 460 000 \$ et 464 000 \$.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

22 Impôts sur les bénéfices

Le rapprochement de la provision pour impôts sur les bénéfices (recouvrement), calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien, et de la provision pour les impôts sur les bénéfices figurant dans les états financiers consolidés, se détaille comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Impôts sur les bénéfices (recouvrement) selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial canadien (27 %)	(950) \$	774 \$	(1 775) \$
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :			
Revenus/pertes étrangers imposés à des taux différents	540	13	452
Perte non déductible (bénéfice non imposable)	(457)	10	(69)
Dépenses non déductibles	697	594	1 285
Changement dans les taux d'impôt	–	–	167
Effet de la réforme fiscale américaine ¹	–	–	1 528
Effet de change sur la conversion des filiales étrangères dans la monnaie fonctionnelle	732	63	(16)
Constatation d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés	(506)	(2 383)	(560)
Utilisation d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés	(13)	(964)	(627)
Actifs d'impôt différé non constatés sur les écarts temporaires déductibles et les pertes fiscales inutilisées	5 369	5 761	6 100
Autres	610	1 478	(807)
Provision pour impôts sur les bénéfices pour l'exercice	<u>6 022 \$</u>	<u>5 346 \$</u>	<u>5 678 \$</u>

- 1) Le 22 décembre 2017, la réforme fiscale américaine (« Tax Cuts and Jobs Act ») est devenue pratiquement en vigueur, ayant pour effet de réduire le taux d'impôt fédéral maximum de 35 % à 21 % à compter du 1^{er} janvier 2018. D'après une estimation de la direction des actifs d'impôt différé que la société prévoit utiliser au cours de l'exercice 2018 et par la suite à l'encontre de revenu imposable futur aux États-Unis, la société a comptabilisé une charge d'impôt différé de 1 528 000 \$ dans l'état des résultats consolidé de l'exercice terminé le 31 août 2018, afin de refléter l'effet de ce nouveau taux d'impôt pratiquement en vigueur.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
La provision pour impôts sur les bénéfices se détaille comme suit :			
Exigibles			
Impôts sur les bénéfices exigibles	5 365 \$	7 449 \$	4 310 \$
Différé			
Impôt différé découlant de la création ou du renversement d'écarts temporaires	(4 193)	(4 517)	(3 545)
Avantages découlant d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés sur les pertes inutilisées et sur les écarts temporaires déductibles	(506)	(2 383)	(560)
Constatation d'actifs d'impôt différé antérieurement non constatés	(13)	(964)	(627)
	(4 712)	(7 864)	(4 732)
Actifs d'impôt différé non constatés sur les écarts temporaires déductibles et les pertes fiscales inutilisées	5 369	5 761	6 100
	657	(2 103)	1 368
Provision pour les impôts sur les bénéfices pour l'exercice	6 022 \$	5 346 \$	5 678 \$

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice terminé le 31 août 2019 se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} septembre 2018	Variation portée aux états des résultats	Variation portée aux capitaux propres	Ajustement au titre de la conversion des devises	Solde au 31 août 2019
Actifs d'impôt différé					
Actifs à long terme	1 925 \$	2 695 \$	– \$	(52) \$	4 568 \$
Provisions et charges courues	3 963	446	67	15	4 491
Produits reportés	2 716	490	–	(36)	3 170
Frais de recherche et de développement	2 524	(149)	–	(45)	2 330
Pertes fiscales reportées	5 073	(2 751)	–	(176)	2 146
Passifs d'impôt différé					
Actifs à long terme	(6 461)	1 710	–	345	(4 406)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(10 936)	(338)	–	198	(11 076)
Total	<u>(1 196) \$</u>	<u>2 103 \$</u>	<u>67 \$</u>	<u>249 \$</u>	<u>1 223 \$</u>
Présentés comme suit :					
Actifs d'impôt différé	4 714 \$				4 821 \$
Passifs d'impôt différé	(5 910)				(3 598)
	<u>(1 196) \$</u>				<u>1 223 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

La variation des actifs et des passifs d'impôt différé au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020 se détaille comme suit :

	Solde au 1 ^{er} septembre 2019	Variation portée aux états des résultats	Variation portée aux capitaux propres	Ajustement au titre de la conversion des devises	Solde au 31 août 2020
Actifs d'impôt différé					
Actifs à long terme	4 568 \$	(804) \$	– \$	71 \$	3 835 \$
Provisions et charges courues	4 491	(387)	(578)	75	3 601
Produits reportés	3 170	104	–	50	3 324
Frais de recherche et de développement	2 330	(47)	–	44	2 327
Pertes fiscales reportées	2 146	(616)	–	7	1 537
Passifs d'impôt différé					
Actifs à long terme	(4 406)	1 003	–	(154)	(3 557)
Crédits d'impôt à la recherche et au développement	(11 076)	90	–	(208)	(11 194)
Total	<u>1 223 \$</u>	<u>(657) \$</u>	<u>(578) \$</u>	<u>(115) \$</u>	<u>(127) \$</u>
Présentés comme suit :					
Actifs d'impôt différé	4 821 \$				3 633 \$
Passifs d'impôt différé	(3 598)				(3 760)
	<u>1 223 \$</u>				<u>(127) \$</u>

Les écarts temporaires déductibles et les pertes fiscales inutilisées pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé aux bilans consolidés se détaillent comme suit :

	Aux 31 août	
	2020	2019
Écarts temporaires déductibles	163 \$	241 \$
Pertes fiscales reportées	46 289	39 721
	<u>46 452 \$</u>	<u>39 962 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Au 31 août 2020, les années d'expiration des pertes d'exploitation reportées pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé se détaillent comme suit par juridiction fiscale :

Année d'expiration	Finlande	France	Espagne	États-Unis	Royaume-Uni
2021	6 865 \$	– \$	– \$	1 074 \$	– \$
2022	11 902	–	–	7 435	–
2023	7 711	–	–	1 972	–
2024	5 953	–	–	1 351	–
2025	7 421	–	–	1 351	–
2026	254	–	–	1 351	–
2027	1 542	–	–	1 351	–
2028	–	–	–	2 447	–
2030	1 516	–	–	2 713	–
2031	–	–	–	109	–
2033	–	–	–	4 681	–
2034	–	–	–	4 851	–
2035	–	–	–	2 616	–
2036	–	–	–	8 501	–
2037	–	–	–	9 660	–
2038	–	–	–	7 997	–
Indéfinie	–	58 516	6 414	–	8 267
	<u>43 164 \$</u>	<u>58 516 \$</u>	<u>6 414 \$</u>	<u>59 460 \$</u>	<u>8 267 \$</u>

De plus, au 31 août 2020, la société avait accumulé des pertes en capital au Canada totalisant 50 081 000 \$ (65 311 000 \$ CA) au niveau fédéral et 53 436 000 \$ (69 686 000 \$ CA) au niveau provincial, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes peuvent être reportées indéfiniment contre des gains en capital.

Au 31 août 2020, les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables comptabilisés au bilan consolidé totalisaient 39 252 000 \$. Afin de recouvrer ces crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables, la société doit générer environ 261 000 000 \$ (341 000 000 \$ CA) en bénéfice avant impôts au niveau fédéral canadien. Afin de générer ce niveau de bénéfice avant impôts au niveau fédéral canadien sur la période estimative de recouvrement de 16 ans, la société doit générer un taux de croissance annuel composé (TCAC) du bénéfice avant impôts sur les bénéfices de 2 % sur cette période, ce qu'elle estime probable. Les crédits d'impôt à la recherche et au développement non remboursables de la société peuvent être reportés sur une période de 20 ans.

Au 31 août 2020, des écarts temporaires imposables d'un montant de 25 714 000 \$, relatifs aux impôts qui seraient payables sur les bénéfices non distribués de certaines filiales, n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'un passif d'impôt différé car la société a déterminé que :

- (1) Les bénéfices non distribués de ses filiales étrangères ne le seront pas dans un avenir prévisible; et
- (2) Les bénéfices non distribués de ses filiales canadiennes ne seront pas imposables lorsque distribués.

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

23 Bénéfice par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – de base (en milliers)	55 604	55 325	54 998
Effet dilutif des (en milliers) :			
Unités d'actions subalternes	–	–	–
Droits différés à la valeur d'actions	–	–	–
Unités d'actions au rendement	–	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (en milliers)	<u>55 604</u>	<u>55 325</u>	<u>54 998</u>
Attributions d'actions exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation dilué puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions ordinaires ou leur effet aurait été anti-dilutif (en milliers)	<u>2 012</u>	<u>1 701</u>	<u>1 799</u>

Pour les exercices terminés les 31 août 2018, 2019 et 2020, il n'y avait aucune différence entre la perte nette par action de base et diluée, étant donné que l'effet dilutif des unités d'actions subalternes et des droits différés à la valeur d'actions n'a pas été inclus lors du calcul, sans quoi l'effet aurait été anti-dilutif. Par conséquent, la perte nette par action diluée pour ces exercices a été calculée d'après le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de base.

24 Informations sectorielles

Les ventes auprès de clients externes par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 31 août		
	2020	2019	2018
États-Unis	99 595 \$	106 607 \$	100 225 \$
Canada	16 508	15 913	18 425
Autres	13 379	21 391	16 743
Amériques	<u>129 482</u>	<u>143 911</u>	<u>135 393</u>
Royaume-Uni	16 170	16 438	17 508
Autres	63 700	76 285	67 169
Europe, Moyen-Orient et Afrique	<u>79 870</u>	<u>92 723</u>	<u>84 677</u>
Chine	35 727	27 620	20 724
Autres	20 504	22 636	28 752
Asie-Pacifique	<u>56 231</u>	<u>50 256</u>	<u>49 476</u>
	<u>265 583 \$</u>	<u>286 890 \$</u>	<u>269 546 \$</u>

EXFO INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

(les montants des tableaux sont en milliers de dollars US, sauf les données relatives aux actions et les données par action et sauf indication contraire)

Les ventes ont été attribuées aux secteurs géographiques d'après le pays de résidence des clients.

Les actifs à long terme par secteur géographique se détaillent comme suit :

	Au 31 août 2020				Au 31 août 2019			
	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation	Actifs incorporels	Goodwill	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation	Actifs incorporels	Goodwill
Canada	29 801 \$	– \$	5 338 \$	17 827 \$	29 517 \$	– \$	5 675 \$	17 487 \$
Finlande	487	153	455	8 713	331	–	446	8 547
France	2 027	3 526	9 971	6 055	1 896	–	12 788	5 600
Royaume-Uni	488	544	1 808	7 695	640	–	2 706	7 014
Inde	4 083	65	18	–	4 249	–	23	–
Chine	2 785	4 211	24	–	2 667	–	16	–
États-Unis	6	1 857	–	–	7	–	–	–
Autres	45	402	2	–	57	–	–	–
	<u>39 722 \$</u>	<u>10 758 \$</u>	<u>17 616 \$</u>	<u>40 290 \$</u>	<u>39 364 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>21 654 \$</u>	<u>38 648 \$</u>

25 Événement postérieur à la date de clôture

Le 7 septembre 2020, la société conclut un accord d'échange d'actions visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'InOpticals Inc. (InOpticals), une société privée située au Taiwan, offrant des instruments de test à très haut débit destinés aux marchés des laboratoires et de la fabrication. Cet accord est sujet à l'approbation des autorités réglementaires Taiwanaises. La société prévoit compléter l'acquisition d'InOpticals au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021 et que la juste valeur de la contrepartie totale ne sera pas significative.